

INFLEXIONS

civils et militaires : pouvoir dire



Le secret

Secret 2.0

Éric Letonturier

Préserver le secret, protéger l'information.

La loyauté en milieu militaire

Sébastien Schehr

«Le secret est nécessaire et légitime»

Entretien avec Benoît Puga

Secret médical : une valeur à construire

Didier Sicard

Communication opérationnelle.

«On ne nous dit pas tout !» Et pour cause...

Frédéric Barbry

Verdun sur écoute

Jean-Marc Degoulange

Le poids du secret

Cyril Rival

Du secret de la défense nationale

Ronan Doaré

Protéger la liberté

Olivier Abel

Les saveurs empoisonnées du complot

Patrick Clervoy

*Imaginaires et pratiques d'un secret professionnel :
la confession au XIX^e siècle*

Caroline Muller

Pascal Nègre

Secret d'église

Daniel Soulez-Larivière

La transparence, la vertu, le secret et l'avocat

Cyril de Jaurias

Dans le secret du pacha

Olivier Schmitt

La Bombe : les paradoxes de l'arme absolue

Emmanuel Mignot

En diplomatie

Alya Aglan

*Résistance et secret,
ou le clair-obscur de la guerre*

Pauline Blistène

Fictions du secret, secrets de la fiction

POUR NOURRIR LE DÉBAT

Plaidoyer pour les SALSA

Gérard de Boisboissel

Modifier l'humain pour la guerre

Vincent Guérin



INFLEXIONS

civils et militaires : pouvoir dire

La revue *Inflexions*

est éditée par l'armée de terre.

École militaire – 1 place Joffre – Case 09 – 75700 Paris SP 07

Rédaction : 01 44 42 42 86 – e-mail : redaction@inflexions.net

Ventes et abonnements : www.pollen-difpop.com

Ventes numériques : www.cairn.info

www.inflexions.net

Facebook : [inflexions \(officiel\)](https://www.facebook.com/inflexions)

Twitter : [@Inflexions10](https://twitter.com/Inflexions10)

Membres fondateurs :

M. le général de corps d'armée (2S) Jérôme Millet ↗ Mme Line Sourbier-Pinter

↗ M. le général d'armée (2S) Bernard Thorette

Directeur de la publication :

M. le général de corps d'armée Benoît Durieux

Directeur adjoint :

M. le colonel Hervé Pierre

Directrice de la rédaction et rédactrice en chef :

Mme Emmanuelle Rioux

Chargé de mission relations publiques :

M. le colonel ® Jean-Luc Cotard

Comité de rédaction :

M. le médecin en chef Yann Andruétan ↗ M. le commissaire principal Jean Assier-Andrieu

↗ M. John Christopher Barry ↗ M. le lieutenant-colonel Marc-Antoine Brillant ↗ Mme

Bénédicte Chéron ↗ M. le médecin chef des services (er) Patrick Clervoy ↗ M. le colonel (er)

Jean-Luc Cotard ↗ Mme le professeur Catherine Durandin ↗ M. le général de corps d'armée

Benoît Durieux ↗ M. le lieutenant-colonel Brice Erbland ↗ M. le lieutenant-colonel (er)

Hugues Esquerre ↗ Mme Isabelle Gougenheim ↗ M. le général de brigade Frédéric Gout

↗ M. le colonel (er) Michel Goya ↗ M. le lieutenant-colonel Rémy Hémez ↗ M. le professeur

Armel Huet ↗ M. le grand rabbin Haïm Korsia ↗ M. le général d'armée François Leconte

↗ M. Éric Letonturier ↗ M. le général de corps d'armée Thierry Marchand ↗ M. le général

d'armée (2S) Jean-Philippe Margueron ↗ M. le lieutenant-colonel Jean Michelin ↗ M. le

colonel Hervé Pierre ↗ M. l'ambassadeur de France François Scheer ↗ M. le professeur

Didier Sicard ↗ M. le colonel (er) André Thiéblemont ↗ M. Philippe Vial ↗ M. le médecin

en chef Julien Viant

Membres d'honneur :

M. le général d'armée (2S) Jean-René Bachelet ↗ Mme le professeur Monique Castillo †

↗ M. le général de corps d'armée (2S) Pierre Garrigou-Grandchamp

Secrétaire de rédaction : Mme l'adjoint-chef Karine Ferré

Les manuscrits soumis au comité de lecture ne sont pas retournés.

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Les titres des articles sont de la responsabilité de la rédaction.

INFLEXIONS

civils et militaires : pouvoir dire



Le secret

NUMÉRO 47

LE SECRET

► ÉDITORIAL ▼

► HERVÉ PIERRE

► 7

► DOSSIER ▼

SECRET 2.0

► ÉRIC LETONTURIER

► 15

L'entrée dans l'ère de la communication transforme les paramètres du secret pour en restreindre le périmètre, d'un côté par l'impératif médiatico-politique de tout dire et de tout montrer, et de l'autre par les réseaux socio-numériques, qui donnent l'illusion d'un « nous » sans tiers et exposent au risque du dévoilement d'un « je » sans garantie de retour à l'anonymat.

PRÉSERVER LE SECRET, PROTÉGER L'INFORMATION.

LA LOYAUTE EN MILIEU MILITAIRE

► SÉBASTIEN SCHEHR

► 27

Au cours de l'histoire, les organisations militaires se sont constamment appuyées sur des dispositifs juridiques, techniques et sociaux ainsi que sur des valeurs morales et des dispositions psychosociales pour protéger leurs secrets et minimiser les risques de leur compromission. Intéressons-nous au cas de la loyauté.

« LE SECRET EST NÉCESSAIRE ET LÉGITIME »

► ENTRETIEN AVEC BENOÎT PUGA

► 33

Le secret est une information que l'on ne partage qu'avec ceux qui ont besoin d'en connaître. La décision qui impose ce qui doit être confidentiel doit prendre en compte les conséquences de la révélation de l'information pour l'intérêt individuel, la sécurité des personnes et des biens, pour l'intérêt collectif, et pour l'intérêt général et national.

SECRET MÉDICAL : UNE VALEUR À CONSTRUIRE

► DIDIER SICARD

► 43

Le fondement du secret médical est éthique plus que déontologique. Il est celui d'une protection liée à la vulnérabilité que constitue la maladie face à l'ordre policier, sanitaire, voire moral. De plus en plus fragilisé, il est une valeur à restaurer. Plus encore : à construire.

COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE.

« ON NE NOUS DIT PAS TOUT ! » ET POUR CAUSE...

► FRÉDÉRIC BARBRY

► 49

Les responsables de la communication opérationnelle ne peuvent tout dire, à tout le monde, sur tout et à n'importe quel moment. Parce qu'il faut préserver la continuité de l'action, veiller à la coordination des acteurs, être fidèle aux institutions et au droit, et préserver les soldats et leurs familles « en cas de coup dur », afin de continuer à mériter leur confiance et favoriser leur engagement.

VERDUN SUR ÉCOUTE

► JEAN-MARC DEGOULANGE

► 57

En mai 1915, le sous-lieutenant Delavie découvre le moyen d'écouter les conversations téléphoniques allemandes. Durant toute la bataille de Verdun, plus d'une vingtaine de postes d'écoute vont ainsi renseigner le 2^e bureau de la 2^e armée, en particulier sur l'ordre de bataille, les intentions, les difficultés logistiques et le moral de l'ennemi.

LE POIDS DU SECRET

■ CYRIL RIVAL

Il est dans la nature humaine de posséder des secrets et de vouloir accéder à ceux d'autrui. L'intelligence relationnelle est d'être capable d'arbitrer entre ceux, positifs, qui nous aident, et ceux qui sont des poisons lents qu'il faut à un moment libérer. Au risque que la douleur psychique s'installe.

■ 63

DU SECRET DE LA DÉFENSE NATIONALE

■ RONAN DOARÉ

À la suite du décret du 2 décembre 2019 relatif aux modalités de classification et de protection du secret de la défense nationale, les niveaux d'informations classifiées ont été rénovés ; l'importance des acteurs privés ainsi que le processus de dématérialisation des informations ont été pris en considération. Point de situation.

■ 67

PROTÉGÉR LA LIBERTÉ

■ OLIVIER ABEL

La liberté suppose la possibilité de se retirer de l'espace public, de ne pas voir son intimité dévoilée. Et la démocratie suppose ce voile d'ignorance derrière lequel chacun garde en réserve ce que personne ne sait de lui.

■ 73

LES SAVEURS EMPOISONNÉES DU COMPLÔT

■ PATRICK CLEROVY

Les théories du complot exercent une étrange fascination. Elles montrent comment des individus peuvent être séduits par l'idée qu'un secret serait caché par une puissance occulte avec la conviction qu'eux seuls seraient en mesure de le dénoncer. Cela resterait une farce s'il n'y avait pas parfois, en arrière-plan, l'intention d'une manipulation.

■ 79

IMAGINAIRES ET PRATIQUES D'UN SECRET PROFESSIONNEL : LA CONFÉSSION AU XIX^e SIÈCLE

■ CAROLINE MULLER

Dans un xix^e siècle souvent présenté comme celui de la « sécularisation » de la société, le secret de la confession, défini par la jurisprudence comme inviolable, alimente les rubriques de faits divers ainsi que les productions journalistiques et fictionnelles.

■ 85

SECRET D'ÉGLISE

■ PASCAL NÉGRE

Souvent associée au secret, l'Église est pourtant depuis l'origine au service de la révélation d'un mystère destiné à être dévoilé. Toutefois, le rapport à la vérité, qui se joue en chacun, exige délicatesse et discernement, car l'intime du cœur et le secret des consciences, avant d'être le lieu possible d'une dissimulation, sont le domaine sacré d'une rencontre, celle de Dieu.

■ 91

LA TRANSPARENCE, LA VERTU, LE SECRET ET L'AVOCAT

■ DANIEL SOULEZ-LARIVIÈRE

La transparence n'est pas plus une vertu que le secret ; ce sont des techniques opérationnelles. La confusion actuelle a des conséquences toxiques, même dans le fonctionnement judiciaire où le secret professionnel est de moins en moins accepté.

■ 99

DANS LE SECRET DU PACHA

■ CYRIL DE JAURIAS

Passer soixante-dix jours sous l'eau en complète autonomie, disparaître totalement de la surface du globe et ne plus communiquer avec la terre tout en se tenant prêt à lancer ses missiles, c'est ce que vit l'équipage d'un sous-marin nucléaire lanceur d'engins. Comment préparer, se préparer et conduire la mission ? C'est la responsabilité du commandant. Et aussi son secret.

■ 105

LA BOMBE : LES PARADOXES DE L'ARME ABSOLUE

■ OLIVIER SCHMITT

Le secret n'est jamais absolu en matière nucléaire, du fait de la nature fondamentale de la manœuvre de dissuasion, mais aussi des besoins de coopération dans le cadre de la lutte contre la prolifération. Quelle est donc la nature de ce secret ?

■ 113

EN DIPLOMATIE

■ EMMANUEL MIGNOT

En négociation, le recours au secret permet au diplomate de ne pas dévoiler son jeu et le met à l'abri des pressions. Mais aujourd'hui, face à la floraison des théories complotistes sur les réseaux sociaux, une transparence complète ne serait-elle pas un progrès ?

■ 119

RÉSISTANCE ET SECRET, OU LE CLAIR-OBSCUR DE LA GUERRE

■ ALYA AGLAN

Élément essentiel des activités des résistances à l'occupation nazie en Europe, le secret protège les clandestins autant qu'il révèle, par des coups d'éclat, l'existence des organisations. Retourné contre les Résistants, il devient l'arme la plus redoutable de la répression, notamment à travers la catégorie *Nacht und Nebel* de déportation vers le Reich.

■ 127

FICITIONS DU SECRET, SECRETS DE LA FICTION

■ PAULINE BLISTÈNE

Dans un contexte où la demande d'informations concernant les activités des services de renseignement ne cesse de croître, et où la ligne de démarcation entre réalité et fiction semble constamment brouillée, les fictions d'espionnage sont une condition du secret en démocratie.

■ 133

■ POUR NOURRIR LE DÉBAT

PLAIDOYER POUR LES SALSA

■ GÉRARD DE BOISBOISSEL

Les systèmes d'armes létaux non-autonomes sont une réponse opérationnelle aux défis qui posent à nos armées la robotisation du champ de bataille et les impératifs d'hyperréactivité en temps réel face aux menaces. Ils sont aussi une réponse aux enjeux juridiques et éthiques de l'autonomie dans la décision de tir.

■ 143

MODIFIER L'HUMAIN POUR LA GUERRE

■ VINCENT GUÉRIN

Une exploration de l'histoire récente, de l'actualité et des futurs possibles de l'augmentation cognitive du soldat américain et de sa portée sur le sujet militaire et la société civile.

■ 153

■ TRANSLATION IN ENGLISH ■

"SECURITY IS NECESSARY AND LEGITIMATE"

■ INTERVIEW WITH BENOÎT PUGA

■ 163

TELEPHONE TAPPING AT VERDUN

■ JEAN-MARC DEGOULANGE

■ 173

■ COMPTES RENDUS DE LECTURE ■

■ 179

■ SYNTHÈSES DES ARTICLES ■

■ 187

■ TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH ■

■ 191

■ BIOGRAPHIES ■

■ 195

HERVÉ PIERRE

ÉDITORIAL

« C'est un peu comme si l'on avait ouvert une porte restée verrouillée depuis deux cent cinquante ans », raconte Isabelle Aristide-Hastir, conservateur général du patrimoine. « On croyait avoir tout dit de la relation amoureuse qui lia Marie-Antoinette (1755-1793) et Axel de Fersen (1755-1810) », poursuit l'archiviste-paléographe. « Pourtant certains éléments résistaient encore aux historiens. Grâce à la technique dite de “fluorescence des rayons X”, nous sommes finalement parvenus à les faire parler. Une première mondiale¹ ! » Après deux cent cinquante ans d'infructueuses tentatives pour essayer de distinguer de fines lettres à l'encre noire derrière un massif caviardage, la science aura finalement eu raison du secret. Par le recours à des moyens techniques encore inexistant il y a quelques années, les chercheurs sont parvenus à distinguer les deux encres... par leur teneur relative en plomb. Mais à l'excitation de la découverte a immédiatement succédé la déception : les mots qui émergent du passé, loin de confirmer les hypothèses les plus extravagantes, ne révèlent rien de bien neuf sur la relation platonique que la reine entretenait avec son amour de jeunesse.

Cette histoire pour le moins touchante n'aurait sans doute d'intérêt que celui du fait divers si elle ne renseignait pas plus fondamentalement sur la nature profondément paradoxale du secret. Or le secret, rappellent Cyril Rival comme Éric Letonturier, n'est rien de moins que le propre de l'homme dans sa relation à l'autre : « Les hommes se distinguent par ce qu'ils montrent et se ressemblent par ce qu'ils cachent », notait Paul Valéry.

Premier paradoxe, le secret est toujours provisoire, en danger d'être percé. Ce que l'on cherche à cacher ou à protéger ne l'est que temporairement. Percer le secret n'est bien souvent qu'une question de temps, donc de moyens à consentir. Un lieu physique est toujours accessible – songeons qu'avant de donner son nom à un meuble, le « secret » est le nom d'un tiroir dissimulé. Celui qui détient l'information – le « secrétaire », au sens étymologique – peut toujours finir par parler, même si, insistent Sébastien Schehr et le général Benoît Puga, la préservation du secret est fondamentalement affaire

1. L. Rossignol, « Pas si frivole, Marie-Antoinette ? Les dernières révélations de ses lettres d'amour », *Télérama*, 9 juin 2020, en ligne sur : <https://www.telerama.fr/scenes/pas-si-frivole-marie-antoinette-ce-que-revelent-les-dernieres-analyses-de-ses-lettres-damour-6651145.php>

de loyauté, donc d'éducation et de formation. La dématérialisation des données aurait pu faire penser que le secret pouvait échapper aux risques que lui fait peser son contenu matériel – coffres ou individus –, mais le constat est tout autre. Autant la question cruciale du lieu de stockage des données sensibles (serveurs à l'étranger par exemple) que le développement des capacités offensives en cyber tendent à modérer l'enthousiasme pour le tout-dématérialisé. « Le numérique fait peur là où il serait d'un usage très utile et ne fait pas peur là où il est dangereux », écrit Didier Sicard, qui nous offre une réflexion toute en nuances sur l'usage à faire des données de santé. Car au-delà des risques de captation par des tiers mal intentionnés, Internet est le lieu d'une duplicité, d'une fausse proximité, qui pousse à la confidence. Le secret 2.0, pour emprunter l'expression à Éric Letonturier, serait donc d'autant plus difficile à protéger que nous sommes les premiers à le lever au prétexte d'une confiance qui se révèle le plus souvent excessive.

Second paradoxe, le secret n'a qu'une valeur relative au contexte. Les témoignages d'affection du marquis suédois pour la reine de France pouvaient susciter un certain émoi en 1790 (quoique...) ; ils font au mieux sourire aujourd'hui. Les fameux « secrets de famille » font certainement des ravages, mais il est rare qu'à plusieurs générations d'écart ils ne se limitent pas à des anecdotes gênées ou grivoises à l'occasion d'un repas de famille. Dans le registre de l'évolution des armements, les exemples ne manquent pas d'inventions dépassées sitôt mises en service, alors même que les mesures prises pour en protéger le développement ont justifié les plus grandes précautions et suscité d'importantes prises de risques pour s'en emparer. Dans le champ des opérations, un renseignement, que l'on souhaite protéger – et Frédéric Barbry de montrer combien il en va bien souvent de la sécurité de nos forces sur le terrain – ou que l'on veut au contraire acquérir, peut rapidement devenir obsolète. L'histoire passionnante, dévoilée par Jean-Marc Degoulange, du sous-lieutenant Delavie qui découvre le moyen d'écouter les conversations téléphoniques allemandes est édifiante. Pendant la bataille de Verdun, les postes d'écoute créés grâce à lui offrent aux Français un incomparable avantage, à la condition d'exploiter à temps le renseignement obtenu, qu'il s'agisse de frapper une position allemande ou de se prémunir d'une attaque. En outre, l'avantage comparatif, même s'il est correctement exploité, est toujours provisoire : il disparaît le jour où l'adversaire se dote des mêmes moyens, voire les surclasse.

Troisième paradoxe, plus un secret est protégé, plus l'envie de s'en emparer est importante. Cyril Rival explore la psychologie du secret, soulignant combien ce qui est confidentiel suscite la convoitise et

combien le secret peut être lourd à porter. Le secret a une valeur, donc un coût, pour celui qui veut l'obtenir comme pour celui qui cherche à le protéger. Pour ce dernier, le coût peut être financier, mais il l'est aussi en capacité à « vivre avec » voire à « utiliser » le secret dont il est le dépositaire. À titre individuel, la gestion d'un secret demande un effort permanent, ne serait-ce que pour contrôler ce qui peut ou pas être dit ; cet effort consomme de l'énergie et génère du stress. Autre exemple, cette fois collectif, la gestion des mentions de classification au titre de la protection du secret de la défense nationale n'a rien de neutre. Une « sous » classification peut conduire à dévoiler ce qui ne devrait pas l'être, donc à la compromission, mais une « sur » classification réduit la capacité à faire circuler le document, donc à en exploiter opportunément le contenu. Or il ne sert à rien de posséder une information si l'on ne peut pas en faire fructifier la valeur avant qu'elle ne soit devenue obsolète. Associée au constat d'une masse toujours plus importante d'informations à traiter, cette remarque, qui relève du bon sens, conduit à devoir jauger une information à son bon niveau de confidentialité pour éviter une trop grande viscosité puis une embolie du système d'exploitation.

Quatrième paradoxe, le secret protège la liberté et pourtant c'est la transparence qui apparaît comme le symbole de la démocratie. Au passage d'ailleurs, l'individu qui exige toujours plus de transparence – comptes publics, rapports d'enquête, vie privée des responsables politiques, judiciarisation des opérations militaires... – est aussi celui qui estime désormais que sa liberté n'a pas de prix, et qu'à ce titre ce qui le concerne ne concerne que lui et personne d'autre. Le secret pour soi-même et la transparence pour les autres ! Mais la question du secret – de sa protection, de son contrôle et de ses limites – est au cœur du fonctionnement de nos sociétés ; en témoigne la production de nombreux textes normatifs, dont Ronan Doaré offre un exemple avec une présentation des évolutions contenues dans la nouvelle instruction sur la protection du secret de la défense nationale. Mais la tendance générale de l'époque semble être à toujours plus de transparence. Or, prévient Olivier Abel, le secret n'est pas seulement un voile posé sur l'inavouable. En dépit de la suspicion naturelle que fait naître tout ce qui est caché – ces « saveurs empoisonnées du complot » dont Patrick Clervoy décrit la trop tentante délectation –, il protège aussi utilement la sphère de l'intime, physique comme psychologique. Caroline Muller et Pascal Nègre rappellent fort à-propos que le sacré est de cet ordre. Plus largement, le secret protège la démocratie en garantissant l'anonymat du votant dans l'isoloir ; et, en protégeant la relation entre un avocat et son client, il légitimise *in fine* la décision de condamnation, défend Daniel Soulez-Larivière. Trop souvent liberté et secret sont

opposés, alors même que le second participe à la préservation de la première. En ces matières, la nuance est de mise et tout dogmatisme délétère.

Cinquième paradoxe, le secret est à la fois un facteur d'efficacité et reste opposé à l'action politique qui repose sur la communication. La dissuasion, telle que Cyril de Jaurias, le praticien, et Olivier Schmitt, le théoricien, nous la donnent à comprendre, est un exemple paradigmatic de stratégie qui prend appui tout à la fois sur la maîtrise de « secrets », d'où les réticences à voir les compétences se disséminer, et sur une puissante communication, puisque dissuader l'autre c'est avant tout lui faire croire qu'il a tout à perdre s'il ne renonce pas. Plus généralement d'ailleurs, il y a dans cette relation paradoxale de l'ombre à la lumière un caractère universel propre au secret. Ce dernier n'a de valeur que si son existence est connue, même, et d'autant plus, si son contenu reste caché. Or, insiste Emmanuel Mignot, c'est justement de ce rapport entre confidentialité et communication que la diplomatie tire sa puissance. *A contrario*, chercher à taire absolument un secret – ce qui n'est en réalité valable qu'un temps, plus ou moins long –, c'est nier l'existence même. Alya Aglan le montre en soulignant l'ambivalence du secret pour le Résistant s'attaquant à l'occupant nazi : si le secret protège le clandestin autant qu'il relève ses coups d'éclat, la répression qui consiste, une fois capturé, à effacer toute trace de son existence jusqu'à rayer son nom est l'expression d'une volonté qui cherche à faire sombrer l'être dans le néant : *Nacht und Nebel* !

Sixième paradoxe, moins il y a de secret, plus tout est public, moins les informations importantes sont déchiffrables, plus elles sont secrètes... Au XXI^e siècle, un agent secret qui n'aurait aucune signature numérique serait immédiatement identifié. La « légende » doit donc s'adapter aux réalités du monde d'aujourd'hui : passer inaperçu suppose d'être dissimulé au milieu du bruit ambiant, certainement pas d'en sortir par un étonnant silence. Pour mieux se fondre, « monsieur X » doit épouser la signature numérique de « monsieur tout le monde ». James Bond ne s'y retrouverait pas, mais, sans doute qu'aujourd'hui, une des façons de protéger une information très sensible consiste à la « perdre » ou à la dissimuler dans la masse. En l'espèce, dévoiler le « secret d'État » au travers des fictions qui régalent les téléspectateurs, du type *Le Bureau des légendes*, n'est-ce pas aussi donner à voir l'extraordinaire pour mieux dissimuler l'essentiel, note avec beaucoup de finesse Pauline Blistène ? La question du volume des informations à traiter est devenue centrale dans la mesure où les systèmes de récolte de données, faute de pouvoir tout absorber, opèrent des tris selon des mots clés. Au bilan, un faible pourcentage d'informations, eu égard à la masse en circulation, fait l'objet d'un

traitement spécifique (recouplement, analyse, interprétation...). Protéger un secret au XXI^e siècle revient peut-être finalement à ne pas trop chercher à le protéger...

Soyez les bienvenus dans ce nouveau numéro d'*Inflexions*, qui vous propose une exploration du secret... en toute transparence! 

L DOSSIER



ÉRIC LETONTURIER

LE SECRET 2.0

« *La vérité est toujours ésotérique et cachée* »

Alexandre Koyré (*Réflexions sur le mensonge*, 1943)

Le secret suppose au moins une faculté sensorielle pour le découvrir, exige silence ou discréetion pour le garantir et appelle la confiance pour le partager. Des sens aux sentiments, en passant par l'intelligence sensible des situations, il convie donc à la question de la communication, dès lors que l'on entend par cette dernière notre rapport à l'altérité. Comme forme plastique ouverte aux contenus les plus divers (personnel, professionnel, politique), le secret est ainsi un média (teur) à la fois de communication et de son contraire, pour tracer la frontière, parfois poreuse ou du moins mouvante, entre ce qui se dit, se sait, et ce qui ne se dit pas, se tait, bref entre l'information que l'on estime publique ou privée, officielle ou non, que fixent habilitations et autorisations, promesses, serments et initiations. Il témoigne aussi d'une relation sociale complète pour articuler droits (d'accès à l'information) et devoirs (de réserve par exemple), et pour fixer, dans le cadre d'un face-à-face ou d'un collectif plus vaste, le curseur entre exclusion de certains et intégration d'autres, selon le niveau de savoir et de vérité alloué à chacun.

Secret et confiance se conditionnent ainsi mutuellement pour enclencher et fixer avec quelques garanties une authentique relation avec autrui¹. Une relation fragile, ambiguë et réversible à tout moment : œil et ouïe peuvent mettre sous surveillance et sur écoute, le silence se transformer en révélation fracassante, la discréetion servir le renseignement et la confiance devenir trahison. Mais dans quelle mesure la modernité, de ses origines à l'Internet et aux réseaux socionumériques, modifie-t-elle ces deux paramètres et avec quels effets potentiels sur la relation ainsi définie ?



Secret Stories

« Pour vivre heureux, vivons cachés », invitait déjà Claris de Florian dans sa célèbre fable. À le suivre, il conviendrait donc, comme idéal de vie personnel, de se préserver un « jardin secret ». Mais si la vie, tout aristocratique, du papillon de la fable était par trop voyante, insolemment éclatante, la nôtre, démocratique mais aussi numérique,

1. G. Simmel, *Secret et Sociétés secrètes*, Strasbourg, Circé, 1996.

ne serait-elle pas devenue dangereusement transparente, car sans secret possible ni durable ?

De fait, bien que totalement étrangères aux nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC), les utopies classiques, à la fois étymologiquement dédiées au bonheur et à l'abri des regards, avertissaient des risques qu'encourait un idéal de vie, cette fois collectif, sans zones d'ombre ni espaces d'intimité. Nombreuses sont en effet celles où le mensonge est sévèrement puni, le secret interdit, le goût pour les activités solitaires suspect et la délation encouragée. Chez Thomas More, « toujours exposé aux yeux de tous, chacun est obligé de pratiquer son métier ou de s'adonner à un loisir irréprochable »², et la famille y devient l'œil espion de l'État. Le sommeil, moment où l'inconscient trahit par les rêves nos fantasmes et désirs les plus secrets, est réduit au maximum chez Jonathan Swift³. De son côté, Denis Vairasse⁴, parmi d'autres, développe une esthétique urbaine de la garde en vue au moyen d'une architecture de la transparence, panoptique avant l'heure. *La Cité du soleil*, anticipant les dystopies de la science-fiction⁵, illustre le genre d'une manière particulièrement extrême : Tommaso Campanella transforme la société en un vaste confessionnal au moyen de magistrats chargés de recueillir tous les secrets de leurs administrés. Omnipotence rime donc ici avec omniscience, et l'impératif d'une information maximale du politique passe par une mise à nu totale des populations, particulièrement en cas de déviance⁶.

Dans ces sociétés dites idéales, le même et l'identique sont les conditions *sine qua non* de leur unité. La confiance, faute de secrets possibles, ne saurait donc y exister ou du moins qu'artificiellement, sous forme de confidences forcées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. L'altérité y est perçue menaçante, d'une « inquiétante étrangeté », au titre de ses dimensions secrètes et inconnues, potentiellement subversives et hostiles à l'ordre, au règne du un⁷.

Fable et utopie montrent, chacune à leur façon, que le secret est un bien nécessaire et précieux, comme condition de l'existence aussi bien individuelle que collective sauf, d'un côté, à perdre toute singularité et intimité, donc un bien de la modernité, et, de l'autre, à renoncer, par intrusion capillaire d'une politique disciplinaire, à sa

2. Th. More, *L'Utopie ou le traité de la meilleure forme de gouvernement* [1516], Paris, Flammarion, « GF », 1987, p. 162.

3. J. Swift, *Voyages de Gulliver*, 1726.

4. D. Vairasse, *Histoire des Sévarambes*, 1675.

5. Outre Big Brother d'Orwell bien sûr, on pensera, entre autres, aux Yeux dans la Servante écarlate de M. Atwood, à *La Brigade de l'œil* de G. Guéraud, aux tours panoptiques de *La Zone du dehors* d'A. Damasio, mais aussi à l'*Oculus* de la maison du directeur de la Saline royale de d'Arc-et-Sénans de C. N. Ledou...

6. T. Campanella, *La Cité du soleil*, 1623.

7. É. Letonturier (dir.), *Les Utopies*, Paris, CNRS Éditions, 2013.

propre gouvernementalité, donc à un bien cette fois démocratique. Dit autrement, le secret allie et relie conscience de soi et confiance en autrui.

Produits de la toute jeune modernité politique, prophétiques et même avant-gardistes à bien des égards, les utopies offrent-elles néanmoins, par la place qu'elles refusent déjà au secret et à la confiance, des schèmes précurseurs de notre existence contemporaine, maillée jusqu'à nos actes les plus personnels par la surveillance numérique et le traçage de nos données, sans échappatoire possible derrière les murs de notre for intérieur et de ses jardins privés ?

La société en réseaux : les nouveaux espaces collectifs et individuels du secret

Force est de rappeler qu'avant Internet et ses suites, nos sociétés étaient déjà réticulaires, car le réseau, comme forme d'organisation donnée, naît historiquement avec la modernité. Or le réseau – oxymoron qui, entre filet et étoffe, tissu et toile d'araignée, est certes chaîne, mais offre aussi toutes les combinaisons de librement se tramer – sied naturellement au secret. Il puise en effet aux sources réelles ou imaginaires de l'invisible, du caché, de la conspiration et de la ruse (la *mètis* des Grecs) ; du complexe, du tentaculaire, du labyrinthique (Dédale) et du multipolaire ; de l'informel, du parallèle, du transversal et de l'officieux. Ces attributs le placent en marge des formes institutionnalisées et hiérarchiques propres aux appareils et aux structures. Comme tel, il opère selon des modalités de sociabilité certes confidentielles et parallèles, souterraines même, plus participatives qu'autoritaires, plus affinitaires qu'injonctives, mais néanmoins tout autant efficaces pour les services, biens et buts que poursuivent les organisations de ce type – des sociétés dites secrètes aux cellules terroristes en passant par les forces de résistance par exemple⁸.

Valant non plus pour quelques groupes, mais désormais entendue, vantée même comme un mode d'organisation ordinaire et efficace pour la société tout entière et l'ensemble des activités en son sein⁹, cette réticularité conduit naturellement à une extension du domaine du secret, observable à trois niveaux différents.

Spatialement d'abord : la « société de protection rapprochée », où la surveillance permanente de tous par chacun au sein de la

8. É. Letonturier, « "Tout est réseau" : splendeurs et misères d'une notion très courtisée », *Hermès* n° 71, 2015, pp. 78-86.

9. M. Castells, *La Société en réseaux*, Paris, Fayard, 1996.

communauté familiale et villageoise¹⁰ excluait naguère de garder caché bien longtemps tout secret, cède face à la démultiplication et à la différenciation fonctionnelle des lieux, typiques de notre société en réseau. L'éclatement de l'espace en zones spécialisées (domicile, travail, loisirs, alimentation...), la banalisation des déplacements tout comme la multiplication des « non-lieux » (ni publics ni privés) et la création d'« hyper-lieux »¹¹ rendent impossibles les anciennes formes spontanées de contrôle social, dérègulent les modes de sociabilité par interconnaissance et offrent au secret une surface de déploiement inédite, des moyens considérables d'invisibilité, jusqu'à couvrir et favoriser, à suivre la théorie des opportunités¹², les activités répressibles et les trafics illicites en tout genre.

À cette spatialité, répondant à la complexification générale de la société, s'ajoutent les modes d'affiliation et de participation aux groupes dont procède la construction moderne de l'identité individuelle. Si le groupe d'appartenance offrait autrefois l'unique source sociale possible d'identification pour l'individu, c'est, aujourd'hui, avec cette modernité que l'on qualifie de « tardive », « seconde » ou « réflexive » selon les auteurs, sur une multitude d'ancrages qu'il peut et doit s'appuyer pour se construire lui-même. Au XIX^e siècle déjà, des sociologues tels Gabriel Tarde, Georg Simmel et Célestin Bouglé avaient pressenti cette évolution, en décrivant l'individu au croisement de multiples déterminations sociales. C'est à l'intersection de ses nombreux cercles sociaux qu'il tire son caractère unique, sa singularité composée d'influences diverses et variées.

Cette différenciation identitaire trouve ses conditions de réalisation idéales dans l'organisation en réseaux de notre société, qui se présente, pour reprendre le lexique d'Erving Goffman, comme un théâtre de scènes sociales disjointes les unes des autres, et que l'individu relie, réticule, au gré de ses goûts, intérêts..., et selon une palette de rôles dont l'étendue des jeux endossés est connue de lui seul. Résultat : le secret devient structurel et chacun un passager social clandestin. S'il garantit à chacun sa singularité, en retour il permet à tous la transgression. Personne ne connaît vraiment l'autre au-delà de son rôle spécialisé, limité à la scène sociale ponctuellement partagée, scène qui, étanche aux autres, fait de chacun un anonyme, un étranger. Le secret devient une donnée existentielle ordinaire, qui se mesure aux entorses possibles à une norme devenue difficile à garantir dans ce

10. R. Castel, *L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?*, Paris, Le Seuil, 2003.

11. M. Augé, *Non-lieux*, Paris, Le Seuil, 2002; M. Lussault, *Hyper-lieux*, Paris, Le Seuil, 2017.

12. Sur cette théorie, que l'on doit initialement aux travaux de M. Felson et L. Cohen en 1979, on se reportera plus généralement à S. Roché, *Sociologie politique de l'insécurité*, Paris, PUF, 1998.

contexte¹³. Pour preuve, la surprise que chacun éprouve à l'annonce qu'un voisin, une connaissance ou un collègue a commis des actes de déviance, malgré toute la confiance que la prétendue proximité, les relations entretenues et les apparences extérieures inspiraient à son endroit. Défini habituellement comme une information restreinte à certains, le secret prospère ici sur l'illusion de confiance tirée de la bonne connaissance que tous pensent détenir de chacun. De ce point de vue, le secret, inégalitaire qu'il est par définition, est devenu à portée de tous.

La confiance verticale : politique et morale médiatiques du secret

La temporalité est un troisième facteur qui vient compléter les paramètres nouveaux du secret et de la confiance dans notre société. Depuis son entrée dans la modernité, celle-ci est en effet en proie à une accélération temporelle¹⁴, qui s'est particulièrement accentuée avec le développement des réseaux de communication matériels mais aussi immatériels. Ce sont ces derniers que nous retiendrons ici, principalement ceux que l'on a qualifiés un temps d'« autoroutes de l'information ». Leurs effets propres sur le secret et sur la confiance obligent à distinguer les médias classiques et les nouveaux venus du monde de l'Internet : les réseaux sociaux.

Sans durée, il n'y a pas de secret. Celui-ci suppose donc une stabilité temporelle. Or ce qui est ou se veut secret l'est de moins en moins longtemps depuis le passage des médias à l'ère de l'information continue et à très haut débit. Sous la pression de la concurrence et de l'audimat, ces médias s'avèrent être des entreprises de déclassification de secrets en tout genre, qui sont recyclés en autant de *breaking news*, de *scoops* et de *buzz*, voire d'affaires et de scandales pour les informations que révèlent les plus graves ou les plus sensibles d'entre eux. Le droit, si précieux, de la liberté de la presse se risque ainsi à un empressement à libérer sur la place publique tout fait estimé être « un sujet », indistinctement de sa nature et des conséquences. Dans ce cadre, le secret, quelles que soient sa nature et son importance, représente un type d'information dont la forte convoitise rend particulièrement saillante la question de la médiatisation (et de ses limites déontologiques) et de la responsabilité des médias.

13. On se souviendra du nombre de policiers nécessaires pour suivre 24 heures sur 24 une personne suspecte...

14. H. Rosa, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 2010.

Cette tyrannie de l'information permanente, qui oblige à tout savoir, à tout dire et à tout montrer, trouve depuis longtemps dans le personnel politique une cible de premier choix, mais surtout une clientèle désormais particulièrement captive. En effet, les politiques n'hésitent plus à se plier au jeu de la « peopolisation » en se laissant aller aux confidences, en ouvrant grand les portes de leur domicile..., moins comme personnages publics soucieux de leur image et de leur visibilité que comme hommes ou femmes ordinaires. Il s'agit de créer une forme de proximité visant à lutter contre la défiance dont ils font l'objet. Le retour de la confiance exige d'expurger la parole politique des anciens et éculés secrets de fabrique de sa « com » en inventant un autre *storytelling*. Parler vrai et sans langue de bois, montrer qu'on n'a rien à cacher tout en dévoilant son jardin secret : tels sont aujourd'hui les gages de l'authenticité et de la sincérité, et les termes d'un nouveau rite médiatico-politique, qui espère convertir la confiance capitalisée dans ce cadre privé en futur soutien public.

Complices pour s'accorder sur les règles de ce jeu tout récent, politiques et journalistes poursuivent néanmoins des objectifs différents : un regain de confiance à finalité électoraliste pour les premiers et la révélation de secrets vendeurs pour les seconds, le tout selon des logiques de coopération fluctuant au gré des formats et des supports, des moments et des échéances, des sujets et de leurs enjeux.

Le rétablissement de la confiance en politique passe aussi par la chasse à toutes les formes de secret au moyen d'instances et de mesures destinées à moraliser la vie publique (Anticor, publication des déclarations d'impôts, recherche de conflits d'intérêts...) ou à rétablir la vérité et les responsabilités (du *fact-checking* que mettent en place rédactions et officines privées aux commissions d'enquête parlementaires en passant par le lanceur d'alerte qui divulgue par éthique de conviction des documents confidentiels).

Mais cette évolution des mœurs signale plus profondément une mutation historique importante : le brouillage voire l'inversion des prérogatives historiquement réservées aux domaines politique et moral, avec des conséquences immédiates pour le couple secret/confiance.

Depuis Machiavel, la politique est définie comme l'espace de la raison et du secret (les deux « d'Etat »), incluant et obligeant même, si nécessaire, au mensonge et à la dissimulation, à la ruse et à la trahison, au titre de l'intérêt général, du bien public et de la tranquillité des populations, mais aussi pour des raisons individuelles moins nobles. Elle s'oppose donc au domaine de prédilection de la confiance, qui relève pour sa part de la morale, du sentiment et du privé. Or, récemment exportée sur un terrain qui ne lui est pas naturel et qui

ne saurait l'imposer par quelques coups médiatiques, la confiance s'est néanmoins hissée au rang d'exigence publique, en modalité de toute gouvernance saine et apaisée, par opposition au secret, devenu péché, ou du moins moralement suspect par principe et sans raison d'être politique. Qu'en conclure ? Que la confiance, si volatile comme l'indiquent les baromètres qu'on lui dédie, conduit la politique à une fragilité accrue et le peuple aux espoirs déçus voire à davantage d'abstentionnisme ? Et que la condamnation du secret expose à toutes sortes de risques et de dérives dangereuses pour la sécurité intérieure et pour la sûreté de la nation dans un monde particulièrement instable et conflictuel ?

¶ La confiance horizontale : pièges et illusions du secret 2.0

Par-delà l'usage évidemment condamnable que l'on peut faire du secret pour masquer des pratiques répréhensibles, la critique de son rôle et de sa place, tout comme les différents dispositifs pris pour le lever sont finalement les symptômes d'un déficit de confiance à l'égard de l'autorité, des instances qui l'incarnent en particulier, des élites en général, prises entre la suspicion de l'abus de position et le procès en déconnexion des réalités. Le secret retrouve ici sa nature inégalitaire. Mais c'est à une crise de la démocratie que la problématique du couple secret/confiance renvoie plus profondément.

Il est pourtant un espace où confiance et secret semblent trouver, en première lecture du moins, un bon terrain d'entente et un crédit inédit : Internet et les réseaux sociaux numériques (RSN). On pourra ici s'interroger sur le capital confiance à accorder à une information dans un espace ouvert à tous et sans restriction, où l'accessibilité permanente et la disponibilité immédiate excluent et rendent le secret suspect... Plus encore : le secret réside dans l'existence d'une réalité, d'une vérité qu'on ne souhaite pas dire à tous. *Quid alors de la réalité et de la vérité quand tout est dit, su voire déformé par de fausses informations et soupçonné de complotisme*¹⁵ ?

L'alliance entre secret et confiance est aisée à comprendre, mais utile à rappeler pour mieux la nuancer ensuite, tant l'idéologie entourant, dès le XIX^e siècle, la société de la communication persiste et s'emploie à faire circuler des mythes et des rêves démocratiques que la nouvelle foi en la technologie numérique ne cesse de réactiver. À suivre cette idéologie, l'Internet serait en effet un lieu de liberté d'expression et d'acceptation des différences, d'égalité et de partage, de proximité et,

15. Ch. Godin, *La Crise de la réalité. Formes et mécanismes d'une destitution*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2020.

enfin, de fraternité universelle et de paix mondiale dans ce « village global » que notre planète serait devenue... Or, l'architectonique sociale et les pratiques numériques contredisent cette belle utopie et ses prophéties. L'Internet ne repose pas sur des liens de type sociétaire mais de type communautaire, plus affinitaires que contractuels, d'intérêt plus que d'engagement. Il forme une nébuleuse de groupes sans projet politique de vivre ensemble, sans volonté de partager une communauté de destin, d'identité ou d'appartenance. C'est un agrégat de collectifs juxtaposés, chacun réunissant de façon très spécialisée des individus autour de goûts, d'idées, de centres d'intérêt bien définis, sans instance supérieure de métacoordination entre eux, sauf pour de rares et très ponctuelles raisons opportunistes¹.

Autrement dit, le monde de l'Internet et des RSN n'est et ne crée toujours que du même, de l'identique². La confiance s'y fabrique donc entre présumés proches, à partir d'une proximité ressentie et vécue à distance, sans contact réel, bref dans la relation numérique prétdument transparente de l'entre-soi, pour le pire (propos haineux, délations, calomnies, *fake news*, conspirationnisme, complotisme...) ou le meilleur (vidéos et images prises par des anonymes, qui informent et éclairent autrement la réalité ou l'événement). Renforcée par l'illusion de protection de son identité qu'offre l'écran, cette confiance conduit l'internaute à une désinhibition propice à l'expression et à la mise en scène de soi sans tabou ni secret. Nul besoin d'aller sur le *Darknet* ou sur les messageries cryptées pour voir se déployer librement les différentes formes du « confidentiel personnel ». Avec cette confiance horizontale, la volatilisation du secret est totale.

En effet, pratiques et usages numériques témoignent que la confiance et le secret s'y conjuguent ici de façon rare. Sur Internet, malgré les traces qu'on sait y laisser, l'absence de véritable droit à l'oubli et la mémorisation des historiques de navigation pendant cinq ans, on donne aisément ses numéros de carte bleue pour faire des achats en ligne, parfois sur des sites inconnus et sans connaître le degré de sécurisation des transactions, on dépose ses codes d'accès et mots de passe dans le *Cloud*, on signe sans lire des conditions générales d'utilisation (CGU) et des conditions générales de vente (CGV) pour accéder à des applications et à des plateformes susceptibles de garder et de vendre vos données personnelles sans vraiment se soucier de leur utilisation, on s'y dévoile et s'y confie aisément, certains s'y dénudant même et s'y exhibant littéralement, parfois en enregistrant les formes les plus intimes de leur vie en vue de *posts* « likables » sur des sites dédiés et accessibles d'un clic.

1. D. Cardon, *La Démocratie Internet*, Paris, Le Seuil, 2010.

2. B.-C. Han, *L'Expulsion de l'autre*, Paris, PUF, 2020.

De plus, la préservation du secret est paradoxalement perçue comme assurée non plus par la valeur estimée rare et précieuse accordée à une relation humaine donnée, mais par des formes automatisées de confiance au moyen de dispositifs techniques offrant, grâce à des procédures rationnalisées, des garanties suffisantes pour se dispenser de règles morales et affectives partagées. La preuve par le résultat et l'efficacité de l'outil se substitue ainsi à l'incertitude entourant les conditions interpersonnelles qui scellent habituellement le secret par la confiance.

À qui se fier se demandait-on naguère, la confiance semblant exceptionnelle ? À tous et même aux objets semble nous inviter aujourd'hui Internet. Cependant, plusieurs indicateurs témoignent de la confiance limitée et modulable (du sentiment de sécurité à la tromperie manifeste, en passant par la suspicion, le besoin de vérification et d'authentification) et du secret peu garanti que les internautes accordent à ces moyens de communication. Dans le désordre, on citera les pratiques différentes adoptées selon les sites, l'âge, les catégories socio-professionnelles..., l'utilisation de pseudos, le recours au filtrage, la visibilité et le partage modulable des données, les niveaux d'autorisation des messages et des « amis », le trucage de son profil, l'anonymisation par l'utilisation du floutage ou d'un masque, et enfin, et surtout peut-être, la relative rareté du passage à la rencontre et à l'échange réel.

Mais, malgré les doutes et les précautions prises, le piège vient du fait de la nature double de l'Internet et des RSN : les réseaux naissent et créent essentiellement du même, c'est-à-dire constituent des groupes d'individus qui se connaissent. On se croit donc entre proches, en confiance dans un cadre privé, propice aux confidences, au secret, *a fortiori* dans le tête-à-tête. Mais ces réseaux sont aussi, tout relationnels qu'ils soient, des infrastructures techniques qui, comme tels et à l'image de leurs homologues matériels, permettent toujours à n'importe qui de s'y connecter et d'y circuler en passager clandestin. Ils sont à la fois « ponts et portes »³, et se présentent ainsi comme des espaces de l'entre-deux et du poreux, des salons d'intérieur tapissés de miroirs sans tain, avec des intrus là où l'on se croit entre soi, avec un tiers alors qu'on pense être deux⁴, avec un public en s'imaginant parler en privé. Structurellement donc, les RSN, substituant l'entrisme à l'initiation et l'usurpation à l'autorisation, ne sauraient être les lieux de la confiance et du secret, tout ouverts qu'ils semblent être pourtant à la première et scellés qu'ils se prétendent au sceau du second.

3. G. Simmel, « Pont et porte », *La Tragédie de la culture et autres essais*, Paris, Rivages, 1988, pp. 159-176.

4. On renvoie aux analyses de G. Simmel (*Le Conflit*, Strasbourg, Circé, 1995) pour la figure du tiers dont les effets relationnels ont également été analysés par Th. Caplow (*Deux contre un*, Paris, A. Colin, 1971).

Vers la société numérique de l'incommunication

Dans de telles conditions, forte et naturelle est donc la tendance à voir dans ces réseaux des dispositifs de surveillance et de transparence, de traçabilité sinon de traque, que les utopies annonçaient déjà. De plus, la place qu'accordent les GAFA à ces autres tiers techniques que sont les algorithmes ouvre, par leur puissance de calcul, sur une science du comportement humain qui donne une légitimité nouvelle au type de projet de société vers lequel, selon Michel Foucault, on s'orienterait historiquement⁵.

Or les réseaux montrent que le processus en œuvre est d'origine moins institutionnelle et politique qu'individuelle et sociale. En effet, la confiance que l'on accorde et les secrets que l'on dévoile à travers nos pratiques numériques constituent autant d'arguments pour la thèse de la « société du contrôle » horizontal que soutenait Gilles Deleuze⁶, au titre de ce tiers que chacun, tantôt acteur tantôt spectateur, indifféremment surveillant et surveillé, peut potentiellement devenir sur les réseaux. La dénonciation de la surveillance et de la « privation de l'intime »⁷ ainsi que la critique de la méfiance à laquelle leur fréquentation constraint, butent alors sur le poids des contributions et des responsabilités individuelles. Chacun en endosse une part : au titre, d'un côté, de la curiosité qui le pousse à observer et à suivre autrui, de l'autre, des satisfactions qu'il tire à s'exposer et à livrer des données et des contenus qui, naguère protégés par des barrières matérielles ou officielles, sont autant de pièces attachées à un fichier ouvrable d'un seul clic, donc aisément diffusables et partageables avec le plus grand nombre. Si société sans confiance ni secret il y a, elle est un produit d'une relation homme/machine non aliénante mais consentante, que d'aucuns, tel Byung-Chul Han, rapporteront à notre entrée dans la « société positive »⁸, fondée non pas sur l'interdire mais sur le tout dire, non sur le refoulé mais sur l'assumé, comme signes d'une réalisation fière de soi et accomplie sans complexe.

Comment expliquer que les pratiques à risque perdurent ? Seulement par de l'imprudence, de l'ignorance ou de la naïveté ? Peut-être. Sans doute aussi par le fait que l'Internet et les RSN sont une formidable loupe pour observer, dans notre société dite de communication, le besoin d'échanges et de relations, mais surtout le déficit voire l'échec en la matière. La confiance en l'autre et les secrets qu'on lui dévoile sont des

5. D. Cardon, *À quoi rêvent les algorithmes ? Nos vies à l'heure des big data*, Paris, Le Seuil, 2015.

6. G. Deleuze, « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », *Pourparlers, 1972-1990*, Paris, Éditions de Minuit, 1990.

7. M. Foessel, *La Privation de l'intime*, Paris, Le Seuil, 2008.

8. B.-C. Han, *La Société de transparence*, Paris, PUF, 2017.

risques que l'on accepte de prendre pour combler ce manque, malgré l'incertitude accrue que représente autrui dans la relation numérique.

En effet, avoir confiance et livrer un secret exigent une relation sûre, stable, réciproque et partagée. Une telle relation suppose durée et affinité, donc la construction d'un temps et d'un espace communs. Or, d'une manière générale, ce n'est jamais assuré, car l'autre reste toujours un inconnu, qu'il soit réel ou numérique. Communiquer comporte donc toujours des risques : ne pas se comprendre ou s'entendre, perdre la confiance de l'autre faute d'avoir su tenir sa langue, ou ne plus avoir confiance en celui qui a révélé à d'autres l'un de vos secrets.

Les RSN démultiplient ces risques en offrant techniquement à chacun de faire d'un inconnu un « ami », un confident, de n'importe qui un proche, mieux un *alter ego* digne de confiance au titre d'affinités (s) électives. La connexion fait de chacun un homme simplifié⁹, aisément reliable aux autres, qu'elle traite comme des termes identiques et interchangeables. Or connexion n'est pas relation, qui, elle, suppose un rapport dialectique à une altérité dans toute l'épaisseur de ses singularités et de ses différences ainsi qu'un contenu que seules confiance et confidences attestent véritablement. Sur Internet, rien n'est donc moins sûr que la fonction de « réduction de la complexité sociale »¹⁰ qu'offre habituellement la confiance dans la réalité, *a fortiori* quand l'outil épaisse plus qu'il ne diminue, tout en laissant croire l'inverse, inconnues et secrets, par définition inhérents à l'altérité.

Du coup, sur Internet, confiance et secret peuvent être intensifs dans l'instant, mais rarement extensifs dans le temps. À la méfiance structurelle d'être déçu ou trahi, que l'on tente de dépasser par soif d'échange, s'ajoute donc la déception conjoncturelle d'un *dating* que l'on oubliera par les promesses relationnelles d'un nouveau clic. La confiance est ainsi toujours dans le croire en un secret partagé, mais un croire qui ne tient pas dans l'addition de moments passés avec une personne donnée, mais dans la multiplication des occasions projetées avec d'autres imaginées. Dans ce cadre numérique où dominent l'éphémère, le réactif et le varié, peut-on alors encore parler de confiance quand la relation se passe d'« autrui significatif », d'engagement durable et de réciprocité construite ? Et le véritable secret n'est-il pas dès lors, pour l'individu, de savoir se rendre indisponible ? En attendant, sur la Toile, confiance et secret forment plutôt la chaîne et la trame de l'incommunication comme seule réalité de ce qui se noue et se dénoue sans cesse, et comme unique horizon des échanges qui s'entrelacent entre de simples « contacts »... ■

9. J.-M. Besnier, *L'Homme simplifié. Le syndrome de la touche étoile*, Paris, Fayard, 2012.

10. N. Luhmann, *La Confiance. Un mécanisme de réduction de la complexité sociale*, Paris, Economica, 2006.

SÉBASTIEN SCHEHR

PRÉSERVER LE SECRET, PROTÉGER L'INFORMATION. LA LOYAUTÉ EN MILIEU MILITAIRE

La protection des secrets a toujours constitué un enjeu majeur et un défi de taille pour les organisations militaires. Face aux menaces que représentent l'espionnage, la trahison, les fuites et d'autres formes de révélation de l'information, elles se sont ainsi constamment appuyées au cours de l'histoire sur des dispositifs juridiques, techniques et sociaux, ainsi que sur des valeurs morales et des dispositions psychosociales afin de protéger leurs secrets et de minimiser les risques de leur compromission ou de leur divulgation. Nous nous intéresserons ici au cas de la loyauté : nous verrons que ce sentiment moral ne joue pas seulement un rôle de premier plan dans le développement et le maintien de leur cohésion, l'amélioration de leur résilience ou de leur efficacité au combat, mais qu'il contribue aussi, bien que de manière tacite et souvent informelle, à la préservation de leurs secrets comme au contrôle des informations qui y circulent.

Du secret en général et des secrets militaires en particulier

Mais avant de développer ce point, il n'est pas inutile de rappeler quelle est la fonction du secret dans la vie sociale. On se souviendra ainsi que le secret est une information que l'on cache ou que l'on dissimule à la connaissance d'autrui (c'est ce que l'on met à l'écart) : il n'est donc pas possible de l'évoquer sans faire état de la séparation qu'il instaure et de la fonction structurante qu'il remplit dans les relations sociales¹. Le secret contribue en effet à différencier les groupes et les relations : il lie profondément les individus qui le partagent tout en excluant ceux qui n'en ont pas connaissance. Il concourt ainsi à la délimitation des ensembles sociaux et à l'instauration de frontières entre ceux-ci : il est à la fois un vecteur et un garant de leur autonomie.

Compte tenu de son rôle dans la constitution et dans la différenciation des groupes sociaux, on comprend aisément pourquoi sa révélation, c'est-à-dire son partage avec un tiers extérieur à l'ensemble concerné, représente une menace de premier ordre pour toute organisation : non seulement parce qu'en raison même de la valeur du secret

1. Voir G. Simmel, *Secret et société secrète*, Belval, Circé, 1991 ; A. Petitat, *Secret et Formes sociales*, Paris, PUF, 1998.

elle pourrait perturber durablement son activité, mettre en danger ses membres ou compromettre son existence, mais surtout parce qu'elle symboliserait le retour à une indifférenciation initiale et lui enlèverait en conséquence une partie de sa spécificité. Il n'est donc pas étonnant que dans toutes les cultures et toutes les sociétés le fait de révéler/transmettre un secret à un tiers soit assimilé à une trahison, à une transgression, c'est-à-dire à une atteinte grave aux normes sociales².

Et ceci est d'autant plus vrai dans le cas des organisations militaires, car celles-ci présentent un certain nombre de caractéristiques sociologiques qui les rendent particulièrement sensibles à ce type de menace. Ainsi, en raison de leur finalité et des missions qui leur sont confiées (protection d'un territoire, d'une population et des intérêts stratégiques d'un État), des moyens qu'elles mobilisent pour les réaliser (emploi de la force et de la coercition), du contexte dans lequel elles interviennent (conflits et rivalités de puissances), de leur mode de structuration (organisations hiérarchisées et « fermées »), de la nature des activités qui s'y déroulent, dont une partie est secrète, du type d'informations qu'elles traitent ou qui y circulent (renseignements et informations classifiées pour l'essentiel), de la culture professionnelle qui y prévaut (esprit de corps, discréption et loyauté) et du statut des personnels qui y sont employés (fonctionnaires habilités à différents niveaux), il apparaît clairement que toute révélation, fuite ou transmission de secrets ne sauraient y advenir sans conséquences extrêmement délétères. Outre les préjudices directement liés à la valeur de l'information compromise – la captation d'un secret procurant un avantage à l'armée qui s'en empare tout en affaiblissant celle qui en est la victime –, on relèvera que c'est aussi le fonctionnement même de ces organisations qui s'en trouverait affecté, parfois durablement : ainsi, lorsqu'une trahison ou une fuite se produit au sein d'un état-major ou d'une unité, elle engendre des comportements (contrôles, enquêtes) et des sentiments caractéristiques aux effets délétères (méfiance, suspicion, prudence obsessionnelle, paranoïa...), qui finissent par entraver et paralyser son action voire par y inhiber toute forme d'initiative.

Protéger leurs secrets et, plus largement, les informations qui circulent en leur sein, est donc une nécessité pour ces organisations. Pour ce faire, les États et leurs armées s'appuient à la fois sur des structures spécialisées (services dits de « contre-espionnage » ou de « contre-ingérence »), et sur des dispositifs juridiques et sociaux *ad*

2. S. Schehr, *Traîtres et Trahisons de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Berg International, 2007.

*hoc*³. En France par exemple, la lutte contre les atteintes au secret de la défense combine ainsi les actions d'un service de renseignement spécifique⁴ et trois types de mesures visant à limiter cette forme de menace⁵. Le premier est d'ordre juridique et concerne les pratiques incriminées : il s'agit en l'occurrence de se doter d'un arsenal pénal adapté, permettant de criminaliser les diverses formes de compromission ou de divulgation des secrets (espionnage, trahison, fuite...) et de les réprimer afin de produire un effet dissuasif. Le deuxième vise les informations que l'on souhaite protéger : il s'agit de les classifier, c'est-à-dire de déterminer si elles doivent ou non relever du secret et de préciser le niveau de protection qu'elles requièrent, puis de leur appliquer les mesures de sécurité correspondantes en termes d'accès, de diffusion, de stockage et de conservation. Le troisième cible les potentiels détenteurs des secrets : il s'agit de sélectionner, au moyen d'une procédure d'enquête, les personnes qui seront habilitées à accéder aux informations classifiées⁶. Par ailleurs, s'ajoutent à ces mesures, et ce depuis quelques années, des dispositifs non contraints de type normatif visant plus largement à réguler au sein de la communauté militaire les usages de l'information liés aux nouveaux outils de communication⁷. On peut penser par exemple au *Guide du bon usage des réseaux sociaux*⁸ dont la finalité est d'alerter les militaires et leurs familles sur les risques liés à la diffusion de certains contenus et de promouvoir tout un ensemble de « bonnes pratiques », c'est-à-dire non susceptibles de renseigner l'adversaire.

Loyauté et protection du secret

Ces dispositifs institutionnels, pour efficaces et importants qu'ils soient, ne sont pourtant pas les seuls moyens sur lesquels s'appuient ces organisations. Tout groupe social mobilise en effet également un certain

-
3. B. Warusfel, *Contre-espionnage et Protection du secret. Histoire, droit et organisation de la sécurité nationale en France*, Limoges, Lavauzelle, 2000.
 4. La contre-ingérence dans le domaine militaire relève principalement, mais pas exclusivement, de la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD), puisque le contre-espionnage est aussi l'une des prérogatives majeures de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI).
 5. Certaines de ces mesures relèvent du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), et en particulier de la sous-direction à la protection du secret de la défense.
 6. Ce processus de sélection est redoublé par un autre, puisque le principe du « besoin d'en connaître » repose sur l'idée qu'une personne n'est véritablement qualifiée pour accéder à une information classifiée qu'à condition d'être habilitée et d'avoir besoin de cette information dans le cadre de sa mission ou de sa fonction.
 7. Dispositifs qui viennent en quelque sorte « compléter » les règles relatives à la limitation de la liberté d'expression du statut général des militaires (article 4121-2 par exemple, sur la discréetion et le devoir de réserve).
 8. *Guide du bon usage des réseaux sociaux*, ministère des Armées, www.defense.gouv.fr/guide-medias-sociaux/telecharger.pdf. Si on en croit l'enquête de J. Braban et al. intitulée « Des militaires français compromettent la sécurité de leurs opérations sur les réseaux sociaux » et publiée dans *Mediapart* le 13/12/2020, ces « bonnes pratiques » seraient encore loin d'être l'usage dans les armées.

nombre de procédés, parfois informels, ainsi que des valeurs morales et des dispositions psychosociales afin de s'assurer de la conduite de ses membres et de préserver ses secrets. Nous pouvons penser aux serments et aux codes d'honneur par exemple, tout comme à certaines formes de contrôle social visant à contraindre les individus au silence ou à limiter leurs appartenances⁹. Mais aussi à la loyauté, dont le rôle sur ce plan est tout à fait essentiel. On rappellera ainsi que la loyauté est un « affect sociologique », c'est-à-dire une émotion sociale traduisant l'attachement d'un individu à un groupe ou à un *alter ego*, et orientant ses actions et son comportement¹⁰. Elle suppose une forme d'implication dans une relation ou un groupe qui relève de l'affect : l'individu loyal manifeste son engagement en réalisant certaines actions au profit de l'objet de sa loyauté (se sacrifier, soutenir, ne pas abandonner, se taire, ne pas trahir...), mais aussi en exprimant vis-à-vis de celui-ci des marques d'attachement ou de dévouement. C'est donc une émotion qui est également morale et dont les effets sociaux sont multiples.

La loyauté permet ainsi aux groupes, ou aux relations, de se perpétuer dans le temps, et d'assurer leur conservation et leur stabilité au-delà des aléas qui les affectent ou de l'entropie qui les menace¹¹. Elle renforce également la prévisibilité des comportements, diminue l'incertitude et participe de manière décisive au développement des rapports de confiance. Mais surtout, ce qui est essentiel pour les organisations militaires, elle engendre une importante cohésion sociale : les individus loyaux considèrent en effet qu'ils ont des devoirs, une responsabilité et des obligations vis-à-vis des membres du groupe, et développent en conséquence une forte solidarité, source d'indentification à l'ensemble et d'esprit de corps¹². Enfin, elle se répercute également sur les échanges avec les tiers et les attentes relatives au secret : elle renforce non seulement la culture du secret au sein des groupes et les formes de contrôle exercées sur la communication avec les tiers (discrétion, omertà), mais elle a aussi pour effet de susciter une mentalité exclusiviste et de légitimer les sanctions dont sont l'objet ceux qui enfreignent ces règles informelles (stigmatisation, mise à l'écart du groupe, harcèlement, brimades¹³...).

9. Certaines organisations restreignent les possibilités d'appartenance de leurs membres de façon à en constituer l'unique réseau relationnel (groupes sectaires, bandes, mafias...), ce qui permet notamment de réduire les risques de fuites et de trahison.

10. G. Simmel, *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, Paris, PUF, 1999 ; J. Connor, *The Sociology of Loyalty*, New York, Springer, 2007.

11. G. Simmel, *op. cit.*, p. 569.

12. J. Connor et al., "Military Loyalty as a Moral Emotion", *Armed Forces and Society* n° 20, 2019, pp. 1-21.

13. Ce qui peut conduire à ce que des actes délictueux soient dissimulés à la hiérarchie. Voir sur ce point D. Winslow, "Misplaced Loyalties: The Role of Military Culture in the Breakdown of Discipline in Peace Operations", *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 35, n° 3, 1998, pp. 345-367.

On comprend dès lors pourquoi la loyauté est un élément central de toute culture militaire et se trouve valorisée à toutes les étapes du processus de socialisation : de la formation initiale, qui récompense la performance du groupe et la fiabilité autant que l'aptitude individuelle, jusqu'aux cérémonies, rituels et autres traditions, qui rappellent et renforcent tout au long de la carrière l'appartenance collective, en passant par les codes d'honneur et autres serments d'engagement qui exaltent l'esprit de sacrifice et le dépassement de soi au profit de l'ensemble (unité, régiment, institution, nation), elle est systématiquement mise en exergue comme une vertu cardinale et une compétence essentielle à l'exercice du métier des armes. Ce qui est d'ailleurs renforcé par le fait qu'elle constitue aussi l'une des dimensions intrinsèques de l'expérience de la guerre : peu de récits de soldats font l'impasse sur ce sentiment et sur l'appui qu'il a constitué avant, pendant et après les combats¹⁴.

Si la loyauté joue indéniablement un rôle important, bien que méconnu, dans la régulation des comportements, notamment ceux relatifs aux échanges d'informations avec les tiers et aux secrets, il n'en reste pas moins qu'elle demeure une ressource fragile et altérable : cette « émotion morale » ne peut en effet émerger que sous certaines conditions et n'est pas insensible aux dynamiques qui affectent tant la société civile que les organisations militaires dans leur ensemble. Ainsi, l'érosion progressive de la vie régimentaire, le manque de reconnaissance, l'individualisation, la rotation des emplois et la progression des contrats courts, la recherche d'une séparation plus nette entre vie privée et vie militaire¹⁵... sont autant de facteurs qui, à divers degrés, jouent clairement contre la loyauté.

À l'heure de la « massification » des secrets et de la croissance du nombre de personnes habilitées à en prendre connaissance¹⁶, dans un contexte où les informations deviennent un élément clé des conflits armés et où les possibilités de les transmettre ou de les faire fuiter n'ont jamais été aussi grandes, elle apparaît pourtant d'autant plus indispensable. Relever le défi de la protection des secrets et de la maîtrise de l'information ne supposera donc pas seulement d'imaginer à l'avenir de nouvelles réponses techniques ou sécuritaires : les organisations militaires devront aussi être en mesure de s'atteler à la question de la loyauté et de susciter ce sentiment chez leurs personnels. ■

14. J. G. Gray, *Au combat. Réflexions sur les hommes à la guerre*, Paris, Tallandier, 2013.

15. Voir entre autres le 12^e rapport du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire, « La vie des militaires et de leurs familles selon le milieu d'affection », juin 2018.

16. F. B. Huyghe, « Alerte en sept leçons », *Médium* n° 37-38, 2013-2014, pp. 126-127. En France, plus de quatre cent mille personnes sont habilitées (dont 70 % dans les armées) et près de cent mille habilitations sont délivrées chaque année. Cinq millions de documents étaient classifiés en 2017 (source : « Rapport sur le secret de la défense nationale en France », II, janvier 2018, SGDSN).

ENTRETIEN AVEC BENOÎT PUGA

« LE SECRET EST NÉCESSAIRE ET LÉGITIME »

Inflexions : *Mon général, vous avez occupé des postes où le secret est essentiel. Avez-vous eu, dans certaines situations, des doutes quant à sa nécessité ou à sa gestion ?*

Benoît Puga : Non, je n'en ai jamais eu. Le secret est un faux problème, parce qu'il est inhérent à toute activité humaine, y compris pour chacun d'entre nous à titre personnel. Nous ne sommes pas obligés de tout dire et chacun garde par-devers soi des éléments confidentiels dont il est possible de penser que tout le monde n'a pas besoin d'être au courant.

Inflexions : *Qu'est-ce alors que le secret ?*

Benoît Puga : C'est simple. Le secret est une information que l'on cache à tout ou partie du public ou à une population particulière, qu'on ne partage qu'avec ceux qui ont besoin d'en connaître. Chacun de nous vit avec le secret depuis l'enfance, parfois sans s'en rendre compte. Preuve en est avec le secret médical. Quand je vais voir mon médecin, j'attends qu'il ne divulgue pas la raison de ma visite, y compris à ma famille, ou plus exactement je peux lui demander de ne pas tout dire quant à la gravité de mon état, parce qu'avant de le faire connaître, et si c'est nécessaire, j'ai peut-être des dispositions à prendre.

Inflexions : *Alors pourquoi le secret fascine-t-il autant ?*

Benoît Puga : Sans doute parce que les séries policières et la littérature de ce type laissent penser que le secret masque quelque chose d'inavouable, avec en plus le travers de la recherche du scoop ou du scandale. Or, dans la très grande majorité des cas, ce que l'on ne divulgue pas répond à des raisons très légitimes.

Inflexions : *Il existe pourtant des services spécialisés, voire spéciaux.*

Benoît Puga : Comme ancien patron du renseignement militaire, je connais un peu le sujet. On parle toujours des sources ouvertes et des sources fermées. Pour les premières, le traitement est facile ; il ne s'agit que d'une question d'organisation au regard de la masse d'informations à trier et à traiter. Le plus difficile, c'est l'acquisition de l'information fermée, qui est à l'origine première des services spéciaux. Aller chercher ce qui est caché et pourquoi cela est caché est

fondamental. Cela permet aux responsables d'anticiper et de prendre leurs décisions avec le minimum de risques.

Inflexions : *Les services spéciaux sont donc spécialisés uniquement dans la recherche du renseignement caché.*

Benoît Puga : Oui, principalement. Contrairement à ce que l'on croit, ils sont structurés pour rechercher à l'étranger de l'information cachée en utilisant parfois des moyens pas forcément légaux, mais que le gouvernement accorde au regard de la raison d'État, de l'intérêt national, de la sécurité nationale. Souvenez-vous de l'affaire de la mise sur écoute d'Angela Merkel et du président de la République français par les services américains. Quel émoi ! Pourtant cela n'avait rien de scandaleux. Certes, on peut estimer que les services américains pourraient être plus utilement employés qu'à écouter des dirigeants alliés, mais, fondamentalement, cette décision revient au seul président des États-Unis en fonction de besoins que lui seul estime nécessaires de couvrir. Ainsi on pourrait comprendre qu'au moment de la guerre en Irak, il ait pu placer Jacques Chirac sur écoute : la France s'opposant à ce conflit, il avait besoin d'anticiper la réaction de ses dirigeants. C'était de sa responsabilité ; il a été élu et il est payé pour ça. Il en assume les risques si cela est rendu public. En revanche, ce qui n'est pas admissible, c'est qu'un *vulgarum pecus* d'une organisation quelconque s'arroge le même droit, sans ordre d'une autorité hiérarchique. C'est là qu'est le scandale, pas dans le fait qu'un chef d'État estime nécessaire d'écouter un homologue pour l'intérêt de la sécurité de ses concitoyens.

Inflexions : *Le secret n'est pas condamnable en soi, mais les objectifs pour le percer peuvent l'être.*

Benoît Puga : Oui, tout à fait. Ce point est essentiel. Le scandale dépend du statut de la personne, légitime ou non, qui décide d'acquérir des informations que l'autre partie cherche à cacher. Au-delà de l'amusement éventuel, cette démarche est encore plus scandaleuse dans la perspective de recherche de notoriété ou pire d'enrichissement personnel. Je le répète, le secret est légitime, s'il est utilisé, comme dans le cas des fonctions que j'ai pu occuper, pour un bien, au minimum par discrétion ou parce que l'on estime que c'est nécessaire. Vouloir le percer est légitime également, afin de mieux comprendre une situation, d'agir le plus possible en connaissance de cause.

Inflexions : *Qu'entendez-vous par discrétion ?*

Benoît Puga : Par exemple le silence autour du déploiement opérationnel d'une unité militaire. Le risque est de voir l'ennemi

mener une action contre elle, l'empêchant de remplir sa mission. En fait, c'est simple : la décision de classer une information confidentielle ou secrète doit prendre en compte les conséquences de la révélation de cette information pour l'intérêt individuel, la sécurité des personnes et des biens, pour l'intérêt collectif de l'unité (par exemple pour le déplacement de la troupe), pour l'intérêt général et national. Contrairement à ce que l'on croit, c'est souvent la sécurité des personnes qui prime sur tout le reste quand on prend ce type de décision.

Inflexions : Pouvez-vous préciser ?

Benoît Puga : Imaginons que, dans le cadre d'une opération, il faille bombarder une infrastructure considérée comme importante à détruire. Le président de la République peut annoncer l'action en amont, mais il met alors en danger le personnel chargé de remplir la mission. Cela veut dire que celle-ci peut échouer, mais surtout que ses acteurs peuvent être tués après son achèvement, ce qui peut être tout aussi grave que le fait qu'ils soient tués avant. Il faut ici dépasser le simple côté humain, voire humaniste, et prendre du recul. La préservation des capacités d'action sur le long terme est un critère majeur de prise de décision : le temps et le coût de la formation du pilote, s'il s'agit d'un raid aérien, ceux d'autres opérateurs pour d'autres actions, sont des capitaux difficiles à reconstituer rapidement. De plus, la perte d'un avion, et surtout de son équipage, peut avoir une portée stratégique qu'il convient d'étudier avant la moindre déclaration. Ainsi en 1994, en ex-Yougoslavie, la FORPRONU¹ a obtenu que l'ONU utilise des liaisons chiffrées, contrairement à sa philosophie habituelle. C'était en totale contradiction avec l'obligation de traitement égal de tous les pays membres en matière d'information. Boutros Boutros-Ghali, alors secrétaire général de l'ONU, et Kofi Annan, patron des opérations de maintien de la paix, ont décidé d'utiliser des liaisons chiffrées au regard de la sécurité des pilotes de l'OTAN chargés de frapper les forces serbes au sol en vertu de l'application des résolutions de l'ONU. Le problème n'était pas une question de camouflage des forces de l'OTAN agissant comme bras armé de l'ONU, mais bien de protection des soldats avant l'action. Le secret dépend donc de façon importante de la protection des soldats qui accomplissent la mission.

Inflexions : Comment fait-on alors pour protéger le secret ?

Benoît Puga : Tout d'abord par la formation des personnels à la nécessité de ne pas tout dire. Revenons sur le secret médical. Qui

1. Force de protection des Nations unies déployée de 1992 à 1995.

conteste son importance, y compris au titre de la transparence et de l'impérieuse information du grand public ? Prenons l'exemple de la santé du président de la République, dont les Français considèrent qu'il est normal qu'ils en connaissent l'état, car celui-ci a été élu et détient des responsabilités. Des bulletins de santé sont donc publiés régulièrement. La question qui se pose alors est celle du curseur de précision de l'information. Au-delà des commentaires habituels, quel est l'objectif recherché ? Telle information est-elle utile ? De façon étrange, en matière d'opérations militaires ou de négociations, cette notion disparaît et l'on voudrait que tout fût rendu public. Heureusement, les journalistes comprennent bien les limites que l'on pose pour assurer la sécurité de nos soldats. Le débat sur le floutage des visages des forces de l'ordre fait d'ailleurs écho à ce sujet.

C'est la raison pour laquelle le chef définit ce qui est secret et ce qui ne l'est pas. Pour les problèmes de santé, le chef, c'est l'individu. Pour les opérations militaires, c'est de la responsabilité de celui qui commande. Ensuite, chaque niveau possède son degré de confidentialité et donc de limitation du nombre de personnes ayant le droit d'en connaître pendant un certain temps. On forme les gens en expliquant très simplement l'objectif de cette non-divulgation. Le secret, je le répète, ne sert pas à camoufler une forfaiture, une action basse et inadmissible. Il sert d'abord à protéger la vie des soldats et de nos compatriotes.

Inflexions : *Le secret s'inscrit donc dans le cadre de la protection de personnes qui agissent dans un cadre collectif pour une action précise et il est décidé par le chef.*

Benoit Puga : Il faut ajouter à cela une notion de temporalité dont la limite peut être définitive, voire éternelle. On voit bien avec les archives, mais aussi avec les données personnelles que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est chargée de protéger, que tout cela n'est pas simple parce qu'il y a beaucoup de contingences à prendre en compte, d'un côté des personnes qui peuvent devenir des victimes et, de l'autre, des responsables qui doivent les protéger, avec une menace évoluant avec le temps et les techniques. Ici, à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, qui est une sorte de direction des ressources humaines, nous faisons très attention aux informations personnelles des membres de nos ordres sur des sujets comme la religion – n'oublions pas l'affaire des fiches –, la politique... Ainsi, de façon plus générale, est-il impossible en France, par obligation légale, de dire exactement quelle est la répartition religieuse d'une ville comme, par exemple, Paris. Et pourtant cela pourrait être intéressant. Mais non. Et les Français comprennent très bien les raisons pour lesquelles il peut y avoir de

la confidentialité et du secret. Le secret opérationnel le mieux gardé, c'est la dissuasion nucléaire. Il est, d'une certaine façon, intemporel.

Inflexions : *Après la temporalité, il revient au chef de décider qui peut avoir accès au secret.*

Benoît Puga : C'est une responsabilité de chef, quelle que soit la nature du chef, élu ou responsable désigné. Il décide en conscience. Par expérience, par habitude, ou en s'appuyant sur des textes réglementaires ou législatifs, il est possible de savoir quelles sont les personnes habilitées à accéder à telle ou telle information. Ensuite, il faut accepter, ce que tout le monde ne fait pas, qu'un chef puisse de sa propre autorité fermer ou ouvrir l'accès à une information. C'est bien lui qui doit discerner à qui il doit faire confiance, parce qu'il devra assumer les conséquences de sa décision. En fait, le problème n'est pas tant celui de la décision que celui de la stricte application des sanctions prévues par la loi en cas de violation d'un secret. Aux États-Unis, par exemple, celui qui trahit l'identité d'un agent se retrouve *illico presto* en prison.

Inflexions : *Arrive donc le problème de la formation du chef. Pour les militaires, il existe un cursus qui permet progressivement l'accoutumance à ce genre de sujets. Mais comment celui qui, du jour au lendemain, se retrouve avec de telles responsabilités peut-il gérer cela ?*

Benoît Puga : Je dirais que tout dépend de l'âge et de l'expérience. Il n'y a pas que des sujets à caractère militaire. Mon père, par exemple, a eu une longue carrière dans l'industrie civile d'armement. Sa chambre d'hôtel a dû être fouillée une soixantaine de fois. L'espionnage industriel est encore plus développé que l'espionnage militaire ; il influe largement sur le succès ou non de négociations autour de contrats. Pourquoi les délits d'initiés sont-ils sanctionnés ? Parce qu'une information confidentielle révélée peut ruiner ou démultiplier des gains en faisant fi de toute moralité. Pour réussir une affaire, un projet, il y a besoin si ce n'est de secret au moins de confidentialité. Je remarque que souvent les Français sont montrés du doigt parce qu'ils ne sont pas sérieux en matière de propriété intellectuelle avec, en comparaison des États-Unis, un système administratif très lourd pour déposer des brevets d'invention. Nos ingénieurs de très haut niveau, par insuffisance de compréhension des enjeux de confidentialité de leurs travaux, peuvent nuirent parfois à leurs entreprises.

Inflexions : *Que faire pour que cette insuffisance disparaisse ?*

Benoît Puga : C'est une question de bon sens. Au plan national, il existe au sein du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) des fonctionnaires qui forment et informent les

entreprises sur les sujets d'intérêt vital, d'espionnage, de simple sécurité voire de cybersécurité. Voilà d'ailleurs encore un exemple : la cybersécurité a trait à la sécurité, au secret des informations qui circulent de façon informatique. Si vous donnez les algorithmes de chiffrement de votre dossier, on peut rentrer dedans, le bloquer voire le détruire. Imaginons le blocage de l'alimentation électrique de Paris, des serveurs de gestion de la SNCF... Il s'agit donc bien d'une question de bon sens. Toute information n'est pas bonne à dire ou à exposer aux yeux de tous, étant donné les conséquences que sa destruction ou sa dégradation peuvent avoir. Il est donc du devoir du chef, élu ou non, de se former, de se renseigner ; il doit connaître la logique et la cohérence du devoir de protéger les soldats qui sont en opération, de protéger les systèmes informatiques d'entreprises d'intérêt vital, le système bancaire...

Inflexions : *Quid de la compromission ?*

Benoît Puga : Simple erreur d'attention ou volonté de nuire : tous les cas de figure sont possibles, y compris les plus malhonnêtes. Mais même une négligence est inadmissible, est coupable. Le problème est qu'aujourd'hui beaucoup estiment normal qu'au titre de la « transparence » on divulgue des informations confidentielles. Cela doit être sanctionné comme prévu par la loi, ce que l'on ne fait pas assez, parce que l'on considère parfois que la fuite peut avoir des conséquences positives. Mais la question n'est pas seulement que les conséquences soient bonnes ou mauvaises ! Le détenteur d'un secret ne doit en aucun cas le divulguer. Pour dénoncer une malhonnêteté ? Nous sommes alors dans un autre cas de figure : l'article 40 du Code pénal oblige à dénoncer un crime. Dans ce cas, il n'y a plus de secret qui tienne ; c'est évident. *Quid alors des affaires liées aux services spéciaux ?* Il s'agit là d'un autre problème. C'est le gouvernement qui agit selon des normes très précises, qui utilise pour ce faire des personnes sélectionnées dans le cadre de l'intérêt général et qui assume ses décisions, et les conséquences de celles-ci.

Inflexions : *Un livre a récemment relaté des problèmes de coordination de certaines unités en raison de leur pratique du secret, ce qui nuirait au bon déroulement des opérations. L'auteur de cet ouvrage viole-t-il le secret ?*

Benoît Puga : Non, pas du tout. Nous avons là deux problèmes différents. Je suppose que vous parlez de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et du Commandement des opérations spéciales (COS). La DGSE agit de façon clandestine et donc secrète ; personne n'a à en connaître, d'autant plus que ses actions se déroulent à l'étranger. Le COS, lui, agit de façon confidentielle, secrète, mais

pas clandestine. Les agents de la DGSE travaillent sous pseudonyme, ceux du COS avec leur identité réelle, même si c'est de façon discrète et très confidentielle, éventuellement très secrète. Le fait que ces deux services soient côte à côte ne relève pas du secret, mais d'un problème de cohérence, d'intelligence de situation, de décision prise au plus haut niveau. On peut se demander s'il est approprié de mettre deux entités agissant sous un statut différent dans un endroit voisin ou dans une étroite proximité. Il ne s'agit pas d'un problème de secret, mais d'efficacité dans l'emploi des moyens. Il n'y a pas de compromission.

Pour aller plus loin, prenons un exemple : vous servez à la DGSE, je vous connais et je vous rencontre sur un théâtre d'opérations. Si je sais ce que vous faites, la moindre des prudences est alors de s'éviter ; si je ne sais pas ce que vous faites et que je vous salue, je peux vous compromettre involontairement, griller votre couverture. Cela peut être dramatique, voire fatal pour vous. Il ne s'agit ni d'une erreur ni d'une fuite. D'ailleurs, un acteur clandestin peut difficilement revenir sous son identité réelle dans un pays où il a été auparavant en mission. On ne peut pas travailler dans des services qui requièrent confidentialité et discrétion, et vouloir apparaître au grand jour. Je trouve ainsi incompréhensible voire inadmissible que des camarades des forces armées se présentent devant les plus hautes autorités de l'État avec une cagoule sur la tête. Soit on accepte de participer à une activité publique et on vient à visage découvert, soit on craint pour sa sécurité et on ne vient pas. Il n'y a pas de milieu. Les gens qui travaillent clandestinement ont des avantages, mais ils ne pourront pas apparaître dans *Paris-Match* dans un article flatteur. La difficulté est que tout le monde veut avoir les avantages des uns et des autres sans aucun des inconvénients. Or les inconvénients, il faut savoir les assumer.

Inflexions : Le secret serait compromis par les egos ?

Benoît Puga : J'ai connu cette difficulté avec l'engagement des forces spéciales en Afghanistan. Comme elles combattaient sur le terrain contre les talibans, nous avions obtenu des autorités politiques une totale confidentialité. Une discrétion nécessaire pour garantir leur efficacité. Ces unités travaillaient de façon tout à fait officielle, mais sans que nous ne fassions de promotion de leur action. Le gouvernement a respecté cette exigence, tout comme les journalistes, qui pourtant rêvaient de les suivre sur le terrain. Malheureusement, même au sein des forces spéciales, il peut exister des camarades qui veulent le beurre et l'argent du beurre. Je comprends la difficulté. C'est au commandement de faire en sorte que des compensations existent. Hélas, pendant les quarante dernières années, ces compensations ont fait l'objet d'économies. Aujourd'hui on découvre que l'on a d'une

manière générale paupérisé les personnels et qu'il existe un problème social pour leurs familles. Il en va de même dans d'autres domaines de compétences comme, par exemple, celui de la cybersécurité, où les salaires français ne sont guère compétitifs pour recruter des ingénieurs et des spécialistes de haut niveau.

Inflexions : *Nous venons de parler du secret au travail, mais qu'en est-il du secret en famille ? Comment garder un secret ? Celui-ci n'est-il pas parfois trop pesant ?*

Benoît Puga : Ça, c'est une question de caractère, mais aussi d'éducation et de formation. Je reprends mon exemple du secret médical. Les parents éduquent leur enfant en lui expliquant qu'il n'est pas obligé de dire à tout le monde que son père souffre de telle ou telle maladie. Ils expliquent pourquoi. Ce n'est pas un interdit brutal. Pour le secret, c'est la même chose. Les conditions d'exercice du métier imposent de prévenir la famille des contraintes actuelles, conjoncturelles ou à venir. Celui qui s'y refuse pour, par exemple, pouvoir absolument se marier en sachant que ces contraintes peuvent servir de repoussoir, s'expose à un moment ou un autre à un problème. Parfois, les contraintes acceptées au départ deviennent trop pesantes. Pour certains conjoints, il est étouffant de ne pas pouvoir échanger librement avec leurs voisins. Pour d'autres, cela ne présente aucune difficulté. C'est une question de caractère, et aussi de confiance...

Inflexions : *Comment passe-t-on les consignes ?*

Benoît Puga : C'est très simple. Vous n'êtes jamais tout seul. Les secrets qui sont détenus à un niveau unique, à l'exemple ultime du président de la République, sont rares. Il y en a peut-être un ou deux, pas plus. Il est évident que beaucoup d'informations sont partagées, en particulier sur le plan militaire. C'est là l'un des intérêts majeurs de la permanence des cabinets militaires quand tout le monde bouge : ils assurent la continuité. Les personnels des cabinets civils, eux, préparent des dossiers pendant la période de transition et les transmettent aux personnes à niveau égal qui vont leur succéder. Après apparaît la question de la confiance sur le degré d'information et de confidentialité. Les questions sensibles sont, par exemple, liées à l'existence éventuelle d'otages. Mais même sur un tel sujet, il n'est pas besoin de revenir sur le détail : « Voilà où nous en sommes, les services compétents sont au courant. »

Inflexions : *Ce n'est donc pas le détail du secret que l'on transfère, mais le fait qu'il existe un secret.*

Benoît Puga : C'est ça. Même pour le nucléaire, le président n'a pas besoin de dire à son successeur qu'il existe un secret dans ce domaine.

Celui-ci le sait bien. Il n'a pas besoin de transmettre grand-chose puisque ça se passe avec son entourage. En fait, les choses sont beaucoup plus simples qu'on ne le croit.

Inflexions : *Le secret est-il important en matière de relations internationales ?*

Benoît Puga : Oui, il peut être synonyme de la puissance d'un État face à ses adversaires et à ses alliés. La France a toujours eu une excellente réputation sur le plan du renseignement, quoi qu'en disent certains. Une affaire comme celle du *Rainbow Warrior* est une exception, qui peut être de nature à profondément éroder la confiance qui existe entre deux pays. Donc, dans ce domaine, il est important de veiller à la plus grande protection du secret et donc des informations confidentielles. De la même façon, deux entreprises étrangères l'une de l'autre qui travaillent ensemble attachent beaucoup d'importance à la discréetion sur l'information. Je pense que les conditions dans lesquelles Airbus protège ses produits, ses savoir-faire, ses méthodes sont essentielles, quels que soient le pays où l'entreprise est implantée et la nationalité des membres de l'équipe.

Inflexions : *Peut-on mettre de l'affect dans les affaires de secret ?*

Benoît Puga : Oui. Il existe ce que j'appelle la sensibilité d'une information au regard des conséquences, non pas dans la perspective de l'intérêt général, mais pour éviter de heurter la sensibilité des familles. Que dire aux parents de la mort de leur enfant ? Jusqu'à quel degré de détails sur les conditions du décès peut-on et doit-on aller ? Doit-on présenter le corps, notamment lorsque celui-ci est dans un état de dégradation important ? Que peut-on révéler de la mission ? C'est une vraie question. La personnalité des parents, leur courage, le contexte, l'environnement influent beaucoup sur la façon de présenter les choses. Tout le monde ne réagit pas de la même façon.

Qu'est-ce que cela apporte à la vérité ? Parfois l'évidence est violente, mais suffisante. Ce fut le cas pour le crash de l'A320 de la Germanwings. Le président de la République et Madame Merkel ont survolé l'épave. Je peux vous dire que l'un et l'autre étaient impressionnés par la violence de l'impact et de la dispersion des restes. Malgré tout, en un an, les scientifiques de la gendarmerie et de la police ont retrouvé des traces d'ADN pour chaque passager. Les familles ont pu avoir la certitude scientifique que leurs parents étaient bien morts. C'est énorme. Et peu leur importait le degré d'intégrité du corps dans le cercueil, parce qu'elles avaient vu les images des lieux, parce qu'elles devinaient ce que pouvait être l'état des corps. Ce qui comptait pour elles, c'était la réalité de la mort du proche. Le pire aurait été l'inconnu, l'incertitude, le doute.

Inflexions : *Le rôle de l'autorité en matière de secret, c'est la régulation.*

Benoît Puga : Oui. Je le répète. Quand on parle de secret, on pense souvent secret militaire, de la défense et plus généralement le secret d'État. C'est un mythe. Oui, il y a des secrets du niveau de l'État, donc on peut appeler cela un secret d'État. Mais souvent on nomme ainsi un scandale autour de quelque chose d'inavouable, de honteux, d'illégal. Or il existe beaucoup de secrets de ce niveau, comme le secret nucléaire ou de la dissuasion, qui n'ont rien d'illégal ou de honteux. Le secret est une responsabilité qui doit s'analyser au regard des conséquences de la révélation des informations qui le constituent.

Propos recueillis par Jean-Luc Cotard 

DIDIER SICARD

SECRET MÉDICAL : UNE VALEUR À CONSTRUIRE

Peu de concepts sont aussi idéalisés et proclamés que le secret médical. Son ancienneté attribuée à Hippocrate lui confère une aura de légitimité, de socle, qui lui permet apparemment de traverser les siècles et d'être respecté comme un élément fondamental de la relation entre le malade et le médecin. Ce n'est pourtant qu'une illusion. Avant la Renaissance, le secret médical n'avait ni sens ni existence. Le début d'une épidémie n'était gardé secret que pour des raisons politiques ou commerciales. Mirko Grmek situe le passage de la protection du groupe à celle de la personne à la fin du XV^e siècle¹, que Napoléon formalisera en 1810, conférant au médecin une autorité légale dont la profession médicale se saisira comme d'un privilège ; la médecine est désormais une discipline humaine à part des autres professions.

C'est le XIX^e siècle qui fera du secret médical une garantie de confiance entre le malade et son médecin, en particulier pour les maladies vénériennes – la syphilis se répandait alors insidieusement. Mais autant le secret était garanti aux patients qui se confiaient à leur médecin, autant les prostituées étaient dénoncées à la justice et emprisonnées. Et dans le même temps, une sérologie syphilitique négative était réclamée pour l'intégration dans la fonction publique.

Face à l'épidémie de SIDA, les mêmes pratiques ont refait surface : création de « sidatoriums » à Cuba, demande de déclaration obligatoire identifiante pour les personnes dites séropositives, mais aussi, de façon plus subtile, apposition de pastilles rouges sur les dossiers hospitaliers des malades. La rupture du secret médical était justifiée par un risque hypothétique de transmission. Heureusement, l'anonymat est resté dominant, en partie grâce aux associations de militants particulièrement investies sur cette question.

La pandémie de la Covid-19 a ravivé les inquiétudes liées au risque de contamination. Et cette fois-ci, le sujet dépisté positif a perdu son secret médical. Comme si c'était naturel. Certes, il n'est pas livré en pâture, même si certains politiques affichent leur positivité avec quelque glorieuse, mais sa situation de transmetteur potentiel l'oblige à dévoiler l'identité des personnes avec lesquelles il a été en contact et à prévenir son employeur. Son refus sera jugé comme attentatoire à sa qualité de bon citoyen. De plus, le résultat de son test est accessible

1. M. Grmek, «Le secret médical», *Concours médical* n° 85, 1963, pp. 4177-4182.

à l'ensemble des pharmaciens et des biologistes – l'application TousAntiCovid, elle, maintient *a priori* le secret médical.

Ainsi le secret médical dépend-il des situations concrètes, même s'il demeure un devoir du médecin selon le Code pénal (articles 378 ou 226-13) et le Code de déontologie médicale, et est devenu un droit de la personne en 2002 avec la loi dite Kouchner.

Dérogations et ruptures

Un droit de la personne, mais un droit accompagné de multiples dérogations, obligatoires ou facultatives. Obligatoires la déclaration des maladies contagieuses, des alcooliques présumés dangereux, des certificats médicaux de maladie professionnelle, des hospitalisations d'office pour raison psychiatrique, des incapables majeurs, mais aussi la lutte contre le dopage, la requête des médecins lors d'une garde à vue, l'accès total des dossiers à l'Inspection générale de la santé². Facultatif le signalement des sévices infligés aux mineurs de moins de quinze ans, des femmes victimes de violences conjugales, des personnes dangereuses pour elles – mêmes ou détenant une arme. Sans oublier les assurances qui essaient à chaque occasion de vérifier l'adéquation de la maladie ou de la mort de l'assuré avec ses déclarations antérieures. Certains médecins s'y laissent prendre, révélant des informations qui devraient rester confidentielles. Une rupture du secret médical qui demeure heureusement rare.

Ainsi un long cortège de ruptures, toutes apparemment justifiées, remet en cause le secret médical. Mais il faut compter également avec les ruptures banales, quotidiennes, au nom de la transparence, d'un principe de précaution dévoyé, de l'attention portée aux victimes, de la sécurité... Et plus grave encore, à cause de l'insouciance hospitalière : noms des patients laissés à la vue des familles ou des visiteurs sur les dossiers qui transitent dans les salles d'attente, appel d'un nom dans une consultation, présence de ce nom sur des radiographies présentées publiquement aux étudiants pendant les staffs... Il suffit alors qu'une personne connue soit hospitalisée pour que les raisons de son hospitalisation soient diffusées par les étudiants présents, qui expriment ainsi leur pouvoir de transgression, par d'autres personnels de santé, voire par des patients ou des familles présents dans les lieux.

Comment, par exemple, respecter le secret médical dans une consultation réservée à une seule maladie ? La concentration de

2. Je me souviens que lorsque j'étais médecin responsable de la prison de la Santé, j'ai refusé, au nom du secret médical, qu'une commission européenne puisse consulter les dossiers de prisonniers malades du SIDA. Un inspecteur général de la santé, alerté par la direction de la prison, a exigé leur mise à disposition.

ET POUR LE MÉDECIN MILITAIRE ?

Le médecin militaire est d'abord un médecin comme les autres, soumis dans son exercice quotidien aux mêmes exigences et devoirs que son confrère civil. Néanmoins, il exerce dans des conditions particulières et notamment sous une double tutelle : hiérarchique, celle de ses chefs en unité, et technique, celle propre au Service de santé des armées. Le profane peut donc s'interroger sur sa liberté : n'a-t-il pas en effet pour mission première de préserver les effectifs, ce qui peut constituer un paradoxe entre les exigences déontologiques envers son patient et celles réglementaires envers l'institution ?

Le code de déontologie propre au médecin militaire tente de résoudre ce problème – il faut d'abord noter qu'il existe des obligations propres aux praticiens dans les armées (décret n° 2008-967 du 16 septembre 2008). Ce code prévoit dans son article 22 que le praticien militaire exerce dans des conditions d'exception, par exemple des contraintes opérationnelles, des modifications brutales des conditions d'exercice, des situations d'isolement... Mais c'est son article 26 qui doit retenir notre attention : « Lorsqu'il estime qu'une information recueillie lors de son exercice professionnel est de nature à éviter qu'il soit porté atteinte à l'intégrité des personnes ou à la sécurité de leur mission, le praticien des armées peut la communiquer à l'autorité susceptible de prendre les mesures nécessaires. Il doit, dans le même temps, rappeler à cette autorité qu'elle est tenue, dans les mêmes conditions que lui, de respecter le secret qui lui a été confié à raison de ses fonctions. La décision de cette communication lui appartient en conscience et nul ne peut le contraindre, par principe, à la prendre. »

Un médecin des armées peut donc s'affranchir du secret professionnel. Mais il faut lire l'article avec attention. Les conditions sont larges et peu précises ; le problème pour le praticien est donc de savoir ce qu'il doit dire, ce qu'il peut dire et comment il le dit. Le contexte est d'abord à prendre en compte. Il m'est ainsi arrivé qu'un chef de corps me presse de lui dire s'il y avait dans son régiment des séropositifs, ce que je n'ai pas révélé, mais il m'est arrivé aussi, en Afghanistan, de donner des informations parcellaires mais suffisantes pour ne pas envoyer un soldat sur le terrain : en situation opérationnelle, les enjeux peuvent être très différents. Il ne faut de toute façon pas tout dire. L'interlocuteur, s'il a suffisamment confiance en son médecin, n'en demandera pas plus que nécessaire et les bribes d'informations lui suffiront souvent à résoudre la situation. L'important est donc la façon de dire. Et ce qui compte le plus est bien la relation de confiance entre les autorités et le praticien.

Parfois, et même en situation opérationnelle, il arrive que le médecin dissimule certaines données en allant même contre les ordres de ses chefs. C'est ce que je fis lors de l'opération « Lulu la Nantaise ». En 2002, en ex-Yougoslavie, notre chef de corps avait menacé de rapatriement disciplinaire tout soldat pris en compagnie de prostituées. Un jeune engagé vint me voir, car outre qu'il était allé dans un bar clandestin, il avait eu une relation tarifée durant laquelle s'était produit ce que nous nommons pudiquement un accident de prévention. Le confrère à l'hôpital nous conseilla de faire un prélèvement sanguin à la prostituée, ce qui pourrait permettre d'éviter à l'intéressé le traitement préventif mais aussi un rapatriement en France. Nous disparûmes donc pendant une heure sous un faux prétexte pour aller effectuer ce prélèvement, qui se révéla négatif. Le soldat put continuer la mission. Dans cette affaire, je n'éprouvais aucune défiance envers mon chef, bien au contraire même, mais il me semblait qu'il y avait là un problème éthique réel : trancher entre ce qui est juste (le soldat a commis une faute, il doit être puni) et ce qui est bien (il est jeune, naïf et n'a mis personne en danger si ce n'est lui). Le rapport au secret constitue donc un élément majeur dans l'exercice du praticien des armées et dans ce qui le lie à sa hiérarchie. Mais répétons-le, tout débute par la relation de confiance qui le lie à ses chefs.

Yann Andruétan

malades atteints de la même affection est en elle-même un facteur de rupture : « Alors lui aussi... » Cette désinvolture trouve son contraire dans les hôpitaux militaires habitués par nature au secret-défense et à l'accueil de personnalités politiques. La fermeture de l'hôpital du Val-de-Grâce a réduit cette singularité, heureusement maintenue dans les autres hopitaux d'instruction des armées (HIA).

La société est donc enfermée dans un paradoxe ou un oxymore : l'exigence de transparence et le maintien simultané de la confidentialité. Tout dépend si l'on est malade ou bien portant. Ces derniers sont par essence plus nombreux et moins vulnérables ; ils n'ont rien à craindre de la levée du secret médical, juste à perdre le plaisir de la curiosité et du bavardage, inconscients de ses conséquences. Le paradoxe est particulièrement aigu et identifiable dans le cas de la contamination par le VIH : la personne qui tait son infection porte une lourde responsabilité morale, voire pénale, mais le ou la partenaire contaminé n'avait qu'à se protéger... L'exception douloureuse est celle de la situation d'un couple dont l'un des membres est infidèle sans que cette infidélité soit connue. Cette violence conjugale relève-t-elle de la loi ou de la morale commune ?

Il en est de même pour les maladies génétiques. Un médecin averti de la présence de l'une d'entre elles doit tout faire pour convaincre le sujet index, c'est-à-dire celui chez qui la découverte est faite, de prévenir les membres de sa famille afin que ceux-ci puissent prendre des mesures de prévention éventuellement nécessaires. Garder le secret est compréhensible, le révéler est responsable, mais cette responsabilité expose le sujet index à une culpabilité qui n'a pas lieu d'être mais qui est ressentie comme telle.

La mort même ne délivre pas de l'obligation du secret médical. Un malade peut demander que le nom de sa maladie ne soit pas dévoilé après son décès. Ce qui peut susciter des interrogations de la part de sa famille. Seul le juge est habilité à autoriser le médecin à lever le secret, si celui-ci lui porte préjudice (reproche d'erreur diagnostique, de soins erronés...).

Secret médical et données de santé

Les questions liées au secret médical concernaient jusqu'ici la relation médecin/malade, mais la donne a changé avec l'émergence des « données de santé ». Les informations sur nos conditions de vie, notre santé, les consultations et les soins reçus, à l'hôpital ou en ville, sont désormais collectés quotidiennement et hébergés par l'Assurance maladie. Leur valeur informative est considérable. Ces informations permettraient d'établir des stratégies diagnostiques et thérapeutiques

nouvelles, sans cesse revues en fonction des données obtenues : mise en évidence de facteurs sociaux inconnus, comparaison à long terme des thérapies, localisation des cas de Covid-19 à partir du financement des tests par l'Assurance maladie...

Mais des obstacles demeurent, en particulier la difficulté pour l'Assurance maladie de mettre à la disposition des chercheurs les données qu'elle possède, qu'elle considère comme sa propriété et comme confidentielles. L'argument sans cesse réitéré est qu'il s'agit de données sensibles et qu'il existerait un risque qu'une personne malveillante ou trop curieuse accède à une information personnelle identifiante – un argument invalide car ces données sont anonymisées et cryptées. Ce « cadenassage » place la France dans le peloton de queue des pays développés en termes de recherche alors qu'elle devrait être la première en raison de l'universalité de l'accès à l'Assurance maladie, unique au monde.

Un dernier paradoxe repose sur la crainte excessive de cette mise à l'encan du secret médical par les banques de données publiques et la légèreté avec laquelle les citoyens livrent aux réseaux sociaux et aux plateformes des GAFAM leurs données personnelles intimes, en particulier médicales, sans imaginer que celles-ci, emmagasinées dans des *clouds*, permettent aux opérateurs de les utiliser à des fins plus commerciales que scientifiques. D'un côté l'angoisse injustifiée d'un observatoire public gestionnaire des données, de l'autre l'ignorance de l'usage désinvolte de ces mêmes données confiées sans consentement à des acteurs économiques privés. Le numérique fait peur là où il serait d'un usage très utile, mais n'effraie pas là où il est dangereux. Par exemple, confier les données du Health Data Hub³ à Microsoft, qui n'a pas signé le protocole de confidentialité des données européennes, témoigne d'une grande imprudence...

Ainsi, le secret médical est de plus en plus fragilisé. Et cette fragilité lui confère une valeur à restaurer, je dirai même à construire. Le fondement du secret médical est éthique plus que déontologique. Il est celui d'une protection liée à la vulnérabilité que constitue la maladie face à l'ordre policier, sanitaire, voire moral. Le médecin doit assumer la responsabilité morale du maintien de la confidentialité. Ce n'est pas un article du Code, mais un respect de la personne soignée. Garder un secret est difficile, le diffuser à la portée de chacun. La médecine est fondée sur la parole, pas sur le bavardage. Georg Simmel ne disait-il pas que « si la socialisation humaine est conditionnée par la capacité de parler, elle est modelée par la capacité de se taire »⁴ ?

3. Plateforme des données de santé créée en 2019 pour faciliter le partage des données de santé issues de sources variées afin de favoriser la recherche.

4. P. Baudry, « L'enjeu politique du secret », *Agora*, 1996.

FRÉDÉRIC BARBRY

COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE. « ON NE NOUS DIT PAS TOUT ! » ET POUR CAUSE...

Imaginons comment Anne Roumanoff traiterait un sujet portant sur les armées. Il est vraisemblable que, faisant fi de l'histoire juridique de l'expression, elle évoquerait la célèbre « Grande Muette », convoquerait les mânes de Courteline, de Louis Bousquet et de *L'Ami bidasse*, jouerait des images de *La Septième Compagnie* ou des délires plus ou moins amusants des Charlots au cinéma. Et commencerait, certainement fort à propos, par un tonitruant : « On ne nous dit pas tout ! »

Pourtant les communicants des armées essayent de combattre ces clichés au quotidien. La cellule de communication de l'état-major des armées, en particulier, s'attelle à la difficulté de rendre compte des opérations menées par les armées françaises. Elle s'évertue, avec l'ensemble de la « chaîne communication » déployée, à faire montre de pédagogie afin de favoriser l'adhésion des opinions publiques nationale mais aussi internationales, montrer et expliquer la réalité de la situation sur le terrain, soutenir le moral des forces engagées et affirmer le rôle de la France sur la scène mondiale¹. Néanmoins, à une époque où la transparence est élevée en valeur cardinale, les responsables de la communication des armées en opération, ou communication opérationnelle (COMOPS), ne peuvent s'adonner à une liberté d'expression totalement débridée. Tous les événements, même ceux qui peuvent sembler les plus anodins, ne sont pas communicables à tous et en temps réel. Chacun nécessite au contraire une étude, même succincte, dans une perspective multicritière. Tout d'abord, il convient d'anticiper et de travailler en gardant à l'esprit la nécessité de la continuité de l'action : ne pas focaliser sur le présent au risque d'obéir à l'avenir. Ensuite, il demeure fondamental de s'inscrire dans un écosystème de plus en plus complexe où la coordination des acteurs constitue un facteur clé : la communication opérationnelle n'est pas un acteur éthétré. Parallèlement, l'esprit de nos institutions et du droit doivent encadrer notre action : la contrainte normative consolide la portée du message. Enfin, l'engagement des militaires et de leurs familles, notamment dans les épreuves, mérite pour le moins une attention tout empreinte de reconnaissance et de pudeur.

1. Doctrine interarmées de communication opérationnelle 3.10.2, du 26 juillet 2007.

Ménager le présent et l'avenir

On ne dit pas tout en matière d'opérations, d'abord, parce qu'il faut penser à la continuité des actions et ainsi préserver l'avenir. Dévoiler une opération avant son déclenchement la compromet, chacun s'en doute, irrémédiablement, mais cela peut aussi altérer des actions futures. De même que les armées françaises sont à l'affût de toute information sur l'ennemi, actuel ou futur, celui-ci cherche à savoir comment nos opérations se planifient, où elles vont avoir lieu, avec quelles unités... Un effort trop appuyé sur la valorisation d'une opération en cours, notamment sur le barycentre des ressources engagées, lui permettrait donc en creux de calculer où il est possible d'attaquer en revers. L'intérêt de tout belligérant se porte aussi sur l'armement des unités, leur moral et leur commandement. Pourquoi lui faciliter le travail et perdre la possibilité d'un effet de surprise ? La moindre divulgation nuit à la réussite de l'action et, de surcroît, met les soldats en danger. À moyen terme, une succession d'échecs compromet, ne l'oublions pas, l'atteinte des objectifs fixés par le politique. En conséquence, la réponse à la question de l'opportunité temporelle de toute action de communication, déjà forte dans tout type de communication d'entreprise ou strictement institutionnelle, est rendue plus délicate lorsqu'il s'agit d'action militaire.

De la même façon, vouloir valoriser ou expliquer une action en utilisant des images provenant de satellites ou de capteurs divers peut certes soulager une pression médiatique immédiate, mais favorise nos compétiteurs. Inexorablement, touche de détail technologique après touche de spécificité propre aux systèmes d'armes, le tableau impressionniste se révèle à nos ennemis et leur confère un avantage exorbitant, qu'il soit tactique ou industriel. La question du rapport coût/efficacité se pose de façon très claire. La fin (la communication) ne justifie pas nécessairement les moyens (les risques opérationnels).

Dans une même logique, expliquer comment une unité a réussi à prendre l'ascendant sur son adversaire peut révéler nos modes d'action. Leur divulgation contraindrait alors à trouver d'autres procédés, souvent dans l'urgence, au détriment de l'entraînement et donc de l'efficacité future. Cet impératif est au moins aussi valable pour les forces spéciales, dont une part du succès repose sur la confidentialité des procédés d'action. Sur l'échelle de Richter de la sécurité des opérations (SECOPS), celles marquées par le sceau nucléaire, en particulier de la force océanique stratégique, occupent le sommet. La moindre divulgation peut faire disparaître un des atouts militaires et diplomatiques majeurs de la France. Le secret et le silence sont donc parfois essentiels, sans qu'il soit possible d'y opposer un

déni de démocratie. Conscient des enjeux, le communicant doit ainsi toujours faire preuve de prudence dans ses propos, ce qui nécessite une préparation, même minime, avant toute prise de parole.

■ Se coordonner

On ne dit pas tout non plus lorsqu'il s'agit d'opérations dans un cadre multinational. Les habitués de l'histoire militaire connaissent l'appréciation de Foch sur les coalitions². Mais au-delà du trait d'esprit, la réalité des engagements modernes impose une discipline et une synchronisation de la communication particulièrement fine, tant avec les forces partenaires qu'avec nos alliés. Chaque force nationale est en effet régie par des spécificités³, politiques ou opérationnelles, qu'il convient de prendre en considération. La fraternité d'armes et la solidarité éprouvées sur le terrain ne sont pas solubles dans la communication. Bien au contraire. Ne pas tenir compte des contraintes des pays alliés pourrait mener ceux-ci à retirer leurs unités dont l'importance ne réside pas toujours et uniquement dans leur nombre, mais aussi dans leur qualité et/ou leur seule présence. L'aspect multinational oblige donc à être attentif à tout ce qui peut influencer le bon fonctionnement de la coalition. Une prise de parole faite à contretemps ou non coordonnée avec une unité alliée peut s'avérer aussi catastrophique militairement que politiquement.

Par ailleurs, si certaines situations peuvent paraître claires sur le théâtre d'opérations, il est possible que des décisions politiques ou diplomatiques soient nécessaires. Une expression maladroite ou désordonnée peut gêner une négociation en cours ou accélérer de façon inopportun une prise de décision. La remontée de l'information vers les décideurs, la concertation, sa mise en forme en décision, puis sa transmission sous forme d'ordres demandent des délais qu'il convient de ne pas sous-estimer. La coordination multinationale, de l'échelon tactique au niveau stratégique, s'effectue toujours dans une dimension politico-militaire et impose une retenue certaine dans la communication. Il est impensable pendant des pourparlers d'en expliquer tous les tenants et aboutissants au grand public, donc à nos adversaires. La coordination et la solidarité entre membres d'une même coalition sont prioritaires sur toute recherche de justification ou de valorisation autonome des actions menées au plan national.

2. « J'ai beaucoup moins d'admiration pour Napoléon depuis que j'ai commandé une coalition. »

3. CAVEATS : règles d'engagement, zones de déploiement, modalités d'emploi des matériels...

■ Assurer la cohérence des principes et des actes

On ne dit pas tout non plus à l'occasion d'affaires dans lesquelles soit la parole politique soit les institutions prévalent. Les armées font partie des organisations qui participent à la résilience de la nation. Il n'est pas nécessaire d'insister sur le *cedant arma togae*, si ce n'est pour rappeler qu'en matière de communication, la parole politique prime sur la parole militaire. C'est-à-dire qu'un militaire, ès-fonction ou ès-qualité, s'inscrit dans cette dynamique de subordination aux représentants du peuple. L'armée de la République est au service de la nation. Il ne peut y avoir ni divergence ni *hiatus*. En conséquence, dès lors qu'il s'agit d'une déclinaison politique, la communication militaire s'envisage bien comme une traduction opératoire des décisions supérieures. A cet égard, le champ des compétences est parfaitement connu et respecté. Il en va de la crédibilité de la communication globale.

Dans la même veine régalienne, les opérations peuvent parfois être contraintes dans leur volet communication par la judiciarisation. Lorsque la justice intervient dans tout ou partie d'une phase opérationnelle, la communication est figée. Il n'est plus possible de tout dévoiler, puisque la plupart des éléments sont versés au dossier judiciaire. En juillet 2019, la mort en opération de trois sapeurs lors de l'opération Harpie en constitue une douloureuse illustration. Le respect absolu du secret de l'instruction, et donc du silence médiatique, est un préalable indispensable à la manifestation de la vérité. Aucun motif de communication ne saurait déroger à ce principe.

Il en est de même pour les enquêtes de commandement, dont la conduite doit pouvoir bénéficier de la même absence de bruit médiatique. Il en va de la sérénité des procédures contradictoires comme du rendu des préconisations.

En complément de l'action judiciaire ou administrative, dans le temps long, la communication opérationnelle accompagne les jugements ou les décisions. Elle capitalise ainsi sur son expertise milieu afin de rendre auprès du public, interne ou externe, un délivrable pédagogique expurgé des considérations souvent très techniques et ardues. Encore une fois, l'efficacité de la communication ne saurait se juger à l'aune de son immédiateté.

■ Préserver les militaires et leurs familles

On ne dit pas tout non plus, en tout cas pas tout de suite, ou pas le plus vite possible, quand il faut annoncer une mort, qu'il s'agisse de nos soldats ou d'ennemis. Pour ces derniers, nous nous référerons au

droit international humanitaire. Le principe d'humanité prévaut. Il nous interdit de publier des images contraires au droit, attentatoires à la dignité. La communication opérationnelle s'interdit également tout décompte macabre et refuse la notion délétère de « chasse aux scalps ». Cette inclinaison macabre est contraire à nos valeurs ; elle pervertirait même l'esprit de la mission. Dans un second mouvement, la temporalité des annonces dépend des contingences opérationnelles. La consolidation des résultats peut nécessiter un travail dans la durée. Il est essentiel que les annonces soient irréfutables ; la crédibilité de la parole publique en dépend.

En opération, chaque famille de militaire engagé éprouve, de manière plus ou moins consciente, l'angoisse d'une issue funeste. Pour nos camarades tombés au champ d'honneur, la pire chose pour une famille, au-delà de la terrible annonce, est d'apprendre la mort d'un être cher par les médias. Chacun garde en mémoire l'exemple horrible de la mort en direct à Sarajevo, au milieu des années 1990, d'un brigadier du 6^e régiment de commandement et de soutien filmé au moment où une balle l'atteignait alors qu'il déplaçait une série de containers avec son chariot élévateur. Certains membres de sa famille regardaient la télévision quand une chaîne a diffusé la scène sans filtre. La procédure, assise sur les principes de la décence et du respect, veut donc que l'on attende que la personne à prévenir désignée par le militaire avant son départ soit effectivement avertie du décès avant de mettre en œuvre le plan Hommage. Le protocole est immuable et laisse au chef des armées le soin de procéder à l'annonce, suivi de celle de la ministre des Armées, puis des armées.

Il faut avoir été chef de corps ou délégué militaire départemental, investi de la lourde tâche d'une telle annonce, pour mesurer la dévastation des familles. Il faut avoir vécu cette suspension du temps devant la porte du pavillon, cette odeur de chicorée en ce petit matin blême, ce silence et puis ces cris pour comprendre que rien ne justifie de déroger à cette règle, au respect de la « bulle silence ».

Il ne s'agit pas là de sensiblerie, mais bien de respect pour les familles qui soutiennent leurs proches dans leur engagement malgré les contraintes que celui-ci impose, notamment les fréquentes et longues séparations. Oui, il est bon de faire preuve de pudeur, d'humanité et de solidarité quand la mort frappe. Il est nécessaire de penser aux familles et à leurs contraintes propres.

En fait, la communication opérationnelle est contenue par une série de contraintes qui doivent être bien perçues par tous les acteurs, tant ceux appartenant à la chaîne commandement que ceux qui, à leur côté, les conseillent en matière de communication. Elle ne se réduit pas à la seule réponse aux questions immédiates

des journalistes. Elle vient en appui⁴ de la stratégie des opérations et, tout en faisant preuve de réactivité, s'assure de la cohérence d'ensemble dans le moyen et le long terme. Malgré ces contraintes, les possibilités d'initiatives sont d'autant plus nombreuses qu'une véritable confiance se sera instaurée entre les différents acteurs de la communication opérationnelle. On ne nous dit pas tout parce que tout ne peut pas être dit immédiatement. La justice peut éventuellement avoir à en connaître, mais au moment du jugement, si le secret de l'instruction a été préservé, tous les aspects à caractère opérationnel, diplomatique ou politique ont de fortes chances d'être levés. Lorsque les modes d'action changent, lorsque les technologies évoluent, il est possible de détailler les anciens. Le secret en matière de communication est forcément éphémère, il faut en être conscient, et ce même si l'éphémère dure.

Assurer la communication des armées en opération, c'est assumer une forme de frustration due à l'équilibre particulièrement instable entre le secret, la discréetion, nécessaire à la poursuite de la mission opérationnelle dans un environnement favorable, et l'obligation d'expliquer à l'opinion publique ce qui se passe, ce que font les soldats qui agissent au nom des Français dans leur ensemble.

L'état final recherché ne se mesure pas au buzz sur les réseaux sociaux, au «ferraillage» de tous les instants, à la saturation médiatique. La communication publique creuse son sillon avec le soc de la vérité : on ne ment pas, c'est un principe intangible. Tout ce qui est communiqué est vrai, robuste et consolidé à l'instant. Il s'agit de le faire sans relâche, en pensant en permanence à la continuité de la mission, à la coordination de toutes les parties, à la cohérence entre nos institutions, notre discours et nos actes, afin de créer un climat de crédibilité sur le long terme qui débouche sur une légitimité solide. Il peut y avoir des escarmouches médiatiques que l'on nous accuse de perdre, mais qu'il vaut mieux accepter de concéder pour préserver l'essentiel, c'est-à-dire la confiance des soldats et des citoyens, tout en étant crédibles aux yeux de l'opinion publique internationale et en particulier celle des pays alliés. On ne souligne pas assez l'importance des silences et des délais pour la réussite de la mission, surtout lorsqu'on a un regard rétrospectif.

Alors effectivement, on ne nous dit pas tout, pas tout de suite, pas sur tout, pas à tout bout de champ, pas n'importe comment, pas sur n'importe quoi, mais toujours avec la certitude d'avoir concouru à

4. En terminologie militaire, appuyer veut dire «apporter une aide à une autre unité, spontanément ou sur ordre, le plus souvent sous forme de feux», c'est-à-dire de tirs soit directs soit indirects (artillerie). Dans le cadre de la communication en général, et opérationnelle en particulier, les «feux» sont les mots, les arguments (dont les chronologies d'événements) et les images.

l'édition de nos concitoyens, dans le respect de la sécurité de nos forces déployées, dans la reconnaissance de leur excellence. On ne nous dit pas tout donc... et pour cause. ■



JEAN-MARC DEGOULANGE

VERDUN SUR ÉCOUTE

En ce début de l'année 1915, la guerre dure depuis presque six mois avec un front occidental figé de la mer du Nord à la Suisse. À la guerre de mouvement succède la guerre de tranchées. Dans chaque camp, les commandants en chef et leurs grands quartiers généraux (GQG) cherchent la manœuvre et le point d'application stratégique qui permettront la percée et la victoire, persuadés encore que la guerre peut finir rapidement.

Dès l'ouverture des hostilités, les interceptions de radiotélégrammes allemands avaient permis de déceler les intentions de l'ennemi et de fournir les renseignements déterminants qui ont conduit à la victoire de la Marne. Le 1^{er} novembre 1914, la tentative d'élimination du Kaiser lors de l'une de ses visites sur le front, révélée par le décryptement des messages radio organisant les honneurs à lui rendre, s'était achevée par un double échec : non seulement le Kaiser ne fut pas inquiété, mais la presse, s'étant faite l'écho de l'opération, avait fourni les éléments de compréhension au grand quartier général de von Moltke sur la capacité des Alliés à décrypter ses messages. Les conséquences de cette « trahison » du secret furent immédiates : changement de système de chiffrement des messages radio et réduction drastique du trafic radio au profit des communications téléphoniques. La presse venait de « tuer » une source de renseignement qui s'était avérée capitale dans la guerre de mouvement.

Dans les tranchées de 1915, l'usage des téléphones de campagne s'étend donc chaque jour davantage. La technologie de l'époque, quel que soit le camp, repose sur une ligne téléphonique à un seul fil et le retour par la mise à la terre. Mais cette technologie a un inconvénient majeur, notamment lorsque plusieurs lignes téléphoniques sont proches les unes des autres : elle génère un phénomène de diaphonie (mélange de conversations).



Le génie français à l'œuvre

Le 3 mars 1915, le sous-lieutenant Delavie est nommé chef de section des téléphonistes du 210^e régiment d'infanterie (RI), engagé dans la région de Saint-Mihiel, dans le secteur du bois Brûlé en forêt d'Apromont. Dès sa prise de fonction, ses subordonnés lui rendent compte de la captation de mélanges de conversations comportant parfois des mots étrangers et concluent « qu'on n'y peut rien faire ».

Cette affirmation n'est pas en adéquation avec l'esprit scientifique et cartésien de Delavie : il est professeur d'électricité dans le civil. Aussi recherche-t-il les raisons de ce phénomène. En premier lieu, il vérifie l'ensemble des montages et des connexions. Aucune anomalie n'est constatée. Il décide de construire une ligne téléphonique expérimentale à quelques mètres de celles opérationnelles. Le phénomène de diaphonie se répète. En éloignant la ligne, le phénomène perdure, mais avec une intensité moindre. Il a alors l'idée de doubler les fils afin d'éviter le retour par la terre. Le phénomène de diaphonie disparaît dans cette ligne et persiste toujours dans les autres. Il vient d'identifier la source du phénomène : le retour par la terre.

Afin d'améliorer la qualité des communications téléphoniques du régiment, il fait doubler toutes les lignes. Et en repensant aux mots étrangers qui se mélaient parfois aux communications françaises, il comprend l'intérêt que peut avoir cette possibilité d'écouter les communications téléphoniques ennemis. À la fin du mois de mars, il rend compte à ses supérieurs hiérarchiques et techniques, dont le représentant de la télégraphie militaire du corps d'armée. Ce dernier, devant la démonstration, s'exclame : « Eh bien, vous m'avez foutu sur le cul ! » Fort de cet « encouragement », Delavie s'attelle à rassembler le matériel nécessaire pour mettre sur pied le premier poste d'écoute téléphonique et rédige un rapport sur cette capacité de renseignement.

Le 5 avril, les combats reprennent en intensité. Les préoccupations de Delavie sont toutes tournées vers le maintien des communications téléphoniques du régiment. Il lui faut attendre le début du mois de mai pour poursuivre ses recherches. Reprenant la base de son expérimentation, il installe le 4 mai une ligne posée le long du parapet de la première ligne de tranchées, qui est éloignée d'à peine cinquante mètres de la tranchée allemande. À un bout de la ligne, un piquet de terre de fortune réalisé avec une baïonnette, à l'autre, un écouteur de téléphone. Le résultat va au-delà de ce qu'il avait imaginé : il entend les Allemands se moquer du 75, donner des éléments de réglage pour les tirs d'une batterie d'artillerie, rire, chanter...

Le 9 mai, au cours d'une réunion des officiers téléphonistes du corps d'armée, Delavie expose les procédés à mettre en œuvre pour installer des postes d'écoute. Le 12, des tirages avec la mention « secret » préparés par le corps d'armée sont distribués. Plusieurs lignes de captage sont installées dans le secteur tenu par le 210^e RI. Les résultats obtenus sont à la hauteur des espérances. Le 13 mai, une conversation annonce la préparation d'une attaque impliquant un régiment et un bataillon. Le lieu de rassemblement et l'heure sont précisés. L'artillerie divisionnaire est alertée. À l'heure prévue, elle ouvre le feu. Grâce au poste d'écoute, une attaque importante est mise

en échec. Le commandant du bataillon du 210^e RI devant recevoir le choc de l'attaque se dit émerveillé. D'autres manœuvres ennemis sont sinon déjouées au moins contrariées. Le 21 mai, un poste d'écoute intercepte la réaction du commandement allemand local : « C'est un peu raide quand même. Voilà trois fois que les Français nous font ça. [...] On ne peut plus remuer une compagnie sans recevoir un ouragan de mitraille. » D'autres interceptions vont contribuer à sauver des vies en prévenant de l'imminence d'un bombardement ou en révélant l'ordre de bataille des unités ennemis ou leur moral. Le 9 juin, le système inventé par Delavie est définitivement adopté par sa division. Il devient réglementaire non seulement dans son corps d'armée, mais dans toute la 1^{re} armée française. Sa généralisation dans l'ensemble des armées est lancée.

À l'écoute de Verdun

Même si la généralisation de son invention ne se répand pas aussi rapidement qu'il l'espérerait, il n'en est pas moins vrai que Delavie est envoyé avec son équipe pour installer de nouveaux postes ou pour aider à leur installation ou à leur réparation. En juillet 1915, il part en mission au 6^e CA pour appuyer de ses conseils techniques les officiers téléphonistes, qui ont installé des postes d'écoute dont la plupart rencontrent des problèmes de fonctionnement. Ce corps d'armée occupe, sur la rive droite, les Hauts de Meuse dominant la plaine de la Woëvre. Dans le secteur sud des Éparges, quatre postes d'écoute sont installés : bois des Chevaliers, bois Bouchot, Mouilly et Éparges. Il suffit de quelques jours pour que tout rentre dans l'ordre. Delavie est également missionné à la 4^e armée en vue de l'attaque de fin septembre 1915 dans le secteur situé entre l'Argonne et la Suippe. Début septembre, sur le retour, il passe à la 3^e armée et à la Région fortifiée de Verdun (RFV). Deux postes d'écoute sont installés dans le secteur nord de Verdun tenu par le 30^e CA, au bois de Consenvoye et au bois des Caures occupé par les chasseurs du lieutenant-colonel Driant. Sur la rive gauche, où sont stationnés le détachement spécial et la 29^e DI, deux postes d'écoute sont également déployés à Forges, près de la Meuse, et au bois de Malancourt, près de Montfaucon-Argonne.

Pour les armer en interprètes-écouteurs, le général Herr, commandant la RFV, ne peut compter que sur une ressource locale. Ainsi, suite à une requête du 9 septembre 1915, il fait savoir au général commandant la 72^e division et le secteur nord qu'il n'est pas envisageable d'adresser une demande d'interprètes au GQG. Il l'oriente sur un recrutement dans les unités combattantes et dans les formations

territoriales, en particulier parmi les nombreux soldats alsaciens-lorrains mobilisés dans les deux régiments d'infanterie territoriaux engagés à Verdun (31^e et 44^e RIT), dont la compétence linguistique est précieuse pour les postes d'écoute au vu de l'urgence – afin de les rendre moins suspects auprès de leurs camarades et de leur assurer une certaine protection en cas de captivité, un nom d'*alias* leur est donné sur décision ministérielle secrète, après une enquête de sécurité (les Allemands fusillent tous les Alsaciens-Mosellans combattant aux côtés des Français, car ils les considèrent comme des traîtres).

Au début de l'année 1916, les postes d'écoute des bois de Consenvoye et des Caures, sur la rive droite de la Meuse, et de Forges, sur la rive gauche, signalent dans leurs secteurs respectifs l'arrivée de nouvelles troupes, l'installation de nombreuses batteries d'artillerie de tous les calibres, de postes d'observation d'artillerie et la construction de multiples abris d'infanterie. Les éléments retranscrits dans les procès-verbaux d'écoute sont confirmés par les autres sources de renseignement dont dispose le 2^e bureau de la RFV. Fin janvier, le poste du bois des Caures alerte sur un afflux de moyens qui s'accentue encore. Cet afflux est la conséquence de la décision, le 27 janvier, de l'état-major de la V^e armée allemande, commandée par le *Kronprinz*, qui arrête les modalités de l'attaque sur Verdun : « Le 12 février au matin commencera la préparation d'artillerie et de *Minenwerfer*. Pendant cette préparation, les troupes seront tenues à l'abri. À 17 h, elles prendront le contact avec l'ennemi sur la première ligne au moyen d'éléments légers. Quand ces éléments auront pris pied sur la première ligne, ils reconnaîtront la deuxième pour procurer des données précises à l'artillerie, qui reprendra la préparation sur cette deuxième ligne le lendemain. »

La mise en œuvre de cette manœuvre sera éventée par le poste d'écoute du bois des Caures. Les conversations saisies les 10 et 11 février ne laissent aucun doute sur les événements à venir. Le 12 dans la matinée, le détail des ordres pour l'attaque est intercepté : « La première attaque sera composée de mille deux cents hommes sans les réserves et sans le 4^e bataillon. [...] L'attaque aura lieu à 6 h 30 [de l'après-midi], le bombardement devrait probablement commencer à 3 h [de l'après-midi]. » Durant la matinée, cinq notes de renseignement partent du poste vers le commandant de secteur et vers les échelons supérieurs, notamment vers le lieutenant-colonel Driant et le général commandant la 72^e division d'infanterie. Les mesures prises ayant contré leur attaque, les Allemands sont contraints d'annuler l'offensive du 13 février. La conjugaison de l'échec de l'attaque et des mauvaises conditions météorologiques donne huit jours de sursis aux défenseurs de Verdun pour se renforcer. On connaît la suite.

Durant toute la bataille de Verdun, plus d'une vingtaine de postes d'écoute téléphonique vont renseigner le 2^e bureau de la 2^e armée, en particulier sur l'ordre de bataille, les intentions, les difficultés logistiques et le moral de l'ennemi. Même les généraux les plus circonspects conviendront de l'abondance, de l'exactitude et de l'importance des renseignements du service spécial, appellation donnée aux postes d'écoute téléphonique pour conserver cette source secrète. D'autres moyens d'écoute et de localisation des émetteurs radio ennemis viennent compléter cette première capacité d'écoute au niveau tactique à partir d'avril 1916. Tout ce qui a trait à ces moyens est couvert par le secret le plus absolu, car il y va de la « survie » de ces différentes sources de renseignement.

Les unités de guerre électronique actuelles trouvent leurs racines dans ces services. Aujourd'hui comme hier, leurs actions et leurs résultats sont également couverts par le secret pour les mêmes motifs. Tout comme leurs grands anciens, leurs « victoires » sont les filles de l'ingratitude, secret oblige. ↴



CYRIL RIVAL

LE POIDS DU SECRET

« Qu'est-ce qu'un homme ? Un misérable petit tas de secrets », écrit André Malraux dans ses *Antimémoires*. Nous protégeons tous en effet au minimum un secret. Or cette activité psychique ne demande pas à tous les mêmes efforts. La dissimulation est plus aisée pour certains que pour d'autres ; nous ne sommes pas égaux dans notre capacité à cloisonner, à dissimuler, à tenir un rôle... Certes, cela s'apprend, comme le font les agents des services de renseignement, mais il existe aussi des dispositions naturelles. Par chance, les autres ne nous interrogent pas ou peu sur nos secrets, notamment sur les plus communs, ceux qui concernent notre vie de couple. Empiriquement, nous comprenons que nous n'avons donc pas à les cacher si souvent. Malgré tout, si nous pensons trop fréquemment à eux, la douleur psychique s'installe.

Le secret à conserver ne concerne pas seulement son contenu ; il faut aussi prendre en considération le contrôle des risques de fuite ou de révélation inopportun de l'information confidentielle. Selon le psychologue cognitiviste américain Art Markman, interrogé par le site Fast Company, « garder un secret demande un gros effort mental. Il faut être capable de prêter attention à ce que nos interlocuteurs savent déjà et à ce qu'ils ignorent ».

Ne pas dévoiler son secret est déjà un vrai défi, mais garder le secret sur le fait que l'on en détient un est plus compliqué encore. Cela demande au détenteur de celui-ci de renoncer à la satisfaction non pas de le partager, mais de faire savoir qu'il le possède, qu'il n'est pas quelqu'un d'anodin, qu'il a lui aussi sa part d'ombres et de mystères. Or cette délectation correspond au mode de manifestation du statut de la personne dont la possession du secret exprime la valeur.

Selon l'étude « L'expérience du secret »¹, qui se penche sur le processus mental consistant à dissimuler des informations, un individu possède environ cinq secrets qu'il ne divulguera pas. Considérés par leur détenteur comme étant particulièrement inavouables, ils sont à l'origine de son mal-être : « Un secret que l'on est vraiment seul à détenir, un tel secret rendrait malades les plus robustes, et on peut même se demander s'il existe une conscience assez intrépide pour supporter ce tête-à-tête sans en mourir². »

Pourquoi ces secrets nous blessent-ils ? Pour Michael Slepian, professeur à la Columbia Business School et principal auteur de

1. M. Slepian et al., « The Experience of Secrecy », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 113, 2017, pp. 1-33.

2. V. Jankélévitch, *L'ironie*, Paris, Flammarion, « Champs essais », 2011.

cette étude, il convient de faire une distinction entre avoir un secret et garder un secret. L'anxiété n'est pas générée par la recherche de situations nécessaires pour le dissimuler, « mais par toutes les fois où un secret entre dans notre tête et interfère avec nos pensées quotidiennes ». C'est le stress de se cacher, bien sûr. Mais c'est surtout lorsque le secret en question met en défaut nos qualités d'authenticité, d'honnêteté et de sincérité qu'il peut avoir de réelles conséquences psychiques. Parce que ce secret est généralement négatif et que penser à des choses négatives nous perturbe. De plus, penser aux secrets que nous gardons nous rappelle que nous ne sommes pas totalement honnêtes avec quelqu'un, que nous ne sommes pas aussi authentiques que nous le croyons. Garder un secret n'est pas dangereux en soi, mais, selon sa nature, des émotions comme la honte ou la culpabilité peuvent lui être associées, et ces émotions pèsent en nous empêchant de trouver la sérénité dans nos relations avec nous-même et avec les autres. « La mauvaise nouvelle, c'est que, même si vous n'avez pas à cacher un secret, vous pouvez souvent penser à lui, au détriment de votre propre bien-être. Mais la bonne nouvelle est que si la chose la plus néfaste est de penser au secret, il est important alors de réfléchir moins ou de changer votre façon de penser afin d'atténuer cet effet négatif », conclut Michael Slepian.

Notre psyché est affectée par la fréquence avec laquelle nous pensons à un secret. L'important n'est pas le moment où une personne invente un mensonge pour cacher des informations ou le changement de sujet pour ne pas entrer dans les détails de ce qui est caché. Même s'il n'apparaît jamais dans une conversation, même si nous n'avons jamais à le cacher activement, un secret est un secret parce que nous avons décidé ou promis de ne pas le révéler. Il est toujours présent, bien gardé dans votre cerveau ; il erre librement dans notre tête, même quand nous n'y pensons pas activement. En nous cette expérience demeure individuelle.

Or, quand nous pensons activement à notre secret, notre esprit est stressé et nous pouvons éprouver de l'anxiété, de l'angoisse et un sentiment de lourdeur. Nous sentons que les tâches physiques ou mentales sont plus difficiles et considérons chaque problème quotidien comme un obstacle majeur à surmonter. Le secret impose un effort de cloisonnement, qui prend de la place dans notre esprit et réduit la fenêtre de la mémoire vive dévolue à ce qui lui est étranger. Quand un individu s'entretient avec un autre en sachant qu'il doit impérativement garder pour lui certaines choses, ses pensées sont contaminées par ces informations qu'il convient de maintenir à l'écart. Rappelons que selon le psychologue social Daniel Wegner, à l'origine

de la théorie de la suppression de la pensée³, « plus on s'efforce de ne pas penser à quelque chose, plus celle-ci nous obsède ». Ainsi, plus nous entretenons le sentiment de ne plus pouvoir être nous-même en portant des secrets trop lourds, plus notre mal-être sera décuplé. Pour vaincre ce sentiment, il faut savoir révéler nos secrets de manière « contrôlée », autrement dit uniquement à des personnes qui seront à même de nous apporter de l'aide ou de nous faire prendre du recul. « Nous avons découvert que quand les gens pensaient à leurs secrets, ils agissaient comme s'ils étaient chargés d'un poids physique. Ce qui les presse, c'est de trouver un moyen de se décharger, de se sentir libérés », commente Michael Slepian. N'oublions pas, cette citation de Sigmund Freud, « Aucun mortel ne peut garder un secret. Si les lèvres restent silencieuses, ce sont les doigts qui parlent. La trahison suinte par tous les pores de sa peau. »

Il est ainsi dans notre nature de posséder des secrets et de vouloir accéder à ceux d'autrui. L'expression du fait qu'il possède un secret procure à son détenteur une dignité particulière, elle le met au-dessus des ignorants et des curieux, elle le valorise comme étant celui qui a été digne de recevoir une confidence ou dont la position dans la hiérarchie de l'entreprise implique de pouvoir détenir des informations confidentielles. L'intelligence relationnelle est d'être capable d'arbitrer entre nos secrets positifs, qui nous aident, et ceux qui sont des poisons lents qu'il faut à un moment libérer.

Bien que le secret possède aujourd'hui une odeur de soufre, il conserve pourtant ses bons côtés. Certes la dissimulation n'est pas à encourager, mais le culte de la clarté doit aussi avoir ses limites. Fort heureusement, aucun d'entre nous n'est totalement transparent. Il existe toujours une part de nous-même que nous n'avons pas le désir de dévoiler complètement, une part d'ombre qui nous protège et qui fait notre charme. Ce jardin secret aux clôtures impénétrables est notre aire de jeu intime, qui nous permet de gambader mentalement dans un lieu de grande liberté avant de reprendre notre rôle en société. Rappelons-nous Blaise Pascal lorsqu'il disait, dans *Les Pensées*, que « si nous savions ce que pense de nous notre meilleur ami, nous n'aurions plus d'amis ». Alors, à force de vouloir tout rendre public, d'être les preux chevaliers de la transparence, nous tendons inexorablement vers un totalitarisme qui nous prive peu à peu de notre liberté d'avoir des secrets.

Finalement, le plus important dans les secrets, comme l'écrit le psychiatre Laurent Schmitt dans son ouvrage *Le Secret*, ce n'est pas tant

3. D. M. Wegner, *White Bears and other Unwanted Thoughts: Suppression, Obsession, and the Psychology of Mental Control*, New York, 1989.

leur sujet, car au bilan les secrets sont souvent identiques, que leur fonction et leur utilisation. Car souvenons-nous que «les hommes se distinguent par ce qu'ils montrent et se ressemblent par ce qu'ils cachent» (Paul Valéry, *Poésie et Mélange*). ▶

RONAN DOARÉ

DU SECRET DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le Code pénal consacre un titre aux atteintes portées « aux intérêts fondamentaux de la nation ». Ils « s’entendent au sens du présent titre de son indépendance, de l’intégrité de son territoire, de sa sécurité, de la forme républicaine de ses institutions, des moyens de sa défense et de sa diplomatie, de la sauvegarde de sa population en France et à l’étranger, de l’équilibre de son milieu naturel et de son environnement, des éléments essentiels de son potentiel scientifique et économique, et de son patrimoine culturel » (article 410-1). Le secret-défense s’affirme, depuis longtemps, comme l’un des leviers, classiques, de la protection de ces intérêts.

Dans un rapport de janvier 2018¹, le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) formulait différentes recommandations tendant à réformer la protection du secret de la défense nationale avec cinq objectifs principaux : « faciliter les échanges internationaux, qui augmentent de manière exponentielle, et aligner avec nos principaux alliés nos niveaux de classification », « améliorer la prise en compte de l’information [...] de façon à s’adapter à la menace cyber », « changer la dénomination des niveaux de classification afin de mettre en évidence la nature interministérielle du secret », « réviser la procédure d’habilitation pour réduire les délais d’enquête » et, enfin, « simplifier la procédure de déclassification des documents ».

L’article 413-9 du Code pénal définit, laconiquement, le secret de la défense en disposant qu’il « fait l’objet de mesures de classification ». Par conséquent, il revient au pouvoir réglementaire de préciser ce qui doit être protégé au titre de la sauvegarde des intérêts fondamentaux de la nation.

À la suite du décret n° 2019-1271 du 2 décembre 2019 relatif aux modalités de classification et de protection du secret de la défense nationale, l’instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (approuvée par un arrêté du 13 novembre 2020) est substituée à une précédente instruction datant de 2011. Ce texte, ambitieux, épouse la logique « mieux classifier pour mieux protéger » et a vocation à s’appliquer « aux services de l’État, ainsi qu’à toute personne physique ou

1. SGDSN, *Rapport sur le secret de la défense nationale en France*, janvier 2018.

morale, indépendamment de son statut juridique, ayant accès, même à titre provisoire, au secret de la défense nationale ou à des informations ou supports portant la mention “diffusion restreinte” ».

Articulée autour de cinq axes (les mesures de sécurité applicables aux personnes physiques, aux personnes morales, aux lieux, aux systèmes d’information classifiés et, enfin, à la gestion des informations et supports classifiés tout au long de leur cycle de vie), cette réforme a pour vocation d’adapter la classification avec deux impératifs : éviter une classification à outrance et mal adaptée, et rappeler certaines obligations en soulignant la nécessité de concilier « l’exigence de sauvegarde des intérêts fondamentaux de la nation » avec « le principe de libre accès aux archives publiques ».

¶ Une réforme des niveaux d’informations classifiées

À compter du 1^{er} juillet 2021, seuls deux niveaux de classification subsistent au sein du Code de la défense². Tout d’abord, le niveau « secret » réservé aux informations et aux supports dont la divulgation ou auxquels l’accès est de nature à porter atteinte à la défense et à la sécurité nationale. Ensuite, le niveau « très secret », qui « protège ceux dont la divulgation ou auxquels l’accès aurait des conséquences exceptionnellement graves pour la défense et la sécurité nationales ». L’article 2311-3 prévoit que « les informations et supports classifiés au niveau “très secret”, qui concernent des priorités gouvernementales en matière de défense et de sécurité nationale, font l’objet de classifications spéciales définies par le Premier ministre »³. Par conséquent, le « confidentiel défense » est supprimé.

L’un des objectifs affichés est de faciliter les échanges avec les pays alliés de la France (UE, OTAN). À cette fin, celle-ci a signé plus de quarante accords généraux de sécurité (AGS), qui sont des instruments de coopération bilatérale en matière de sécurité, avec des États étrangers qui, pour la plupart, ont déjà fait le choix d’une classification à deux niveaux.

Le rapport du SGDSN a livré quelques données chiffrées : pas moins de quatre cent mille personnes « habilitées » (dont les deux tiers par la Défense), cinq millions de documents concernés (exportations d’armement, dissuasion nucléaire, opérations militaires, cyber opérations, armes biologiques, armes chimiques...).

2. Art. R. 2311-2 et R. 2311-3, Code de la défense.

3. Il peut s’agir, par exemple, d’informations relatives à la dissuasion nucléaire.

Par conséquent, à compter du 1^{er} juillet 2021, l'article 11 du décret du 2 décembre 2019 décide que les informations et supports classifiés émis avant cette date sont « traités et protégés selon les modalités suivantes » : « Les informations et supports classifiés au niveau “confidentiel défense” sont traités et protégés comme des informations et supports classifiés au niveau “secret” ; les informations et supports classifiés au niveau “secret-défense” sont traités et protégés comme des informations et supports classifiés au niveau “très secret” ; les informations et supports classifiés au niveau “très secret-défense” sont traités et protégés comme des informations et supports classifiés au niveau “très secret” faisant l'objet d'une classification spéciale. »

Parallèlement, le texte a organisé des dispositions transitoires pour les décisions d'habilitation portant autorisation d'accéder à des informations et à des supports classifiés.

Ajoutons que le secret-défense, source de nombreux fantasmes, fait l'objet d'au moins trois appréciations erronées. Tout d'abord, contrairement à une idée communément partagée, sa vocation n'est pas de protéger seulement des informations liées à la défense nationale. Le spectre est bien plus large et doit être apprécié à l'aune de la « sauvegarde des intérêts de la nation ». Ensuite, la circulaire interministérielle rappelle que « la différence entre (les) deux niveaux de classification ne réside pas dans l'obligation de protéger les informations et les supports dont le caractère est toujours impératif, mais la profondeur des mesures de sécurité physiques, logiques ou organisationnelles ». Enfin, « les sanctions pénales encourues en cas de compromission d'une information ou d'un support classifié sont les mêmes, quel que soit le niveau de classification de l'information ou du support compromis ».

Confirmation et renforcement de la chaîne de sécurité

Le pilotage de la protection du secret-défense s'appuie traditionnellement sur des autorités politiques et administratives relayées, et sur une organisation fonctionnelle adaptée.

Sur un plan politique, tout d'abord, sur le fondement de l'article 21 de la Constitution, le Premier ministre, « responsable de la défense nationale », se voit confier un rôle clé puisqu'il est chargé, premièrement, de « définir, par arrêté, les mesures nécessaires à la protection du secret de la défense nationale suivant lesquelles chaque ministre détermine, dans son champ d'attribution, les informations et les supports qu'il y a lieu de classifier aux niveaux “secret” et “très secret”, hors classifications spéciales, et les modalités de leur protection » ;

et deuxièmement, de « définir [...] les informations et les supports classifiés de niveau “très secret” portant sur des priorités gouvernementales en matière de défense et de sécurité nationale, et devant, par la suite, faire l’objet d’une classification spéciale » (articles R. 2311-5 et R. 2311-3 du Code de la défense). Dans ces attributions, il est toujours assisté du secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), dont les rôles, confirmés et renforcés, au plan national mais aussi au plan international, sont précisés par les articles R. 2311-10 et suivants du Code de la défense. Il est notamment chargé de prendre, par délégation du Premier ministre, « les décisions d’habilitation à connaître des informations et supports classifiés couverts par une classification spéciale ».

Ensuite, la bonne coordination interministérielle impose une implication forte de chacun des ministres. La circulaire clarifie les missions dévolues à ceux-ci avec un champ d’attribution classique concernant « les services centraux, services déconcentrés, services à compétence nationale et organismes extérieurs relevant de son autorité » et élargi, en particulier, « aux opérateurs d’importance vitale dont il est le ministre coordonnateur », mais aussi « aux personnes morales publiques ou privées, avec lesquelles le ministre a conclu un contrat de commande publique ou un contrat de subvention... » (article R. 2311-6 du Code de la défense).

Le dispositif s’appuie également sur les hauts fonctionnaires de défense et de sécurité (HFDS), maillons essentiels de la chaîne de protection du secret. Le HFDS « supervise, anime et coordonne l’application de l’ensemble des dispositions relatives à la protection du secret de la défense nationale pour les personnes physiques et morales relevant du champ d’attribution du ministre dont il dépend ». Il agit par délégation du ministre, et dispose d’un service spécialisé de défense ou de défense et de sécurité.

Un décret de 2012 (décret n° 2012-383 du 20 mars 2012 relatif aux attributions du haut fonctionnaire de défense et de sécurité auprès du Premier ministre, modifié en 2020) désigne le secrétaire général du gouvernement pour exercer les fonctions de haut fonctionnaire de défense et de sécurité auprès du Premier ministre.

La circulaire interministérielle de novembre 2020 consacre une série de développements aux « cas spécifiques ». En effet, « certaines entités disposent, en vertu de la Constitution ou de la loi, d’un statut particulier justifiant la mise en place de procédures adaptées ». Conçue comme le texte de référence en matière de protection du secret de la défense, elle procède à une actualisation et à une mise en cohérence des autorités, administratives indépendantes ou juridictionnelles, pouvant accéder à des informations ou supports classifiés.

Il s'agit de différentes autorités administratives indépendantes, non énumérées, qui peuvent être autorisées par la loi, « pour l'accomplissement de leur mission, à accéder au secret de la défense nationale ». Sont également précisées les conditions dans lesquelles la formation spécialisée du Conseil d'État (article L. 773-2 du Code de justice administrative) peut accéder aux fichiers intéressant la sûreté de l'État. Il en va de même pour la Cour des comptes dans l'exercice de ses attributions non juridictionnelles.

Pour ce qui concerne le Conseil d'État, il s'agissait de tirer les conséquences de la loi relative au renseignement (loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015), dont l'article 10 a prévu la compétence du Conseil d'État « pour connaître, en premier et dernier ressort, des requêtes concernant la mise en œuvre des techniques de renseignement ». Les affaires sont portées à la connaissance d'une formation spécialisée dont les membres sont habilités ès-qualités au secret de la défense nationale.

Des procédures de sécurité adaptées

L'adaptation des règles et des procédures emprunte plusieurs formes. Différentes autorités sont habilitées ès-qualités, tandis qu'à la suite du décret de 2019 les entreprises deviennent l'objet de nombreuses attentions et règles de protection. Enfin, la réforme prend en considération la dématérialisation croissante des informations.

En premier lieu, différentes personnes physiques, autorités politiques, administratives ou juridictionnelles « sont habilitées ès-qualités à connaître informations et supports couverts par le secret de la défense nationale ». C'est le cas du président de la République, du Premier ministre et des membres du gouvernement. Mais également, par autorisation législative, des membres de la délégation parlementaire au renseignement, des membres de la formation spécialisée du Conseil d'État (article L. 773-2, CJA), des membres du secret de la défense nationale (articles L. 2312-5 du Code de la défense) et, enfin, des membres de la commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (article L. 832-5, CSI). Hormis les parlementaires⁴, toute personne devant accéder à des informations et à des supports classifiés devra faire l'objet d'une demande d'habilitation, qui sera instruite suivant une procédure de droit commun, une procédure simplifiée ou au terme d'une procédure d'urgence.

4. Ce qui peut faire l'objet d'une procédure d'habilitation au regard de la séparation des pouvoirs.

En second lieu, le développement de différentes menaces (dont l'espionnage) a conduit l'Etat à associer et, dans certains cas, à contraindre à la protection des intérêts fondamentaux de la nation. Ainsi les opérateurs d'importance vitale (OIV) relèvent de règles spécifiques et adaptées à leur statut (article 1332-1 et suivants du Code de la défense). La collaboration de ces acteurs se matérialisera par la signature d'une convention décrivant notamment un plan contractuel de sécurité. Il en est de même des candidats ou des parties à un contrat de la commande publique, qui exige une procédure d'habilitation des intéressés, afin qu'ils puissent échanger avec les cocontractants des informations de toute nature, y compris des informations et des supports couverts par le secret défense-nationale.

Enfin, la dématérialisation croissante des informations a imposé un renforcement de la sécurité des systèmes d'information classifiés avec un spectre large, qui va de l'homologation du système d'information classifié (y compris, bien évidemment, la sécurisation des équipements de mobilité et la sécurisation des accès à distance) jusqu'à la gestion des informations et les supports classifiés tout au long de leur cycle de vie. ■



OLIVIER ABEL

PROTÉGER LA LIBERTÉ

Nous partirons d'une affirmation originaire : la liberté est le fait de pouvoir se montrer, mais la liberté est aussi le fait de pouvoir se retirer. Le désir de se montrer librement ne doit pas être confondu avec le fait d'être montré malgré soi : dans ce cas, on ne veut plus qu'être caché et protégé dans nos secrets. Le désir de se retirer librement ne doit pas être confondu avec le fait d'être occulté malgré soi : dans ce cas, on ne veut plus que se mettre en avant, qu'être libre de montrer de quoi on est capable. Pour entrer dans l'espace public, dans le monde commun, il faut pouvoir s'en retirer, et les humains disposent de cette faculté de retrait, qui peut prendre des formes incroyablement diverses. Mais quand ils abusent de cette capacité de se retirer du monde, c'est le monde commun qui est perdu¹. Déplions en tous sens ces quelques propositions, en partant du registre le plus politique, puis en remontant vers l'idée plus générale d'un voile d'ignorance, avant de chercher le thème de la confidentialité dans les replis de la communication la plus élémentaire.



Démocratie, liberté de conscience et vie privée

La liberté d'opinion, la liberté de pensée, ce que l'on a longtemps appelé la liberté de conscience (qui était jadis surtout la liberté religieuse et éventuellement la liberté d'athéisme), est le noyau de toutes les libertés. Mais elle est indissociable de la liberté d'exprimer ses pensées, de les partager, de les faire goûter à d'autres. C'est la reconnaissance mutuelle de ces diverses expressions qui fait l'espace public. On peut dire, par exemple, que pour Emmanuel Kant les pensées n'existent que par leur communicabilité, et dans la mesure où elles désirent se partager et goûter les unes aux autres. Comme il l'écrivait, résumant les Lumières : « On dit que la liberté de parler ou d'écrire peut nous être ôtée par une puissance supérieure, mais non la liberté de penser. Mais penserions-nous beaucoup, et penserions-nous bien, si nous ne pensions pas pour ainsi dire en commun avec d'autres, qui nous font part de leurs pensées et auxquels nous communiquons les nôtres ? Aussi bien, l'on peut dire que cette puissance extérieure qui enlève aux hommes la liberté de communiquer publiquement

1. H. Arendt, *Vies politiques*, Paris, Gallimard/TEL [le titre de l'ouvrage en anglais est *Men in dark Times*], p. 13.

leurs pensées leur ôte également la liberté de penser². » C'est ainsi que l'on est sorti de siècles où les formes de vie et de pensée des religions minoritaires, persécutées, ne pouvaient trouver de place que dans le for intérieur d'une vie privée, mais privée aussi de toute expression publique, de toute transmission, claquemurée dans le silence et l'opprobre, humiliée et bientôt asphyxiée.

Mais de l'autre côté, on a vu que les grands totalitarismes n'ont eu de cesse d'aller débusquer tout ce qui pouvait leur être réfractaire, en saccageant l'intimité, en brisant les minces barrières qui protégeaient la vie privée, en dévoilant tout ce qui voulait rester caché. Que l'on pense aux milliers d'arrestations et aux fragiles intérieurs éventrés, après la rafle du Vieux-Port à Marseille en 1943, par la force conjuguée de l'armée allemande et de la police française. On a beaucoup glosé sur le « Big Brother » d'Orwell, mais depuis les dragonnades de Louvois jusqu'aux algorithmes de Google, l'histoire des techniques et des organisations est celle d'un progrès constant dans la pénétration intime de nos vies par un savoir et un pouvoir qui ne nous laissent de répit que de nous conformer. En ce sens le totalitarisme est une vieille histoire. Tout ce qui refuse aux humains cette liberté intérieure, laquelle demande un minimum d'abri d'intériorité, d'habitat inviolable, de droit à la confidentialité, se rapproche d'une manière ou d'une autre de cet âge totalitaire. Comment résister ici ? La grande ruse est peut-être de se noyer dans la foule indulgente. Le besoin de retrait peut prendre ainsi la forme de l'incognito, de l'anonymat. Et on peut dire que les villes ont d'abord été les espaces de cet anonymat désiré : où mieux cacher ses secrets que dans le bruit et les flux urbains ? N'est-ce pas cela que cherche Jean Valjean s'enfonçant dans Paris en tenant par la main la petite Cosette ? Et pour comble de protection, il trouvera au sein de la grande ville le retrait d'un monastère, lieu par excellence de l'intériorité protégée.

Nous avons ici une première indication sur la résistance démocratique aux deux menaces que nous venons d'évoquer. Le « prince » despote s'immisce dans la vie privée des citoyens ou bien les y enferme avec interdiction d'en sortir, et si possible il fait les deux en même temps : il prétend savoir ce qu'ils sont, et il les incarcère dans une vie privée douillette, bercée de mensonges et bordée de menaces. Il joue sur le flux incessant de ses propagandes, soufflant sur la peur et la cupidité, de manière à tenir l'opinion sous son haleine, et il garde pour lui toutes les informations vraiment décisives, celles qui commandent, sans jamais les partager ni les soumettre à examen critique.

2. E. Kant, *Qu'est ce que s'orienter dans la pensée* [1786], Paris, Vrin, 1959, p. 86.

Le « magistrat » démocrate, lui, protège la vie privée des citoyens. Il s'appuie sur un appareil juridique garantissant la propriété, c'est-à-dire d'abord la privauté des formes de vie, mais aussi les libertés d'expression et d'association. La liberté est ainsi protégée par des règles qui disent le double droit à la confidentialité et à l'expressivité. Le magistrat démocrate informe le public de manière à le laisser libre dans son opinion. Il ne cesse de rendre des comptes et ne retient les informations décisives que pour protéger la vie privée des personnes, mais aussi la séparation des pouvoirs et le minimum d'opérativité qui lui est demandé. Il est accessible à l'enquête critique.

¶ Éloge du voile d'ignorance

Cela voudrait-il dire que la transparence est démocratique et le secret despote ? Certes pas ! Il y a un imaginaire opposant la transparence puritaine américaine et les manœuvres obscures des princes florentins, mais cette opposition est simpliste. Le cœur de l'idée démocratique est au contraire que nous pouvons toujours nous réfugier derrière un voile d'ignorance, qui nous protège, nous met à l'abri de ce que les autres et nous-mêmes croyons savoir de nous-mêmes, et qui nous redonne une chance de nous montrer à nouveau, autrement.

C'est ici que la longue histoire du secret, celui du confessionnal, celui du secret professionnel, du dossier médical, du dossier scolaire (trop souvent traîné comme un boulet), ou du casier judiciaire, ou bien encore de ce que l'on appelle dans divers contextes le devoir de réserve, doit être reversée à une histoire de la démocratie. En régime démocratique, les institutions ont pour fonction de placer des écrans protecteurs entre les différents registres de la vie, de manière à ce que le malheur ne se propage pas sur tous les tableaux, que l'on puisse l'arrêter, le cloisonner, en stopper la mauvaise rumeur. Le présupposé philosophique, que certains diront métaphysique ou théologique, et qui est aussi simplement éthique et politique, c'est qu'un sujet n'est pas réductible à l'addition de tout ce qu'il a fait, de tout ce qu'il a dit, même à ce dont nous pouvons le supposer capable : il est placé derrière un irréductible voile d'ignorance.

La tentation de déchirer ce voile est constante, par exemple aujourd'hui avec la révolution génétique, qui fait que, par exemple, on pourrait connaître à l'avance comment sera un enfant, quelle maladie il développera... En même temps qu'un immense espoir, cela soulève une immense inquiétude. C'est que pendant des siècles on ne « savait » pas, on ignorait si nos destinées seraient heureuses ou malheureuses. C'est cette ignorance que les sciences génétiques

croient briser. Connaitre le handicap irréversible qui pèsera sur une vie, ou savoir que l'hérédité déterminera un handicap, même léger, qui conduira telle personne au chômage sans chance d'en sortir, ne bloque-t-il pas la place que les personnes peuvent prendre dans la société ? On pourrait répondre par la confidentialité : c'est au sujet seul qu'il appartient de savoir et non à l'État, à la Sécurité sociale, à l'employeur, aux assureurs ni même aux proches. Mais est-ce même au sujet de savoir ? Le peut-il sans briser ce qui fait de la vie une histoire racontable mais inachevée, qui se décide dans l'incertitude quant au futur ? Le fondement de la morale serait ici de riposter par un « je ne veux pas le savoir ». Je ne veux pas entrer dans l'obligation de savoir et de calculer toutes les conséquences, je veux rester libre de vivre le présent et de vivre ce qui m'arrive. Ajoutons à cet égard qu'à l'âge des fichiers numériques croisant toutes les traces que nous laissons, il devrait être la règle que les utilisateurs de ces données individuelles laissent eux-mêmes des traces ineffaçables, et faciles à retrouver, de manière à ce que le savoir qu'ils ont sur nous ne nous laisse pas sans contre-savoir sur eux.

Ce que nous devons rappeler à nos contemporains, c'est que le voile d'ignorance ne peut pas être déchiré sans que l'on entre dans une société totalitaire, où l'humain, enfin malléable, pourra être refait eugéniquement. Plus on sait de choses, et plus il nous faut décider et instituer des procédures qui donnent à chaque être toutes ses chances, sous voile d'ignorance. Car ce voile, cet écran derrière chaque être peut s'abriter, n'est pas d'ordre scientifique : c'est une décision politique et morale. La faculté de tenir un secret s'apparente à la résistance spirituelle et se fonde concrètement sur le sentiment que nous ne savons jamais entièrement « qui » est quelqu'un – ni d'abord qui nous sommes nous-mêmes. Ce motif est impératif et inconditionnel.

C'est parce que le sujet peut ainsi aller se cacher derrière un voile d'ignorance qu'il peut se montrer à nouveau, et sur tous les tableaux de l'existence. C'est le sens, la fonction et l'honneur des institutions démocratiques que d'arrêter le malheur, de le limiter à une sphère rétrécie, et de redonner au sujet une chance, si possible toutes ses chances.

On peut même aller plus loin dans l'analyse du pacte profond qui lie le voile d'ignorance et la pensée démocratique la plus élémentaire, la plus radicale. C'est que l'idée démocratique est celle que je pourrais « être né » à la place de n'importe quel autre et n'importe quel autre à ma place. C'est par une sorte de tirage au sort absurde que je suis né tel ou tel, dans tel lieu et tel milieu, à telle époque et sous telle étoile. Le « jeu » de la démocratie, comme l'a montré le philosophe

américain de la justice John Rawls après Platon et Rousseau, consiste à se retirer derrière le voile d'ignorance, pour redéfinir en quelque sorte hors-jeu et *a priori* les règles communes, en choisissant alors celles qui seront les moins défavorables pour les plus défavorisés que nous serons peut-être lorsque nous ressortirons de derrière ce voile pour revenir au monde commun³.

¶ Les confidences angéliques

Prenons une vue plus large sur notre question. Qu'est-ce que s'exprimer ? Faut-il à tout prix toujours parler, est-ce toujours bon, et peut-on d'ailleurs dire ce que l'on veut ? Devons-nous vouloir tout ce que nous disons ? Qu'est-ce que vouloir dire ? Qu'est-ce que garder pour soi un sentiment, une idée ? Nous avons l'illusion que nous pourrions tout partager, tout communiquer, et à la première déception nous sommes renvoyés au sentiment que la parole ne sert à rien, dans une sorte de résignation sceptique à ne jamais rien pouvoir partager ni connaître d'autrui ni peut-être de nous-mêmes.

Prenons un détour « inhumain ». Dans les grandes élaborations théologiques médiévales, le thème du langage des anges pose des questions redoutables : nous aurions là en effet un langage immédiat et transparent, parfaitement débarrassé des limitations et imperfections humaines. Un ange ne saurait se trahir : sa « parole », sans réserve, serait d'une franchise et d'une transparence totales ; et son « silence », sans faille, serait d'un secret et d'une opacité impénétrables. La parole humaine, en revanche, s'inscrit dans le temps : quand je dis quelque chose à quelqu'un, j'entends aussitôt mon dire m'échapper, ne pas exprimer exactement ce que je voulais dire, ou trahir ce que je ne souhaitais taire. Cela veut-il dire que les anges ne peuvent avoir aucun secret les uns pour les autres ? Si ce sont des êtres transparents, toute pensée chez eux n'est-elle pas immédiatement communication de pensée ? Duns Scot pense qu'un ange verrait l'acte de la volonté par lequel l'autre ange lui cache quelque chose. Thomas d'Aquin estime que le secret de l'ange n'est pas l'opacité d'un état de fait involontaire, mais l'acte d'une occultation. Pour lui, les anges échappent à cette double angoisse humaine : de ne pas arriver à se manifester, à se montrer en plénitude ; de ne pas arriver à se cacher, à préserver parfaitement leurs secrets. Il y a néanmoins selon Suarez une possible confidentialité de la communication angélique, qui n'est pas tant le vouloir

3. J. Rawls, *Théorie de la justice* [1971], Paris, Le Seuil, 1987.

cacher que la possibilité d'avoir une expression adressée, orientée et limitée, à tel ou tel autre esprit⁴.

Ces querelles ont l'air d'un autre âge, mais dans le langage des anges les humains ont projeté le désir de ce qu'ils n'avaient pas : une communication immédiate, transparente, sans distorsion. N'est-ce pas le rêve de communication universelle qui anime encore et plus que jamais notre société ? Nous entrons peu à peu au paradis de la simultanéité, où la vitesse des transports, de l'Internet et des télécommunications fait de l'échange universel l'espace sans corps d'une transparence, où la confidentialité et la « discréction » ne sont possibles qu'en allant toujours plus vite, encore plus vite que les autres. Mais la communication qui se déploie ainsi forme un espace sans subjectivité, sans cette densité de corps désirants, souffrants, pensants (parce qu'ils ne savent pas tout sur eux-mêmes), qui fait la subjectivité comme indépassable point de vue corporel sur le monde.

Pour revenir à nous, nos confidences, nos cris et nos chuchotements n'ont rien d'angéliques ! Ce sont aussi bien ces « secrets de famille », qui peuvent faire des ravages, y compris dans les générations suivantes, car on ne transmet pas ce que l'on veut et on transmet ce que l'on ne veut pas, y compris les secrets, compris ici comme des césures, des blancs, où l'on peut projeter n'importe quoi. Et pourtant la famille devrait être le lieu par excellence du voile d'ignorance, pour protéger l'intimité de chacun, éveiller le respect mutuel et ne pas enfermer l'autre dans un rôle, ménager pour chacun la possibilité de se retirer pour se montrer autrement et délivrer pour chacun ses pleines capacités d'expression. L'amitié aussi, et sans doute plus encore, est cet espace où la libre-mutualité préside au partage de nos secrets heureux ou malheureux, à la conversation confidentielle. Cette faculté de discréction, de confidentialité, la faculté de tenir un secret est essentielle dans une société aujourd'hui « managée » par l'impératif de communication et de connexion à tout prix. ■

4. Voir sur ces angélologies médiévaux J.-L. Chrétien, *La Voix nue. Phénoménologie de la promesse*, Paris, Éditions de Minuit, 1990.

PATRICK CLERVOY

LES SAVEURS EMPOISONNÉES DU COMPLÔT

Alors que des vérités simples sont à portée de main et que les faisceaux de preuves existent, des contrevérités farfelues séduisent les foules, des idées fausses que les gens veulent absolument croire vraies et défendre comme telles. C'est le registre des théories du complot. Le « complotisme » est un phénomène social inverse du secret. L'homme qui porte un secret cache des faits qui existent réellement ; le « complotiste » prétend dévoiler un pseudo-secret sur des faits qui n'existent pas.

Dans bien des cas, il est impossible d'établir une vérité absolue, si tant est qu'elle puisse exister. Alors on voit se lever des hommes et des femmes pour déclarer que l'explication commune est mensongère, qu'ils en préfèrent une autre, à contresens du raisonnement général. Et malgré ses incohérences, cette idée fausse gagne de plus en plus d'adeptes. Elle s'amplifie. Elle se construit comme un emboîtement de causalités tirées par les cheveux, mais elle se maintient au prix d'une habileté et d'une imagination sans limite. À la fin, il s'agit de déclarer que les puissances financières occultes dirigent le monde, que des gouvernements complices nous trompent avec, quand c'est possible, le soutien des extra-terrestres... C'est la trame d'un grand nombre de scénarios de films et de séries télé à succès. La fiction est tellement séduisante.

La terre (n') est (pas) ronde

On voit se développer des théories du complot sur des sujets sans portée politique évidente. Quelle est, par exemple, la raison d'être au XXI^e siècle d'une idée aussi déraisonnable que celle qui affirme que la Terre est plate ? Plusieurs communautés s'activent pourtant sur Internet pour démontrer que notre planète n'est pas une sphère mais un disque. Des sociétés anglophones et francophones, qui se revendiquent savantes, conjuguent aux formules complexes d'Einstein des phrases hermétiques tirées des textes sacrés pour prouver leur hypothèse loufoque. Un sondage de l'Institut français d'opinion publique (IFOP) réalisé en 2019 révèle que 80 % des Français adhèrent à au moins une théorie du complot sur des sujets comme les maladies, l'immigration ou les attentats terroristes, et que 9 % pensent que la

Terre est plate. Pourtant, il y a plus de trois mille ans, un géomètre grec, Ératosthène, avait déjà calculé la circonférence de la Terre ; depuis cinq cents ans des bateaux font le tour du Globe sans tomber dans le vide ; chaque jour des milliers d'avions circulent au-dessus de la planète ; les images de l'espace montrent la courbure de l'horizon... Malgré ces évidences, certains s'obstinent à croire que les physiciens et les géographes mentent. À court d'argument, on voit les partisans des théories du complot produire une succession de falsifications pour préserver le doute sur la vérité. Si la Terre était plate, l'eau des océans tomberait dans le vide... Les partisans de la Terre plate expliquent alors que l'Antarctique est une muraille de glace infranchissable. Cette explication leur suffit. Ils sont heureux. Car les théories du complot exercent chez les adultes le même attrait que les contes de fées chez les enfants. Ce sont des fables imaginatives riches en fantaisies. Elles les distraient comme peut le faire un magicien au cours d'un spectacle.

F On (n') a (pas) marché sur la Lune

Prenons l'exemple de la conquête lunaire, qui fut un grand moment de l'histoire du progrès technologique au XX^e siècle. L'Agence spatiale américaine planifia et parvint à réaliser six missions entre 1969 et 1972. Cet effort mobilisa de très nombreuses équipes. Cinquante mille employés de la NASA travaillèrent sur ce programme et près de deux cent mille personnes y collaborèrent pour la sous-traitance. Les retombées scientifiques et technologiques furent considérables. Avec cette aventure, les États-Unis d'Amérique prirent une avance déterminante dans l'industrie aéronautique et spatiale. La couverture médiatique fut universelle. On estime à plus de trois milliards le nombre de personnes qui suivirent en direct le premier alunissage. Les pionniers de la conquête lunaire furent accueillis en héros. Puis, au fil des années, surgit un phénomène inattendu : le refus de l'exploit. Selon les enquêtes et selon les époques, 6 à 20 % des Américains ne croient pas que ces vols spatiaux se soient vraiment déroulés. Que ce refus de l'histoire apparaisse dans un discours de propagande comme à Cuba ou en Union soviétique, on peut le comprendre. Mais l'énergie la plus forte pour dénier cet exploit vient du pays même qui l'a réalisé. Dès 1974, avec une accélération croissante, les publications se multiplièrent pour documenter cette théorie du canular. Les informations les plus fantaisistes furent avancées : Arthur C. Clarke, astronome et auteur du livre à succès *2001 l'Odyssée de l'espace*, aurait écrit pour la NASA le scénario des vols lunaires ; Stanley Kubrick aurait filmé en studio les images diffusées en mondovision ; le budget alloué

à l'ensemble des vols habités aurait été consacré à acheter le silence de tous les impliqués.

¶ La conjuration des gens de mauvaise foi

Un incroyable engouement pour les théories du complot a gagné une population excitée qui se perd encore dans des conjectures oiseuses reprises et commentées sans fin. Sur Internet, la recherche avec les mots-clés *Moon landing Hoax* produit vingt-cinq millions d'entrées en 0,64 seconde. Sur l'encyclopédie libre en ligne Wikipédia, la conspiration du canular de l'alunissage est plus documentée que celle sur les vols Apollo.

Plusieurs hypothèses ont été avancées pour comprendre cette réaction. Contemporaine de l'exploration lunaire, l'affaire du Watergate avait révélé les manœuvres secrètes du gouvernement pour espionner le parti d'opposition. Le pouvoir en place avait utilisé les moyens des services secrets pour tricher dans le jeu démocratique. À partir du moment où il est avéré que la triche fait partie du jeu politique, tous les complots imaginables deviennent possibles.

La théorie du complot s'est emparée de l'aventure spatiale parce que c'était à l'époque l'événement médiatique le plus important. Cela fit le malheur des astronautes de la mission Apollo XI. À toutes les manifestations publiques auxquelles ils participèrent, ils durent faire face à des questions qui remettaient en cause leurs exploits. Ils furent harcelés de questions inutiles et vexantes. Neil Armstrong renonça au poste de sénateur qui lui était proposé et se retira de la vie publique. Son acolyte Buzz Aldrin devint la cible des conspirationnistes. Un épisode fut fortement médiatisé. Il avait répondu à la demande de collégiens japonais pour une interview. C'était un piège. Lorsqu'il arriva dans le hall de l'hôtel où devait se faire la rencontre, il se trouva face à Bart Sibrel, un journaliste douteux qui avait déjà réalisé deux documentaires sur la fausse conquête de la Lune. Bart Sibrel força l'astronaute à jurer sur la Bible qu'il était réellement allé sur la Lune. Buzz Aldrin tourna les talons puis entendit dans son dos Sibrel le traiter « de lâche, de menteur et de voleur ». Il s'ensuivit un pugilat filmé puis largement repris dans les médias pour servir la théorie du faux alunissage. Buzz Aldrin avait été pris dans le piège terrible du complot. Il se retrouva accusé du mensonge que l'on créait contre lui. Quoi qu'il dise et quoi qu'il fasse, ses paroles et ses gestes étaient retournés au profit des conspirationnistes.

¶ Une idée vieille comme le monde

La plus ancienne représentation que l'on puisse identifier de la théorie du complot, et qui perdure, est celle qui postule l'existence du Diable. Celui-ci est défini comme une entité maléfique, invisible, omniprésente et toute-puissante, qui incarne le mal absolu. On peut lui attribuer tous les malheurs des hommes ; personne ne peut démontrer que cette idée est vraie. Personne ne peut démontrer qu'elle est fausse.

Les partisans de la théorie du complot utilisent des arguments qui ont la même structure que la phrase de Charles Baudelaire : « La plus belle des ruses du Diable est de faire croire qu'il n'existe pas. » Les théories du complot sont des transpositions laïques de l'idée du Diable et de son influence dans la vie sociale de tous les jours. Celui qui nie l'existence de Satan est suspecté d'être l'un de ses suppôts. L'incertitude profite au mensonge. Aussitôt que le doute est installé, il prend racine. Celui qui, en raisonnant, croit affaiblir une théorie du complot obtient en fait un résultat inverse, il donne des arguments supplémentaires à ceux qui la défendent. Les théories du complot peuvent être regardées comme un aveuglement face à la peur. Face à l'angoisse de vivre, face à l'inconnu de la mort, l'homme démunie imagine une conspiration invisible et puissante qui existerait depuis toujours pour le tromper. L'illusion du complot est à la mesure de ce que nous ignorons.

Pour comprendre les effets des théories du complot, on peut partir de la formule attribuée à Edgar Faure : une idée fausse est un fait vrai. Parce qu'elles nous font penser et agir de façon particulière, ces théories exercent sur nos sociétés une influence réelle, parfois déterminante, par exemple dans les choix des électeurs. C'est ici que la plaisanterie s'arrête et que le problème devient sérieux. L'Histoire a montré que des théories du complot comme celui dit du *Protocole des sages de Sion* ou celui des Blouses blanches ont servi des régimes autoritaires pour légitimer leurs crimes politiques.

¶ Une idée réconfortante et angoissante

Si autant de personnes adhèrent aux théories du complot, s'obstinent à y croire malgré l'absence de preuve et malgré une profusion d'arguments qui les réfutent, c'est qu'elles offrent des satisfactions psychologiques. Lorsqu'on ne comprend pas quelque chose au monde qui nous entoure, aux événements que l'on vit ou que l'on observe, il est rassurant d'imaginer une causalité, fût-elle fantastique. Au lieu de

soumettre celui qui y croit à une angoisse supplémentaire, l'illusion d'un complot le soulage. Pour un individu qui souffre d'une image sociale précaire, il est valorisant de penser, et de laisser les autres penser, que des personnages puissants sont responsables de ses malheurs. Pour un individu vulnérable, il est valorisant de penser qu'il n'est pas moins habile que les conspirateurs, puisqu'il a déjoué leur piège, voire qu'il est plus intelligent que la moyenne puisqu'il a deviné un complot là où les autres n'ont rien vu. Il a l'illusion qu'il n'est pas pris dans l'effet d'un mensonge qui n'existe pas, sans réaliser qu'il en est captif, aveuglé par un mensonge plus grand.

La fascination qu'exercent les théories du complot a une explication. On pourrait les considérer comme de nouvelles formes de mythologies. Dans les sociétés anciennes, les mythes venaient combler des vides. Ils offraient une explication à ce qui échappait à la compréhension. Aujourd'hui, l'excès de rationalisme des sociétés modernes prive l'homme du recours au surnaturel mais conduit à la fabrication de mythologies contemporaines que sont les théories du complot. Elles mettent en jeu les mêmes ressources : un imaginaire foisonnant pour séduire et une crédulité naïve pour y adhérer. Le poison se cache dans l'usage politique de ceux qui les font naître et qui les entretiennent. ↴



CAROLINE MULLER

IMAGINAIRES ET PRATIQUES D'UN SECRET PROFESSIONNEL : LA CONFÉSSION AU XIX^e SIECLE

Travailler sur la confession catholique a longtemps été considéré comme un problème insoluble par les historiens, pour deux raisons : le caractère oral de cette pratique, qui met en scène un dialogue entre le confesseur et le pénitent, et le secret inviolable et canonique qui protège l'échange¹. C'est cette question que cet article se propose d'examiner : le secret de la confession comme objet d'histoire entre 1810 (date du Code pénal impérial, qui définit les secrets professionnels) et 1905 (loi de séparation des Églises et de l'État, qui modifie le statut des prêtres catholiques au regard de la loi). En un siècle perçu, parfois trop uniformément, comme celui du recul des pratiques catholiques et de la laïcisation des lois et des services publics (1881-1882), comment ce secret est-il envisagé par le législateur et quelles en sont les conséquences judiciaires ? Le secret de la confession, en tant que secret professionnel, a attiré l'attention de nombreux observateurs : les juristes, les médecins, les journalistes des rubriques faits divers et justice, les romanciers et autres dramaturges. Si le cadre de ce travail est trop étroit pour proposer une étude exhaustive de la question, je voudrais suggérer quelques pistes de réflexion à partir du dépouillement d'un *corpus* composé de sources de presse généraliste et juridique², puisqu'il n'existe pas d'étude exhaustive et fouillée de l'histoire de l'ensemble des secrets professionnels en France au XIX^e siècle – encore moins sur le secret de la confession.



Un secret professionnel reconnu par le droit français à partir de 1810

L'Empire est marqué par une intense activité législative, qui débouche sur la production de deux textes majeurs composant l'armature du droit français tout au long du XIX^e siècle : le Code

1. Voir l'introduction de Groupe de la Bussière, *Pratiques de la confession, des pères du désert à Vatican II*, Paris, Le Cerf, 1983 ; voir mon propre état de la question dans C. Muller, « Ce que confessent les journaux intimes : un nouveau regard sur la confession (France, XIX^e siècle) », *Circé. Histoire, savoirs, sociétés*, 4, 2014.

2. Le *corpus* a été composé à partir de la requête « secret » et « confession » de Gallica, en triant uniquement les résultats de presse et en restreignant les résultats de requête aux extraits plaçant les deux termes à moins de soixante mots d'intervalle, sur la période 1810 à 1910 – et en éliminant la confusion de la reconnaissance optique de caractère entre « confession » et « concession ». Bien que Gallica ne propose évidemment pas l'ensemble de la presse numérisée, cela a permis d'aboutir à l'analyse d'environ deux cents extraits, en conservant uniquement ceux qui concernaient le secret de la confession sous l'angle professionnel et judiciaire (récits de procès, faits divers, jurisprudence, feuillets mettant en scène des confesseurs devant la justice...).

civil (1804) et le Code pénal (1810). Contrairement au premier Code pénal rédigé en 1791, la version de 1810 intègre un article dédié au secret professionnel. L'article 378 prévoit ainsi que « les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état ou profession ou par fonctions temporaires ou permanentes, des secrets qu'on leur confie, qui, hors le cas où la loi les oblige ou les autorise à se porter dénonciateurs, auront révélé ces secrets, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à six mois et d'une amende de cinq cents à quinze mille francs ». Rien n'est dit cependant des avocats ou encore des confesseurs, qui font rapidement l'objet d'une dense jurisprudence. La première est celle dite « Laveine » (30 novembre 1810), du nom d'un prêtre ayant refusé de répondre à un juge, qui étend aux prêtres catholiques l'application de l'article 378³. Sa logique repose sur l'idée que l'État, en régime de Concordat, protège les cultes ; remettre en cause l'inviolabilité de la confession en soumettant les confesseurs aux juges « nuirait essentiellement à la pratique de cet acte dans la religion catholique ». Cette jurisprudence est confirmée à plusieurs reprises ensuite et semble faire consensus⁴.

Le secret de la confession s'impose progressivement comme référentiel pour les autres secrets professionnels, tout du moins dans les discussions lisibles dans la littérature spécialisée (revues de médecine et de droit). Certains attaquent le secret médical en rappelant que, contrairement à celui des avocats (justice) et celui des confessions (liberté religieuse), il ne protège que des intérêts privés qui ne sont pas explicitement intégrés dans le droit public. D'autres, au contraire, insistent sur la continuité entre le secret de la confession et les autres secrets, en particulier lorsque les médecins défendent leur droit à taire ce qu'ils savent des corps à la veille des mariages, connaissance parfois partagée avec le confesseur⁵.

La jurisprudence doit cependant lever une autre difficulté au fil du siècle : comment savoir ce qui relève ou non du secret de la confession dans l'échange avec un prêtre ? Les juges adoptent alors une position maximaliste, refusant, avec les prêtres, de chercher à distinguer ce qui relève du sacrement proprement dit (la confession) du conseil et de la confidence spirituelle plus générale (la direction de conscience). En raison du secret de la confession, les prêtres sont donc les grands

3. *Journal des audiences de la Cour de cassation, ou Recueil des arrêts de cette cour, en matière civile et mixte*, 1811, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k426013d>.

4. *Revue pratique de droit français. Jurisprudence, doctrine, législation*, 1868, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5488599h>, pp. 408-443.

5. *L'abeille médicale. Revue des journaux et des ouvrages de médecine, de chirurgie, de pharmacie*, 1863, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96217061>.

absents des procès puisqu'ils ne peuvent témoigner, mais aussi les derniers présents dans la chaîne judiciaire puisqu'ils sont chargés d'accompagner les condamnés à l'échafaud⁶. Ce droit au silence est vivement attaqué par les milieux anticléricaux et radicaux.

¶ Un secret dangereux ? Lectures politiques et anticléricales

La confession et la direction de conscience, en particulier menées par les jésuites, font l'objet d'une attaque structurée et systématique de Jules Michelet dans *Du Prêtre, de la femme, de la famille* (1845). Son argumentaire réactive d'anciens motifs anticléricaux qu'il intègre à la présentation d'un système complet dont l'effet serait d'asservir les femmes, de détruire les familles et de débaucher les confesseurs. L'attaque du secret est au cœur de sa rhétorique⁷ et le préoccupe à deux titres : pour lui, les confidences des pénitentes à leur confesseur suscitent une intimité dangereuse entre les protagonistes, ce qui conduit à une concurrence avec la relation conjugale – le mari n'ayant aucun moyen de savoir ce qui se joue dans l'échange avec le confesseur. L'ouvrage est rapidement diffusé et ses motifs sont déclinés à l'envi par une littérature anticléricale qui compose des feuilletons scandaleux, des pamphlets ou encore des caricatures dont le pivot narratif est le secret, présenté comme le verrou de la débauche et de la manipulation. *La Calotte* écrit ainsi que « leur police secrète est la confession. Ils se drapent dans leur célibat pour abuser de nos femmes et violer nos enfants »⁸.

D'autres attaques émergent à la fin du siècle, au moment de l'extension du suffrage à tous les hommes (1870). Le clergé est accusé à plusieurs reprises de détourner le secret de la confession pour manipuler les votes et de participer ainsi à une fraude électorale dans les régions les plus catholiques. La question est discutée avec vivacité à la Chambre des députés le 13 juillet 1876⁹ alors que l'élection d'Albert de Mun est contestée dans l'arrondissement de Pontivy (Morbihan). Le clergé est accusé d'avoir usé de son influence au confessionnal en vue de pousser la population à voter pour ce candidat. Albert de Mun démonte alors méthodiquement le rapport à charge de la commission d'enquête, soulignant en particulier que les confesseurs ne sont pas

6. Voir par exemple le récit d'exécution du dénommé Gamahut, dit « Champion », dans *La Nation* du 25 avril 1885, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k24479971>.

7. Voir A. Corbin, « Coulisses », in Ph. Ariès et G. Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*. T. IV, *De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Le Seuil, « Points », pp. 467-469.

8. *La Calotte*, 24 octobre 1897, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6268573f>.

9. *Annales du Sénat et de la Chambre des députés*, 13 juillet 1876, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6571299g>.

en mesure de se défendre puisqu’ où il leur est impossible d’évoquer les conversations tenues au confessionnal¹⁰. L’élection est finalement validée en raison de la faiblesse des accusations. Que ce soit dans l’accusation de débauche ou dans celle de fraude électorale, il est à noter que les détracteurs proposent une lecture genrée et conjugale du secret de la confession : d’un côté des épouses faibles échappant au contrôle de leur mari, de l’autre des femmes d’électeurs hostiles à de Mun à qui l’on aurait refusé l’absolution. La presse anticléricale relaie aussi les faits divers mettant en scène des confesseurs profitant du secret pour escroquer leurs pénitents ou encore des cas de trahison du secret¹¹. À rebours de ces représentations, l’ensemble documentaire montre pourtant que le secret de la confession a été particulièrement bien défendu sur le terrain.

La protection du secret de la confession, du tribunal à l’imaginaire collectif

L’examen de la littérature juridique comme de la presse généraliste sur l’ensemble du siècle montre à quel point les confesseurs ont le souci, chaque fois qu’ils sont appelés à témoigner, de rappeler leur situation particulière et leur droit au silence. Les récits de violation du secret sont extrêmement rares¹². Les recueils de jurisprudence mettent en scène des juges insstants et des prêtres résistants, préférant la condamnation (à l’amende ou à la prison) à la révélation du secret. La présence même de ces cas dans ces recueils indique cependant qu’ils ont dû faire respecter les dispositions de 1810 en faisant régulièrement appel des premières décisions de justice. Cette situation spécifique au regard de la justice apparaît bien connue par des voleurs et voleuses à qui il arrive, se sachant protégés par le secret, de faire restituer les biens dérobés par le biais d’un confesseur : ce schéma est récurrent dans les faits divers et chroniques de procès¹³.

La presse catholique combat de son côté les représentations anticléricales en diffusant les récits de prêtres « martyrs de la confession » ayant préféré la mort ou l’exil à la trahison du secret. Les mêmes histoires se retrouvent à des années d’intervalles, parfois à peine

10. *Ibid.*, « Qu'est-ce, en effet, qu'une accusation dont on ne peut faire la preuve ? Et comment cette preuve peut-elle se faire, quand le principal accusé ne peut être entendu ni dans ses aveux ni dans sa défense ? ».

11. *La Lutte sociale de Seine-et-Oise et des cantons de Pantin et Noisy-le-Sec. Organe de la Fédération socialiste révolutionnaire de Seine-et-Oise*, 17 août 1901, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63905872>.

12. Deux dans l’ensemble du *corpus*, dont l’une qui concerne une affaire politiquement sensible, celle de l’attitude du père du Lac dans l’affaire des fiches (1904).

13. Voir par exemple *Le Courier de la Rochelle. Journal politique, littéraire et d'annonces*, 26 janvier 1859, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1140007>.

retouchées : par exemple, l'histoire d'un prêtre ayant endossé la responsabilité d'un crime commis par un sacristain – le meurtre et le vol d'une vieille dame – que l'on retrouve dans différentes publications¹⁴. Un article intitulé « Un cœur de prêtre » conte l'histoire de l'abbé Dumoulin, d'Aix-en-Provence, qui rentre du bagne de Nouméa après que son sacristain a finalement avoué être le responsable du crime, trois ans après la condamnation de son abbé à la déportation perpétuelle.

Ce potentiel dramatique du secret de la confession est exploité par les dramaturges et les auteurs de feuillets, qui font des confesseurs des personnages utiles pour nouer leurs intrigues. On trouve ainsi des comptes rendus de spectacles et de livres dont l'histoire repose sur ce secret, comme *Nos deux consciences* (1902) ou *Pour les autres* (1906). Dans *Nos deux consciences*, le père Fenaille, paysan, est assassiné par un menuisier ; tandis que les investigations judiciaires se poursuivent, l'épouse du meurtrier confesse au père Piou que le responsable du crime est son mari. Le père Piou, dans une savante machination orchestrée par le meurtrier, se retrouve accusé du meurtre et condamné à mort, refusant de se défendre et de trahir le secret confié par la femme. À la dernière minute, l'assassin confesse son crime et le prêtre échappe à la mort. *Pour les autres* repose sur le même type d'intrigue : « Lié par le secret sacramental, le prêtre ne peut rien dire, il se laisse donc arrêter, juger et condamner à mort, malgré les larmes de son père qu'un pareil malheur a rendu fou. »

Le feuilleton n'est pas en reste et est moins univoque que la presse catholique. Dans « Le curé Chambard », feuilleton du *Petit Journal*, le curé est menacé de torture à l'huile bouillante par deux enfants qui cherchent le meurtrier de leur père ; sous la torture, il brise le secret¹⁵ et donne les détails de la confession du meurtrier, avant de perdre connaissance, épouvanté d'avoir brisé son serment. Il faut ajouter à cela toute une culture de l'anecdote, de la plaisanterie ou de l'histoires « de confession » dont le secret est un ressort. La même anecdote, certainement fausse et destinée à amuser le lectorat, se retrouve ainsi dans une dizaine de journaux sur plusieurs années : « Au dessert, en province, on cherchait à arracher au curé de l'endroit quelques secrets de confession. Tout ce que je puis vous révéler, dit-il, c'est que ma première pénitente avait joliment trompé son mari. Un moment après, entre une dame, avec son mari. Ah ! monsieur l'abbé, s'écrie-t-elle, je suis bien heureuse de vous revoir, car, vous le savez, j'ai été votre première pénitente. » Ces lignes sont reprises

14. *Le Petit Blésois*, 29 décembre 1892 ; *l'Almanach catholique de Roubaix*, 1897.

15. *Le Petit Journal*, 17 décembre 1863, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k588430d>.

à l'identique par des journaux d'orientation très différente : *Le Figaro* (1884), *Le Petit Parisien* (1884), *Le Radical* (1884), *Le Cri du peuple* (1884) ou encore l'*Intransigeant* (1885). Cette récurrence témoigne d'une forme de culture de l'« anecdote de confession » qui dépasse les clivages politiques et religieux.

Cette traversée de la presse généraliste et spécialisée offre au total des aperçus de la perception du secret de la confession dans différents univers : celui des juristes, des médecins et avocats, qui en font la pierre de touche de la défense de leurs prérogatives professionnelles ; celui du clergé et des pénitents, qui sont très attachés à ce secret et savent, pour certains, en tirer profit ; celui des voix anticléricales et libres-penseuses qui, attaquant le secret, trouvent en face d'elles des contre-représentations diffusées par la presse catholique. Ce secret si bien gardé suscite ainsi une fascination bien attestée par la récurrence de la question dans la presse du XIX^e siècle. ■



PASCAL NÈGRE

SECRET D'ÉGLISE

Le secret dévoilé : l'Église et la révélation

Espions en soutane, codes indéchiffrables, archives inaccessibles et documents inavouables : combien de livres à succès ou de magazines dits spécialisés sont bâties sur le juteux fantasme des secrets que l'Église dissimulerait ? Irrépressible, le sujet revient à la une des kiosques et l'imaginaire social nourrit sa spirale. Sans doute ce phénomène n'est pas sans lien avec la décision du pape François, en octobre 2019, de renommer sobrement Archives apostoliques les Archives secrètes du Vatican, fondées au XVII^e siècle et largement ouvertes aux chercheurs depuis 1881. « En raison des évolutions sémantiques progressives, [...] le terme *secretum* (privé, séparé) a commencé à être mal compris ; il s'est teinté de nuances ambiguës voire négatives. En étant associé instinctivement au concept contemporain exprimé par le mot "secret", il s'est revêtu de la signification préjudiciable de "caché", "ne devant pas être révélé" ou bien "demeurant réservé à certains". Or, c'est l'exact opposé de ce que les Archives du Vatican ont toujours été et prétendu être¹. »

Car l'Église, contrairement aux cultes à mystères du monde gréco-romain au milieu desquels, singulier, le christianisme s'est développé, n'est pas une société secrète ou gnostique réservant à quelques initiés des documents ou des formules. Moins encore une organisation arc-boutée sur un désir de dissimuler. Elle porte en son essence même, dès l'origine, la charge d'annoncer, de dévoiler, de révéler. « Rien n'est voilé qui ne sera révélé, rien de caché qui ne sera connu. Ce que vous aurez dit dans les ténèbres sera entendu au grand jour, et ce que vous aurez dit à l'oreille dans les pièces les plus retirées sera proclamé sur les toits »², confie le Christ à ses disciples en les invitant à parler ouvertement et sans crainte.

Le judéo-christianisme traverse l'histoire et les siècles en suivant l'élan d'un Dieu qui se dévoile et se fait connaître. Il en va ainsi de la Genèse où Dieu parle, se manifeste en des théophanies grandioses ou des révélations intimes... jusqu'à l'Apocalypse qui, en assumant son genre littéraire particulier, signifie bien « révélation »,

1. Pape François, *Lettre apostolique en forme de Motu Proprio pour le changement de la dénomination des Archives secrètes du Vatican en Archives apostoliques du Vatican*, 22 octobre 2019.

2. Évangile de Luc 12, 2-3.

« dévoilement ». Le temps de Noël fait d'ailleurs contempler dans chacune de nos crèches un Dieu qui, loin de voiler sa face, montre au contraire son visage, des anges qui le désignent à des bergers, et aussi des mages, venus d'Orient, pouvant décrypter dans les étoiles et sous leurs yeux cette épiphanie (manifestation) d'un Dieu qu'ils ne connaissaient pas, et qui se tient au milieu des hommes, visible par le tout-venant. Saint Paul, en méditant sur cette figure du Christ, écrit : « Jésus Christ est la révélation d'un mystère gardé depuis toujours dans le silence, mystère maintenant manifesté au moyen des écrits prophétiques, selon la volonté du Dieu éternel, mystère porté à la connaissance de toutes les nations³. »

Tout le monde peut s'en rendre compte en parcourant les Évangiles : la vie publique du Christ, qui circule pour annoncer le Royaume, qui envoie ses disciples pour proclamer l'Évangile ou qui risque ouvertement sa vie pour rendre sa personne accessible à tous, montre aisément que l'Église est avant tout une réalité missionnaire, non une caste de sachants, et que les chrétiens sont au cœur du monde, des révélateurs : « Vous êtes la lumière du monde. Une ville ne peut se cacher qui est sise au sommet d'un mont. On n'allume pas une lampe pour la mettre sous le boisseau. On la met sur le lampadaire où elle brille... Ainsi votre lumière doit-elle briller devant les hommes⁴. »

■ Le secret habité : lieu de la rencontre et de la vérité

D'où vient donc que l'Église soit toujours associée à l'idée d'un puissant mystère ? La notion de mystère, *mysterion* en grec, ne s'est pourtant pas traduite dans l'histoire du christianisme en des termes évoquant le mystérieux ou le caché, mais a donné *sacramentum* en latin : sacrement. Ainsi, on peut certes dire que le mystère nourrit la vie des chrétiens, au quotidien, mais non pas en entretenant ou en proférant des énigmes, bien au contraire : en ouvrant la porte sur l'infini de Dieu qui se rend audible, visible et accessible dans les sacrements. Dans la vie chrétienne, le mystère est une porte ouverte et non pas fermée. Une lumière mise sur le lampadaire. Ce n'est pas un secret, mais un accès à la vérité qui se donne à connaître, même si on ne peut prétendre la réduire ou la posséder.

Peut-être faut-il donc admettre, pour faire un pas de plus, que dévoiler et annoncer la vérité n'est pas juste une affaire de déclaration

3. Épître aux Romains 16, 26.

4. Évangile de Matthieu 5, 13-16.

ou de mise à nu, justifiée par l'idée saugrenue d'un droit général à l'information. La vérité ne se prend pas en arrachant des secrets, elle se reçoit, se célèbre, se goûte. On y entre comme dans un sanctuaire, et on ne peut donc la servir qu'avec une grande délicatesse et avec un nécessaire discernement. « Amour et vérité se rencontrent » dit un psaume, résumant bien la conviction par laquelle le chrétien articule le respect du mystère et l'annonce de la vérité, le choix du silence ou de la parole explicite. Car pour lui la vérité se soigne, se préserve, s'entretient et se transmet avec toute l'exigence de l'amour. Elle ne se profère pas, ne se brandit pas, ne se défigure pas par la violence ni ne s'impose par la force.

De manière très concrète, beaucoup de couples font l'expérience que leur amour n'exige pas de passer son conjoint au laser afin de tout savoir de lui en toute circonstance, ou que leur confiance mutuelle n'implique pas de tout dire à l'autre sur tout et tout le temps. Au contraire, leur amour leur fait taire parfois, par délicatesse, ce qui serait trop lourd à porter par l'autre. Leur confiance leur évite d'avoir à passer en revue, un par un, tous les éléments concrets d'une situation. Leur tendresse les empêche de violer cette part d'intime secret qui habitera toujours le cœur d'un homme et dans laquelle se jouent souvent des décisions essentielles. Servir la vérité implique donc parfois de la taire.

Tout ce qui est caché n'est d'ailleurs pas nécessairement mauvais : dans nos histoires comme dans l'histoire sainte, beaucoup de choses se jouent dans le secret de la nuit. Qui aura su le combat spirituel intime d'Abraham lorsque le Seigneur lui demande son fils ? C'est dans le plus profond secret du cœur que sa foi s'est manifestée (Gn 22). Pour Jacob, tout bascule aussi au cœur de son combat nocturne et solitaire avec Dieu (Gn 32, 25-29). Qui a assisté à la rencontre puissante et décisive de Moïse, au buisson ardent, où il reçoit sa vocation ? Qui était là lors de l'annonce faite à Marie, dans le secret de sa maison ? Personne n'a assisté non plus à la résurrection du Christ, au cœur de la nuit...

Car dans la foi chrétienne, comme dans la foi d'Israël, le Dieu qui se révèle dans la splendeur de sa vérité le fait toujours de manière intime et personnelle, en se manifestant à chaque intelligence, à chaque personne, en parfaite liberté. On aurait pu imaginer, de fait, que le créateur du monde se fasse connaître globalement, crûment, à des foules anonymes. Or, toute l'histoire sainte montre l'inverse : quand bien même c'est au profit de tous, il s'agit toujours d'une alliance quasi amoureuse entre lui et chacun, dans une histoire. L'intimité de chaque liberté est le creuset où se joue la révélation, car on n'entre dans la vérité du mystère de Dieu que singulièrement, parfois même

dans le secret indicible des profondeurs du cœur comme tant de conversions l'ont montré au cours des âges. La vérité d'une existence s'accomplit d'abord dans le secret.

Voilà sans doute pourquoi, en raison même du fait qu'ils sont en charge de proclamer une vérité universelle, l'Église et ses pasteurs ont un rapport unique et « sacré » au secret et à l'intime : le secret n'est pas pour eux le lieu d'une privation ou d'une dissimulation, il est avant tout le lieu d'une rencontre. Un lieu où Dieu se tient. « Toi, quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ignore ce que fait ta main droite, afin que ton aumône reste dans le secret ; ton Père qui voit dans le secret te le rendra. Et quand vous priez, ne soyez pas comme les hypocrites : ils aiment à se tenir debout dans les synagogues et aux carrefours pour bien se montrer aux hommes quand ils prient... Mais toi, quand tu pries, retire-toi dans ta pièce la plus retirée, ferme la porte, et prie ton Père qui est présent dans le secret ; ton Père qui voit dans le secret te le rendra⁵. »

Nous ne devons à aucun prix braquer des projecteurs de miradors sur cette part intime et divine de secret, dans la tentative illusoire d'une mise à nu totale et transparente de l'homme et de la société. Cette démarche, vaine, irréalisable et en partie suicidaire viendrait aussi bafouer l'un des lieux les plus vrais et les plus inaliénables de toute personne. Car si notre monde tout entier a sa part de secrets (il y a des secrets d'alcôve et des secrets d'État, des secrets-défense et des secrets industriels, des secrets de famille et des jardins secrets...), c'est dans l'homme lui-même et dans la vie de l'homme avec Dieu que demeure plus que tout cette part essentielle et sacrée de secret à protéger. Le rapport de l'Église au secret s'ancre dans cette conviction. Et c'est pourquoi, tout en proclamant une Parole de vie, en rendant public un enseignement explicite, l'Église entend servir la vérité en honorant simultanément l'inviolable secret des cœurs. Car il y a de l'inviolable en l'homme.

F Le secret préservé : l'inviolable confiance

Pour servir la vérité tout en préservant l'inviolable, la confiance est le maître mot. Elle est essentielle à la vérité, comme elle est essentielle à la paix. Nous expérimentons tous que le secret déposé en confiance par un proche dans notre cœur rejoint cette part de sacré qui ancre les relations humaines dans une dimension inviolable. Celui qui a parlé en livrant son intimité, parfois à sa propre surprise, ne l'a fait

5. Évangile de Matthieu 6, 2-6.

que dans la confiance de ne pas être dévoilé. Si la parole d'un homme vaut quelque chose – ce que nous devons croire à moins de renoncer à toute liberté –, le secret confié dans la confidence oblige non pas comme un contrat occasionnel, mais comme un dépôt précieux qui se fonde, entre les protagonistes, sur une dimension d'absolu. La société serait d'ailleurs gravement lésée si ce genre de relations de confiance n'était plus possible, et le bien commun qu'elle a pour mission de promouvoir s'en trouverait menacé : personne n'oserait plus se confier à un médecin, à un avocat, à un prêtre... Tous seraient enfermés dans une intimité close et mortifère, sans lieu de parole possible. C'est pourquoi le code pénal lui-même punit le manquement au secret professionnel.

La confiance est le milieu de vie où la vérité peut se dire, se recueillir, s'accomplir. Nous pouvons certes y renoncer, par souci de maîtrise, mais dès lors que le soupçon se répand, que la vérification s'impose ou que la méfiance s'installe, la vérité se rétracte. C'est pourquoi en temps de troubles ou de tensions il n'est pas si aisé d'articuler vérité, confiance et secret. « Cachez-vous des juifs ? » demande l'officier SS à la religieuse qui lui ouvre enfin la porte. L'exigence de cette demande piétine toute confiance et veut arracher un secret. En répondant « non » avec conviction, alors que sa cave est pleine de réfugiés, il est évident qu'elle ne se rend pas coupable d'un secret condamnable, mais qu'elle sert au contraire la vérité dans l'amour, visant le bien et la sécurité d'autrui, en taisant ce qui ne doit pas être connu. Car personne n'est tenu de révéler la vérité à qui n'a pas le droit de la connaître. Il y a donc des silences qui préservent l'inviolable, et qui sont explicitement des services de la vérité et du bien commun. Inversement, il arrive que des injustices soient passées sous silence alors qu'elles devraient être révélées. Même si les mesures qu'elle prend aujourd'hui pour que cela ne se reproduise plus sont reconnues comme exemplaires, l'Église s'est vu violemment reprocher son silence sur certains scandales. Car l'exigence de la charité exige aussi que les dispositions soient prises pour qu'un innocent ne subisse pas de graves dommages en raison d'un secret injustement conservé. C'est d'ailleurs pourquoi le législateur, au vu du bien commun et pour préférer l'innocent au coupable, garantit la levée de certains secrets professionnels... L'équation n'est pas évidente à équilibrer.

Or, à l'articulation de ces deux exigences (taire la vérité à qui n'est pas en droit de la connaître et lever le secret pour préserver l'innocent), dans ce contexte où la prudence et le discernement sont nécessaires, l'Église, qui reconnaît dans le secret un lieu essentiel de la vie de l'homme avec Dieu, expérimente d'une manière singulière

la charge de le garder inviolable à tout prix, dans la confiance : c'est le dépôt de la confidence ou de la confession, qui revêtent pour elle une dimension sacrée, sacramentelle, et non pas seulement professionnelle. Le prêtre que je suis reçoit chaque jour des confidences écrites ou orales, accueille des confessions, bouleversantes et profondes. Les aumôniers d'hôpitaux, les aumôniers militaires et ceux qui, avec eux, se tiennent dans ces confins de l'existence où la proximité de la mort et de l'Au-delà vient ouvrir des domaines insoupçonnés du cœur, en sont plus que tout autre les témoins stupéfaits et souvent éblouis. Ils font l'expérience d'être dépositaires d'un bien qui ne leur appartient pas et dans lequel l'inviolable relation de chaque homme à Dieu, en son mystère, est engagée. C'est pourquoi rien ne pourra contraindre un prêtre, au nom même du caractère sacramental de son sacerdoce et de la dignité de l'homme qu'il écoute, à trahir une confession, une confidence. Ce ne sont pas ses propres secrets que l'Église garde jalousement, comme des formules magiques : ce sont ceux que les hommes confient à Dieu. Et rien ne l'empêchera d'aimer jusqu'à l'extrême ceux qui se confient à elle, seraient-ils des misérables, et serait-ce au prix de la vie de ses ministres.

On sait que le caractère absolu de ce secret est menacé. Le tribunal correctionnel de Bruges, par exemple, a condamné en 2018 un aumônier de maison de retraite qui avait gardé le secret sur les messages reçus d'un de ses fidèles lui disant vouloir mettre fin à ses jours. Du point de vue du droit, une difficulté provient bien sûr de la rencontre de deux ordres juridiques distincts : le canonique, qui lie le prêtre en déclarant explicitement le secret de confession « inviolable pour quelque cause que ce soit », et le civil. À cet égard, les tâches régaliennes du maintien de l'ordre et de la justice au bénéfice de la société entière ne devraient-elles pas l'emporter sur toute autre considération tirée d'une croyance religieuse particulière ? Cela semble évident. Or, dans ce cas précis, ce n'est pas certain. Surtout si l'on considère que la confession prend son sens dans la relation entre un fidèle qui s'avoue pécheur et Dieu lui-même. Dans le regard de foi que le croyant porte sur le sacrement, en effet, c'est le Christ qui pardonne ses fautes. Le seul prêtre en serait bien incapable. Les confidences que nous entendons ne nous appartiennent en rien puisque, par notre pauvre médiation, l'aveu est, en réalité, adressé à Dieu. D'où le caractère absolu du secret à l'égard des hommes. Enfreindre ce secret, ou vouloir forcer un prêtre à l'enfreindre, serait s'introduire par effraction dans une relation sacrée, détruire le dernier sanctuaire possible de la confiance, et indirectement empêcher le pénitent d'exercer

sa liberté de religion, garantie pourtant comme un droit humain indérogeable⁶.

Avant la question du conflit purement juridique, il y a donc celle, première, de la dignité humaine, du sanctuaire que représentent l'âme d'une personne et sa conscience. En permettant au croyant de déposer en toute confiance sa misère dans la miséricorde divine, l'Église et la société reconnaissent qu'elle porte en elle ce mystère qu'est, malgré tout, l'éminente dignité de chaque personne dans son libre rapport à Dieu. Et ce mystère est inviolable. ■

6. «Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté en 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies, fournit en son article 4 une indication précieuse sur la force obligatoire de ces droits. L'alinéa 1^{er} de cet article prévoit certes la possibilité, pour les États, de déroger aux engagements qu'ils ont pris de garantir les droits énumérés dans le Pacte : "Dans le cas où un danger public exceptionnel menace l'existence de la nation et est proclamé par un acte officiel, les États parties au présent Pacte peuvent prendre, dans la stricte mesure où la situation l'exige, des mesures dérogeant aux obligations prévues dans le présent Pacte." Mais l'alinéa 2 précise aussitôt les sept dispositions auxquelles il ne peut pas être dérogé, à savoir, en résumé, le droit à la vie (art. 6), l'interdiction de la torture (art. 7), l'interdiction de l'esclavage (art. 8), l'interdiction de la prison pour dettes (art. 11), la non-rétroactivité de la loi pénale (art. 15), la reconnaissance de la personnalité juridique (art. 16) et, *last but not least*, la liberté de pensée, de conscience et de religion (art. 18). Ces droits intangibles font ainsi partie de ce qu'on appelle le noyau dur des droits de l'homme » (X. Dijon, «Le secret absolu de la confession, droit humain indérogeable», *Liber Amicorum Jacques Fierens. L'étranger, la veuve et l'orphelin... Le droit protège-t-il les plus faibles?*, Louvain-la-Neuve, Larcier, 2020, pp. 401-408).



DANIEL SOULEZ-LARIVIÈRE

LA TRANSPARENCE, LA VERTU, LE SECRET ET L'AVOCAT

La transparence et la vertu

Transparence, un de ces mots-valises où se loge toute la bien-pensance d'une époque. Naguère qualifier un homme de transparent signifiait qu'on le trouvait sans intérêt. Aujourd'hui, l'homme transparent est vertueux. Ce qui est un leurre. Depuis 1968, un fantasme a gonflé ce mot pour symboliser la vilenie du secret face à la vertu. Or la transparence n'est pas une vertu, mais une technique pour approcher de la vérité, se défendre et accuser. Le secret aussi est une technique qui permet de protéger la vérité afin d'éviter d'en altérer les effets le temps nécessaire. La dévoiler peut se révéler aussi désastreux que le dévoiement du secret. Tout dépend des circonstances.

Même la Bible se fonde sur un secret, celui des mots que Caïn a murmurés à Abel avant de le tuer. Chacun sait que l'ombre et la lumière sont autant nécessaires à la vie l'une que l'autre. Chacun sait également qu'il n'est de musique qu'avec le jeu et le rythme des silences et du son. Le secret est l'un des fondements de la construction de l'identité d'un petit homme. Les militaires savent bien qu'aucune action n'est possible sans secret. En matière économique et politique, on en a un exemple type avec la dévaluation. Elle commence par la fuite de l'information. Et en matière diplomatique, dit Hubert Védrine, le secret est la condition du succès.

En matière de justice, l'ambiguïté du sujet est flagrante. Le secret et la publicité y sont indissociables, telles les deux faces d'une médaille. C'est ainsi que la justice ne peut se rendre que « portes ouvertes » (*open doors*), selon un adage anglo-américain adopté également par la Cour européenne des droits de l'homme. En démocratie, où l'on ne peut condamner quiconque en secret, l'audience est publique pour permettre aux citoyens de « voir ce qui se passe ». C'est une garantie contre l'arbitraire. Le regard du public citoyen ne garantit pas une bonne justice, mais le secret en est la garantie d'une mauvaise.

En revanche, la préparation d'une affaire pénale est forcément secrète. Et là, ça grince fort. Car si notre procédure inquisitoire dure aussi longtemps, c'est pour arriver à ce que l'opéra judiciaire soit presque complètement écrit et composé avant la représentation

qu'est l'audience. Mais il arrive, comme dans l'affaire Tapie, que tout ne soit pas joué d'avance. Le secret reste indispensable pour éviter d'asperger de boue des gens sur lesquels ne pèsent que des soupçons. Il est également indispensable techniquement pour découvrir des infractions car, de même qu'on ne va pas à la chasse avec un tambour, l'enquête ne peut se faire sous les projecteurs.

Secret et publicité sont donc deux techniques, tour à tour nécessaires selon le moment de la procédure. Même aux États-Unis, où la procédure n'est pas inquisitoire mais accusatoire – les témoins étant entendus en priorité à l'audience publique –, la préparation des poursuites reste secrète. Le grand jury, composé de citoyens tirés au sort, donne son autorisation aux investigations du procureur. Et qu'un juré raconte ce qu'il a entendu est une grave infraction. Mais chez nous, la préparation de l'affaire dure beaucoup plus longtemps. Tenir un secret pendant deux à quatre mois, comme chez eux, est déjà difficile. Croire pouvoir le tenir des années est complètement irréaliste alors que nos procédures peuvent durer jusqu'à quinze ans comme dans l'affaire du crash de l'Airbus A320 sur le mont Sainte-Odile ou douze ans pour celui du Concorde à Gonesse. Il arrive que des magistrats le violent. Nombre d'entre nous, avocats, avons vu paraître des procès-verbaux dans la presse avant même qu'ils ne nous aient été communiqués. On a même vu un jour un hebdomadaire publier un PV non encore signé mais livré à temps pour le bouclage du journal. Et certains juges d'instruction activistes sont tentés de violer le secret afin que, sous la pression de l'opinion publique, le parquet finisse par élargir les poursuites. Quant aux journalistes, contrairement aux avocats, ils ne sont pas tenus au secret. Lorsqu'ils rendent compte des auditions par le juge d'instruction lors de la préparation d'une affaire pénale, ils ne font que du « recel de violation du secret de l'instruction ».

Dans les années 1980, on a connu beaucoup de ces dérapages. C'était le signe que la procédure inquisitoire d'enquête était en voie de se périmér. Aujourd'hui, ce système archaïque prend l'eau de toutes parts. Il survit sur des mythes comme celui du secret de l'instruction. Beaucoup disent que le réformer et ouvrir en grand les vannes de l'information feraient prendre un risque bien pire pour le justiciable que les fuites... Mais avec une telle incompatibilité entre le temps médiatique et le temps judiciaire, comment transformer ce système ?

Une solution consisterait peut-être à évoluer vers le système accusatoire en ne conservant le secret que le temps minimum nécessaire à l'efficacité et à l'équité de l'enquête. Mais une règle usée qui n'est pas respectée vaut-elle mieux qu'une nouvelle règle raisonnable qui ne le sera peut-être pas davantage ? Il y a de quoi être pessimiste quand on voit là encore que la transparence mise en œuvre

par les médias et ceux qui les alimentent est considérée comme une vertu qui a pour ennemi le secret.

Le secret professionnel de l'avocat

Le secret professionnel est un élément capital de la défense. Il est intrinsèque à la fonction de l'avocat et s'inscrit dans un fonctionnement global de la justice. Le secret professionnel n'est pas fait pour protéger l'avocat et son client, mais la justice. L'avocat n'a pas toujours existé. Le Christ, par exemple, n'en a pas eu. Au Sanhédrin, la juridiction hébraïque qui a existé pendant soixante-dix ans entre la destruction des deux temples, des juges défenseurs discutaient toute la nuit avec des juges accusateurs pour les convaincre de ne pas condamner. Une telle procédure excluant la présence d'un tiers avocat ne pose pas de problème de secret professionnel. Les Grecs n'avaient pas non plus d'avocat, mais des logographes qui écrivaient les discours prononcés par ceux qui comparaissaient en justice et des synégores, sorte de témoins de moralité, qui venaient dire aux juges du bien de l'accusé. C'est dans la Rome antique que l'avocat apparaît derrière la figure d'un prêtre jouant un rôle d'expert ou d'arbitre finissant par devenir le défenseur de la partie qui s'est adressée à lui. La profession est reconnue en l'an 20 av. J.-C. avec la loi Cincia, *De donis et numeribus*, qui spécifie que les avocats n'ont pas le droit de percevoir d'honoraires – un interdit constamment violé puisqu'ils peuvent recevoir des cadeaux. Le métier d'avocat est ainsi consacré dans une société de plus en plus laïque, dotée d'une organisation sociale et politique que l'on pourrait qualifier de « représentative ».

Hébraïque, grecque, romaine, ces organisations tendent à faire adhérer le public à la justice rendue. C'est ce qui, dans nos sociétés, justifie la fonction de l'avocat et, pour l'assurer, le secret est nécessaire. Notre mode d'organisation sociale de la justice exige donc que le secret soit protégé. Mais c'est à la justice d'abord que cette protection profite, avant le client et donc son avocat.

L'avocat est donc un agent de l'ordre public parce qu'il est là pour permettre l'adhésion des sujets puis des citoyens au fonctionnement du système judiciaire et à ses décisions afin d'assurer la paix civile. Rares sont ceux qui le comprennent. Il évite que les conflits particuliers ne dégénèrent en bataille et vengeance privée. Et dans les affaires pénales, il donne à celui qui est poursuivi l'espoir, sinon la certitude, qu'il sera défendu pour lui-même et non pas comme objet solitaire soumis à l'exercice du pouvoir divin du juge ou aux passions de la foule.

L'exercice de la défense légitime la décision de condamnation, voire d'acquittement. C'est bien pourquoi il faut que soit maintenu secret l'échange de paroles entre l'avocat et son client. Là encore nous sommes dans le travail social de représentation avec le débat judiciaire sur l'existence de la preuve, qui a remplacé l'application directe de la loi divine comme au Moyen Âge avec l'artifice des ordalies¹, qui permettaient de se décharger de la responsabilité de juger. La sophistication de la justice avec le développement de la raison par l'avocat fait franchir à la société une étape de civilisation.

C'est bien parce que l'avocat est un agent de l'ordre public que son secret professionnel doit exister et être protégé par la loi et la jurisprudence. Car aucune défense n'est possible s'il ne peut se concerter librement avec l'accusé pour établir une stratégie. Sinon, on retourne à la démocratie directe de la Grèce antique ou d'une société religieuse intégrée comme celle du système hébraïque. C'est avec la laïcisation progressive de la justice qu'arrive l'avocat, et donc le secret professionnel. Les ordonnances de Villers-Cotterêts de 1539 ont marqué une régression ou une pause en bannissant l'avocat au pénal. Jusqu'à ce qu'il réapparaisse au procès de Louis XVI, dont on connaît l'issue pour le roi et moins pour l'un de ses avocats, Malesherbes, lui aussi guillotiné, avec sa femme, une partie de sa famille et même son valet en 1794.

Le caractère relativement tardif de la réapparition d'un avocat pénal en France explique peut-être ces tensions constantes autour du secret professionnel, que beaucoup de magistrats vivent comme une atteinte à leur souveraineté, contrairement aux Allemands et aux Anglo-Américains. En France, si le juge d'instruction veut ordonner les écoutes d'un avocat, il lui faut des raisons objectives et (faiblement) contrôlées de croire que celui-ci prépare une infraction. Il doit alors en informer le bâtonnier – concession arrachée par les avocats voici vingt ans. Le bâtonnier ne peut pas utiliser cette information, mais le simple fait qu'il doive être prévenu est une précaution. Et s'il a un cas de conscience, rien ne l'empêche (cas d'école) de s'adresser informellement à la hiérarchie judiciaire, voire au président du tribunal ou au premier président de la cour d'appel. Mais, second problème : le prévenu, certes légitimement écouté, parle également au téléphone sans précautions à son avocat. Alors que faire ? Selon la casuistique en vigueur, leurs conversations peuvent être retranscrites si l'avocat prépare une infraction avec son client, mais pas si elles sont innocentes et ne concernent que la défense de l'intéressé. Cependant,

1. Si l'accusé plongeant son bras dans l'eau bouillante le ressortait sans brûlure, c'était la preuve de son innocence, et inversement la brûlure démontrait sa culpabilité. C'était le jugement de Dieu.

pour savoir si ces conversations peuvent être infractionnelles, il faut bien les entendre. On commence donc par écouter et ensuite le juge voit quoi faire.

La protection du secret de l'avocat est relative. Ainsi, le 22 mars 2016, la Cour de cassation a jugé de manière définitive que l'écoute des conversations entre Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog, son avocat depuis trente ans, n'était pas illégale. Elles n'étaient pas protégées par le secret puisque l'avocat n'était pas désigné comme tel dans une procédure particulière, son client n'étant alors ni mis examen ni sous le statut de témoin assisté. Il n'y avait donc pas lieu, selon la Cour, d'annuler ces écoutes qui constituent maintenant la seule charge dans l'affaire actuellement en délibéré. C'est une affaire paradigmique qui s'inscrit dans la longue histoire des conflits entre magistrats et avocats, particulièrement depuis trente ans. Pour se protéger, Nicolas Sarkozy et Thierry Herzog ont pris une ligne téléphonique sous le prête-nom de Bismuth, pour essayer (vainement) de préserver la confidentialité de leurs échanges. Ces écoutes, portant sur l'affaire dite libyenne dans la première phase, ont duré sept mois sans rien révéler, puis quelques mois encore dans une seconde phase. Mais lorsque la machine judiciaire a eu l'impression que les intéressés étaient au courant de ces écoutes, elle s'est retournée contre elle-même pour savoir quelle taupe au sein de l'appareil judiciaire pouvait leur avoir appris que même cette ligne espérée confidentielle ne l'était plus. Trois membres du parquet national financier auraient alors décidé d'étudier des fadettes de plus d'une dizaine d'avocats parisiens de renom pour essayer de reconstituer les appels qu'ils auraient pu passer ou recevoir en rapport avec cette fuite.

Le garde des Sceaux (lui-même, auparavant, avocat écouté) ayant commandé une enquête administrative sur les trois magistrats supposés avoir organisé cette opération de surveillance des fadettes, la question a enflammé les syndicats de magistrats, le barreau et les commentateurs. Beaucoup d'avocats considèrent que depuis plus de trente ans les magistrats ne jouent pas le jeu et vont même jusqu'à interpréter trop souvent la loi de manière si restrictive qu'ils vident les textes de leur contenu, notamment sur l'assiette du secret. Un vase est étanche ou fuit, il n'y a pas de milieu. Le problème est toujours le même : poursuivre à tout prix, quelles qu'en soient les conséquences, ou prendre le risque d'abandonner la chasse lorsqu'elle menace trop les libertés.

Avec cette affaire, on voit bien la différence entre notre système et celui de pays plus attentifs au respect du secret professionnel de l'avocat. Celui-ci est fait pour permettre une défense efficace afin de protéger l'ordre public, car celui-ci est un tout. Cela exigerait

de donner la priorité au secret de la défense par rapport à certaines initiatives d'enquête. Cet équilibre est relativement assuré ailleurs que chez nous. C'est un débat sur notre vision de la justice : le droit français de la preuve est relativement peu structuré si bien que la souveraineté des juges sur sa recherche connaît peu de limites.

Il est vrai que le secret professionnel de l'avocat heurte aussi l'idéal de transparence auquel la société tout entière adhère de plus en plus fortement. Résistera-t-il à l'évolution des mœurs ? Oui, mais uniquement si les pouvoirs judiciaires et politiques perçoivent qu'il est nécessaire pour l'ordre public que les avocats puissent défendre efficacement leurs clients. Ce qui implique la confidentialité. Difficile cependant de résister à un tsunami culturel comme celui que nous connaissons aujourd'hui. Un gros sinistre entraînant la régulation par l'accident – ce qui est aussi une des données de l'époque – permettra peut-être un jour de renforcer sérieusement le secret professionnel. A défaut, celui-ci risque de devenir un objet de musée tout comme les droits de la défense, qui sont de moins en moins supportés, notamment par les victimes, certains magistrats, de l'instruction et de la Cour de cassation, et parfois par l'opinion publique elle-même. On voit donc comment un sujet d'apparence académique peut devenir polémique et politique. Nous en sommes presque là. ■

CYRIL DE JAURIAS

DANS LE SECRET DU PACHA

« Oui ! Je l'aime ! La mer est tout ! Elle couvre les sept dixièmes du globe terrestre. Son souffle est pur et sain. C'est l'immense désert où l'homme n'est jamais seul, car il sent frémir la vie à ses côtés.

Là est la suprême tranquillité. La mer n'appartient pas aux despotes. À la surface, ils peuvent encore y exercer des droits iniques, s'y battre, s'y dévorer, y transporter toutes les horreurs terrestres. Mais à trente pieds en dessous de son niveau, leur pouvoir cesse, leur influence s'éteint, leur puissance disparaît !

Ah ! Monsieur, vivez, vivez au sein des mers ! Là seulement est l'indépendance !

Là je ne reconnaiss pas de maître ! Là je suis libre ! »

Jules Verne (Capitaine Nemo, Vingt Mille Lieues sous les mers)

« Sierra-Mike de Foxtrot-Foxtrot, bien reçu votre dernière communication. Vous avez autorisation de plonger. Bonne mer. » Le mât de transmission s'affale, le périscope rentre dans un dernier tourbillon et plus rien ne transparaît à la surface, si ce n'est l'écume de l'Atlantique. Les quatorze mille tonnes du *Triomphant* peuvent maintenant s'enfoncer dans les profondeurs de l'océan, le sous-marin ne reviendra pas à l'immersion périscopique de sitôt. Après ce dernier échange avec l'extérieur quelque part au milieu du golfe de Gascogne, la frégate qui a accompagné le SNLE¹ restera encore quelque temps sur place pour sécuriser son départ puis elle rejoindra une autre mission. Cette communication sera la dernière voix en provenance du monde extérieur entendue à bord du sous-marin avant au moins soixante-dix jours. À partir de ce moment, celui-ci disparaît totalement. Personne ne sait où il va, personne ne sait où il sera demain, dans dix jours, dans un mois... Ni l'amiral commandant les forces sous-marines ni le chef d'état-major des armées. Et personne n'a dit au commandant avant le départ où aller et personne ne saura après le retour par où il est passé, à l'exception de l'amiral lors d'un débriefing personnel et confidentiel. Pendant cette période, le sous-marin ne transmettra plus aucun message vers la terre. Rien. Disparu. En autarcie complète. Oublié ? Non, seul sous l'eau, tapi quelque part, mais paré à tout moment à exécuter un ordre du président de la République.

Dans un monde de l'instantanéité des échanges et de l'interconnexion de tout avec tous, le SNLE reste la dernière unité militaire à être complètement coupée du monde et à se déplacer sur des milliers de kilomètres pendant de longs mois sans rendre compte à quiconque de sa position ni de ses intentions, en toute impunité. Le rêve de tout chef militaire ! Grande liberté pour le commandant, rare liberté même que de pouvoir choisir sa route et de ne peser ses choix qu'à

1. Sous-marin nucléaire lanceur d'engins. En service opérationnel depuis 1972 pour le premier, ces sous-marins emportent les missiles nucléaires et assurent la permanence à la mer de la dissuasion.

l'aune de sa perception de la situation. Avec en tête une seule finalité, simple et terrible à la fois : être en mesure à tout moment de répondre à un ordre unique et de mettre en œuvre le système d'armes. Ainsi donc, c'est une grande liberté pour une mission écrasante, mais c'est celle d'assurer la sécurité ultime de notre pays. C'est par sa détermination à accomplir cette mission, à disparaître totalement et à agir sans flétrir, que tout l'équipage du sous-marin en patrouille permet la dissuasion et constitue ainsi l'assurance vie de la nation. Cette faculté à disparaître complètement, à se diluer dans les océans est le fondement sur lequel repose la dissuasion océanique. Elle en assure sa force. C'est dans ce secret de la patrouille de SNLE que nous allons plonger pour en décrypter les mécanismes.

Car tout est secret avec un SNLE : sa position, mais aussi sa signature acoustique, la forme de son hélice, son immersion maximale, la procédure de décodage de l'ordre de lancement, la conception des têtes nucléaires et bien sûr les objectifs qu'elles visent. Tous ces secrets, et bien d'autres, ont pour objectif de préserver notre liberté d'action, tout en concourant à un critère de succès essentiel au principe de dissuasion, celui de la crédibilité. Pas de dissuasion sans crédibilité. C'est la particularité de cette stratégie. En effet, pour dissuader efficacement un État de s'en prendre à nos intérêts vitaux, celui-ci doit être intimement persuadé qu'un tel agissement entraînerait immanquablement de notre part une réaction irréversible et terrifiante. Mais si pour garantir cela nous présentons de manière ouverte toutes les procédures et les techniques, alors l'adversaire pourra aisément contourner la stratégie en s'en prenant directement à nos moyens et il ne sera aucunement dissuadé d'agir contre nous. D'un autre côté, si tout est complètement caché et obscur, il pourrait avoir des doutes sur nos capacités, voire même sur notre intention de nous défendre. Il convient donc, dans cette dialectique des volontés, d'allier la part de secret, qui préserve nos intentions et induit un doute de nature à dissuader, avec une part de démonstration, qui assure clairement que nous ne faillirons pas au moment opportun. La crédibilité est donc la face visible de la dissuasion, elle est essentielle, et se décline dans les trois domaines politique, technique et opérationnel, qu'il est toujours utile de rappeler.

Il appartient bien évidemment en premier lieu au chef de l'État de porter la crédibilité politique. C'est celle d'affirmer nos intentions dans une parole publique sans ambiguïté et dans laquelle il incarne la détermination absolue de la France à se défendre et, si nécessaire, à employer les moyens ultimes au travers d'un ordre irréversible. Il revient ensuite à toute la chaîne industrielle et scientifique de porter la crédibilité technique, afin que chacun soit persuadé que

l'ensemble des moyens dédiés (systèmes d'armes, porteurs, moyens de transmission) fonctionne et est fiable. Pour cela, des démonstrations ou des tests sont réalisés, dont certains résultats sont communiqués au public, comme le tir d'un missile. Enfin, c'est aux armées de porter la crédibilité opérationnelle, c'est-à-dire l'aptitude à mettre en œuvre l'ensemble des moyens, sans entraves et quelles que soient les conditions. Cela nécessite que l'ordre du président puisse être transmis, reçu, authentifié et exécuté en toutes circonstances. Et l'on peut imaginer que si celui-ci devait être donné, c'est que la situation serait singulièrement dégradée. Aussi, afin de garantir au président de la République qu'il pourra toujours donner un ordre non contournable, les armées s'appuient sur plusieurs forces en alerte et en particulier sur la présence à la mer en permanence d'au moins un SNLE chargé de seize missiles intercontinentaux équipés de plusieurs têtes nucléaires.

La crédibilité de la force océanique stratégique repose sur sa capacité à assurer cette permanence d'au moins un sous-marin en mer, totalement libre de ses mouvements, apte à tirer et indétectable. Pour le sous-marin, la grande priorité, c'est donc la discréetion absolue ; il doit la préserver coûte que coûte : personne ne doit pouvoir le détecter à aucun moment ! Il doit être invulnérable. En particulier, un État qui voudrait s'en prendre à nos intérêts vitaux ne doit pas pouvoir se débarrasser du sous-marin avant d'entreprendre une éventuelle action. L'invulnérabilité du SNLE est donc le premier pilier de sa crédibilité. Mais si personne ne doit pouvoir le trouver, tout le monde doit être persuadé qu'il pourra répondre à une attaque contre nos intérêts vitaux en mettant en œuvre son système d'armes si le président en donne l'ordre. C'est là le deuxième pilier, celui de l'endurance. C'est la capacité à rester au plus haut niveau de vigilance et de disponibilité technique pendant soixante-dix jours. Être à l'écoute et paré à exécuter un ordre, qui, selon toute vraisemblance, ne devrait pas arriver, tant la détermination de la France à se défendre et sa crédibilité pour le faire sont assurés. C'est là le troisième pilier, celui de la détermination. C'est par elle et par l'inaffiliabilité à mettre en œuvre l'arme que la dissuasion fonctionne, et que, finalement, cette même arme n'a que peu de chance d'être utilisée. Invulnérabilité, endurance et détermination sont les maîtres mots qui guident le commandant dans la conduite de sa patrouille et de sa mission.

Être invulnérable, c'est se jouer de tous les obstacles, garder sa liberté de mouvement et d'action. Concrètement, il s'agit de prendre toutes les mesures possibles pour éviter d'être détecté, y compris par des alliés et même par nos propres forces. Sous l'eau, dès que la patrouille commence, il n'y a plus d'amis, uniquement des importuns

ou des menaces à éviter. Ainsi la patrouille peut apparaître comme une fuite permanente ou comme un gigantesque jeu de cache-cache. Disposant de capacités de détection hors normes qui lui permettent d'entendre sans être entendu et informé en flux continu de la situation maritime grâce à tous les capteurs de renseignement nationaux, le SNLE se fraye un chemin au milieu des embûches pour éviter les menaces. Et elles peuvent être nombreuses, surtout depuis que de plus en plus de nations mettent en œuvre des sous-marins modernes. C'est une vraie partie d'échecs à l'échelle de l'océan. Profitant des courants et des masses d'eau plus ou moins absorbantes, le SNLE se glisse en toute fluidité dans l'environnement et se place préférentiellement à tel ou tel endroit selon qu'il souhaite écouter ou disparaître. On peut dire qu'il fait corps avec l'océan : fluide comme lui, en mouvement, fondu dans l'élément liquide.

Mais c'est une chose d'éviter les menaces et c'en est une autre de rester totalement indétectable. Comment faire disparaître quatorze mille tonnes de ferraille abritant une centrale nucléaire tournant vingt-quatre heures sur vingt-quatre et cent dix hommes d'équipages, qui vivent, travaillent et se déplacent à bord ? Il faut tout d'abord réduire à sa plus simple expression la signature acoustique : toutes les ressources de la technologie ont été mises à profit pour réaliser l'absorption des bruits et la scrutation de toutes les anomalies. À la fin, il n'y a plus rien, à peine un soupir, moins de bruit qu'un écoulement d'eau. Mais pour ne pas être détecté, il faut aussi éviter qu'une opération anodine, comme revenir à l'immersion périscopique pour faire un point ou effectuer une transmission vers la terre, ne puisse révéler la position. C'est pourquoi toutes ces opérations sont proscrites pour un SNLE en patrouille. La navigation y est réalisée de manière totalement indépendante et discrète, et le sous-marin ne communique pas vers la terre. Il reçoit toutes les informations utiles à sa patrouille en restant en plongée, mais il n'émet pas. Toujours la tête sous l'eau, gardant ses problèmes pour lui et capable de les gérer en équipage.

C'est à cela que se mesure l'endurance, deuxième pilier de la crédibilité. Disposer d'une machine formidablement discrète et puissante ne sert à rien si elle n'est pas capable de tenir au long cours. Mais surtout, elle n'est rien si les marins qui la servent ne sont pas également capables de tenir dans la durée. C'est probablement le plus grand défi pour le commandant que de maintenir au plus haut niveau la performance des hommes et de la machine en assurant la cohésion et l'harmonie entre eux, et ceci pendant soixante-dix jours au moins. Conserver la disponibilité des équipements est certes un souci important, qui peut même aller jusqu'à donner des sueurs froides

lorsque la petite fuite d'un jour devient la voie d'eau du lendemain. Mais cela reste une question technique qu'il y a toujours moyen de régler grâce à la qualité de conception ainsi qu'aux trésors d'ingéniosité et aux formidables ressources des marins. En fait, c'est bien l'équipage qui reste le cœur de la préoccupation du commandant : un bâtiment n'est rien sans les marins qui l'animent et lui donnent vie. Aussi le maintien de la vigilance, de la cohésion et de la combativité sur le long terme n'est possible que si le moral est au rendez-vous, et il arrive que ce dernier ne tienne qu'à un fil. Loin de sa famille et de ses proches, à la fois préservé des soucis du monde mais absent de tout, n'ayant la main sur rien de ce qui se passe à terre, le sous-marinier vit à un rythme propre avec des camarades qu'il n'a pas choisis. C'est là où la dimension collective doit transcender les soucis individuels. La sociabilité se déploie loin des réseaux sociaux et avec des choses simples, mais les liens n'en deviennent que plus forts lorsqu'il s'agit d'affronter les difficultés.

Pour sa vie personnelle, le marin a la possibilité de recevoir une fois par semaine quelques mots de la part d'un proche. Il le sait, ces mots sont savamment pesés, étudiés par d'autres à terre avant l'envoi, mais il les attend avec une pointe d'angoisse tout en sachant qu'il n'y trouvera rien pour l'inquiéter et qu'il ne pourra pas y répondre. Quelle émotion d'apprendre une naissance, mais quelles questions lorsque l'on se demande quelle est la frimousse du nouveau-né que l'on ne verra pas avant de longs jours. De l'autre côté, quelle angoisse d'attendre une nouvelle qui n'arrive pas ou que l'on espère ne pas avoir à découvrir au retour. Il faut toute la cohésion d'un équipage pour identifier les forces et les faiblesses de chacun, accompagner les bons moments comme les mauvais, et accepter les coups de gueule comme les coups de mou. Pour le commandant, avec l'appui de tous les cadres, il s'agit donc d'être attentif à tous ces signaux, d'écouter la machine et l'équipage vivre, afin de créer une harmonie permettant à chacun de donner le meilleur de lui-même. L'objectif est d'être capable de réagir ensemble sans flétrir lorsque ce sera nécessaire, qu'il s'agisse d'une réaction d'urgence à une avarie mettant en jeu la survie du bâtiment ou de l'exécution d'un ordre présidentiel.

C'est ici que se positionne la détermination, pilier de la crédibilité, qui s'enracine dans l'attachement profond au sens de la mission. Cela passe d'abord par une réflexion personnelle sur le sens de l'engagement, mais aussi par des entraînements quotidiens pour que tous les mécanismes soient en place pour chacun. Ne pas céder au doute, prendre le temps de forger son intime conviction et la partager avec tout l'équipage. Le commandant a un rôle essentiel pour expliquer les fondements de la mission au service de la défense ultime de notre pays.

Il s'agit de donner du sens à chacune des actions effectuées à bord pour que chacun soit intimement persuadé que son action concourt à sa réalisation. Le cuisinier n'a pas moins d'importance que le barreur ou l'oreille d'or que l'ingénieur de quart. Partager sa détermination en équipage, c'est expliquer combien notre infaillibilité est nécessaire pour garantir la protection des intérêts vitaux de la nation. Il ne s'agit pas seulement d'être prêt soi-même et de prendre sur soi tout le poids de la responsabilité, même si de manière ultime c'est au commandant, avec l'appui du second, de le porter au moment des actions de décodage, mais il s'agit surtout d'amener tout l'équipage à se dépasser. Sur un sous-marin, comme sur tous les autres bâtiments, le commandant n'est rien sans son équipage.

Il existe cependant un domaine dans lequel le pacha peut vraiment être confronté à la solitude, c'est le domaine médical. Celui du dilemme entre la mission et la santé d'un marin. La question de l'urgence médicale absolue ne se pose pas : elle justifie bien évidemment une évacuation sanitaire pour laquelle des procédures existent. En revanche, dans le cas d'un symptôme pas très clair, que les moyens du bord ne permettent pas au médecin de diagnostiquer parfaitement alors qu'il n'a pas la possibilité d'appeler la terre pour consolider un avis, un doute s'installe qu'il faut trancher. Doit-on prendre le risque de révéler la position du bâtiment en réalisant une opération d'évacuation sanitaire pour un cas qui se révélerait en fait anodin ou doit-on rester en plongée au risque d'une décision irrémédiable pour la vie d'un membre de l'équipage, que même la mission de dissuasion ne justifie pas ? Dans ces moments, il faut toute la confiance qui a pu se constituer avant la patrouille pour prendre la bonne décision avec le médecin et le second. En fait, si la force de la dissuasion repose pour une large part sur la technique, elle s'appuie fondamentalement sur l'esprit des équipages qui la servent et sur leur détermination, alchimie subtile de caractère et de cohésion.

Voilà, tous les grands déterminants d'une patrouille sont posés. C'est assez simple en fait : il s'agit de conduire un monstre d'acier à la fiabilité éprouvée, bijou de technologie et de discréetion, armé par un équipage compétent et profondément dévoué à la mission, pour un grand voyage de soixante-dix jours au milieu de nulle part, préservé des tracas du quotidien et avec pour responsabilité d'assurer la défense ultime de notre pays. Pourtant, lorsqu'il franchit le goulet de Brest, avec la grande houle de l'Atlantique qui impose doucement son rythme aux mouvements du bateau noir et que les embruns salés frappent son visage avant de plonger, le commandant peut être pris de vertige devant l'immensité de l'océan et de sa mission... Dans quelle direction partir ? Il peut aller loin, très loin, ou bien près, tout près,

libre comme les grands mammifères marins. Je laisse l'imagination de chacun voguer à son gré dans les immensités océaniques et c'est bien mieux ainsi, cela permet de ne trahir aucun secret. ↴



OLIVIER SCHMITT

LA BOMBE : LES PARADOXES DE L'ARME ABSOLUE

L'explosion des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki, respectivement les 6 et 9 août 1945, est l'aboutissement du désormais célèbre « projet Manhattan », mené en coopération par les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni. L'ampleur de ce projet est frappante : en 1945, cent trente mille personnes y travaillaient et il coûtait deux milliards de dollars aux contribuables américains. Mais les efforts entrepris pour le dissimuler sont encore plus impressionnantes : les États-Unis construisirent trois villes (Los Alamos au Nouveau-Mexique, Hanford près de Richland dans l'État de Washington et Oak Ridge dans le Tennessee), qui n'avaient aucune existence officielle jusqu'à la fin de la guerre et ne se trouvaient sur aucune carte. De plus, une grande partie des scientifiques travaillant dans ces villes ne savaient pas que l'objectif ultime de leur travail était la construction d'une arme atomique. L'exemple de ces « villes mystères » permet d'appréhender la nature du secret sur la construction de la Bombe, en distinguant deux dimensions. Tout d'abord, le secret recouvre les intentions et les capacités : quels États souhaitent se doter de cette arme et en sont-ils capables ? Il relève également de la diffusion et du partage des informations sur ses capacités nucléaires et celles des autres, illustrant ainsi le fait que le secret n'est jamais absolu, même dans le domaine nucléaire.



Le périmètre du secret : intentions et capacités

La détermination des intentions des adversaires est l'un des problèmes principaux des relations internationales, et la fabrique de la Bombe n'y fait pas exception. Durant la Seconde Guerre mondiale, les principaux belligérants (États-Unis, Japon et Allemagne nazie) étaient informés de leurs intentions respectives d'acquérir des armes nucléaires, entraînant une véritable « course à la Bombe », qui se traduisit notamment par la « bataille de l'eau lourde », une série d'opérations norvégiennes et britanniques destinées à saboter l'usine de Vemork, en Norvège, productrice d'eau lourde pour le Reich. Toutefois, la détermination précise des intentions des acteurs est complexe dans le domaine nucléaire, en particulier parce que les capacités nécessaires à l'enrichissement de l'uranium à des fins civiles

peuvent relativement facilement être mobilisées à des fins militaires. Si les intentions de pays comme l'Union soviétique, la Chine ou la Corée du Nord étaient bien connues (la question étant celle des capacités), d'autres ont créé de véritables surprises stratégiques. Ainsi, les États-Unis et le monde furent surpris de la démonstration d'une capacité militaire nucléaire par l'Inde en 1974 : pendant une décennie, ses scientifiques avaient annoncé développer un projet exclusivement civil, de manière très crédible. La CIA évaluait ainsi que l'Inde serait probablement capable de se doter d'une arme nucléaire si elle le souhaitait, mais que le gouvernement n'en avait pas l'intention. Comme pour le projet Manhattan, le secret fut bien gardé en Inde même : si plusieurs milliers de personnes travaillaient sur le projet nucléaire, moins d'une centaine étaient au courant de l'intention de faire détoner une bombe¹. La question de la détermination des intentions se pose toujours avec acuité, comme le montre aujourd'hui la difficulté à évaluer les intentions nucléaires iraniennes.

Une fois la Bombe fabriquée, la question de la détermination des intentions se pose d'une manière différente, car la stratégie nucléaire suppose un équilibre subtil entre communication et secret. Reposant sur le potentiel dissuasif de l'arme, elle est fondamentalement une stratégie du signal : il faut communiquer à l'adversaire ses intentions, ses lignes rouges et l'assurer de la crédibilité de la posture dissuasive, à la fois en termes de moyens disponibles et de volonté politique. Ce n'est pas un hasard si le jargon français emploie le concept de « dialogue dissuasif » : la pratique de la dissuasion est un arbitrage fin entre ce qui doit rester secret et ce qui doit être communiqué. Cette tension constitue d'ailleurs le cœur du célèbre *Docteur Folamour* de Stanley Kubrick : Folamour relève que la « machine infernale » bâtie par les Soviétiques (prévoyant une automatisation de la riposte nucléaire) n'a aucun sens si elle est gardée secrète, ce à quoi l'ambassadeur soviétique répond que l'annonce devait être faite au congrès du parti, le secrétaire général aimant les surprises...

Le secret relatif sur les doctrines nucléaires est ainsi l'un des enjeux principaux de la dissuasion. Ces doctrines servent simultanément à clarifier le rôle des armes nucléaires dans la grande stratégie de l'État et à signaler ses intentions aux adversaires. Des doctrines transparentes œuvrent en principe à crédibiliser la posture nucléaire et à rassurer les autres États, là où des doctrines ambiguës peuvent contribuer à des escalades non désirées du fait d'adversaires « testant » les limites ou sous-estimant la fiabilité de la posture. En retour, les

1. J. T. Richelson, *Spying on the Bomb. American Nuclear Intelligence from Nazi Germany to Iran and North Korea*, New York, W.W. Norton, 2006.

doctrines ambiguës concourent à compliquer le calcul stratégique de l'adversaire, peuvent aider à empêcher une course aux armements (en ne révélant pas toutes les capacités qui pourraient inquiéter d'autres États) et camouflent de potentielles incohérences entre la doctrine et les moyens.

Du fait de ces dilemmes, on observe de grandes disparités dans l'amplitude du secret recouvrant les doctrines nucléaires en fonction des États. La tradition américaine penche plutôt vers une forme de large transparence, à travers le document-clé qu'est la *Nuclear Posture Review*, régulièrement mise à jour, mais aussi avec des interventions écrites et orales régulières des dirigeants précisant leurs intentions, leurs lignes rouges et leurs capacités. En revanche, l'Inde dispose d'une doctrine vaguement définie publiquement, là où le Pakistan et Israël gardent le plus grand secret. La France, elle, révèle régulièrement ses grands principes doctrinaux à travers les discours du président de la République, mais maintient le secret sur le détail de ses capacités - tout en communiquant régulièrement sur le fait qu'elles sont opérationnelles - et sur certains concepts-clés comme les « intérêts vitaux », dont la définition reste volontairement ambiguë.

La question de l'évaluation des capacités est intimement liée au renseignement, dont l'une des missions est justement de percer les secrets, y compris nucléaires. En l'occurrence, la tâche est particulièrement complexe : le renseignement d'origine image (ROIM) ne peut que révéler des informations parcellaires ; celui d'origine électromagnétique (ROEM) est capable d'apporter des preuves solides, mais il est très compliqué d'intercepter les messages pertinents ; et la réactivité du renseignement d'origine humaine (ROHUM) semble encore plus modérée que dans d'autres secteurs². Par exemple, les tentatives américaines d'évaluer l'avancée du programme nucléaire de l'Allemagne nazie se sont régulièrement confrontées à la difficulté d'informer les sources, et même les analystes, de l'objet de la collecte de renseignements, de peur de compromettre le projet Manhattan : le secret autour de la Bombe anglo-américaine, maintenu pour des raisons opérationnelles, est ainsi devenu une complication dans la tentative de percer le secret sur les capacités allemandes.

De fait, la protection du secret sur leurs capacités est un objectif parfaitement compréhensible des États souhaitant acquérir une arme nucléaire. Pourtant, comme discuté, le secret ne peut jamais être absolu en matière de capacités nucléaires, puisque la logique de la dissuasion suppose de disposer de capacités crédibles pour la mettre

2. La « réactivité modérée » désigne le fait qu'une source humaine dispose d'une certaine inertie : il faut du temps pour l'introduire, l'exfiltrer ou la remplacer. Voir J.-Cl. Cousseran et Ph. Hayez, *Leçons sur le renseignement*, Paris, Odile Jacob, 2017.

en œuvre. On peut ainsi relever plusieurs types de pratiques de la part des États, de la Corée du Nord, qui bâtit ses missiles balistiques intercontinentaux dans le plus grand secret avant de les exposer dans ses défilés militaires, à Israël, dont la possession d'armes nucléaires est un secret de polichinelle pourtant toujours formellement maintenu – Mordechai Vanunu a bien révélé l'existence du programme en 1986, mais la position israélienne officielle est toujours de maintenir l'ambiguïté : ni reconnaissance ni déni formel. Ce choix du secret peut créer des situations étranges, comme lorsqu'un ancien président (travailliste) de la Knesset, Avraham Burg, déclare en 2014 la position officielle « dépassée et puérile », s'attirant une demande formelle d'inculpation pour trahison de la part des partis de droite. De manière intéressante, la politique du secret s'étend *de facto* aux partenaires stratégiques du pays : lorsque la journaliste Helen Thomas demande en 2009 à Barack Obama s'il connaît un pays du Moyen-Orient doté d'armes nucléaires, il évite la chausse-trappe en répondant qu'il ne souhaite « pas spéculer ».

La diffusion du secret : prolifération et contre-prolifération

Le secret ne peut être ainsi pensé qu'en rapport avec sa divulgation et son entrée dans le domaine public. Sa diffusion est de ce fait une constante de la politique nucléaire depuis 1945. Celle-ci peut prendre la forme du partage par un État de ses connaissances nucléaires, autrement dit la prolifération. La politique américaine autour du secret nucléaire a par exemple considérablement évolué entre la Seconde Guerre mondiale (où le secret devait être maintenu entre les individus impliqués dans le projet Manhattan et entre les différents sites), les tout débuts de la guerre froide (où le secret devait être préservé de la curiosité des autres États) et le tournant des années 1950, qui comprend l'initiative « Atoms for Peace » lancée par le président Eisenhower en 1953 et consolidée par la conférence des Nations unies sur les usages pacifiques de l'énergie atomique qui se tient à Genève en 1955. On passe d'une politique de contrôle absolu à une politique de diffusion limitée de l'expertise, qui réduit le champ du secret.

Même lorsque le secret est censé être maintenu, il est toujours possible de trouver des voies de contournement. Durant les années 1970, l'administration Nixon a initié une politique de partage des secrets et des technologies nucléaires américaines avec la France, afin de renforcer les liens militaires distendus par le départ de celle-ci de la structure militaire intégrée de l'OTAN en 1966. Il s'agissait aussi de durcir la première génération d'armes nucléaires

françaises, dont la fragilité inquiétait les États-Unis, ces derniers craignant une riposte trop rapide de Paris, qui aurait préféré utiliser ses armes nucléaires plutôt que les voir détruites en cas de crise. En échange, les responsables français convinrent de coordonner plus finement avec les États-Unis le ciblage et les plans nucléaires. Pour les scientifiques américains, fournir directement des plans ou du matériel aurait été une claire violation de la loi fédérale interdisant le transfert de données secrètes. Ils développèrent alors la technique dite du « guidage négatif » : ils écoutaient les axes de recherche français et indiquaient si la piste de développement technologique suivie était réalisable ou non, faisant ainsi économiser du temps et de l'argent à la France. Il s'est donc organisé en secret une coopération faite pour... contourner les mesures de protection des secrets nucléaires des deux pays.

La diffusion du secret nucléaire est ainsi logiquement liée à la question de la prolifération, que celle-ci soit initiée par les États, comme lorsque la France fournissait des centrales nucléaires à l'Afrique du Sud, à l'Iran, à l'Irak et au Pakistan, avant de devenir l'un des principaux acteurs de la contre-prolifération³, ou qu'elle soit le fait de réseaux clandestins comme le célèbre « réseau Khan », du nom de ce scientifique pakistanais accusé d'avoir alimenté les programmes nord-coréens, iraniens et libyens.

Un autre enjeu de la diffusion du secret relève de la contre-prolifération, et de savoir quand partager des secrets sur les progrès des autres États. En 1978 et 1979, les services de renseignement américain se rendirent compte des progrès du Pakistan dans le processus d'enrichissement de l'uranium. Un programme nucléaire pakistanais posait évidemment des problèmes de stabilité stratégique dans le sous-continent et constituait une violation du régime de non-prolifération, et Washington s'interrogeait sur la marche à suivre. Une possibilité était de partager ces résultats avec d'autres États comme l'Inde, Israël et Taïwan, afin de couper les voies d'approvisionnement et de coordonner la réponse internationale. Toutefois, le Département d'État était opposé à cette option, car il craignait des fuites au profit du Pakistan, voire la révélation des techniques américaines de collecte du renseignement. Au final, les États-Unis ne diffusèrent pas ces renseignements.

Cet exemple illustre la difficulté du partage du secret, ici du renseignement. Lever le secret en rendant publiques les conclusions des services peut faciliter le travail de divers États souhaitant contrôler la prolifération nucléaire. Mais le risque est que les cibles adaptent

3. F. Pouponneau, *La Politique française de non-prolifération nucléaire*, Bruxelles, Peter Lang, 2015.

leurs pratiques et déjouent les tentatives de surveillance. Une solution possible est de créer des mécanismes de garantie du secret, et les organisations internationales peuvent jouer un rôle intéressant dans ce domaine.

L'exemple de l'évolution de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), créée en 1957 et basée à Vienne, est particulièrement révélateur. Pendant plusieurs décennies, l'AIEA a refusé les informations fondées sur la collecte du renseignement pour deux raisons : elle ne disposait pas des procédures et des matériels nécessaires pour protéger de telles informations sensibles, et sa culture organisationnelle était fondée sur la vérification des déclarations publiques des États plus que sur l'enquête sur des activités illégales. Depuis 1991, et suite à la découverte des activités clandestines irakiennes, l'AIEA s'est dotée d'un système de confidentialité assurant aux États souhaitant partager des renseignements la protection du secret par des garanties procédurales (accréditation de personnels spécifiques, organisation par les États de briefings réservés au directeur général...) et techniques (sécurisation des infrastructures physiques et digitales de l'agence). L'organisation de la protection du secret par l'agence a en effet conduit plusieurs États à bien plus largement partager leurs renseignements, facilitant ainsi les activités de l'AIEA en Iran, en Irak, en Libye ou en Afrique du Sud. En somme, l'institution internationale a contribué à résoudre le dilemme de la diffusion du secret pour les États.

Le secret n'est ainsi jamais absolu en matière nucléaire, du fait de la nature fondamentale de la manœuvre de dissuasion, mais aussi des besoins de coopération dans le cadre de la lutte contre la prolifération. L'alternance maîtrisée entre la lumière et l'ombre constitue donc le cœur des enjeux recouvrant le fait nucléaire, la Bombe se caractérisant ainsi par un clair-obscur permanent. Les responsables de la dissuasion nucléaire sont au final des Rembrandt de la stratégie bien plus que des Turner, arbitrant constamment entre l'ombre du secret et la lumière de sa divulgation. ■



EMMANUEL MIGNOT

EN DIPLOMATIE

En 1922, à Rapallo, les diplomates de la jeune république de Weimar et ceux de la Russie soviétique se mettent d'accord pour établir des relations diplomatiques et commerciales entre leurs deux États. Berlin et Moscou cherchent à rompre leur isolement. Les soviets se heurtent en effet à la politique du « cordon sanitaire » suggérée par Foch et mise en œuvre par les gouvernements de Paris et de Londres pour faire échec à la révolution bolchevique et pour endiguer le risque de contagion en Europe centrale. Berlin, de son côté, fait face à la dureté du traité de Versailles et vient de cesser les remboursements des « indemnités de guerre ». Pour le reste du monde, cet accord est une surprise, un véritable fait accompli. Il servira d'amorce, mais aussi d'écran, au développement d'une collaboration militaire secrète entre les deux pays, qui durera jusqu'en 1933 et permettra à l'Allemagne de se réarmer, une entorse grave au traité de Versailles.

À travers cet exemple historique, on perçoit aisément l'avantage que procure à des négociateurs, comme à ceux qui leur donnent des instructions, le recours au secret. Aujourd'hui, après la publication de milliers de télégrammes diplomatiques par WikiLeaks, mais aussi sous la pression des médias, de la société civile et des responsables politiques favorables à la transparence, le contexte est différent. Mais face à la floraison des théories complotistes sur les réseaux sociaux, une transparence complète ne serait-elle pas un progrès ? Il est donc opportun de se demander si le secret est toujours possible, souhaitable voire même nécessaire dans la diplomatie moderne.

Avant d'engager l'examen de ce triptyque, revenons sur la nature du métier de diplomate. Jules Cambon, premier secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, a dit avec beaucoup de simplicité que « tant que les gouvernements des divers pays auront des rapports entre eux, il leur faudra des agents pour les représenter et les renseigner, et, qu'on leur donne le nom qu'on voudra, ces agents feront de la diplomatie »¹. Un autre grand secrétaire général, François Scheer, a complété ce constat en soulignant que la diplomatie désigne une fonction qui avait depuis longtemps précédé l'apparition des premiers services exclusivement dédiés aux relations internationales (1589 en France) et des premières ambassades installées au XV^e siècle par les

1. J. Cambon, *Le Diplomate*, Paris, Hachette, 1926.

ités italiennes : « L'art et l'action de négocier les grandes affaires². » La Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques retient que les cinq fonctions principales d'une mission diplomatique consistent à représenter, à protéger, à négocier, à s'informer et à promouvoir. La question du secret, de la gestion de l'information et de la publicité de l'action diplomatique doit donc être analysée à travers ces cinq fonctions.

D'où vient-on en matière de secret diplomatique ?

La diplomatie a réellement pris son essor en Europe au XVI^e siècle. L'histoire de l'Europe était alors pleine de tractations secrètes qui débouchaient sur la signature de traités. Les négociations portaient sur quatre sujets principaux : la fin des conflits et les cessions de territoires, les alliances, avec ou sans mariage entre familles royales, les accords de protection ou « capitulations » et les questions religieuses.

Dès cette époque, le recours à une correspondance chiffrée entre le diplomate et ses autorités était fréquent. Ainsi le cardinal Jean du Bellay, ambassadeur de François I^r auprès d'Henri VIII d'Angleterre puis auprès du pape, se plaignait de chiffrer lui-même ses envois et d'en avoir mal aux yeux³. Le bon sens veut en effet que les instructions données aux négociateurs demeurent inconnues de la partie opposée, tout comme le plan d'une campagne militaire doit rester secret avant sa mise en œuvre. Les objectifs étaient souvent donnés oralement par le souverain, parfois par ses ministres. La question des échanges écrits en cours de négociation était toujours délicate et la ruse était couramment employée, tout comme l'espionnage du courrier. Ainsi, lors de la négociation des traités de Westphalie, qui dura plus de quatre ans (1644-1648), la sûreté de la correspondance était aléatoire. Pierre-Jean Rémy rappelle que « dès le début des négociations, et sur le conseil des plénipotentiaires, le secrétaire d'État avait pris la précaution de leur adresser les dépêches de la cour sous enveloppe du paquet du sieur Hoeupst, un marchand banquier de Paris qui correspondait avec son agent à Hambourg »⁴.

Si la confidentialité de la correspondance diplomatique permettant l'échange d'instructions et de comptes rendus est une nécessité, une négociation elle-même peut aussi rester secrète, l'accord auquel elle aboutit *in fine* restant ou non confidentiel. L'usage du secret peut

2. F. Scheer, « Au temps du monde fini », in S. Cohen (dir.), *Les Diplomates. Négocier dans un monde chaotique*, Paris, Autrement, 2002.

3. *Correspondance*, éd. R. Scheuer, Paris, Klincksieck, 1969, t. I, lettre n° 42, p. 106.«

4. P. - J. Rémy, *Trésors et Secrets du Quai d'Orsay*, Paris, J.-Cl. Lattès, 2001, p. 125.

aussi être limité dans le temps afin de protéger les négociateurs des pressions et leur permettre de créer un fait accompli une fois publié l'accord obtenu. C'est l'exemple précédemment évoqué du traité de Rapallo. Plus délicate est la conduite en parallèle d'une négociation ouverte, connue de tous, et d'une autre maintenue secrète. C'est le coup de génie de Talleyrand au Congrès de Vienne, qui obtint officiellement des puissances victorieuses de Napoléon de ne plus employer le mot « allié » pour se désigner elles-mêmes. Il argumenta en effet que la France de Louis XVIII n'était plus une menace pour l'Europe. Il permit ainsi qu'elle soit traitée en égale et non en vaincue dans les négociations. Parallèlement, le 3 janvier 1815, une alliance secrète fut établie avec l'Angleterre et l'Autriche, que la Bavière, le Hanovre et la Hollande furent invités à rejoindre. La France réintégra le concert des nations et retrouva son rang. Talleyrand triompha.

Le secret est-il seulement possible ?

Avant de réfléchir à l'opportunité du secret, la question qui se pose est celle de la possibilité même d'une pérennité dans la pratique du secret par les diplomates aujourd'hui.

Tout d'abord sur un plan juridique, la convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques prévoit explicitement une protection des informations : « Article 24 : les archives et documents de la mission sont inviolables à tout moment et en quelque lieu qu'ils se trouvent. Article 27 : 1. l'État accréditaire permet et protège la libre communication de la mission pour toutes fins officielles. En communiquant avec le gouvernement ainsi qu'avec les autres missions et consulats de l'État accréditant, où qu'ils se trouvent, la mission peut employer tous les moyens de communication appropriés, y compris les courriers diplomatiques et les messages en code ou en chiffre. Toutefois, la mission ne peut installer et utiliser un poste émetteur de radio qu'avec l'assentiment de l'État accréditaire ; 2. la correspondance officielle de la mission est inviolable. L'expression "correspondance officielle" s'entend de toute la correspondance relative à la mission et à ses fonctions. »

La protection du secret est non seulement légale, mais elle résulte d'une pratique ancienne, universellement reconnue, et qui perdure notamment grâce à la fameuse valise diplomatique (concrètement un sac de poste solide protégé par un sceau et qui peut être surveillé pendant tout son acheminement par un agent appelé « courrier du cabinet »). Au milieu des années 1990, les opérations de transmission d'un télégramme diplomatique étaient encore longues et fastidieuses,

et nécessitaient un personnel dédié dûment formé et habilité. Il y avait alors jusqu'à trois ou quatre chiffreurs dans les grandes ambassades. Fort heureusement, des progrès considérables ont été réalisés au cours des dernières décennies grâce à l'informatique. Les technologies modernes permettent le codage instantané de la correspondance diplomatique entre les ambassades et leur capitale. Des informations protégées peuvent ainsi circuler de façon immédiate entre les ambassades et les ministères.

Si le secret est légal et technique facilité, n'est-il pas pour autant menacé ? Certaines négociations délicates nécessitent d'être confinées et conduites à l'abri des pressions de l'opinion et des médias, et parfois même des manifestants. C'est pour cette raison que le règlement du conflit en Yougoslavie – notamment la question bosnienne « un pays, deux entités, trois peuples » – s'est négocié en grande partie sur la base militaire américaine de Dayton en 1995 avant de se conclure à Paris ; mais aussi que le château de Rambouillet a accueilli plusieurs réunions sur le Kosovo en 1999 et celui de la Celle-Saint-Cloud des efforts de médiation entre parties libyennes en 2017.

La recherche d'informations, l'inviolabilité des correspondances et la protection dont bénéficient les diplomates peuvent aussi conduire à des excès. La frontière entre information, renseignement et espionnage est mince et peut être franchie. De l'ambassadeur qui organise lui-même un réseau d'espionnage à la présence de correspondants des services opérant sous statut diplomatique, la gamme des moyens est large et les exemples de situations ayant conduit à des incidents diplomatiques nombreux. En France, on se souvient que les révélations de l'affaire Farewell avaient conduit en avril 1983 à l'expulsion de quarante-sept diplomates soviétiques. Les situations peuvent être plus ambiguës. En 1979, l'ambassadeur de France au Pakistan et l'un de ses collaborateurs furent agressés par plusieurs hommes alors qu'ils passaient en voiture dans la ville de Kahuta. Roué de coups, l'ambassadeur eut une dent cassée. Or Kahuta héberge un complexe nucléaire. Coïncidence ?

Le secret est-il encore souhaitable ?

S'il est utile de se poser la question, c'est qu'elle a agité les réflexions au XX^e siècle, notamment à l'initiative des États-Unis. Dans *Diplomatie* (1994), Henry Kissinger rappelle que les deux écoles de pensée des relations internationales américaines s'accordent sur un point : « Les deux approches, isolationniste et missionnaire, si contradictoires en surface, reposent sur une même conviction : les États-Unis possèdent

le meilleur système de gouvernement au monde, et le reste de l'humanité peut parvenir à la paix et à la prospérité en renonçant à la diplomatie traditionnelle et en vénérant, comme l'Amérique, le droit international et la démocratie. »

C'est précisément le rejet de la diplomatie traditionnelle qui, en janvier 1918, a incité le président Wilson à demander l'abolition de la diplomatie secrète dans un discours empreint d'idéaux élevés qui annonçait la future Société des nations. Il s'agissait de l'un de ses quatorze points. Ces idées n'étaient pas fondamentalement nouvelles ; elles étaient déjà celles des pères fondateurs et des Lumières dont ils étaient imprégnés. La diplomatie secrète était accusée de permettre à un nombre restreint de personnes de mener dans l'ombre des tractations destinées à poursuivre cyniquement des intérêts égoïstes au nom de la raison d'Etat pouvant mener à une situation de guerre, cela au détriment des peuples et de leurs droits et libertés. Elle était considérée comme non conforme aux valeurs démocratiques libérales.

C'est *mutatis mutandis* ce qui a poussé les responsables de WikiLeaks à publier sur Internet des milliers de télégrammes et de documents diplomatiques. Le site, dont les informations ont été exploitées avec retentissement par les grands médias mondiaux en 2010, affirmait que « les principes généraux sur lesquels notre travail s'appuie sont la protection de la liberté d'expression et de sa diffusion par les médias, l'amélioration de notre histoire commune et le droit de chaque personne de créer l'Histoire. Nous dérivons ces principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. » La portée des révélations, notamment sur le déclenchement des printemps arabes, continuera d'alimenter longtemps le travail des historiens. L'un des effets moins connus est sans doute la prudence plus grande des diplomates dans la rédaction de leur correspondance et une tendance à l'édulcoration des contenus qui s'en est suivie, de peur des fuites. C'est là l'un des risques d'une trop grande transparence. Elle incite à ne plus écrire ou à multiplier les canaux informels.

¶ Le secret est-il vraiment nécessaire ?

Dans leur rôle d'informateurs de leurs gouvernements, les diplomates se voient aujourd'hui concurrencés par les médias, qui véhiculent désormais une information immédiate et mondialisée. Mais ce rôle n'a pas disparu pour autant, pas plus que la télévision n'a remplacé le livre ou Internet la télévision. Les diplomates ne sont d'ailleurs pas les derniers à s'être emparés de ces nouveaux moyens d'information.

Dans un monde où nous avons parfois l'impression que les distances physiques et même culturelles disparaissent, le diplomate conserve un rôle de synthèse et d'analyse de l'information, en fonction de son expertise du terrain ou du domaine dans lequel il exerce. C'est donc une information différente de celle des médias qu'il envoie à sa capitale. Le rôle d'informateur des diplomates a finalement peu changé depuis l'époque de Louis XIV, étudiée par l'historien Lucien Bély. Ce dernier écrivait dans un paragraphe intitulé « L'ambassadeur, cet honnête espion » qu'« il faut imaginer l'ambassadeur comme une reine des abeilles, immobile au centre de la ruche, mais environnée et nourrie par des bataillons d'informateurs et naturellement friande de tout ce qui passait à sa portée »⁵.

En observant les évolutions du monde contemporain, on peut se demander si le secret n'est pas parfois néfaste. La pression de l'opinion en faveur de la transparence vise à obtenir une meilleure redevabilité des acteurs politiques. La transparence complète dans les négociations ne pourrait-elle pas constituer un antidote au complotisme et au conspirationnisme ? Plusieurs exemples récents pourraient accréditer cette vision. Le pacte de Marrakech sur l'immigration adopté en 2018 a ainsi été accusé, à tort, d'ouvrir la voie à une émigration massive vers l'Europe. Les accords de libre-échange sont pour leur part l'objet de nombreux fantasmes. Ils sont souvent accusés de comporter des engagements qui n'y figurent pas. Les délibérations des sommets du G7 et du G20 donnent lieu à de vastes mouvements de protestation organisés et les manifestants investiraient les salles de négociation s'ils n'en étaient pas empêchés.

Les pressions en faveur de la transparence sont courantes dans les domaines où des visions philosophiques, religieuses ou morales différentes s'opposent. Ainsi, dans celui du désarmement et de la maîtrise des armements, on peut songer aux conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiennent tous les cinq ans, ou aux discussions sur les systèmes d'armes létales autonomes dans le cadre de la Conférence du désarmement de Genève. C'est le cas également dans les domaines commerciaux ou réglementaires. Les entreprises, les syndicats et les groupes d'intérêt se mobilisent pour faire valoir leurs objectifs.

Ces exemples montrent les pressions que peuvent subir les négociateurs. Comme le souligne très justement Aurélien Colson, qui dirige à l'ESSEC l'Institut de recherche et d'enseignement sur la négociation : « C'est à l'écart du regard public que s'échangent patiemment des concessions et s'imaginent des solutions qui seraient,

5. L. Bély, *Espions et Ambassadeurs à l'époque de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 116.

dans l'instant, perçues comme un aveu de faiblesse ou une trahison, alors qu'elles sont indispensables au cheminement vers un point d'équilibre. C'est à l'écart que l'on peut espérer qu'un adversaire reconnaîsse vos arguments – alors que, placé dans la lumière, il refuserait de peur de perdre la face. C'est dans la confidentialité que bien souvent se construit la confiance, ingrédient clé de toute négociation. [...] En diminuant l'intérêt d'effets de posture et d'ancrage extrême, le secret permet au négociateur de s'extraire, momentanément du moins, de cette pression publique et des mécanismes dramatiques de polarisation que celle-ci lui impose. Pour ces raisons, dès lors qu'une enceinte de négociation se trouve exposée à l'observation de tiers, le véritable travail de négociation se déplace : il se tient avant ou pendant, mais ailleurs. L'enceinte en question devient un théâtre où se joue un spectacle défini dans les coulisses.»

Mais faut-il opposer l'ombre et la lumière ? Le secret des négociations, qui les préserve des pressions et des passions, n'empêche pas l'information et la communication sur les travaux, même pendant leur déroulement. Une relation construite et professionnelle avec les médias est tout à fait nécessaire, mais elle ne doit pas être intrusive.

Une formule hybride existe d'ailleurs déjà pour certaines négociations. La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, dite Convention d'Ottawa de 1997, a été négociée par des diplomates et des experts militaires, mais en présence des organisations non gouvernementales (ONG). Il en a été de même pour la Convention sur les armes à sous-munitions, signée à Oslo en 2008. Est-il raisonnable de recourir plus largement à cette méthode dans laquelle le texte servant de base à la négociation est fourni par les ONG, son évolution largement dans les mains du président de séance et le résultat, à un certain stade, à prendre ou à laisser ? La réponse dépend des sujets et il est toujours utile de consentir un certain degré de transparence lorsque cela ne donne pas lieu à des excès de pression sur les négociateurs.

Le secret du diplomate

Clore le tour d'horizon du secret dans la diplomatie sans aborder la dimension humaine et les qualités psychologiques attendues du diplomate cantonnerait notre réflexion à une vision abstraite et désincarnée. Cela serait d'autant plus regrettable que la première constatation que font des diplomates qui négocient, c'est l'importance majeure de cette dimension. Il est tout aussi utile de connaître les intentions énoncées par un négociateur que de l'observer pour

comprendre ses idées, ses valeurs, son comportement jusque dans les infimes mouvements de son visage pour en percer le secret.

Encore n'est-il pas toujours aisé de comprendre un habile négociateur par l'observation de ses attitudes et de ses réactions. Le maréchal Lannes disait que « si, pendant que M. de Talleyrand vous parle, son derrière venait à recevoir un coup de pied, son visage ne bougerait pas ». On connaît par ailleurs les mots célèbres dudit Talleyrand selon lesquels la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée.

Laissons le dernier mot précisément à Talleyrand, qui, à la fin de sa vie, livrait devant l'Académie des sciences morales et politiques, un portrait du parfait diplomate : « Il lui faut la faculté de se montrer ouvert en restant impénétrable, d'être réservé avec les formes de l'abandon, d'être habile jusque dans le choix de ses distractions ; il faut que sa conversation soit simple, variée, inattendue, toujours naturelle et parfois naïve. Cependant, toutes ces qualités, quelques rares qu'elles soient, pourraient n'être pas suffisantes si la bonne foi ne leur donnait pas une garantie dont elles ont presque toujours besoin. Je dois rappeler ici pour détruire un préjugé assez généralement répandu : non la diplomatie n'est point une science de ruse et de duplicité. Si la bonne foi est nécessaire quelque part, c'est surtout dans les transactions politiques, car c'est elle qui les rend solides et durables⁶. »

6. Cité par M. Paléologue, *Romantisme et Diplomatie. Talleyrand, Metternich, Chateaubriand*, Paris, Hachette, 1928, p. 37.

RÉSISTANCE ET SECRET, OU LE CLAIR-OBSCUR DE LA GUERRE

Le phénomène de résistance, surgi des entrailles des sociétés et mobilisant les populations civiles, constitue le noyau dur des guerres de libération nationale¹. Mais avant d'intégrer les dimensions d'une guerre de partisans au tournant de l'année 1943, la Résistance demeure largement une guerre de renseignement et de « coups d'épingle ». L'action clandestine, par essence invisible, se joue du secret qui protège autant qu'il révèle. En liaison avec les services secrets alliés, en particulier l'Intelligence Service et le Special Operations Executive², mais aussi le Bureau central de renseignement et d'action (BCRA) français³, l'Office of Strategic Services (OSS) américain, les services soviétiques et les services des gouvernements en exil, les organisations de résistance, en particulier les réseaux, collectent des renseignements dont la gamme étendue concerne tous les aspects de la vie des territoires occupés par l'Axe. Des rapports sur les mouvements de troupes, les installations militaires, l'exploitation économique et industrielle des régions occupées ou encore les mouvements collaborationnistes sont rédigés et codés puis envoyés, à la demande des Alliés, aux différents services concernés dans le cadre d'un large projet d'espionnage.

Un secret théoriquement sous contrôle

En parallèle, le temps des clandestins est scandé par les urgences du moment⁴. Les résistances, partout en Europe⁵, appuyées sur une presse clandestine, dont certains écrits parviennent à l'autre bout du monde, procèdent aussi à des sabotages et à des attentats, organisent des filières d'évasion à travers tout le continent soumis à la domination des nazis et de leurs affidés. Les ramifications transfrontalières des organes clandestins, en France comme dans les autres pays occupés, rendent

-
1. S. Picaud-Monnerat, *La Petite Guerre au XVIII^e siècle*, Paris, Economica, 2010; C. von Clausewitz, *Schriften. Aufsätze. Studien. Briefe*, herausgegeben von Werner Hahlweg, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1966 (2 vol.), Band I, pp. 226-598, « Mein Vorlesungen über den kleinen Krieg gehalten auf der Kriegsschule 1810 und 1811 ».
 2. N. West, *Secret War. The Story of SOE, Britain's Wartime Sabotage Organisation*, London, Coronet, 1993.
 3. S. Albertelli, *Les Services secrets du général de Gaulle. Le BCRA, 1940-1944*, Paris, Perrin, 2009.
 4. A. Aglan, *Le Temps de la Résistance*, Paris, Actes Sud, 2008.
 5. A. Aglan, « Les résistances en Europe ou les États-Nations à l'épreuve », in A. Aglan et R. Frank (dir.), 1937-1947. *La Guerre mondiale*, Paris, Gallimard, « Folio Histoire » inédit, 2015, vol. 1, pp. 1179-1250.

obligatoire le cloisonnement le plus strict dont dépendent la continuité des activités et la survie des Résistants. La répression qui s'abat sur ceux-ci décime régulièrement les organisations qui doivent faire face aux trahisons, généralement suscitées par les divers modes d'infiltration des services de sécurité du Reich. Aussi chaque agent protège les autres de ses possibles défaillances – garder des listes de noms et d'adresses en clair, parler sous la torture – par le respect des règles de la clandestinité, nimbée de secret, quand le territoire privilégié de l'action n'est pas la nuit elle-même. Les parachutages d'agents et de matériels, les liaisons aériennes et maritimes⁶ par lesquelles transitent les précieux courriers codés, par nuit de pleine lune⁷ ou par nuit noire⁸, investissent les campagnes isolées et les littoraux tandis que radios et imprimeries clandestines citadines se jouent du couvre-feu. Le contrôle du secret s'avère donc vital pour les hommes comme pour les organisations. Mais certaines actions, préparées dans le secret le plus défendu, requièrent au contraire le maximum de publicité après leur exécution.

Coup de tonnerre. Le 27 mai 1942, un attentat cible le « boucher de Prague », « l'homme au cœur de fer » selon le mot d'Hitler à ses obsèques, incarnation du « surhomme » aux dires d'Ernst Jünger⁹, personnage central de la mise en œuvre de la « solution finale » en Europe, Reinhard Heydrich, chef du *Reichssicherheitshauptamt* (RSHA)¹⁰ et vice-protecteur de Bohême-Moravie. Il succombe à ses blessures quelques jours plus tard. Exécuté par un commando de parachutistes du Special Operations Executive (SOE) britannique composé de deux anciens sous-officiers de la Sécurité d'État (STB) tchécoslovaque, Josef Gabčík et Jan Kubiš, l'assassinat défraie la chronique. Entraînés en Écosse, ils ont été parachutés dans la nuit du 28 au 29 décembre 1941 et disposent d'une liaison radio avec Londres¹¹.

Le succès de cette opération, baptisée Anthropoid, déclenche une réplique allemande d'une rare violence, entraînant l'exécution et la déportation de milliers d'otages. Le 10 juin, les hommes du village de Lidice en Bohême, qui aurait hébergé les « terroristes », sont sauvagement assassinés. Le village est incendié puis rasé afin qu'il n'en demeure aucune trace. Une poignée d'enfants, jugés « germanisables »,

6. F. Brooks Richards, *Secret Flotillas. Clandestine Sea Operations to Brittany*, HMSO, 1996, trad. française *Flotilles secrètes. Les liaisons clandestines en France et en Afrique du Nord, 1940-1944*, Le Touvet, MDV, 2001.

7. H. Verity, *We Landed by Moonlight. Secrets RAF Landings in France 1940-1944* [1978], Manchester, Crécy Publishing Limited, 2010.

8. J. Steinbeck, *The Moon is Down*, publication clandestine, 1942, trad. française *Nuits noires*, Paris, Éditions de Minuit, 1944.

9. E. Jünger, *Premier Journal parisien, 6 juin 1942*, in *Journaux de guerre 1939-1948*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2008, p. 310.

10. Service central de sécurité du Reich, qui concentre l'ensemble des services de police.

11. A. Marès (dir.), *Edvard Beneš. Un drame entre Hitler et Staline*, Paris, Perrin, 2015, p. 333.

sont sélectionnés puis placés en *Lebensborn* en Pologne après l'effacement de leur ascendance, tandis que les autres, la majorité, sont gazés à Chelmo¹². L'écho mondial de l'événement a été tel qu'il a suscité un élan de solidarité internationale et inspiré l'année même deux cinéastes d'Hollywood d'origine allemande : Douglas Sirk (*Hitler's Madman*) et Fritz Lang (*Hangmen also die*)¹³.

Parmi les sabotages retentissants, la destruction le 25 novembre 1942 du viaduc de Gorgopotamos par des équipes d'agents du SOE parachutés (opération Harling), soutenus par des attaques de diversion des groupes de Résistants grecs (ELAS et EDES), interrompt pendant plusieurs semaines¹⁴ la liaison ferroviaire Thessalonique-Athènes, voie de ravitaillement primordiale des troupes de Rommel en difficulté en Afrique du Nord.

De la crédibilité de l'action secrète

Paradoxalement, pour rendre crédible l'action secrète, celle-ci doit être éclairée de la lumière la plus crue, déclencher le bruit le plus tapageur, mais pour un moment seulement : le temps d'agir. En France, les attentats contre les troupes d'occupation en zone nord, initiés à l'été 1941, le plastiquage simultané de plusieurs officines de la collaboration dans plusieurs villes de la zone sud à partir de l'été 1942 – les fameuses « kermesses »¹⁵ des Groupes francs emmenés par le royaliste Jacques Renouvin mort en déportation à Mauthausen – ou la distribution pour le 14 juillet 1943 d'exemplaires du journal clandestin *Défense de la France*, en plein jour, dans le métro, au nez et à la barbe des Allemands, participent de cette volonté d'exhiber soudainement ce qui appartient au monde du secret, comme si la clandestinité avait besoin du grand jour pour exister.

À Oyonnax, le 11 novembre 1943, près de trois cents maquisards de l'Ain ont choisi cette date symbolique pour défiler en ordre martial et faire la démonstration de leur force. La cérémonie, ici et ailleurs, a été dûment rapportée par la presse clandestine. Les scènes filmées saisissent l'émotion de la population au chant de *La Marseillaise* alors que les clandestins déposent, devant le monument aux morts de l'autre guerre, une couronne ainsi dédicacée : « Les vainqueurs de

12. T. Zahra, « Enfants et purification ethnique dans la Tchécoslovaquie d'après-guerre », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, Éditions de l'EHESS, 2011/2, pp. 449-477.

13. A. Marès, *op. cit.*, p. 335.

14. E. Ch. Wolf Myers, *Greek Entanglement*, London, R. Hart-Davis, 1955.

15. Les « kermesses » étaient des coups de main organisés à la même heure dans plusieurs villes sur des objectifs précis. G. de Bénouville, *Le Sacrifice du matin*, Genève, La Palatine, 1945.

demain à ceux de 14-18. » Henri Romans-Petit, chef départemental de l'Armée secrète (AS), entendait par là démentir la mauvaise réputation des maquisards désignés par les autorités répressives comme des hors-la-loi à la solde de l'étranger¹⁶.

À l'été 1944, un film, *Caméra sous la botte*, tourné en caméra cachée par Albert Mahuzier, résume le défi qui consiste à exhiber ce que l'on cache¹⁷. Trois aviateurs alliés, « planqués » en plein Paris, déambulent place du Trocadéro parmi des soldats de la Wehrmacht, subtilement trahis par leurs pantalons civils trop courts. D'autres séquences du documentaire *Réseau X*, réalisé fin 1944, mettent en scène des aviateurs alliés interviewés dans leur cache ou posant crânement devant une affiche allemande réitérant l'interdiction de l'aide aux militaires alliés sous peine de mort. Dans la perspective de la Libération prochaine, ce « reportage » entendait démontrer, de manière rétrospective, image à l'appui, la puissance de l'État clandestin en 1944, capable de braver l'occupant dans l'espace public qu'il contrôlait.

Ces actions périlleuses, menées en plein jour, sont destinées à prouver l'existence d'organisations assez structurées pour initier ce genre de coups de main et tendent à faire surévaluer les capacités de la Résistance, qui se manifeste et se dérobe à la fois, dans un même mouvement d'exposition et de repli, manière d'escamoter l'extrême et constante faiblesse des effectifs et des moyens depuis les débuts.

D'emblée, le message principal distillé par la presse clandestine – de modestes feuillets ronéotypés *recto verso* – consiste à clamer le fondement de la Résistance : nous sommes la multitude. Car le pur secret ne saurait démontrer l'affirmation d'une force clandestine. Faire croire par l'usage performatif du langage constitue la tactique essentielle puisque, en 1940, dire c'est faire exister ce qui n'est pas encore advenu. En cela réside la valeur du secret, momentanément dévoilé par des coups d'éclat, qui simulent un potentiel que les clandestins ne possèdent pas en réalité. Une sorte de défi du faible au fort, qui doit mettre en scène, par la surprise, l'étendue du danger pour les occupants menacés par un formidable ennemi invisible. Cette dialectique du secret tend à faire brutalement apparaître puis disparaître des activités spectaculaires, mais pour un temps seulement. Montrer ce qui se cache puis se refuse à l'investigation, exhiber le clandestin pour lui donner de l'importance par l'effet d'imagination qui accompagne ce qui ne peut être saisi entièrement, qui surgit pour mieux se dérober. La méthode a constitué un véritable mode d'action.

16. H. Romans-Petit, *Les Maquis de l'Ain*, Paris, Hachette, 1974.

17. Musée de la Résistance en ligne, Bruno Leroux, source : « Les photographies de la Résistance », dossier thématique de *La Lettre de la Fondation de la Résistance* n° 78, septembre 2014 ; A. Mahuzier, *Caméra sous la botte*, Paris, Presses de la Cité, 1963.

Charles Tillon, à la tête des Francs-tireurs et partisans français (FTPF), dont le mot d'ordre, lancé en octobre 1942, fixait comme objectif « chacun son Boche », élabore la « théorie des boules de mercure », qui pose les principes fondamentaux de la guérilla urbaine. Cette tactique, résolument offensive, doit compenser leur évidente infériorité numérique et logistique. Elle prend le contre-pied de la stratégie gaulliste, qui a consisté à former une « armée secrète » en vue des opérations de libération, violemment critiquée par les communistes comme étant constituée de soldats de papier couvrant une forme d'« attentisme ». Comme l'énonce après-guerre Charles Tillon dans ses *Mémoires*, « les délégués du général de Gaulle exigeaient de leurs agents dans les réseaux [sic] que les effectifs soient seulement recrutés en prévision des concentrations envisagées pour un jour J, offert en rêve à la troupe, pendant que les chefs numérotaient leurs futurs régiments comme s'il s'agissait de quarterons de soldats qui devaient se figer de plomb dans l'attente. Les FTPF, eux, essaieront leurs groupes de combat dans la masse des Résistants, en profitant de chaque petit engagement pour combiner la supériorité numérique sur l'ennemi, au moment de l'attaque, avec la plus extrême fluidité, de façon à rendre, ainsi que nous le proposions alors, chaque groupe insaisissable comme la boule de mercure qui échappe en se brisant à la main qui veut s'en saisir, mais se reforme pour redevenir insaisissable »¹⁸.

¶ Le secret, arme ultime de la répression

Par un effet inverse, le secret devient l'une des armes les plus offensives de la répression menée par les forces d'occupation quand il est retourné contre les clandestins arrêtés. Métaphore de la nuit¹⁹ dépassée par la réalité, la répression la plus cruelle emprunte les voies du secret pour couvrir ses crimes, en une sorte de trilogie qui associe, après l'arrestation, traitement, condamnation et lieu d'exécution. Les Résistants arrêtés sont souvent mis « au secret » en prison, synonyme d'isolement total, déstructurant, sans nourriture ni lecture, assimilable à une forme de torture morale. Dans des lieux tenus secrets et découverts à la Libération se perpétuent d'innombrables assassinats par des tortionnaires dont l'identité n'est presque jamais connue, de même que celle de leurs victimes. À Paris, le stand de tir de Balard appartient à cette catégorie de non-lieux où règne

18. Ch. Tillon, *Les FTP. Témoignage pour servir à l'histoire de la Résistance*, Paris, René Julliard, 1962, p. 151.

19. A. Aglan et J. Chapoutot, « La nuit », in A. Aglan et R. Frank (dir.), 1937-1947. *La Guerre mondiale*, Paris, Gallimard, « Folio Histoire » inédit, 2015, vol 2, pp. 2077-2102.

la mort anonyme. D'autres adresses sinistrement secrètes sont, à la fois connues et ignorées, redoutées comme la villa des Rosiers à Montpellier, l'impasse Tivoli à Limoges, la caserne du 35^e régiment d'artillerie (RAD) à Périgueux. Les corps des maquisards abattus sont enterrés clandestinement²⁰, les Allemands interdisant l'inhumation des « terroristes », qui doivent être traités « comme des chiens »²¹.

De même, les condamnés, classés *Nacht und Nebel* (NN), sont destinés à disparaître « sans laisser de traces »²². Le décret (en trois parties) des 7 et 12 décembre 1941, signé par le maréchal Keitel (*Keitel-Erlass*) mais dicté par la volonté du Führer, institue la mort dans l'inconnu, sanction extrême qui crée une catégorie spécifique de détenus, appliquée dans l'ensemble des territoires occupés, pour désigner les déportés jugés particulièrement dangereux pour la sécurité du Reich, en particulier Résistants et saboteurs. Seul le transfert en Allemagne permet l'effacement radical des personnes appréhendées. « Une dissuasion efficace et durable ne peut être obtenue que par des peines de mort ou par des mesures qui entretiennent chez les parents et dans la population l'incertitude concernant le destin du criminel (*Eine wirksame und nachhaltige Abschreckung ist nur durch Todesstrafen oder durch Massnahmen zu erreichen, die die Angehörigen und die Bevölkerung über das Schicksal des Täters im Ungewissen halten*)²³. »

L'appellation *Nacht und Nebel*, reprise en titre par Alain Resnais pour son film *Nuit et Brouillard* (1955), a peut-être été inspirée de l'opéra de Wagner *L'Or du Rhin* ou d'une expression courante de l'allemand du XIX^e siècle signifiant l'anonymat : *nomen nescio*, un nom que l'on ignore, ou *notetur nomen*, ce que l'on ne veut pas nommer. Les internés ou déportés de cette catégorie, hommes et femmes, sont secrètement acheminés vers le Reich pour jugement par un tribunal spécial (*Sondergericht*), soumis à un sévère huis-clos, sous un matricule qui remplace leur nom précédé des initiales NN et qui vise à rendre impossible leur identification. Mesure destinée à générer la frayeur, leur disparition programmée dans le secret le plus profond devait laisser leurs proches sans aucune information sur leur sort. La disparition pure et simple, forme de mort anticipée, venait ainsi sanctionner la guerre secrète par son effacement définitif dans l'anonymat de temps et de lieu. ■

^{20.} F. Marcot, « Enterrements », in F. Marcot (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, R. Laffont, 2006, pp. 929-931.

^{21.} Note établie par le Service régional des renseignements généraux, datée du 27 décembre 1944, Périgueux, a/s des crimes de guerre commis en Dordogne par les troupes allemandes et leurs auxiliaires, p. 36, archives privées Roland Dumas, p. 27.

^{22.} G. Tillion, *Ravensbrück* [1946], Paris, Le Seuil, 1988.

^{23.} Extrait du texte original émanant du chef des Oberkommandos de la Wehrmacht, 12 décembre 1941, *Geheim* (« secret »), reproduit dans R. Huhle, « "Nacht und Nebel". Mythos und Bedeutung », *Zeitschrift für Menschenrechte* n° 1, 2014, pp. 120-135.

PAULINE BLISTÈNE

FICTIONS DU SECRET, SECRETS DE LA FICTION

Quels points communs entre la collection SAS, la saga James Bond et la série télévisée *Le Bureau des légendes*? Les nombreuses différences d'ambiance, de ton ou de personnages entre ces différents types de récits font probablement du genre de l'espionnage l'un des plus divers de la création contemporaine. Pourtant, une telle diversité n'interdit pas la convergence vers un élément : le fait que ces fictions donnent à voir le « secret de l'État », incarné dans l'action des agences et services dits de « renseignement ». Dans un contexte où la demande d'informations concernant les activités secrètes des États¹ ne cesse de croître, et où la ligne de démarcation entre « fait » et « fiction » semble constamment brouillée, les fictions d'espionnage répondent à une double exigence : d'une part, la prétendue mise en visibilité de ces acteurs de l'ombre, dont l'opacité structurelle met au défi le principe démocratique de publicité ; d'autre part, leur dissimulation plus efficace sous couvert de mise en transparence. Plus que de simples miroirs, qui refléteraient de façon plus ou moins réaliste un monde autrement inaccessible, ces fictions sont une condition du secret en démocratie.

À l'origine, le genre

Si les romans, films ou séries télévisées dits d'espionnage se laissent parfois réduire à l'invraisemblance de leurs histoires et de leurs scènes d'action, le simplisme avec lequel les enjeux internationaux y sont dépeints, sans oublier la vision sexiste et impérialiste qu'ils proposent du monde, il s'agit plus là d'un signe de la prééminence de la saga James Bond sur les représentations collectives et de ses multiples réinterprétations contemporaines² qu'une description exhaustive du genre. Car la fiction d'espionnage se distingue aussi par la lenteur et par la complexité de son action faite d'égarements et de petites rivalités bureaucratiques, où le sérieux des protagonistes confine parfois à

1. Nous n'ignorons pas la montée en puissance des acteurs privés dans le monde du renseignement. Voir par exemple l'ouvrage de D. Van Puyvelde, *Outsourcing US Intelligence. Contractors and Government Accountability*, Edinburgh University Press, 2019.

2. Citons la franchise *Mission impossible* et la série télévisée *Jack Ryan*, qui empruntent beaucoup à la grammaire de James Bond. Ce simplisme apparaît d'autant plus dans les parodies comme *Kingsman* 1 et 2.

l'ennui. C'est là toute la recette du pendant britannique du genre, dont les représentants les plus célèbres – Somerset Maugham, Eric Ambler, John Buchan, John le Carré, mais aussi Len Deighton – ont fait de l'espion un homme tourmenté, voire morose, aux prises avec des enjeux qui le dépassent et dans lesquels il n'est qu'un pion parmi d'autres³.

Cette vision désabusée de l'espion, qui ménage une place importante aux thèmes de la duplicité et de la paranoïa, s'est exportée avec succès outre-Atlantique et outre-Manche⁴. Citons par exemple Will Travers (interprété par James Badge Dale), antihéros de la série *Rubicon* (AMC, 2010), qui incarne avec justesse un analyste travaillant pour un *contractor* de la communauté américaine du renseignement ; ou bien Maya (Jessica Chastain), véritable moine soldat de la CIA, lancée sur les traces d'Oussama Ben Laden dans le grand film de Kathryn Bigelow *Zero Dark Thirty* (2012). Et même la fiction française, plus connue pour ses figures d'idiots ou de barbouzes⁵, n'échappe pas à ce renouvellement de la figure de l'espion : les très sérieux Guillaume Debailly dit Malotru (Mathieu Kassovitz) ou Marie-Jeanne Duthilleul (Florence Loiret-Caille), héros de la série *Le Bureau des légendes* (Canal+, 2015-2020), ont totalement bousculé les représentations collectives de l'espionnage dans l'Hexagone⁶.

■ La fiction d'espionnage comme fiction du secret de l'État

Mais au-delà d'une certaine stéréotypie des personnages, il est un élément qui permet d'unir la totalité du genre espionnage, de la version plus populaire et vulgaire à son pendant plus sérieux : donner fictionnellement accès au « secret de l'État »⁷, incarné dans l'action clandestine des officiers, agences et services de « renseignement ». Dans cet affrontement permanent entre nations, qui caractérise l'état du monde⁸, la fiction d'espionnage donne corps à la compétition permanente entre acteurs étatiques et non étatiques pour des informations certifiées en renseignement afin d'obtenir l'« avantage

3. A. Dewerpe, *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994.

4. Les lourdeurs administratives et autres excès de la bureaucratie sont au cœur des parodies comme *Au service de la France* (Arte, 2015-2017).

5. Voir *Les Barbouzes* de Georges Lautner (1964), *L'Opération Corned Beef* de Jean-Marie Poiré (1991) ou encore les deux films *OSS 117*, *Le Caire nid d'espions* (2006) et *Rio ne répond plus* (2009) de Michel Hazanavicius, qui offrent une nouvelle interprétation de cette figure de l'espion idiot et compétent malgré lui.

6. P. Blistène, « Cinquante nuances d'espions », *Inflexions* n° 42, 2019/3, pp. 113-120.

7. Nous reprenons ici une formule de Sébastien-Yves Laurent, historien du renseignement et commissaire de l'exposition éponyme qui s'est tenue aux Archives nationales du 4 novembre 2015 au 28 février 2016.

8. R. Aron, *Paix et Guerre entre les nations* [1962], Paris, Clamann-Lévy, 2004.

décisionnel »⁹, une compétition qui, si elle se produit le plus souvent dans les coulisses de l'histoire, n'est pas toujours si secrète. En témoigne la médiatisation de certaines opérations d'envergure, comme les récentes cyberattaques attribuées à la Russie visant un nombre important d'agences fédérales américaines, ou l'assassinat en Iran, vraisemblablement par le Mossad, de Mohsen Fakhrizadeh, « père » du programme nucléaire iranien¹⁰. Cette mise en lumière des activités clandestines des États permet en retour une réactivité accrue de la fiction à l'actualité, qui donne parfois le sentiment d'une superposition des discours fictionnels et factuels.

Certes, le secret des agences et services de renseignement n'est ni total ni absolu. Leur existence est aujourd'hui admise dans la plupart des régimes démocratiques, tout comme leurs noms, adresses et, dans une certaine mesure, leurs budgets, effectifs et organigrammes. Toutefois, rien n'est su du détail de leurs activités : les bureaucraties du secret demeurent structurellement retranchées du monde. Cette mise en retrait de l'espace traditionnel de la politique démocratique explique les nombreux fantasmes qui accompagnent encore aujourd'hui des institutions dont on ne peut envisager que les contours, fantasmes abondamment exploités dans les films *Conversation secrète* (Francis Ford Coppola, 1974), *Les Trois Jours du Condor* (Sydney Pollack, 1975) ou encore *JFK* (Oliver Stone, 1992).

La fiction d'espionnage rappelle ainsi constamment le paradoxe selon lequel des régimes reposant sur la norme de publicité, transformée aujourd'hui en injonction à la transparence, admettent néanmoins l'existence d'une sphère du secret : celle des activités de renseignement. En prétendant lever le voile sur cette part cachée du politique, cette fiction peut ainsi être vue comme contribuant à la diffusion du motif caché et du soupçon, qui caractérise la vie démocratique contemporaine¹¹. Toutefois, en rendant visibles ces femmes et ces hommes *a priori* invisibles, elle peut aussi être interprétée comme une façon de sortir de ce paradoxe en compensant l'asymétrie informationnelle qui caractérise les bureaucraties du secret. Ce pouvoir de la fiction sur le réel est renforcé par les conditions de fabrication de ces récits, et la proximité, réelle ou supposée, entre monde du renseignement et monde de la création, proximité qui brouille un peu plus la frontière entre fait et fiction.

9. Ce sont là les mots de J. R. Clapper, ancien Director of National Intelligence américain. Voir L. K. Johnson, "A Conversation with J. R. Clapper Jr., The Director of National Intelligence in the United States", *Intelligence and National Security*, 30:1, 2015, pp. 1-25.

10. M. Untersinger, « États-Unis : des pirates ont réussi à infiltrer les départements du Trésor et du Commerce », *Le Monde*, 14 décembre 2020 ; L. Imbert et G. Golshiri, « Assassinat de Mohsen Fakhrizadeh, acteur-clé du programme nucléaire iranien », *Le Monde*, 28 novembre 2020.

11. R. Hofstadter, *The Paranoid Style in American Politics*, Cambridge MA, Harvard University Press, 1959 ; L. Boltanski, *Énigmes et Complots. Une enquête à propos d'enquêtes*, Paris, Gallimard, 2012.

■ Du maître-espion au maître-romancier/scénariste

Cette place prééminente de la fiction dans l'économie contemporaine du secret de l'État apparaît de façon plus claire lorsque l'on considère les multiples liens entre monde du renseignement et monde de la culture et de la création. Les romanciers ayant mené une carrière dans le renseignement avant de prendre la plume composent aujourd'hui une bonne partie du panthéon, exclusivement masculin, des auteurs d'espionnage : Somerset Maugham, Pierre Nord, Ian Fleming, John le Carré, Len Deighton, Frederick Forsyth... Tradition qui perdure aujourd'hui avec l'intégration d'anciens professionnels du renseignement à l'industrie cinématographique ou sérielle, en particulier aux États-Unis. Citons l'exemple d'Amaryllis Fox, ancienne de la CIA devenue présentatrice et écrivain à succès, dont la biographie sur ses années passées à l'agence est en cours d'adaptation en série, projet auquel elle est directement associée¹². Dans un environnement marqué par le secret et le cloisonnement, la mise en récit permet parfois de reconstituer, sur un mode allégorique, la finalité d'une action qui peut échapper à l'individu. En outre, pour ceux qui ont été tenus au secret toute leur vie, nul besoin de souligner la vertu cathartique de cette prise de parole publique tout en étant protégé d'éventuelles retombées légales en raison de la nature fictionnelle du récit.

Nombreux sont aussi les écrivains – ou les scénaristes au demeurant – ayant acquis une certaine expérience du monde du secret alors qu'ils étaient déjà bien établis dans le paysage littéraire et culturel. Recruté en 1941 par le MI-6, Graham Greene travaille toute sa vie pour le service secret britannique. Quant au Français Gérard de Villiers, créateur de la série SAS, son statut d'« honorable correspondant » du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) puis de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) contribue à nourrir le mythe qui entoure l'un des plus populaires, et décriés, romanciers d'espionnage modernes. Leurs voyages fréquents dans des contrées lointaines à la recherche d'inspiration, les milieux qu'ils fréquentent font de ces romanciers des informateurs de grande valeur. En retour, les professionnels du renseignement leur prodiguent parfois quelques conseils permettant de rendre leurs romans plus vraisemblables. Cette mise à profit des compétences des professionnels de l'imagination a aussi perduré dans la période plus récente, sous une forme différente : quelques semaines après les attentats du 11-Septembre,

¹². A. Fox, *A Life Undercover*, 2019. Nous pourrions aussi rappeler le rôle prépondérant de Jason Matthews dans l'adaptation cinématographique, au demeurant ratée, de son excellente trilogie *Le Moineau rouge*.

une série de rencontres entre professionnels du renseignement et créateurs (réaliseurs, scénaristes) fut initiée sous l'égide de la RAND Corporation, afin d'aider à imaginer les futures menaces, initiative sans grand succès de l'aveu des participants¹³.

¶ Les collaborations renseignement-créateurs

De tels liens ont aussi pris la forme, récemment, de collaborations plus ou moins formalisées entre les bureaucraties du secret et les professionnels du divertissement. Depuis sa création en 1947, la CIA entretient des relations, parfois ténues, souvent complexes, avec les professionnels du divertissement¹⁴. La création d'un bureau de liaison permanent avec Hollywood en 1996 constitue une étape décisive dans la lente formalisation d'une stratégie de communication par le biais de la fiction, stratégie d'autant plus nécessaire que les agissements de la CIA pendant la guerre froide ont été pour le moins critiqués¹⁵. Le but invoqué est ici double : accroître le soutien du public en modelant son image publique (sur le modèle des politiques similaires menées par le FBI depuis les années 1930, puis par le Pentagone, qui crée un bureau de liaison avec Hollywood en 1948¹⁶) et s'assurer une manne importante, dans un contexte où la captation des meilleurs profils est de plus en plus difficile¹⁷. *24heures Chrono, Alias, Argo, Zero Dark Thirty, Homeland* : les plus grands succès ont tous bénéficié d'une aide à géométrie variable de l'agence, allant de la visite de ses locaux à des conseils en écriture¹⁸. Cette implication des professionnels du renseignement dans la création contemporaine n'a pas manqué d'éveiller

13. Cette anecdote nous a été confirmée lors d'entretiens par des scénaristes et plusieurs membres de la communauté américaine du renseignement. Voir P. Blistène, thèse de doctorat ; S. Žítek, *Bienvenue dans le désert du réel*, trad. F. Théron, Paris, Flammarion, 2002 ; A. Crampton et M. Power, « Reel Geopolitics. Cinemato-graphing Political Space », *Geopolitics*, 10-2, 2005, pp. 193–203 ; T. Jenkins, *The CIA in Hollywood. How the Agency Shapes Film and Television*, University of Texas Press, 2012. Une telle pratique rencontre aujourd'hui un certain écho en France, avec le lancement très publicisé d'une *Red Team* par le ministère des Armées, qui acte l'intégration de romanciers de science-fiction aux missions de prospective et d'anticipation. Voir « La Red Team défense publie ses deux premiers scénarios », <<https://www.defense.gouv.fr/aid/actualites/la-red-team-defense-publie-ses-deux-premiers-scenarios>>, consulté le 21 décembre 2020.

14. C. Moran, *Company Confessions. Secrets, Memoirs and the CIA*, New York, Thomas Dunne Books, 2016 ; S. Willmetts, *In Secrecy's Shadow. The OSS and CIA in Hollywood Cinema, 1941-1979*, Edinburgh University Press, 2016.

15. D. S. McCarthy, *Selling the CIA. Public Relations and the Culture of Secrecy*, Lawrence KS, University Press of Kansas, 2018.

16. M. Cecil, *Branding Hoover's FBI. How the Boss's PR Men sold the Bureau to America*, Lawrence KA, University Press of Kansas, 2015 ; J.-M. Valantin, *Hollywood, le Pentagone et Washington. Les trois acteurs d'une stratégie globale*, Paris, Autrement, 2003.

17. T. Jenkins, *The CIA in Hollywood. How the Agency Shapes Films and Television*, Austin, Texas University Press, 2012.

18. Il ne faudrait pas occulter le rôle des acteurs « privés » dans le système complexe d'aide à la production. Plusieurs entreprises de conseil ont ainsi été créées par des anciens agents de la CIA, comme Spycraft Entertainment fondée par John Sipher et Jerry O'Shea, respectivement ancien des opérations clandestines et ancien officier clandestin. Notons toutefois que leurs services seront facturés à la production, au contraire du bureau de liaison de la CIA, qui officie gratuitement.

la crainte d'une offensive propagandiste, comme en témoignent, par exemple, les polémiques qui accompagnent la sortie du film *Zero Dark Thirty* de Kathryn Bigelow en 2012.

En France, *Le Bureau des légendes* (Canal+, 2015-2020) rappelle aussi cette lente conversion des institutions du secret aux logiques de la communication. Première série télévisée à avoir officiellement bénéficié du «soutien» de la DGSE, *Le Bureau des légendes* marque un tournant dans un pays réputé pour son opacité. Les buts affichés par le Service sont assez semblables à ceux avancés par l'agence américaine : reprendre le contrôle de son image publique, entachée par le très grand secret qui entoure ses activités, sans parler du souvenir de nombreux scandales comme celui du *Rainbow Warrior* en 1985 ; susciter des vocations dans un univers où l'administration publique peine de plus en plus à attirer les meilleurs candidats. En présentant des officiers de renseignement comme des fonctionnaires plutôt compétents et fins connaisseurs des dossiers, la série d'Éric Rochant a révolutionné l'imaginaire du renseignement français. Toutefois, la découverte de la nature bureaucratique du renseignement grâce au visionnage de la série est ainsi plus liée au fait que les officiers du bureau des légendes fictif portent tous des costumes-cravates, qu'à une représentation juste des éventuelles lourdeurs bureaucratiques et administratives qui, au demeurant, disparaissent quasiment de la série.

Propagande ou communication ?

Interpréter les interventions des professionnels du renseignement dans le champ de la culture constitue une tâche complexe, qui met en jeu de multiples éléments au croisement de l'éthique et de la philosophie politique. Pour certains, le simple fait que des agences gouvernementales ou des administrations publiques cherchent à s'impliquer dans la production de films ou de séries télévisées rappelle des pratiques propagandistes d'un autre temps, *a priori* peu compatibles avec l'idéal démocratique¹⁹. D'autant que les thématiques structurantes des fictions d'espionnage (le mensonge, la duplicité, l'action secrète, la tromperie, la surveillance, la violence) contreviennent directement aux principes de l'État de droit, au respect de l'individu et de la personne, et des droits de l'homme sur lesquels sont en principe fondés les régimes démocratiques contemporains. De telles collaborations pourraient ainsi être vues comme autant d'entreprises visant

^{19.} Voir par exemple M. Alford, *Reel Power. Hollywood Cinema and American Supremacy*, Londres, Pluto Press, 2010 ; M. Alford, "The Political Impact of the Department of Defense on Hollywood Cinema", *Quarterly Review of Film and Video*, 33(4), 2016, pp. 332-347.

à normaliser et à habituer le public, par l'entremise de la fiction, à l'existence et à la nécessité d'un domaine secret du politique. Autrement dit, elles seraient un instrument de la normalisation du renseignement dans l'espace public.

Cependant, n'y voir que la simple résurgence de la propagande d'État, c'est risquer de faire écran à la complexité du phénomène qui s'offre à nous. De ce point de vue, la notion de communication semble mieux convenir, non parce qu'elle normaliserait de telles pratiques, en reléguant au second rang les problèmes politiques ou éthiques que de telles collaborations supposent, mais parce qu'elle rend compatibles trois éléments *a priori* opposés : l'intention manipulatoire non dissimulée des professionnels du renseignement, qui ne cachent pas leur souhait d'influencer les perceptions que le public peut avoir du monde du secret ; la liberté des créateurs ensuite, dont le pouvoir, réel et symbolique, dans la fabrique de ces fictions ne doit pas être sous-estimé ; les compétences interprétatives des consommateurs de fictions, enfin, dans un paysage médiatique de plus en plus divers et où le brouillage de la frontière entre domaine des faits et domaine de la fiction relève aujourd'hui du poncif.

Ainsi, les fictions d'espionnage issues des collaborations renseignement/divertissement ne constituent pas tant un avatar de la propagande totalitaire qu'un simulacre de la transparence démocratique sous couvert de communication politique. Car ces collaborations avec le monde du divertissement permettent aux bureaucraties du secret de se présenter comme étant plus ouvertes sur le monde, de feindre le dévoilement du secret, bref d'offrir le spectacle d'une mise en transparence, sans pour autant s'y appliquer réellement. Plus que le contenu de ces fictions et leur portée, réelle ou supposée, sur les opinions, c'est bien la possibilité de revendiquer l'existence d'une politique de communication à travers la fiction qui importe ici, tant celle-ci permet l'apparente mise en compatibilité des bureaucraties du secret avec l'idéal de la transparence, tout en conservant dans le même temps le secret, structurel ou stratégique, sur leurs activités.

Comprendre le rôle particulier de la fiction d'espionnage dans l'économie contemporaine du secret de l'État nécessite d'en dépasser les lectures simplistes qui en font un simple miroir, plus ou moins réaliste, d'un certain état du monde, pour y substituer une approche dynamique, où elle tient une place prépondérante dans la mise en visibilité du secret de l'État²⁰. Une telle analyse tient non plus à la façon dont le secret est raconté, mais à l'action même de prétendre

20. P. Blistène, thèse de doctorat.

vouloir le raconter, en revendiquant une politique de communication à travers la fiction. Car loin de concourir à l'abolition de la frontière du secret, de telles pratiques opèrent plutôt un déplacement de cette dernière, c'est-à-dire la reconduite du régime du secret sous l'apparence d'une mise en transparence. Le secret n'est jamais dévoilé, il est toujours signifié. ↴

POUR NOURRIR LE DÉBAT

GÉRARD DE BOISBOISSEL

PLAIDOYER POUR LES SALSA

L'émergence possible de systèmes d'armes létaux autonomes (SALA) quant à la décision de tir a lancé un débat international sur l'acceptation de telles armes et sur l'éventualité de les interdire ou, tout au moins, la nécessité d'encadrer leur développement. L'enjeu est important pour la souveraineté technologique de la France, car au même moment certains pays comme la Russie¹ annoncent officiellement leur intention de développer de tels systèmes, alors que d'autres, plus discrets sur la question, sont déjà engagés dans une compétition mondiale pour une suprématie technologique de défense. C'est tout l'intérêt du rapport d'information n° 3248 du 22 juillet 2020 mené par les députés Claude de Ganay et Fabien Gouttefarde de la Commission de la défense nationale et des forces armées. Dans leur conclusion, ils estiment que « malgré les craintes exprimées ici ou là, les SALA, dès lors qu'ils sont entendus comme des systèmes d'armes létaux pleinement autonomes, ne revêtent pour l'heure aucun intérêt pour les forces ».

Convient-il en conséquence d'arrêter toute réflexion sur l'utilisation de systèmes d'armes dotés d'une capacité léale et admettant une certaine forme d'autonomie dans l'activation du feu ? Cet article tend à démontrer au contraire qu'une maîtrise de ces systèmes par un chef militaire sera à terme une nécessité incontournable dans le champ de bataille du futur, tant sur le plan de l'efficacité militaire que celui de la réponse que ce contrôle apporte aux enjeux éthiques et juridiques que pose leur utilisation. Car les systèmes d'armes létaux semi-autonomes (SALSA) apportent une réponse aux enjeux posés par l'autonomisation.

Robotique et révolution des usages militaires

La reprise du conflit du Haut-Karabakh en octobre 2020 a vu dans les premiers temps les forces de l'Azerbaïdjan infliger de lourdes pertes aux Arméniens par leur supériorité aérienne et l'usage de drones armés. Il a été ainsi constaté que les Arméniens possèdent un équipement technologique plus ancien, montrant par là la nécessité dans toute coopération de défense de fournir aux pays soutenus les équipements nécessaires pour conserver une supériorité sur le champ de bataille et ne pas avoir une guerre de retard...

1. Sofiya Ivanova, directrice de la communication de Kalachnikov, 10 juillet 2017.

Nouvel outil tactique mis à la disposition des forces armées et du combattant, le robot militaire offre des avantages qui ont déjà été largement étudiés² et que nous résumerons ici en quelques mots : le déport des capteurs et des effecteurs, en permanence, dans des zones à risque entraîne une meilleure protection du soldat qui se positionne en retrait ; la constance et l'omniprésence de la machine sur le terrain (sous réserve de suffisance énergétique) ; la délégation au robot de tâches répétitives ou spécifiques dans un espace élargi ou son déploiement en avant des unités.

Mais la forme des systèmes militaires, aujourd’hui complexes, évoluera demain vers un ensemble de sous-systèmes répartis dans l'espace, chacun dédié à une fonction ou à une mission spécifique, avec à la clef de meilleures performances et une meilleure protection du système global. Les équipements aériens, marins ou terrestres éclateront en une flottille de plusieurs plateformes robotiques, certaines pilotées et d'autres non. La plateforme pilotée restera la pièce centrale et décisionnelle, entourée d'autres plateformes inhabitées et spécialisées dans certaines fonctions opérationnelles (détection, leurre, neutralisation, guerre électronique...). Un effet vertueux induit sera celui de la réduction des coûts et des temps de développement de ces programmes. Se profile en conséquence une nécessaire révolution dans le déploiement des unités militaires, avec les ajustements organisationnels nécessaires pour les accompagner et les contrôler. La tendance inéluctable est donc au champ de bataille dominé par de tels systèmes, le chef militaire étant le coordonnateur des diverses plateformes robotisées mises à sa disposition.

L'autonomie, une nécessité pour l'efficacité militaire

Mais pour que ces plateformes robotisées fonctionnent en temps réel avec une efficacité optimale, appréhendent les environnements inconnus, s'adaptent en fonction, et pour décharger le militaire d'un pilotage chronophage et consommateur d'attention cognitive, l'autonomie est indispensable. On pense par exemple au déploiement en essaim, où une intelligence collective est nécessaire pour tout déplacement en un ensemble cohérent.

L'autonomie des systèmes est surtout nécessaire dans le cas d'exécution de fonctions en temps réel, notamment pour conserver un temps d'avance sur la manœuvre ennemie ou tout simplement en

². R. Doaré, D. Danet et G. de Boisboissel, *Drones et Killer Robots : faut-il les interdire ?*, Presses universitaires de Rennes, 2015.

réaction à des menaces. Et c'est là que la fonction d'activation du feu létal entre en scène. D'ores et déjà les machines sont plus réactives que l'homme et plus précises dans l'exécution de tâches. Ainsi un homme réagit en quelques secondes, la machine en quelques millisecondes, voire moins. Un tireur humain qui bouge, respire, tremble est bien moins précis qu'une machine qui ne bouge pas, ne respire pas, ne tremble pas. Avec en outre la capacité d'opérer avec constance sur des temps très longs, voire durant 24 h, là où l'homme est limité par la fatigue et l'inattention, nous avons là toutes les contraintes à prendre en compte dans le combat technologique de demain.

D'ailleurs, l'apprentissage par simulation donne aujourd'hui le ton d'une guerre où demain l'intelligence artificielle et la réactivité des systèmes permettront de gagner la bataille. En témoigne, pour le monde terrestre les tests effectués par l'US Army en décembre 2019 où « un peloton d'infanterie simulé, renforcé par des drones et des robots terrestres, a mis à plusieurs reprises en déroute des forces de défense trois fois plus conséquentes sans perdre un seul soldat humain »³.

Et cette tendance continuera à s'accentuer, notamment si l'on considère l'*Hyperwar* de demain, que le général John Allen a conceptualisée en 2019⁴. Selon lui, la guerre à haute intensité du futur se jouera selon le niveau d'hyperréactivité et d'hyperadaptation des moyens technologiques déployés. Cette *Hyperwar* positionnera le chef militaire dans le rôle d'un *Mission Commander*, qui coordonnera les différents systèmes robotisés qu'il aura à sa disposition, tout en leur déléguant une certaine forme d'autonomie pour une réactivité en temps réel.

■ Autonomie : de quoi parle-t-on ?

Sur le plan technologique, de nombreux travaux de recherche ont précisément la définition de l'autonomie. Nous retiendrons les aspects suivants : l'autonomie d'un robot est sa capacité à fonctionner indépendamment d'un opérateur humain ou d'une autre machine en exhibant des « comportements non triviaux dans des environnements complexes et variables » (CERNA, 2014) ; c'est aussi un *continuum* allant de situations où l'homme prend toutes les décisions jusqu'à des situations où un grand nombre de fonctions sont déléguées au robot, l'homme conservant le plus souvent la possibilité d'intervenir (Tessier, 2015).

3. <https://breakingdefense.com/2019/12/ai-robots-crush-foes-in-army-wargame/>

4. https://www.youtube.com/watch?v=oFYWf2SKd_c

Mais tout système robotique est un agrégat de modules fonctionnels : un pour gérer le déplacement, un autre pour l'autonomie énergétique, d'autres encore dédiés aux capteurs et aux effecteurs... Chacun de ces modules possède une certaine forme d'autonomie fonctionnelle lui permettant de réaliser sa tâche. Ce degré d'autonomie dépend de la façon dont il perçoit son environnement, s'y adapte et interagit avec lui. C'est la possibilité de se déplacer en contournant les obstacles sans aucune intervention de l'opérateur, de se recharger en énergie en allant sur une borne lorsque nécessaire, d'orienter ses effecteurs en fonction de la menace ou en anticipation de celle-ci... Et, bien entendu, le module le plus critique au sein d'un système d'armes est celui du déclenchement du tir, garant de la force et de l'efficacité militaires.

Étymologiquement, l'autonomie est une « capacité à être gouverné par ses propres règles ». Ici, soyons clairs, si elle implique pour une machine de pouvoir décider de ses objectifs, alors ce type d'autonomie dans le monde militaire doit impérativement rester le propre du chef pour des raisons évidentes de contrôle de la manœuvre. Aucun chef militaire, de n'importe quelle armée au monde, n'acceptera de ne pas avoir le contrôle sur une machine qu'il a à sa disposition, c'est-à-dire la possibilité de décider et d'encadrer les objectifs qui lui sont assignés⁵. En effet, toute unité tactique, que ce soit une unité de combat humaine ou une machine avec une certaine forme d'autonomie, se doit d'être soumise aux ordres, aux contre-ordres et à l'exigence du rapport.

Il en ressort que, pour assurer la cohésion de l'action militaire, le chef doit pouvoir reprendre la main sur une machine : annuler un ordre, en donner un nouveau... Ceci est une règle de base, que seuls les terroristes peuvent avoir l'idée d'enfreindre, car leur objectif est de porter le chaos. Ce qui nous amène à cette question fondamentale : quelle autonomie peut-on accepter pour la fonction létale embarquée dans un système robotique ?

Thierry Berthier, chercheur associé au Centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (CREC), a défini six niveaux d'automatisation pour les systèmes armés⁶ :

- L0 : système armé pleinement téléopéré ;
- L1 : système armé dupliquant automatiquement l'action de l'opérateur ;
- L2 : système armé semi-autonome en déplacement et en détection de cibles ;

5. On pourra toujours trouver des contre-exemples, comme celui d'une armée en déroute qui laisse derrière elle des systèmes autonomes létals pour gêner la progression adverse. Mais elle le fera, auquel cas, au mépris de toutes les règles de droit international existantes.

6. *Revue défense nationale (RDN)* n° 820, mai 2019.

- L3 : système armé autonome soumis à autorisation de tir ;
- L4 : système armé autonome sous tutelle humaine ;
- L5 : système armé autonome sans tutelle humaine ;

On voit ici que les modes téléopérés L0, dupliqués L1, ou soumis à autorisation de tir pour L2 et L3 sont sous contrôle de l'opérateur et donc ne posent pas de questions d'acceptabilité, le chef activant le feu lui-même.

Le Centre interarmées de concepts, doctrines et expérimentations (CICDE), dans son concept exploratoire interarmées du 19 juillet 2018 « Emploi de l'intelligence artificielle et des systèmes automatisés », définit deux modes pouvant effectuer des tâches sans intervention humaine : le « semi-autonome » et l'« autonome ». Il y indique aussi que les robots technologiquement et opérationnellement envisageables ne doivent pas être autonomes mais hétéronymes, c'est-à-dire gouvernés par des règles extérieures, définies par l'homme⁷, en l'occurrence le chef militaire en charge de la manœuvre.

Or si l'homme peut reprendre la main sur un système semi-autonome lorsqu'il le souhaite, il n'en est pas de même pour un système pleinement autonome, qui ne dispose pas de lien de subordination, donc de contrôle et de désactivation⁸, avec la chaîne de commandement. Il est qualifié de SALA et correspond au niveau L5 de cette classification. Il découle de notre analyse précédente qu'il n'est pas acceptable pour les armées françaises et internationales. En revanche, les systèmes d'armes létaux semi-autonomes (SALSA)⁹ peuvent, eux, être caractérisés par un mode d'autonomie sous tutelle humaine, qu'un opérateur peut activer et désactiver comme il le souhaite. Ce mode délègue donc à la machine l'exécution de tâches sans intervention humaine et la possibilité de déclencher le tir, mais doit laisser la possibilité à l'opérateur de reprendre la main à tout moment, ou tout du moins dans un espace-temps qu'il a défini lui-même. Un système robotique armé de niveau L4 peut donc être considéré comme un SALSA.

Les impératifs de déploiement des systèmes H24, d'adaptabilité au milieu et d'hyperréactivité face à des menaces en temps réel font qu'inéluctablement des systèmes avec un fort niveau d'autonomie verront le jour. Mais il reste fondamental de s'assurer que le chef militaire qui les emploie puisse conserver la maîtrise de leur usage pour des raisons évidentes de contrôle de la manœuvre, mais aussi parce qu'il doit assurer la responsabilité de cet usage.

7. Concept exploratoire interarmées CEIA-3.0.2_I.A.&SYST-AUT, 2018.

8. *Ibid.*

9. G. de Boisboissel, « Essai sur les nouveaux usages robotiques », *Les cahiers de la RDN* « Autonomie et légalité en robotique militaire », 2018, pp. 45-55.

Implémentation technique

Si, pour un SALA, l'autonomie dans la décision de tir est constamment activée, pour un SALSA le passage en mode autonomie est déclenché par le chef militaire, reste sous son contrôle et est borné dans l'activation du tir. En algorithmique, c'est un mode, au sens état de la machine, qui est activé, pour un laps de temps et sur un espace bien délimités et bornés.

Le traitement d'une cible nécessite les étapes suivantes : la détecter, la localiser, l'identifier, la discriminer (est-elle combattante ?) et la caractériser (son comportement est-il menaçant ?). Dans ce processus de sélection, l'autonomie pour la détection, la localisation et l'identification est tout à fait envisageable. Pour la discrimination et la caractérisation en revanche, les raisonnements cognitifs et éthiques humains sont trop complexes pour être caractérisés et reproduits par une machine. De même, si le potentiel processus de sommation peut également être automatisé, le calcul de la minimisation des éventuels effets collatéraux reste fort complexe, et soumis à une appréciation de la situation et des effets de l'action militaire qui ne saurait être rendue totalement autonome car déjà très ardue pour un homme formé à ces questions. Cette complexité décisionnelle devra rester l'apanage du chef militaire qui, en amont, prendra la décision de l'activation du mode tir autonome une fois qu'il aura analysé les enjeux de la situation. Ainsi, sous sa forme algorithmique, le processus de traitement de la cible autonome devra être très simple et prédictif, afin de permettre au chef de décider de son activation en toute connaissance de ses effets.

La distinction entre les notions de semi-autonomie et de pleine autonomie telles qu'elles ont été définies précédemment porte principalement sur la possibilité ou non pour un opérateur de reprendre la main à tout moment, ce qui implique une communication constante avec la machine. Pour un concepteur, le développement algorithmique est quasiment de la même complexité dans les deux cas. La différence consiste à laisser la possibilité à un agent extérieur de « reprendre la main » à tout moment dans le processus décisionnel. Car si un chef militaire délègue à la machine une autonomie, même supervisée, cette dernière doit pouvoir être effectivement tout à fait autonome dans l'exécution de son processus tant que l'homme n'intervient pas. Autrement dit, un ingénieur doit développer une pleine autonomie pour le laps de temps où la machine est effectivement activée en mode autonome, et c'est là où réside la complexité – je peux reprendre la main à tout moment sur ma tondeuse en train de tondre, mais pour autant, si je ne la regarde pas, j'attends d'elle qu'elle tond en toute autonomie, quelles que soient les contraintes du terrain ou énergétiques.

Dans ce processus décisionnel, le chef militaire doit prendre en compte :

- le contexte global et le milieu dans lequel évolue la machine. Il s'agit ici de voir si des civils peuvent être présents dans la zone de possible activation du tir. La chose est facile à considérer pour les milieux aérien, marin et sous-marin, mais bien plus complexe pour le milieu terrestre ;
- le type de menaces auquel il est réellement ou potentiellement confronté, notamment les menaces saturantes ou qui nécessitent une réponse en temps réel afin d'assurer le maintien de la mission et la sauvegarde des hommes qui lui sont confiés ;
- les règles d'engagement qui lui sont données par sa hiérarchie. Il convient de ne pas y déroger, sauf cas extrême. Les principes du droit international humanitaire (DIH) sont quant à eux non dérogatoires ;
- les exigences techniques consistant à s'assurer de pouvoir reprendre la main à tout moment sur le système en mode tir semi-autonome. Ce qui passe par un lien radio avec le système et la possibilité d'activer un *Veto Power* lorsque la machine est en phase d'acquisition de cible pour la neutraliser ;
- la spécification de la durée maximale d'activation de la semi-autonomie, ainsi que la zone dans laquelle elle peut s'exercer.

Les grandes étapes de l'algorithme du module « décision de tir » embarqué dans un système robotique une fois en mode « tir semi-autonome » sont :

- la détection, la localisation et l'identification d'une cible. Cette étape se réfère à une liste validée par une autorité militaire, confirmant que ce qui est détecté est bien une cible potentielle ;
- le respect des règles d'engagement du tir imposant à la machine de respecter les contraintes qui lui ont été données, comme la zone d'exercice du feu et le type d'effecteurs létaux en fonction de leur portée ;
- le ciblage, qui précise parmi les cibles sélectionnées celles qui sont valides et celles qui doivent être traitées en priorité. Si la cible détectée se trouve être humaine, une sommation est possible ;
- le choix de l'armement le plus approprié pour neutraliser la menace. À ce niveau, si la cible est humaine, il est possible d'exiger l'activation d'un algorithme d'exclusion des parties vitales pour le tir¹⁰ ;

10. F. Gallois, « Drone de neutralisation chirurgicale à réponse graduée », *Les cahiers de la RDN* « Autonomie et légalité en robotique militaire », 2018, pp. 83-93.

- l’assurance, avant le déclenchement du feu, que les composants mécaniques, électroniques et logiciels de la machine sont en parfait état de marche ;
- la constante vérification que le contact avec le chef est bien possible pour qu’il puisse, éventuellement et à tout moment, interrompre le processus.

Il est indéniable qu’en fonction du contexte et de l’environnement, la question de la perte de liaison entre un chef militaire et un SALSA en mode « tir semi-autonome » peut rendre le système inopérant. Olivier Dujardin indique même que « l’avantage de l’autonomie disparaîtra si les plateformes sont contraintes de maintenir une liaison de données. [...] Dans ce cas, au lieu d’améliorer la résilience, cela aura l’effet exactement inverse, en rendant les armées encore plus dépendantes des liaisons radiofréquences »¹¹. Une réponse possible est la définition de règles d’engagement pour ce cas précis, en amont de l’activation du mode « tir-autonome », précisant le comportement attendu de la machine en cas de rupture de liaison, lequel pourra différer selon le contexte et le choix du chef : la recherche d’un contact radio, quitte à quitter la zone d’action pour retrouver une position adéquate, le passage à un mode non létal, la poursuite de l’action létale dans un espace physique déterminé en amont et une durée limitée...

Une solution au vide juridique¹²

Intelligence artificielle n’est pas conscience. Les interprétations des règles de droit n’étant pas figées car centrées sur l’interprétation humaine, il n’est pas envisageable de modéliser sous forme d’algorithmes les lois et les coutumes du droit international. En outre, la créativité, l’intuition et la conscience sont des caractéristiques propres à l’être humain que la machine ne pourra jamais retranscrire en algorithmes, mais éventuellement tout au plus simuler. Il en découle que les robots ne peuvent pas être considérés comme des sujets de droit et posséder une personnalité morale. Ils doivent donc rester qualifiés comme des biens meubles sur le plan juridique. Un robot autonome ne peut être ultimement considéré comme un agent moral, car il n’a ni authentique liberté ni capacité d’interprétation des situations ou d’auto-évaluation de ses actions et de ses conséquences. Les robots ne peuvent donc avoir un comportement qualifié d’éthique que lorsqu’ils sont placés sous contrôle humain¹³.

^{11.} CF2R, 2020, <https://cf2r.org/rt/a/les-paradoxes-de-l'intelligence-artificielle-appliquee-aux-systemes-d-armes-autonomes/>

^{12.} Remerciements à Justine Vieu, étudiante à l’Institut d’études politiques de Rennes, pour son aide pour cette analyse.

^{13.} D. Lambert, « Éthique et machines autonomes : esquisse d’un discernement », *Les cahiers de la RDN* « Autonomie et létalité en robotique militaire », 2018, pp. 229-236.

Sur la question de la responsabilité pénale internationale, l'utilisation de SALSA permettrait de combler un vide juridique par l'engagement de la responsabilité du chef militaire, en vertu de l'article 28 du statut de Rome de la Cour pénale internationale¹⁴. Il suffit pour cela de tenir le robot pour un subordonné. Si l'on considère que le chef a la possibilité de surveiller l'exécution de la mission et de reprendre la main, alors il pourra endosser la responsabilité pénale d'un crime de guerre commis par le SALSA. Sa responsabilité s'engagerait en vertu de certaines des conditions prévues par l'article 28 : s'il n'a pas pris les mesures nécessaires et raisonnables pour empêcher ou réprimer l'exécution du crime, s'il n'en a pas référé aux autorités, ou si le crime résulte des activités relevant de sa responsabilité ou de son contrôle effectifs.

Il n'apparaît ensuite aucun obstacle pour un SALSA à être inscrit aux procédures existantes d'examen de licéité des nouveaux types d'armement, prévues à l'article 36 du protocole additionnel I de 1977 aux Conventions de Genève. En effet, le chef militaire emploie les SALSA en s'en servant comme d'un outil, au même titre que tout autre type d'armement sur lequel il a le contrôle. En outre, le système est équipé d'un « mode tir-autonome » activable et désactivable à tout moment, donc réversible, et qui plus est adapté à des types d'armement déjà licites au titre de l'article 36. Les SALSA ainsi licites seraient soumis à un cadre juridique quasiment universel assurant le respect des principes d'humanité, de proportionnalité, de distinction, de précaution et d'interdiction des maux superflus, lorsqu'utilisés dans le cadre de conflits armés.

Il reste enfin que l'utilisation de systèmes robotiques semi-autonomes conduit à un possible élargissement de la responsabilité à d'autres acteurs dans le cas d'un dysfonctionnement dû à une erreur de conception ou de programmation. Il faudrait alors engager la responsabilité des acteurs industriels civils/privés en charge de leur développement, lesquels ne sont pas soumis au droit des conflits armés, par le recours au droit national de leurs pays. Ceci nécessitera une enquête de responsabilité qui déterminera les acteurs mis en cause, allant du chef militaire à son opérateur, en passant par le spécificateur, le développeur et le certificateur du système. ■

^{14.} «Le chef militaire est pénallement responsable des crimes commis par des forces placées sous son commandement et son contrôle effectifs, ou sous son autorité et son contrôle effectifs s'il n'a pas exercé le contrôle qui convenait sur ces forces.»

VINCENT GUÉRIN

MODIFIER L'HUMAIN POUR LA GUERRE

Novembre 1944, nord de Berlin, camp de concentration d'Oranienbourg-Sachsenhausen. Des prisonniers arpencent une cour semi-circulaire ; certains chantent, d'autres sifflent. Quarante-huit heures plus tard, la majorité d'entre eux gît sur le sol. Les chimistes nazis y testaient une pilule désignée par le code D-IX, contenant entre autres de la cocaïne, de la pervitine (une méthamphétamine) et de la morphine¹, un cocktail supposé rendre les soldats du III^e Reich infatigables – l'expérimentation est rapportée par Odd Nansen², le fils du célèbre explorateur norvégien.

Selon une revue militaire australienne, nous assistons aujourd'hui à une déshumanisation progressive du champ de bataille avec l'utilisation de robots armés autonomes ou semi-autonomes, motivée par le désir d'en retirer l'humain en raison de ses faiblesses, de ses limites, notamment sa vulnérabilité physique³. En contrepoint, une école de pensée rivale souhaite voir persister la composante humaine en l'« augmentant ». Combinatoires, ces deux logiques pourraient converger vers une « machinisation » intégrale du théâtre des opérations militaires.

Difficiles à délimiter, objets de nombreuses discussions, les technologies de l'augmentation sont ici envisagées de manière restrictive, comme une intervention non thérapeutique (anthropotechnique), invasive, ayant pour objectif d'optimiser les capacités et les performances de l'humain, d'aller au-delà des standards. Une intervention qui sous-tend un questionnement éthique, juridique et doctrinal inédit. Dans cet article, nous explorerons, au sein de l'armée américaine, l'histoire et l'incidence sur le soldat d'une « augmentation » psycho-cognitive : la puissance au risque d'une désubjectivisation.

Le fantasme de la toute-puissance

Aux États-Unis, la Defense Advanced Research Projects Agency (DARPA) impulse les recherches sur l'« augmentation » du soldat.

1. N. Ohler, *L'Extase totale. Le III^e Reich, les Allemands et la drogue*, Paris, La Découverte, 2016, pp. 219-224.

2. O. Nansen, *From day to day*, New York, G.P. Putnam's sons, 1949, p. 411 [*Fra dag til dag*, Oslo, Dreyer, 1946].

3. M. Beard, J. Galliott et S. Lynch, « Soldier Enhancement. Ethical Risks and Opportunities », *Australian Army Journal*, autumn, vol. XII, n° 1, 2016, p. 6.

Produit de la guerre froide, cette institution est née du doute. Fondée en 1958 par Dwight D. Eisenhower, l'ARPA – le D pour *Defense* a été ajouté en 1972 – est la réponse des Américains aux Soviétiques après le choc de la mise en orbite du premier satellite artificiel Spoutnik en 1957⁴. Une compression spatio-temporelle soudaine qui, via un missile balistique intercontinental (R-7 *Semiorka*), met potentiellement les États-Unis à la portée d'une ogive thermonucléaire en quelques instants. Dotée d'un budget annuel de plus de trois milliards de dollars, l'agence se présente comme un laboratoire et un incubateur de l'innovation⁵. Son rôle : assurer un *leadership* technologique militaire permanent afin d'éviter d'être surpris par l'adversaire⁶.

En 2001, le biologiste Michael J. Goldblatt, directeur du Defense Sciences Office (DSO), un service de la DARPA, déclarait qu'avec l'omniprésence de la technologie, l'homme était devenu sur le champ de bataille le « maillon faible » de la chaîne de combat, physiologiquement et cognitivement (*weakest link*)⁷. Ainsi, l'un des objectifs de l'agence est d'explorer l'« optimisation » des capacités humaines afin d'accroître l'efficacité du soldat.

Alors que l'on peut augmenter le soldat physiquement en stimulant sa masse musculaire avec des stéroïdes anabolisants, le rendre plus endurant avec la prise d'érythropoïétine (EPO), nous allons sonder ici l'augmentation psycho-cognitive supposée contrecarrer les réactions physiologiques et émotionnelles naturelles inadéquates du soldat, favoriser une meilleure prise de décision, une décision raisonnable, dans un environnement complexe.

Une technique déjà disponible : la psychopharmacologie

Exception faite de l'usage de la caféine et de la cocaïne, utilisées depuis longtemps, l'arsenal psychopharmacologique militaire s'enrichit durant la Seconde Guerre mondiale avec les amphétamines, une substance synthétique psychostimulante. Découvertes aux États-Unis en 1928 par le chimiste Gordon Alles (benzédrine), qui

4. P. Dickson, *Sputnik. The Shock of the Century*, New York, Walker Publishing Company, 2007, p. 20.

5. Le budget global de la défense américaine était de 615 milliards de dollars en 2015, soit 3,5 % du PIB (Institut international de recherche sur la paix de Stockholm). En comparaison, celui de la France est de 32 milliards d'euros en 2018, soit 1,8 % du PIB.

6. A. Jacobsen, *The Pentagon's Brain. An uncensored history of DARPA, american's top-secret military research Agency*, New York/Boston/London, Little, Brown and Company, 2015, p. 6.

7. M. Goldblatt, "DARPA's Programs in enhancing human Performance", in M. C. Roco, W. Sims Bainbridge et National Science Foundation (eds), *Converging Technologies for Improving Human Performance*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, 2003, p. 337 ; V. Guérin, "The concept of enhanced soldier: beyond boundaries", in Saint-Cyr Military Academy Research Center, International Society For Military Ethics in Europe, *Enhancing Soldier. A European Ethical Approach*, Enriched proceedings of the symposium held on October 16 2019 in Paris, 2020, pp. 44 - 59.

en teste les effets sur lui-même, les amphétamines et ses dérivées, les méthamphétamines, sont, dans un premier temps, prescrites pour certaines dépressions et fatigues, la narcolepsie et l'hyperactivité. Elles seront ensuite détournées de leur usage thérapeutique par les troupes américaines, mais aussi anglaises, allemandes (trente-cinq millions de comprimés de méthamphétamines seront utilisés durant la Blitzkrieg entre avril et juin 1940⁸), italiennes et japonaises sous différents noms à des fins « éveillantes »⁹. Par la suite, la dexédrine (dextroamphétamine) sera largement consommée par les pilotes américains durant les guerres de Corée, du Vietnam et du Golfe ainsi que par les astronautes¹⁰.

À partir des années 1950, une critique médicale fait son chemin dans la société civile. On constate que la consommation d'amphétamines génère des addictions, de l'agressivité et des psychoses. En 1968, la Suède est le premier pays à les interdire. En 1970, le Congrès des États-Unis restreint son usage à la narcolepsie et aux troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). En 1971, la convention de Vienne prohibe les amphétamines à l'échelle internationale¹¹. En revanche, disponibles sous forme de bonbons (*candies*), les méthamphétamines ne font pas l'objet de contrôle spécifique dans l'armée américaine.

En 1991, coup de théâtre : à la suite de l'opération Tempête du désert, les méthamphétamines sont bannies par le général Merrill A. McPeak dans l'US Air Force au motif que la détermination « naturelle » doit être le seul moteur du soldat¹² : « In my opinion, if you think you have to take a pill to face something that's tough, you're in the wrong business¹³. » Son point de vue, perçu comme idéaliste, ne fait pas l'unanimité au sein de l'armée. Dans un rapport, deux officiers supérieurs et un médecin militaire distinguent l'usage des amphétamines dans la société civile de celui dans l'armée. Si l'usage de la chimie peut être immoral dans le sport, la guerre n'est pas un sport. En d'autres termes, ce qui vaut pour la société civile ne vaut pas pour l'armée. Le succès dans le combat n'est pas une question d'équité (*fairness*) mais de puissance (*power*). L'objectif : bénéficier d'un avantage comparatif décisif, durable, par rapport à l'adversaire¹⁴.

8. N. Rasmussen, *On speed. The many lives of Amphetamine*, New York/London, New York University Press, 2008, p. 6 et 54.

9. P. Nouvel, *Histoire des amphétamines*, Paris, PUF, 2009, pp. 31 et 65.

10. *Ibid.* pp. 121-122.

11. Cf. « Le déclin », *ibid.*, pp. 135-177.

12. R. Cornum, J. Caldwell et K. Cornum, « Stimulant use in extended flight Operations », *Airpower*, spring 1997.

13. « US combat pilots on speed », *ABC News*, 20 décembre 2012, <http://abcnews.go.com/2020/story?id=123778>

14. R. Cornum, J. Caldwell et K. Cornum, *op. cit.*

Les amphétamines seront réintroduites en 1996 à la faveur d'un changement de commandement¹⁵.

En 2002, quatre soldats canadiens sont tués et huit sont blessés près de Kandahar en Afghanistan, victimes d'une bombe à guidage laser larguée d'un avion F-16 américain (*Tarnak farm incident*). Les pilotes, issus de la prestigieuse United States of Navy Strike Fighter Tactics Instructor Program, ou Top Gun, risquent la cour martiale. Ils invoquent pour leur défense le brouillard de guerre (*fog of war*), une désorientation informationnelle, la fatigue d'une mission de nuit de plus de dix heures et l'influence de la dexédrine¹⁶.

En 2003, un nouveau psychostimulant, proche des méthamphétamines, est testé par l'armée américaine en Irak : le modafinil. Développée par le laboratoire français Lafon¹⁷, cette substance « éveillante » a été utilisée pour la première fois par les militaires français lors de l'opération Daguet en 1991 sous le nom de code Virgy¹⁸. Contrairement aux méthamphétamines, la dépendance et les effets secondaires sont rares. Le modafinil permet de rester alerte durant quarante heures. Lors d'expérimentations, des soldats américains auraient été privés de sommeil pendant quatre-vingt-cinq heures¹⁹.

L'intégrité psychologique du soldat

L'éthicienne australienne Jessica Wolfendale met en garde contre une technologie non raisonnée qui, en modifiant cognitivement ou émotionnellement le soldat, conduirait à altérer sa prise de décision, au risque de dissocier le sujet de son action, le rendant ainsi irresponsable au regard des lois, d'une part, et d'autre part, incapable de comprendre et de réfléchir aux conséquences morales de son acte²⁰. Loin d'être prospective, cette problématique se pose d'ores et déjà avec la gestion de l'état de stress post-traumatique (ESPT).

15. M. J. Mehlman, « Captain America and Iron Man. Biological, genetic and psychological Enhancement and the warrior Ethos », in G. Lucas (ed.), *Routledge handbook of military Ethics*, New York/London, Routledge, 2015, p. 408; T. Shanker et M. Duenwald, « Threats and responses. Military. Bombing Error puts a spotlight on pilots' Pills », *NYT*, 19 janvier 2003.

16. P. Lin, M. J. Mehlman et K. Abney, The Greenwall Foundation, 2013, p. 6; M. J. Mehlman, *op. cit.*, p. 408.

17. Le laboratoire Lafon a été racheté en 2001 par la société de biotechnologie américaine Cephalon.

18. Assemblée nationale, « Rapport d'information sur les conditions d'engagement des militaires français ayant pu les exposer, au cours de la guerre du Golfe et des opérations conduites ultérieurement dans les Balkans, à des risques sanitaires spécifiques », 2001.

19. P. Lin, M. J. Mehlman et K. Abney, *Enhanced warfighters. Risks, Ethics and Policy*, *op. cit.*, p. 6; M. J. Mehlman, « Captain America and Iron Man. Biological, genetic, and psychological enhancement and the warrior Ethos », *op. cit.*, p. 408.

20. J. Wolfendale, « Performance-enhancing technologies and moral responsibility in the Military », *The American Journal of Bioethics*, 8 (2), 2008, pp. 28–38.

En 2012, on diagnostiquait 18 % de stress post-traumatiques chez les soldats américains qui revenaient d'Irak et 11 % chez ceux qui revenaient d'Afghanistan. 75 % de ces soldats pratiquaient l'automédication pour atténuer leurs symptômes. De 6 % à 8 % des militaires d'active qui tentent de se suicider aux États-Unis en seraient atteints²¹. La persistance et l'intensité de l'inscription d'un souvenir dans notre mémoire dépend de la quantité de noradrénaline et de dopamine sécrétées durant l'événement (neurotransmetteurs qui consolident la mémoire et qui activent les amygdales, fortement impliquées dans la genèse de la mémoire émotionnelle). Plus l'intensité de l'événement est importante, plus les taux de neurotransmetteurs sont élevés et plus l'enregistrement ou trace biologique du souvenir sera vivace. Lorsque la personne se remémore l'événement, celui-ci, associé aux émotions de l'expérience traumatique, libère à nouveau la noradrénaline²².

Une molécule découverte dans les années 1960, le propranolol, bloque la fixation de la noradrénaline. Pris après le choc traumatique, cette drogue, combinée le plus souvent avec une psychothérapie fondée sur la réécriture du souvenir²³, affaiblirait le stress post-traumatique en modulant le souvenir dans une phase de plasticité transitoire. Doit-on donner du propranolol préventivement au soldat ou seulement après une expérience traumatique afin de dégrader la trace mnésique potentiellement pathologique ?

En raison d'un événement violent, comme un accident de la route, ou symbolique, comme une commémoration militaire, le stress post-traumatique peut avoir un déclenchement très décalé dans le temps. Ce produit affecte-t-il uniquement la « cible » visée ? N'est-ce pas mettre en danger le soldat en le coupant d'une partie de son expérience ? Plus encore, cette pratique ne risque-t-elle pas de rendre le soldat indifférent, d'en faire une « machine » à tuer ?

Ainsi « augmenté », le soldat conservera-t-il son intégrité, au sens d'une compréhension pleine et entière de la responsabilité de ses actes qui permet au sujet d'autonomiser sa décision, se sentir coupable, avoir des regrets, des remords ? En altérant potentiellement le « je », cette « augmentation » ne va-t-elle pas affecter son libre arbitre et par là même sa responsabilité morale, ce qu'il s'impose, ce qu'il s'interdit ?

21. S. P. Christina et al., "Pharmacological prevention of combat-related PTSD. A literature Review", *Military Medicine*, 177, 6:649, 2012.

22. A. Snoek, "Among Super Soldiers, Killing Machines and addicted Soldiers. The ambivalent relationship between the military and synthetic Drugs", in J. C. Galliott et M. Lotz (edi), *Super Soldiers. The Ethical, Legal and Social Implications*, Abingdon-on-Thames, Routledge, 2016, pp. 104-105.

23. A. Brunet, D. Saumier, A. Liu, D. L. Streiner, J. Tremblay et R. K. Pitman, « Reduction of PTSD symptoms with pre-reactivation propranolol therapy: a randomized controlled trial », *American Journal of Psychiatry*, 175:5, mai 2018, pp. 427-433.

Ne risque-t-on pas de briser l’unité psychique de l’individu, de générer une dissociation, une étrangeté à soi-même, une aliénation qui se répercute dans la société²⁴ ?

Le soldat est-il un sujet comme les autres ?

Le soldat est-il un sujet comme les autres ? Peut-il refuser une « augmentation » ? Si l’expérimentation contrainte est interdite, l’institution militaire demeure coercitive et encourage l’obéissance à la hiérarchie. Si le soldat, *a priori*, a des droits et peut contester un ordre, en contexte a-t-il le choix d’une « augmentation » qui peut avoir des conséquences graves pour sa santé, comme une addiction, ou pire encore ? Bénéficiera-t-il d’un consentement libre et éclairé ? A-t-il une pleine et entière compréhension de ce qu’on lui fait ? Au regard de l’histoire, il y a peu de raison d’être optimiste²⁵.

Dans les dernières décennies, l’armée américaine ou la CIA ont plus d’une fois utilisé les personnels militaires comme cobayes en les exposant délibérément au gaz moutarde, à des radiations atomiques (Atomic Veteran) ou à des psychotropes hallucinogènes comme le LSD (programme MK-Ultra)²⁶, générant des modifications de conscience, et ce contrairement au Code de Nuremberg (1947) et à la Déclaration d’Helsinki (1964), fondements de la bioéthique, qui rendent impératifs le consentement volontaire et éclairé du sujet, un résultat pratique bon pour la société qui ne peut être obtenu par d’autres moyens, et l’évitement de toute souffrance et ou dommage physique et mental non nécessaires.

Plus récemment, durant la guerre du Golfe, entre 1990 et 1991, l’armée américaine a prescrit à ses soldats, sans consentement éclairé,

24. Le sociologue et philosophe Hartmut Rosa utilise le concept de dissonance : « Sans un rapport au monde intact, il ne peut y avoir de rapport à soi réussi, et vice versa » (*Rendre le monde indisponible*, Paris, La Découverte, 2020, p. 31).

25. Selon l’Uniform Code of Military Justice, le soldat américain doit obéir à un ordre « légal » (art. 90 et 92). Cela suppose, *a priori*, qu’il peut refuser un ordre illégal (en France, selon le Code de la défense, un soldat peut contrevenir à un ordre illégal ou contraire aux règles du droit international, même s’il devra affronter sa hiérarchie, la chaîne de commandement). Obliger un soldat à prendre du modafinil ou du propranolol, est-ce légal ? Oui, car ces substances ont un usage thérapeutique reconnu. Si le soldat refuse de prendre ces substances, convaincu que cela n'est pas bien, il fait preuve de désobéissance morale. Lors de la guerre du Golfe, un soldat américain qui refusait le vaccin contre la maladie du charbon (anthrax), considéré comme sans danger et efficace par la Food and Drug Administration (FDA), était passible de la cour martiale. Néanmoins, si ces substances sont légales en nature, l’usage pose problème, car elles sont détournées de leurs prescriptions thérapeutiques à des fins anthropotechniques : l’augmentation des capacités psycho-cognitives. Le propranolol est un bêta bloquant utilisé contre l’hypertension, l’arythmie, les douleurs cardiaques (angoi), le glaucome. Le modafinil, quant à lui, est donné dans les cas de narcolepsie et d’hypersomnie. La prise de ces substances n'est pas anodine, elle comporte des risques. Dissocié du protocole de soin, le dosage est aussi problématique.

26. C. A. Milner, “Gulf War guinea pigs: Is informed consent optional during war?”, *Journal of Contemporary Health law & Policy*, vol. 13, issue 1, 1996, p. 202; J. Marks et A. Lani, *The search for “The manchourian candidate”. The CIA and mind control*, London, Penguin Books, 1978; C. A. Ross, *The CIA doctors: human rights violations by American psychiatrists*, Richardson, Manitou Communications, 2006; *US Senate Hearing on MKULTRA*, 1977.

des produits classés expérimentaux (non approuvés par la Food and Drug Administration) destinés à les protéger, de façon préventive, contre les gaz neurotoxiques qui auraient pu être utilisés par Saddam Hussein, comme le sarin et le soman. En voulant protéger ses militaires, l'armée les a empoisonnés²⁷. Le bromure de pyridostigmine associé à une exposition à de nombreuses substances chimiques (soixante-huit auraient été répertoriées), notamment un pesticide puissant utilisé contre la mouche des sables, a ainsi généré chez certains soldats des problèmes de mémoire, des douleurs multiples, des maux de tête chroniques, des problèmes intestinaux, de concentration ainsi que des difficultés respiratoires. Certains soldats ont déclaré des tumeurs cérébrales, des enfants de soldats sont nés avec des malformations thyroïdiennes²⁸. Ce syndrome dit « de la guerre du Golfe », qui toucherait au moins un quart des sept cent mille soldats déployés en Irak entre 1990 et 1991²⁹, montre comment un problème initialement militaire a pu affecter la société américaine dans son ensemble.

Conclusion

Nous avons observé l'enracinement de la volonté de modifier l'humain dans l'expérimentation contrainte et mis en évidence le lien à venir possible entre l'« augmentation » psycho-cognitive (comme puissance) et la désubjectivisation du soldat. Un renversement peut être opéré : modifier l'humain pour la guerre, altérer le sujet, c'est le risque, mais aussi peut-être l'opportunité de faire plan avec la machine. En effet, l'augmentation à venir portera moins sur sa forme historique, la chimie, que les interfaces cerveau-machine. Loin d'être limitées à la sphère américaine, ces recherches sont aussi menées en Russie, en Chine, moins contraints éthiquement, et en France dans une moindre mesure. Une logique domine : si l'on renonçait à augmenter ses soldats, les autres nations seront-elles aussi scrupuleuses ? Ainsi, la convergence des moyens, la disponibilité de « cobayes » et la rivalité objective entre les nations font de l'armée une des forges de l'humain « augmenté ». Comment cette augmentation va-t-elle affecter la conduite de la guerre et les règles juridiques qui la régissent (*jus in bello*) ? Comment la réflexion doctrinale va-t-elle s'en emparer ? Nous sommes dans l'« ouvert », un ouvert à anticiper.

27. C. A. Milner, « Gulf War guinea Pigs. Is informed consent optional during War? », *op. cit.*, p. 200.

28. P. Fréour, « Le syndrome de la guerre du Golfe est dû à des agents chimiques », *Le Figaro*, 24 août 2014.

29. *Gulf War Illness and the Health of Gulf War veterans, scientific findings and recommendations*, Research advisory committee on Gulf War veterans Illnesses, novembre 2008, p. 3.

In fine, le « super-soldat » n'est-il pas une illusion ? Pour Michel Goya, ancien officier des troupes de marine, historien et spécialiste de l'innovation militaire, l'augmentation de la puissance est toute relative. L'obstination de l'ennemi sera de trouver des failles. Plus encore, il fait l'hypothèse qu'avec le soldat augmenté, la rencontre avec l'ennemi sera difficile. Pour combattre un ennemi, il faut accepter de le rencontrer et pour cela il faut un minimum de ressemblance, d'où la nécessité d'intégrer, selon lui, d'ores et déjà, une rétro-évolution³⁰. Le fantasme de la toute-puissance se heurte au mur du réel.

Dans la documentation étudiée, un texte discordant a attiré notre attention. Il montrait l'importance grandissante accordée par l'armée américaine en Irak et en Afghanistan à la connaissance de l'autre, ses spécificités culturelles, religieuses : l'anthropologie comme puissance³¹. ─

^{30.} M. Goya, « Du bon dosage du soldat augmenté », *Inflections* n° 32 « Le soldat augmenté », 2017, pp. 93-106.

^{31.} B. Gurgel et A. Plaw, « The super Soldier as scholar. Cultural knowledge as Power », in J. C. Galliott et M. Lotz (ed.), *op. cit.*, pp. 36-48.

L TRANSLATION IN ENGLISH

INTERVIEW WITH BENOÎT PUGA

“SECURITY IS NECESSARY AND LEGITIMATE”

Inflexions: General, you have held positions where secrecy is essential. Have you, in certain situations, had doubts about the need for or management of secrecy?

Benoît Puga: No, never. Secrecy is a false problem, because it is inherent in all human activity, including for each of us in a personal capacity. We don't have to say everything, and everyone keeps confidential elements to themselves that we might think not everyone needs to know about.

Inflexions: What then is secrecy?

Benoît Puga: It's simple. Secret information is information that is hidden from all or part of the public or from a particular group of people, that is only shared with those who need to know about it. Each of us has lived with secrecy since childhood, sometimes without realizing it. Medical confidentiality is a good example. When I go to see my doctor, I expect him not to divulge the reason for my visit, including to my family, or more precisely I can ask him not to reveal everything about the seriousness of my condition, because before making it known, and if necessary, I may have to make arrangements.

Inflexions: So why is secrecy so fascinating?

Benoît Puga: Probably because TV thrillers and crime novels give the impression that secrecy hides something that cannot be admitted, with the added bonus of the search for a scoop or a scandal. In the vast majority of cases, however, there are very legitimate reasons for not disclosing what is being kept secret.

Inflexions: There are, however, specialised or even special services.

Benoît Puga: As a former head of military intelligence, I know a little bit about the subject. We always talk about open sources and closed sources. For the former, it's easy to deal with; it's just a question of organisation with regard to the mass of information to be sorted and processed. The most difficult thing is the acquisition of closed information, which is the primary reason for special services. Finding out what is hidden and why it is hidden is crucial. This enables supervisors to anticipate and make decisions with minimum risk.

Inflexions: *So the special services are specialised only in the search for hidden information.*

Benoît Puga: Yes, mainly. Contrary to popular belief, they are structured to search abroad for hidden information, sometimes using methods that are not necessarily legal, but that the government allows on account of *raison d'État*, the national interest, national security. Remember the case of the Americans wiretapping Angela Merkel and the President of the French Republic. What drama! And yet there was nothing scandalous about it. Admittedly, one might think that the American services could be more usefully employed than listening to allied leaders, but, fundamentally, this decision rests solely with the President of the United States according to the need for information that he alone considers it necessary to seek. Thus it is understandable why, at the time of the war in Iraq, he put Jacques Chirac's communications under surveillance: as France was opposed to this conflict, he needed to anticipate the reaction of its leaders. It was his responsibility; he was elected and he is paid for it. He assumes the risks if this is made public. On the other hand, what is not admissible is that an ordinary citizen of any organisation assumes the same right, without any order from a hierarchical authority. That is where the scandal lies, not in the fact that a head of state considers it necessary to wiretap another head of state in the interests of the security of his fellow citizens.

Inflexions: *Secrecy is not reprehensible in itself, but the means used to uncover secrets may be.*

Benoît Puga: Yes absolutely. This point is essential. The scandal depends on the status of the person, legitimate or not, who decides to acquire information that the other party is trying to hide. Apart from being a possible source of amusement, this approach is even more scandalous if it is aimed at seeking notoriety or, worse, personal enrichment. I repeat, secrecy is legitimate, if it is used, as in the case of the functions I have held, for good reason, at least out of discretion or because it is considered necessary. It is also legitimate to want to uncover secrets, in order to better understand a situation, to act as much as possible with full knowledge of the facts.

Inflexions: *What do you mean by discretion?*

Benoît Puga: For example the silence surrounding the operational deployment of a military unit. The risk is that the enemy could take action against it, preventing it from fulfilling its mission. In fact, it's simple: the decision to classify confidential or secret information must take into account the consequences of revealing this information for the individual interest, the security of people and property, for the

collective interest of the unit (e.g. in the case of troop movements), for the general and national interest. Contrary to popular belief, it is often the safety of people that takes precedence over everything else when such decisions are made.

Inflexions: *Can you elaborate?*

Benoît Puga: Let's imagine that, as part of an operation, we have to bomb an infrastructure that is considered important to destroy. The President of the Republic can announce the action beforehand, but then he puts the personnel in charge of carrying out the mission in danger. This means that the mission may fail, but above all that its actors may be killed after its completion, which can be just as serious as the fact that they are killed beforehand. Here we must go beyond simple human, even humanistic, aspects and take a wider view. Preserving the capability for action in the long term is a major decision-making criterion: the time and cost of training the pilot, if it is an air raid, and that of other operators for other actions, is a capital that is difficult to reconstitute quickly. Moreover, the loss of an aircraft, and especially its crew, can have a strategic impact that should be studied before the slightest statement is made. Thus in 1994, in ex-Yugoslavia, the UNPROFOR¹ convinced the UN to use encrypted links, contrary to its usual philosophy. This was in total contradiction with the obligation of equal treatment of all member countries in terms of information. Boutros Boutros Ghali, then UN Secretary General, and Kofi Annan, head of peacekeeping operations, decided to use encrypted links for the safety of NATO pilots who were charged with striking Serbian forces on the ground in accordance with UN resolutions. The problem was not one of covering up NATO forces acting as the armed branch of the UN, but of protecting the soldiers before the action. Secrecy therefore depends to a large extent on the protection of the soldiers carrying out the mission.

Inflexions: *How then is secrecy protected?*

Benoît Puga: First of all, by training staff that they do not need to say everything. Let's come back to medical confidentiality. Who disputes its importance, including in terms of transparency and the need to inform the general public? Let's take the example of the health of the President of the Republic, which the French consider they should be informed about, because he was elected and has responsibilities. Health bulletins are therefore published regularly. The question that then arises is that of the accuracy of the information. Beyond the usual

1. United Nations Protection Force deployed from 1992 to 1995.

comments, what is the objective? Is such and such information useful? Strangely enough, when it comes to military operations or negotiations, this notion disappears and we would like everything to be made public. Fortunately, journalists understand the limits we set to ensure the safety of our soldiers. Incidentally, the debate on blurring the faces of the forces of law and order is another aspect of this matter.

This is why the leader defines what is secret and what is not. For health problems, the leader is the individual. For military operations, it is the responsibility of the person in command. Subsequently, each level has its own degree of confidentiality and therefore a limit on the number of people who have the right to know for a certain period of time. People are trained by explaining very simply the purpose of this non-disclosure. Secrecy, I repeat, does not serve to cover up a treacherous act, a despicable and unacceptable action. It serves first and foremost to protect the lives of soldiers and our fellow citizens.

Inflexions: *Secrecy is therefore part of the protection of persons acting within a collective framework for a specific action and is decided by the leader.*

Benoît Puga: To this must be added the dimension of time, whose limit can be definitive, or eternal. It is clear from the archives, but also from the personal data that the French National Commission for Information Technology and Freedom (CNIL) is in charge of protecting, that it is not that simple because there are many contingencies to take into account—on the one hand, people who may become victims and, on the other, those in charge who must protect them, and the threat evolves with time and techniques. Here, at the Grand Chancellery of the Legion of Honour, which is a sort of human resources department, we pay great attention to the personal information of the members of our orders on subjects such as religion—let's not forget the card index affair—, politics... So, more generally speaking, is it impossible in France, under the law, to give the exact distribution of religions in a city such as, say, Paris. And yet it could be interesting. But no. And the French understand very well why we need confidentiality and secrecy. The best kept operational secret is nuclear deterrence. It is, from a certain point of view, timeless.

Inflexions: *Beyond the question of time, it is up to the chief to decide who can have access to the secret.*

Benoît Puga: It is the responsibility of a leader, whatever the nature of the leader, elected representative or designated official. He decides according to his conscience. By experience, by habit, or by relying on regulatory or legislative texts, it is possible to know who is entitled to access this or that information. Next, it must be accepted, which not

everyone does, that a leader can, on his or her own authority, close or open access to an item of information. It is up to him to decide who he should trust, because he will have to assume the consequences of his decision. In fact, the problem is not so much that of the decision as that of the strict application of the penalties provided for by law in the event of a breach of security. In the United States, for example, a person who betrays the identity of an agent is immediately put in prison.

Inflexions: *Then comes the problem of training the leader. For the military, there is a curriculum that gradually increases familiarity with this type of subject. But how does someone who finds himself with such responsibilities from one day to the next, manage this?*

Benoît Puga: I would say that it all depends on age and experience. There are not only military subjects. My father, for example, had a long career in the civilian arms industry. His hotel room must have been searched about 60 times. Industrial espionage is even more widely used than military espionage; it has a major influence on the success or otherwise of contract negotiations. Why is insider trading punishable? Because confidential information that is revealed can cause ruin or multiply profits with no regard for moral standards. For a business or a project to succeed, there is a need, if not for security, then at least for confidentiality. I note that the French are often accused of not being serious about intellectual property, with a very cumbersome administrative system for filing patents compared to the United States. Our top engineers, through a lack of understanding of the confidentiality issues involved in their work, can sometimes harm their companies.

Inflexions: *What can be done to eliminate this shortcoming?*

Benoît Puga: It's a question of common sense. At the national level, within the General Secretariat for Defence and National Security (SGDSN), there are officials who train and inform companies on subjects of vital interest, espionage, simple security or even cyber security. Here is another example: cyber security is concerned with the security, the secrecy of information hosted on IT systems. If you give us the encryption algorithms for your file, we can break into it, block it or even destroy it. Imagine if the electrical power supply to Paris, or the servers of the French national railway company were blocked... So it's a question of common sense. Not all information is good to pronounce or to expose to everyone, given the consequences that its destruction or degradation could have. It is therefore the duty of the leader, elected or not, to be trained, to be informed; he must know the logic and coherence of the duty to protect the soldiers in operation,

to protect the computer systems of companies of vital interest, the banking system...

Inflexions: *What about malfeasance?*

Benoît Puga: A simple oversight or the desire to harm: all cases are possible, including the most dishonest ones. But even negligence is inadmissible, guilty. The problem is that, today, many people consider it normal that confidential information should be disclosed in the name of “transparency”. This should be punished in accordance with the law, which does not happen often enough, because it is sometimes considered that leaks can have positive consequences. But the question is not only whether the consequences are good or bad! The holder of a secret must not divulge it under any circumstances. To expose dishonesty? Then we are in a different situation: Article 40 of the Criminal Code makes it compulsory to denounce a crime. In this case, there is no longer any secret to keep; that's obvious. So what about cases related to the special services? That is another problem. It is the government that acts according to very precise standards, using people selected in the general interest, and taking responsibility for its decisions and the consequences of those decisions.

Inflexions: *A recent book reported problems in coordinating certain units due to their secrecy requirements, which allegedly hamper the smooth running of operations. Does the author of this book betray any secrets?*

Benoît Puga: Not at all. We have two different problems here. I assume you're talking about the Directorate General of Internal Security (DGSE) and the Special Operations Command (COS). The DGSE acts in a clandestine and therefore secret manner; no one has to know about it, especially since its actions take place abroad. The COS, on the other hand, acts in a confidential, secret, but not clandestine manner. The agents of the DGSE work under a pseudonym, those of the COS with their real identity, even if it is in a discreet and very confidential, possibly very secret way. The fact that these two services operate side by side is not a matter of secrecy, but a problem of coherence, of situation intelligence, of decisions taken at the highest level. It is questionable whether it is appropriate to put two entities acting under a different status in neighbouring locations or in close proximity. This is not a problem of secrecy, but of efficiency in the use of resources. There is no malfeasance.

To go further, let's take an example: you work for the DGSE, I know you and I meet you in a theatre of operations. If I know what you are doing, then the least we can do is to avoid each other; if I don't know what you are doing and I greet you, I may unwittingly compromise you,

blow your cover. This can be dramatic, even fatal for you. It is neither a mistake nor a leak. Moreover, it is difficult for a clandestine actor to return under his real identity to a country where he has previously been on a mission. You cannot work in services that require confidentiality and discretion, and want to reveal yourself in public. I therefore find it incomprehensible and even inadmissible that comrades in the armed forces should appear before the highest State authorities with a balaclava over their heads. Either you agree to take part in a public activity and come with your face uncovered, or you fear for your safety and don't come. There is no middle ground. People whose work is clandestine have advantages, but they can't be seen in *Paris-Match* in an article that eulogises them. The difficulty is that everyone wants to have other people's advantages without any of the disadvantages. But the disadvantages, you have to accept them.

Inflexions: *Secrecy can be compromised by egos?*

Benoît Puga: I experienced this difficulty when Special Forces were engaged in Afghanistan. As they were fighting on the ground against the Taliban, we had obtained total confidentiality from the political authorities. Such discretion was necessary to guarantee their effectiveness. These units were working in a completely official manner, but we made no announcements about their action. The government respected this requirement, as did the journalists, even though they dreamed of following them in the field. Unfortunately, even within the Special Forces, there can be comrades who want to have their cake and eat it. I understand the difficulty. It is up to command to ensure that there are compensations. Alas, over the last 40 years, these compensations have been cut back. Today, we find out that personnel in general have seen their earnings eroded and that there is a social problem for their families. The same is true in other fields of expertise such as, for example, cyber security, where French salaries are not at all competitive for recruiting high-level engineers and specialists.

Inflexions: *We have talked about secrecy at work, but what about secrecy in the family? How do you keep a secret? Isn't it sometimes too heavy to bear?*

Benoît Puga: This is a question of character, but also of education and training. Take the example of medical confidentiality again. Parents educate their children by explaining to them that they are not obliged to tell everyone that their father suffers from this or that disease. They explain why. It is not a blunt prohibition. For secrecy, it's the same thing. The conditions that the profession imposes mean that the family must be warned of current, economic or future constraints.

Anyone who refuses to do so, for example, in order to be able to marry, knowing that these constraints could be a deterrent, exposes himself at one time or another to a problem. Sometimes the constraints accepted at the outset become too heavy to bear. For some spouses, it is tough not to be able to exchange freely with their neighbours. For others, it presents no difficulty at all. It is a question of character, and also of trust...

Inflexions: *How are instructions passed on?*

Benoît Puga: It's very simple. You are never alone. Secrets that are held at a single level, like the ultimate example of the President of the Republic, are rare. There may be one or two, no more. It is obvious that a lot of information is shared, especially on the military side. This is one of the major advantages of the permanence of military cabinets during reshuffles: they ensure continuity. The staff of the civilian cabinets prepare files during the transition period and pass them on to their successors on the same level. Then there is the question of trust in the degree of information and confidentiality. Sensitive issues are raised by the possible existence of hostages, for example. But even on such a subject, there is no need to go into detail: "This is where we are, the competent departments are aware of this."

Inflexions: *So it is not the detail of the secret that is transferred, but the fact that there is a secret.*

Benoît Puga: That's it. Even for nuclear power, the president doesn't need to tell his successor that there is a secret in this field. His successor already knows it. He doesn't need to transmit much since his advisors take care of it. In fact, things are much simpler than one might think.

Inflexions: *Is secrecy important in international relations?*

Benoît Puga: Yes, it can be synonymous with the power of a State against its adversaries and allies. France has always had an excellent reputation in terms of intelligence, whatever some people say. A case like the *Rainbow Warrior* is an exception, the kind of incident that can deeply erode the trust that exists between two countries. Therefore, in this area, it is important to ensure the utmost protection of secrecy and therefore of confidential information. In the same way, two foreign companies working together attach great importance to discretion regarding information. I believe that the conditions under which Airbus protects its products, know-how and methods are crucial, regardless of the country in which the company is doing business and the nationality of its personnel.

Inflexions: *Can personal feelings be involved in matters of secrecy?*

Benoît Puga: Yes, there is what I call the sensitivity of information with regard to the consequences, not in terms of general interest, but to avoid offending the sensitivity of families. What should we tell parents about the death of their child? How much detail about the circumstances of the death can and should we go into? Should the body be presented, particularly when it is badly mutilated? What can be revealed about the mission? This is a real question. The personality of the parents, their courage, the context, the environment have a great influence on the way things are presented. Not everyone reacts in the same way.

What does this contribute to the truth? Sometimes the evidence is shocking, but sufficient. This was the case with the crash of the Germanwings A320. The President of the Republic and Mrs Merkel flew over the wreckage. I can tell you that both were impressed by the violence of the impact and the dispersal of remains. Nonetheless, within one year, scientists from the gendarmerie and the police had found traces of DNA for each passenger. The families could be scientifically certain that their relative was indeed dead. This is extremely important. And the degree of integrity of the body in the coffin didn't matter to them, because they had seen the images of the site, they could guess what the state of the bodies could be. What mattered to them was the reality of the death of the loved one. The worst thing would have been not knowing, the uncertainty, the doubt.

Inflexions: *The role of the authority in matters of secrecy is regulation.*

Benoît Puga: Yes. I'll say it again. When we talk about secrecy, we often think of military secrecy, defence secrecy and more generally state secrecy. This is a myth. Yes, there are secrets at the state level, so we can call that a State secret. But this is often used to mean a scandal about something that is unspeakable, shameful, illegal. But there are many secrets at this level, such as nuclear secrecy or deterrence, which are not illegal or shameful. Secrecy is a responsibility that must be analysed in terms of the consequences of revealing the information that is being kept secret.



JEAN-MARC DEGOULANGE

TELEPHONE TAPPING AT VERDUN

In early 1915, almost six months after the start of the war, troops were dug in along the Western Front from the North Sea to Switzerland. The war of movement gave way to trench warfare. On both sides, the commanders in chief and their headquarters staff were looking for the manoeuvre and the strategic pressure point that would achieve a breakthrough and victory. They were still convinced that the war could end quickly.

Right from the outset of hostilities, interceptions of German radiotelegrams had made it possible to discover the enemy's intentions and provide the decisive intelligence that led to the victory of the Marne. On 1st November 1914, the attempt to assassinate the Kaiser during one of his visits to the front—revealed by deciphering radio messages organising the honours to be paid to him—had resulted in a twofold failure: not only did the Kaiser complete his visit unscathed, but the press, having reported on the operation, had provided von Moltke's high command with elements revealing the Allies' ability to decipher their messages. This "betrayal" of secrecy had immediate consequences: a change in the encryption system for radio messages and a drastic reduction in radio traffic in favour of telephone communications. The press had just "killed off" a source of intelligence that had proved vital in the war of movement.

In the trenches of 1915, the use of field telephones was adopted more widely each day. The technology of the time, on both sides, was based on a single-wire telephone line with an earth return. But this technology had a major drawback, especially when several telephone lines were close to each other: it generated crosstalk effects (mixing of conversations).



French genius at work

On 3rd March 1915, Second Lieutenant Delavie was appointed head of the telephone operators section of the 210th Infantry Regiment (RI), engaged in the Saint-Mihiel area, in the *Bois Brûlé* sector of the Apremont forest. On taking up his post, his subordinates reported to him on crosstalk during conversations, sometimes involving foreign words, with the conclusion that "there was nothing we can do about it". Such a statement did not satisfy Delavie's scientific and Cartesian spirit: he taught courses on electricity in civilian life. He therefore

explored the reasons for this phenomenon. First of all, he checked all the layouts and connections. No anomalies were found. He decided to set up an experimental telephone line a few metres away from the operational ones. There was still crosstalk. When the line was moved away, the phenomenon persisted, but with reduced intensity. He then had the idea of doubling the wires to avoid the earth return. Crosstalk disappeared in this line while persisting in the others. He had just identified the source of the phenomenon: the earth return.

In order to improve the quality of the regiment's telephone communications, he had all the lines doubled. And, thinking back to the foreign words that were sometimes mixed in with French communications, he saw how this could be used to listen to enemy telephone communications. At the end of March, he reported to his hierarchical and technical superiors, including the Corps' military telegraph representative. The latter, having seen the demonstration, exclaimed: "Well, you've knocked me onto my backside!" With this "encouragement", Delavie set about gathering the equipment needed to set up the first telephone listening post and wrote a report on this intelligence capability.

On 5th April, fighting intensified again. Delavie was totally focused on maintaining the regiment's telephone communications. He had to wait until the beginning of May to continue his research. Pursuing his experimentation further, on 4th May he installed a line along the parapet of the front line of trenches, which was barely 50 metres away from the German trench. At one end of the line, a bayonet serving as a makeshift earthing rod, at the other, a telephone earpiece. The result was better than he had imagined: he heard the Germans making fun of the 75, giving firing adjustments for an artillery battery, laughing, singing...

On 9th May, during a meeting of the Corps telephone officers, Delavie explained the procedures for the installation of listening posts. On the 12th, prints marked "secret" prepared by the Corps were distributed. Several listening lines were installed in the sector held by the 210th RI. The results obtained lived up to expectations. On 13th May, a conversation announced the preparation of an attack involving a regiment and a battalion. The place of assembly and the time were specified. The divisional artillery was alerted. At the appointed time, it opened fire. Thanks to the listening post, a major attack was foiled. The commander of the battalion of the 210th RI, who would have borne the brunt of the attack, said he was amazed. Other enemy manoeuvres were either thwarted or disrupted. On 21st May, a listening post intercepted the reaction of the local German command: "It's a bit much all the same. The French have done this to us three

times now. [...] We can no longer move a company without receiving a hail of machine-gun fire." Other interceptions would help save lives by warning of imminent bombardment or by revealing the order of battle of enemy units or their morale. On 9th June, the system invented by Delavie was definitively adopted by his division. It became standard practice not only in his Corps, but in the entire 1st French Army. It was decided that the system would be used by all French forces.

Verdun listening posts

Though the widespread adoption of his invention did not proceed as quickly as he had hoped, it is true nonetheless that Delavie was sent with his team to set up new posts or to help with their installation or repair. In July 1915, he departed on a mission to the 6th Army Corps (CA) to provide technical advice to telephone officers, who had installed listening posts, most of which were experiencing operating problems. This Corps occupied the *Hauts de Meuse*, on the right bank of the river, overlooking the Woëvre plain. In the southern sector of Les Éparges, four listening posts were set up: *Bois des Chevaliers*, *Bois Bouchot*, *Mouilly* and *Éparges*. It only took a few days for everything to get back to normal. Delavie was also sent to the 4th Army for the attack in the sector between the Argonne and the *Suppe* at the end of September 1915. At the beginning of September, on his return, he made a visit to the 3rd Army and the Verdun Fortified Region (RFV). Two listening posts were set up in the northern sector of Verdun held by the 30th CA, at *Bois de Consenvoye* and *Bois de Caures* held by Lieutenant-Colonel Driant's *chasseurs*. On the left bank, where the special detachment and the 29th Infantry Division (DI) were stationed, two listening posts were also deployed at Forges, near the Meuse, and at *Bois de Malancourt*, near Montfaucon-en-Argonne.

To find listeners-interpreters to staff these posts, General Herr, commanding the RFV, could only count on local recruits. Thus, following a request dated 9th September 1915, he informed the general commanding the 72nd division and the northern sector that it was not possible to send a request for interpreters to general headquarters. He advised him to recruit from fighting units and territorial formations, particularly among the many Alsace-Lorraine soldiers mobilised in the two territorial infantry regiments engaged at Verdun (31st and 44th RIT), whose language skills were invaluable for listening posts in view of the urgency of the situation—in order to make them less suspicious of their comrades and to provide them with some protection if they were taken captive, they were given aliases by secret ministerial

decision, after a security check (the Germans shot all Alsace-Moselle citizens fighting alongside the French, because they considered them traitors).

At the beginning of 1916, the listening posts in *Bois de Consenvoye* and *Bois de Caures*, on the right bank of the Meuse, and Forges, on the left bank, reported the arrival of new troops in their respective sectors, the installation of numerous artillery batteries of all calibres, artillery observation posts and the construction of numerous infantry shelters. The elements contained in the listening reports were confirmed by other sources of intelligence available to the RFV's 2nd bureau. At the end of January, the *Bois des Caures* post warned of an increasing influx of resources. This influx was the consequence of the decision, on 27th January, of the 5th German Army General Staff, commanded by the *Kronprinz*, which finalised conditions for the attack on Verdun: "On the morning of 12th February, the preparation of artillery and *Minenwerfer* will begin. During this preparation, the troops will be kept under cover. At 5 pm, they will make contact with the enemy on the first line using light equipment. Once these elements have established a foothold on the first line, they will reconnoitre the second line in order to provide accurate data to the artillery, which will resume preparations on this second line the next day."

Plans for this manoeuvre would be revealed by the *Bois des Caures* listening post. The conversations recorded on 10th and 11th February left no doubt as to the events to come. On the 12th in the morning, the details of the orders for the attack were intercepted: "The first attack will consist of one thousand two hundred men, not including reserves and without the 4th battalion. [...] The attack will take place at 6:30 [in the afternoon], the bombardment should probably begin at 3 [in the afternoon]." During the morning, the post dispatched five intelligence notes to the sector commander and to the higher echelons, including Lieutenant-Colonel Driant and the general commanding the 72nd Infantry Division (DI). Measures were taken to counter the attack, and the Germans were forced to cancel the offensive of 13th February. The combination of the failed attack and inclement weather conditions gave the Verdun defenders eight days' reprieve to reinforce themselves. We all know what happened next.

Throughout the Battle of Verdun, more than 20 telephone listening posts would pass on information to the 2nd Army's 2nd bureau, in particular about the enemy's order of battle, intentions, logistical difficulties and morale. Even the most circumspect generals would agree on the abundance, accuracy and importance of the intelligence provided by the special service, the name given to the telephone listening posts to maintain secrecy. Other means of listening and

locating enemy radio transmitters complemented this initial tactical listening capability from April 1916 onwards. Everything relating to these systems was classified top secret, to ensure the “survival” of these different intelligence sources.

Today’s electronic warfare units have their roots in these services. Today, as in the past, their actions and results are also covered by secrecy for the same reasons. Just like their great predecessors, their “victories” are the daughters of ingratitudo, because secrecy is paramount. ▶

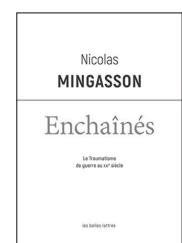
L COMPTES RENDUS DE LECTURE

Un mot d'abord sur l'éditeur : Les Belles Lettres est une maison d'édition centenaire, née dans les tranchées de Verdun, qui accueille la collection « Mémoires de guerre ». Elle a déjà publié des ouvrages de Nicolas Mingasson : *1929 jours. Le deuil de guerre au XXI^e siècle*, lauréat du Prix Honoré-d'Estienne-d'Orves, et *Pilotes de combat*, couronné du Prix littéraire de l'armée de terre Erwan-Bergot. *Enchaînés* est une prolongation de ce travail. Ce sont les paroles de soldats qui sont atteints de troubles psycho-traumatiques, le récit de leur souffrance, de leur déroute sociale, de leur solitude et de leur intense sentiment d'abandon. Nicolas Mingasson les connaît bien. Il les fréquente depuis plusieurs années. Depuis qu'il les a accompagnés en Afghanistan, qu'il a partagé pendant plusieurs semaines leur quotidien en OPEX et qu'il a, plus tard et pour les plus éprouvés d'entre eux, suivi leurs trajectoires d'existence. Ce sont aussi les paroles des parents endeuillés par la perte d'un mari ou d'un fils, morts dans un pays lointain, engagés dans une guerre que leur entourage social ne fait pas toujours l'effort de comprendre. Ces témoignages ont deux vertus : ils soulagent et ils informent. Ces mots soulagent, comme l'indiquent les nombreux messages de soutien et les remerciements que l'auteur a reçus. Ces mots informent aussi parce qu'ils sont transcrits tels quels, dans leur état brut. C'est à cette source-là que nous pouvons apprendre à connaître puis à reconnaître les vétérans, ce dont ils ont tant besoin. Nicolas Mingasson s'est attaché à porter cette parole vraie. Un ouvrage indispensable pour ceux qui sont engagés à soutenir nos soldats et à les accompagner sur le chemin de leur réadaptation.

Patrick Clervoy

Enchaînés

Nicolas
Mingasson
Paris, Les Belles
Lettres, 2020



Lodi, Arcole, Rivoli ! Des noms de victoires qui claquent au firmament de la gloire militaire du futur empereur. Au-delà de ces symboles, la campagne d'Italie, exemplaire, mérite d'être mieux connue et c'est à cet exercice difficile que se livre avec brio Michel Molières, grâce à un procédé rarement utilisé : la chronique quotidienne. Après avoir présenté le contexte général, le théâtre des opérations, les armées en présence et les plans initiaux des chefs militaires, il reconstitue au jour le jour les pensées, les ordres, les actions du général Bonaparte grâce à sa correspondance et aux témoignages des différents acteurs. Un récit qui met en valeur le génie militaire du jeune général alors presque inexpérimenté. La campagne est divisée en trois phases : la marche vers l'Adige d'avril à mai 1796, avec la mise hors-jeu du Piémont; les opérations autour de Mantoue, avec la conquête de l'Italie centrale et la campagne sur Rome; et le passage de la Piave et la marche sur Vienne, du 10 mars au 7 avril 1797, cette dernière phase se terminant par l'armistice de Loeben, prélude à la paix de Campo Formio. Chaque partie s'ouvre sur une présentation générale et un résumé de la période, avant que la chronologie quotidienne et les citations ne reprennent leurs droits. Ce choix rédactionnel apporte indiscutablement un dynamisme, un réalisme, une intensité au texte courant, qui fait que l'on a

Campagne d'Italie, 1796-1797

De Nice à Loeben, autopsie de la première campagne de Napoléon
Michel
Molières
Paris, Éditions
Pierre de Taillac,
2020

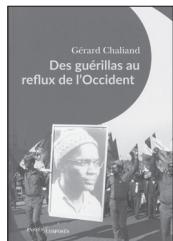


toujours envie de lire la page suivante à la recherche d'un fait nouveau, d'une citation originale, d'un détail méconnu, d'une petite histoire supplémentaire. Un bémol toutefois : les quarante-cinq cartes qui ponctuent l'ouvrage, dans des nuances de gris, sont parfois tout juste lisibles, de même que les nombreuses illustrations.

PTE

Des guérillas au reflux de l'Occident

Gérard Chaliand
Paris, Passés composés, 2020



Gérard Chaliand, stratégiste et géopoliticien, rassemble dans cet épais volume une sélection d'expériences de terrain et d'analyses académiques, certaines déjà publiées et d'autres originales. Toutes sont marquées par son style sans fard ni concession. On y devine le parcours impressionnant d'un homme au plus près de l'action depuis la guerre d'Algérie. Le livre est organisé en sept chapitres rassemblant chacun trois à sept analyses. Le premier offre des éléments théoriques sur la guérilla (« une forme de conflit armé, utilisée par des troupes irrégulières, caractérisée par le refus du choc frontal décisif, l'usage du harcèlement et de la surprise »), le colonialisme et le nationalisme. Ensuite, ce sont les « premières expériences » qui sont passées au crible avec, notamment, la pensée d'Amilcar Cabral, l'Algérie et le Vietnam. Un troisième chapitre est consacré à l'Amérique latine, de Cuba aux Zapatistes du Chiapas. Puis, après une partie sur le conflit israélo-palestinien, ce sont les terroristes qui sont analysés dans leur évolution d'une « technique pour forcer une négociation dans le cadre d'un rapport de force inégal » à un vecteur d'une « volonté de nuisance où il n'y a rien à négocier, l'hostilité étant absolue ». Dans l'avant-dernier chapitre, on retrouve des réflexions sur les « expériences de la maturité » avec, notamment, l'Érythrée, dont le Front populaire de libération (FPL) est qualifié par l'auteur de « plus remarquable des guérillas des quinze dernières années », ou encore les luttes des Kurdes. Enfin, le septième chapitre traite de l'Irak et de l'Afghanistan, et l'on y perçoit bien qu'« à l'ère des nationalismes, il faut peu de temps pour passer du statut provisoire de "libérateur" à celui d'étranger occupant ».

La variété des thèmes abordés permet de ne pas forcément lire cet essai d'une traite, mais ce volume a également sa cohérence. Il met bien en relief la thèse de l'auteur (qui ne surprendra pas le lecteur de *Pourquoi perd-on la guerre ?*), celle d'un net reflux occidental depuis au moins cinquante-cinq ans et l'échec américain au Vietnam. En effet, pour Chaliand, la révolution industrielle de la fin du XVIII^e siècle a donné une avance extraordinaire à l'Occident et lui a permis, en l'espace d'une centaine d'années, de coloniser presque toute l'Afrique et l'Asie. Il faudra quatre-vingts ans pour qu'en Asie on comprenne que la clé pour vaincre les colonialistes, c'est le nationalisme. Puis les mouvements de libération manient une idée neuve pour s'emparer du pouvoir : la guerre révolutionnaire. Dès lors, Malaisie mise à part, aucun succès notable ne sera à mettre au crédit des Occidentaux. Et pourtant, Chaliand prévient : « Le monde qui nous attend, nous, Européens, va être plus âpre à mesure que notre déclassement va apparaître. Les rapports internationaux sont fondés sur la force et rien ne peut modifier leur intrinsèque tragédie. » La réflexion est stimulante et ce recueil ouvre une fenêtre fascinante sur tout un pan de la conflictualité de la seconde moitié du XX^e siècle et du début du XXI^e. On regrettera uniquement qu'aucun texte ne soit contextualisé, ne serait-ce qu'en donnant la date de sa rédaction. Ce léger bémol n'enlève en rien le caractère indispensable de la lecture de cet ouvrage pour tous ceux qui s'intéressent à la stratégie et à la géopolitique.

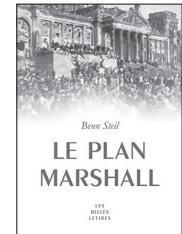
Rémy Hémez

Lire un tel livre, de près de sept cents pages, semble réservé à des spécialistes de sciences politiques. Or, non seulement cet ouvrage n'a rien d'académique, mais il restitue de façon passionnante l'histoire du socle fondamental de notre contemporanéité. Si l'Europe occidentale est libre au XXI^e siècle et a pu se constituer en communauté européenne, c'est grâce au plan Marshall. Dans les mois qui suivent la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Union soviétique triomphante perçoit sa vulnérabilité en Méditerranée orientale ; elle tente alors d'installer un régime communiste en Grèce et en Turquie après la perte d'influence britannique. Le président Truman voit le danger et apporte une aide économique importante à ces deux pays afin qu'ils ne cèdent pas aux sirènes soviétiques. Il faut de même d'urgence renforcer les situations économiques effondrées des pays européens occidentaux pour qu'ils ne deviennent pas la proie des régimes communistes. L'objectif est donc de réindustrialiser l'Allemagne, pivot de résistance, en faisant l'impassé sur la dénazification. La France y est hostile, craignant toujours un retour d'une Allemagne militarisée, comme l'Union soviétique. Mais après huit mois d'efforts exceptionnels, les Américains parviennent à persuader les pays d'Europe occidentale d'adhérer à ce plan d'aide économique considérable. La résistance des partis communistes locaux s'exprime de façon violemment sous forme de grèves générales, en particulier en France et en Italie. La guerre froide va conduire à la création de l'OTAN en 1949, versant militaire du plan Marshall, réponse prospective à l'attitude agressive de l'Union soviétique. Pendant deux ans, les conseillers américains Kennan, Vandenberg, Marshall et Clay vont s'efforcer de convaincre le Congrès américain et les pays occidentaux, souvent rétifs, comme la France, à partager cette grande aventure unique dans l'histoire. Cet ouvrage est fondamental pour comprendre les temps présents.

Didier Sicard

Le Plan Marshall

Benn Steil
Paris, Les Belles Lettres, 2020



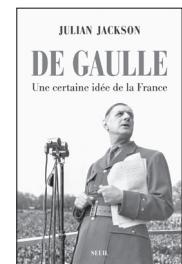
L'imposante biographie que nous propose Julian Jackson (près de mille pages d'un texte dru) domine, pour ne pas dire écrase, l'abondante, et très inégale, littérature que le cinquantième anniversaire de la disparition du général de Gaulle n'a pas manqué de produire. Elle en réduit aussi beaucoup d'autres précédemment publiées, parfois de qualité mais souvent embourbées dans les passions françaises, au statut de simples références bibliographiques. Son propos n'est pas de contribuer à ce quasi cœcuménisme mémoriel – assez étonnant si l'on veut bien s'y attarder – qui semble aujourd'hui affranchir le « grand homme de la France » de l'histoire. C'est précisément cette volonté déclarée de donner à comprendre raisonnablement qui souligne l'intérêt de ce livre majeur.

Julian Jackson dispose de solides atouts pour mener sa tâche colossale d'une aussi éclatante façon. Le premier d'entre eux, ce n'est pas le moindre, est d'être tout à la fois Anglais et francophile. Il ne partage donc pas les préjugés, le plus souvent défavorables, de ses compatriotes ; en même temps, son intelligence des mentalités, des sensibilités, de la culture politique françaises lui permet d'entrer pleinement dans la compréhension de son sujet en se déjouant des idées reçues et des vérités taboues. Ce sont là d'heureuses qualités, suffisantes pour s'affranchir des servitudes d'une approche purement gallocentrique, nécessaires aussi pour ne pas se poser en procureur ou en avocat, ou bien, si l'on préfère, pour vouloir tenir les deux rôles à la fois et assumer ce que René Rémond appelait si élégamment le « don de sympathie » de l'historien. De fait, si Julian Jackson ne dissimule pas l'admiration que le chef de la France libre comme le président de la V^e République, le premier sans doute plus que le second, lui inspire à certains moments, l'expression de ce sentiment

De Gaulle

Une certaine idée de la France

Julian Jackson
Paris, Le Seuil, 2020



n'esquisse aucune hagiographie. Son jugement d'historien, toujours fondé sur l'évaluation rationnelle des faits, délivre parfois des conclusions sévères. D'ailleurs, la reconnaissance du statut historique exceptionnel d'un personnage pour tout dire incomparable ne lui interdit pas de s'attarder sur la psychologie peu flatteuse de l'homme public afin de décrire sans fard des traits de caractère qui l'ont toujours rendu odieux, même auprès de ses premiers apôtres. Quelles que soient l'époque et les circonstances, de Gaulle affiche en effet vis-à-vis de son entourage comme de ses contemporains une absence d'empathie déconcertante, voire quelque peu effrayante. On peut concevoir qu'il ait fait preuve de dureté envers ceux qui l'accompagnèrent pourtant avec abnégation, lui-même ayant sans faillir consenti à tant de sacrifices, mais cette attitude ne manque pas de troubler lorsque, par exemple, elle malmène et blesse tant de Résistants à la Libération. La mauvaise foi qu'il affiche sans état d'âme, son ingratitudo et, plus encore, son incapacité proprement « physique » (le mot est de Julian Jackson) à reconnaître qu'il s'est trompé, son refus d'admettre qu'il puisse être redévable à quelqu'un ont toujours dérouté, et souvent exaspéré, les témoins de sa longue carrière. Ces travers, qui ne sont pas minces, affectent inévitablement le comportement politique du « Général », qu'une claire conscience de son génie habite en toutes circonstances et pousse à maintenir avec son entourage une distance glaciale qui déstabilise jusqu'aux rares élus auxquels il accorde sa confiance. De même, le débat collectif n'est pas son fort et la contradiction lui est insupportable. Les entretiens et les audiences qu'il accorde ne sont généralement que les occasions de longs monologues qui empêchent de vrais échanges. Lui-même l'avoue : « On ne discute pas avec le général de Gaulle. » Quoique peu disponible pour entendre, il sait néanmoins écouter... sans jamais le reconnaître.

Julian Jackson use encore avec une habileté extrême des règles méthodologiques et des techniques narratives qui fondent l'objectivation de la démarche de l'historien. Tout biographe sait que son récit ne peut atteindre la dimension réflexive qui le justifie et produire cet « effet de vécu » qui ajoute à sa compréhension sans interroger une action humaine dotée de sens, et rendre accessibles au lecteur les arcanes des rapports complexes entre les logiques individuelles et les logiques structurelles. À cette fin, il lui faut notamment tracer la piste d'un vrai savoir dans l'enchevêtrement, en l'occurrence extrême, des sources, des mémoires, des témoignages et des travaux historiques, parmi lesquels plusieurs thèses récentes et non publiées. Julian Jackson a lu l'ensemble de la documentation adéquate et a soumis continûment cette masse énorme d'informations à une minutieuse analyse critique. Les circonstances l'autorisent d'ailleurs à le faire d'une façon novatrice : la combinaison des archives historiques anglaises et américaines avec les archives présidentielles de De Gaulle, récemment rendues accessibles au public, et encore cette mise en relation, arachnéenne, des diverses versions (rédigées, prononcées, publiées) de textes majeurs extraits des *Mémoires de guerre*, des *Mémoires d'espoir*, et des *Discours et messages*. Cet effort considérable n'est pas vain. La preuve est administrée que, dès le début, de Gaulle se soucie de réécrire, d'une manière aussi magistrale que partiale, son histoire et, par là, celle de la France, qu'il conçoit toutes deux comme des *exempla* propres à édifier la postérité. Ensuite, cette approche fouillée des sources permet de contextualiser dans le détail les grands accomplissements gaulliens. Dès lors, à travers le prisme biographique, un demi-siècle de l'histoire de France peut être pensé (et repensé) et des catégories chères à l'historien sont mises à l'épreuve. Par exemple, si l'on convient qu'il n'y a évidemment pas d'histoire sans acteur, il reste toujours difficile d'évaluer précisément la capacité d'action de l'individu dans l'histoire et plus encore sa marge d'autonomie. Or, comment ne pas conclure ici que

l'événement crée de Gaulle autant que de Gaulle crée l'événement? Qui plus est, chaque moment de la tragédie nationale au XX^e siècle se confond avec la tragédie d'un destin individuel hors norme. Dire que le tragique institue l'action du général de Gaulle n'est pas trop forcer le trait, est rappeler qu'une fois la tourmente surmontée, il revient à l'homme providentiel de faire la démonstration qu'il demeure indispensable. En ce sens, 1940 appelle 1946, comme 1958 appelle 1969.

L'ampleur de ce livre empêche sa recension d'en proposer l'analyse exhaustive ou même la synthèse. C'est pourquoi on se bornera, arbitrairement, à quelques traits saillants qui, sans nul doute, appelleront bien des réactions. Il faut d'abord convenir que Julian Jackson pénètre au cœur de son sujet sans être abusé par son apparence granitique. Il n'entend pas davantage lui imposer une cohérence exclusive, allant jusqu'à affirmer dès l'introduction que si de Gaulle eut toute sa vie une certaine idée de la France, «ce ne fut pas toujours la même!» (p. 30). La formule ne relève pas d'un simple exercice de style. La sacrification de l'État et l'obsession de l'indépendance nationale déterminent si profondément de Gaulle, lui inspirant des pages parmi les plus belles de la littérature française, qu'elles semblent transcender son action et l'affranchir de toute analyse rationnelle. Certes, il n'en est rien, mais il demeure délicat d'en dresser une analyse assez subtile pour intégrer l'ensemble de ses nuances. Julian Jackson s'essaie à plusieurs reprises de brosser le portrait moral et politique de l'homme illustre, notamment dans ce passage, vrai morceau de bravoure, qui vaut d'être cité : «La tension entre la modération et l'*hubris*, la raison et le sentiment, le classicisme et le romantisme, le calcul et la provocation, la crise et le geste spectaculaire, Corneille et Chateaubriand, Descartes et Bergson, est un trait constant de la carrière de De Gaulle» (p. 841). On peut ajouter à cette large palette que de Gaulle fut tout à la fois un militaire, plus attentif à la stratégie qu'à la tactique, un intellectuel férus de littérature et de sciences humaines, un penseur théorique de la politique, que sa vaste culture autant que son expérience convainquent que l'histoire et la géographie priment à plus ou moins long terme sur les fractures idéologiques et géopolitiques.

Il use de concepts suggestifs, tout particulièrement la «grandeur», dont il se garde de fournir une définition précise, si bien que leurs applications concrètes demeurent fluctuantes et évolutives. Lors des moments difficiles, les consignes qu'il délivre à ses conseillers ou à ses ministres sont assez cryptiques pour souffrir diverses interprétations, plongeant les malheureux dans l'angoisse de se tromper. Son goût du secret et de la dissimulation le rend imprévisible en même temps qu'il protège sa liberté d'action. Ses volte-face, que rien ne laisse présager, surprennent les observateurs les plus attentifs. Quant à son exaltation naturelle, elle exaspère des générations d'hommes d'État anglo-saxons et allemands. Pour autant, il fait preuve d'une grande clairvoyance et d'un pragmatisme avéré et sait, longtemps, jusqu'où ne pas aller. Il le démontre à de multiples reprises entre 1939 et 1945, et plus particulièrement dans ses relations avec Churchill et Roosevelt, mais aussi entre 1958 et 1965, avant qu'il ne perde progressivement la main, tant en politique intérieure qu'en politique étrangère. La théorie de l'action qu'il a reçue de Bergson et la conviction, inspirée par la lecture de Gustave Le Bon, que l'irrationalité des foules demeure pour l'homme d'État une contingence majeure lui rappellent opportunément qu'«il n'y a pas de politique qui vaille en dehors des réalités» (discours de juin 1960, cité p. 706). C'est donc à l'épreuve des faits qu'il forge son opinion et décide, seul, de son action.

On trouvera dans les deux chapitres consacrés à la guerre d'Algérie, parmi les plus forts du livre, une excellente démonstration par l'exemple de cette

philosophie politique. Julian Jackson expose comment les évènements de mai 1958 permettent à de Gaulle de réaliser un nouveau 18 Brumaire qu'il a résolument encouragé. La comparaison avec Bonaparte n'est pas innocente. En 1958 comme en 1799, le coup d'État ne peut avoir lieu qu'avec le soutien de l'armée. De même, il est légalisé sans difficulté parce que les élites du pays ont perdu confiance dans le régime en place pour résoudre une crise nationale existentielle. Cependant, la guerre dure encore quatre ans, de Gaulle, prisonnier de ses engagements initiaux et balloté par les événements, ne se résignant pas à accepter la solution que les faits ne cessent de dicter. L'habileté politique du FLN finit par lui imposer un revirement réaliste mais trop tardif pour lui laisser la moindre marge de manœuvre lors des ultimes négociations. Néanmoins, c'est sans état d'âme qu'il renonce alors à sauvegarder tout ce qui lui paraissait jusque-là essentiel de sauvegarder. Finalement, sa seule réussite n'est pas d'avoir, comme il l'écrit, «*accordé*» à l'Algérie une indépendance qui, en vérité, lui a été arrachée, mais d'avoir convaincu l'opinion publique qu'il s'agissait de la seule issue conforme à l'intérêt national.

Ce réalisme politique, assorti aux exigences supérieures de la raison d'État, l'a précédemment conduit, au terme d'un cheminement marqué de peu d'enthousiasme, à accepter l'idée de la république, qu'il n'aime pas, comme forme de gouvernement pour la France. Comme Maurras, de Gaulle nourrit la nostalgie de la tradition monarchique et pense que la Révolution n'est pas le moment le plus glorieux de l'histoire de France mais, contrairement à lui, il sait le retour de la monarchie impossible. Chef de la France libre, il tarde à républicaniser son discours. Il s'y résout par nécessité, afin de bénéficier de la reconnaissance de la Résistance intérieure qui lui permet de s'imposer aux Anglo-Américains. Ce choix, mûrement réfléchi, l'engage définitivement. Son génie politique le conduit, comme d'habitude, à dépasser les circonstances immédiates de sa résolution. Désormais seul dépositaire à ses yeux de la continuité républicaine, il refuse, tout à fait logiquement, de proclamer en août 1944 une république «qui n'a jamais cessé d'être».

Toutefois, la République appelée à devenir le cadre institutionnel de ce qu'il est convenu d'appeler le «gaullisme» doit obéir aux conceptions particulières qu'il s'en fait. Prenant parfois le contre-pied de beaucoup de constitutionnalistes français, Julian Jackson démontre que la Constitution de 1959, mi-présidentielle, mi-parlementaire, ne correspondant à aucun modèle antérieur, témoigne là encore, malgré le déséquilibre instauré entre l'exécutif et le législatif, de quelques compromis avec les héritiers de la tradition républicaine attachés au régime parlementaire (avant qu'il ne les affronte sans aucun esprit de concession cette fois avec la réforme de 1962). Cependant, de Gaulle est par trop convaincu, et depuis trop longtemps, d'incarner l'État et la France pour ne pas considérer que cette légitimité unique l'autorise à interpréter à sa convenance une Constitution et, par là, lui commande d'émanciper le fonctionnement de l'exécutif du strict respect de certains des principes constitutionnels. Dans les faits, le centre du pouvoir est situé d'emblée à l'Élysée et non pas à Matignon. Le premier président de la Ve République gouverne, et il gouverne seul, définitivement pénétré du sentiment que l'exercice du pouvoir se confond avec l'autorité charismatique du chef de l'État. Cette mystique lui insuffle une incroyable énergie; elle l'entretient aussi dans une «utopie unanimiste» (l'expression est de Georges Pompidou) et le pousse à entretenir une relation directe avec le peuple, c'est-à-dire à recourir chaque fois qu'il le juge nécessaire aux ressources de la démocratie plébiscitaire. Julian Jackson pointe dans cette volonté permanente de transcender les clivages politiques traditionnels une dimension bonapartiste du «gaullisme». En définitive, de Gaulle cherche à concilier la tradition révolutionnaire avec la tradition

monarchique, entendons la gauche avec l'autorité, la droite avec la démocratie, la gauche et la droite avec la nation. Cette volonté n'en fait évidemment pas un dictateur, mais elle contribue à expliquer son goût pour un style autoritaire du pouvoir et donne à son régime les traits d'une monarchie républicaine. Elle perturbe aussi sa perception des rapports de force politiques – l'élection présidentielle de 1965 et les législatives de 1967 en apportent des indices notoires – comme elle expose sa conduite à de périlleuses contradictions. Les réalités de la démocratie parlementaire demeurent incontournables; il n'est pas de gouvernement possible et stable sans une majorité à l'Assemblée nationale. Tout en affectant de se tenir au-dessus de la mêlée des partis, le Général, qui a appris depuis longtemps à « faire de la politique », n'hésite pas à quitter ses hauteurs olympiennes. Il pèse de tout son poids sur chaque scrutin, exploitant toutes les ressources de communication que lui offre ce nouveau média qu'est la télévision, dictant au gouvernement des « éléments de langage » intangibles, décidant dans le détail des listes de candidats, s'informant sur chaque circonscription.

Aucune biographie de Charles de Gaulle ne peut prétendre être définitive; le sujet est trop gigantesque pour le permettre. Toutefois, le travail de Julian Jackson opposera, n'en doutons pas, une belle résistance au temps. Comment ne pas remarquer enfin que, par l'effet d'une ironie dont témoigne parfois l'histoire en train de se faire, ce livre paraît à l'heure du Brexit.

Marc Vigié

L SYNTHÈSES DES ARTICLES

ERIC LETONTURIER

LE SECRET 2.0

L'article part du postulat simple que le secret suppose la confiance comme condition de son existence, de sa préservation et de son partage limité à quelques-uns. Or la société moderne en modifie fortement les modalités à différents titres, ne serait-ce que par le rapport nouveau à l'espace qu'elle installe et par le type de construction de l'identité individuelle qu'elle appelle désormais. L'entrée dans l'ère de la communication transforme aussi les paramètres du secret pour en restreindre le périmètre à double titre : d'un côté, par l'impératif médiatico-politique de tout dire et tout montrer et, de l'autre, par les réseaux socio-numériques, qui donnent l'illusion d'un « nous » sans tiers et exposent au risque du dévoilement d'un « je » sans garantie de retour à l'anonymat.

SÉBASTIEN SCHEHR

PRÉSERVER LE SECRET, PROTÉGER L'INFORMATION. LA LOYAUTE EN MILIEU MILITAIRE

Au cours de l'histoire, les organisations militaires se sont constamment appuyées sur des dispositifs juridiques, techniques et sociaux ainsi que sur des valeurs morales et des dispositions psychosociales pour protéger leurs secrets et minimiser les risques de leur compromission. L'article s'intéresse au cas de la loyauté et montre comment ce sentiment moral contribue à leur préservation comme au contrôle des informations qui y circulent.

ENTRETIEN AVEC BENOÎT PUGA

« LE SECRET EST NÉCESSAIRE ET LÉGITIME »

Le secret est une information que l'on cache à tout ou partie du public ou à une population particulière, qu'on ne partage qu'avec ceux qui ont besoin d'en connaître à des fins d'efficience et de sécurité. La décision qui impose ce qui peut être confidentiel ou secret doit prendre en compte les conséquences de la révélation de l'information pour l'intérêt individuel, la sécurité des personnes et des biens, pour l'intérêt collectif, pour l'intérêt général et national. L'existence du secret est donc nécessaire et légitime.

DIDIER SICARD

LE SECRET MÉDICAL : UNE VALEUR À CONSTRUIRE

Le fondement du secret médical est éthique plus que déontologique. Il est celui d'une protection liée à la vulnérabilité que constitue la maladie face à l'ordre policier, sanitaire, voire moral. Ce n'est pas un article du Code, mais un respect de la personne soignée. De plus en plus fragilisé aujourd'hui, il est une valeur à restaurer, plus encore à construire.

FRÉDÉRIC BARBRY

COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE.

« ON NE NOUS DIT PAS TOUT ! » ET POUR CAUSE...

Les responsables de la communication opérationnelle ne peuvent tout dire, à tout le monde, sur tout et à n'importe quel moment. Parce qu'il faut préserver la continuité de l'action, veiller à la coordination des acteurs, être fidèle aux institutions et au droit, et protéger les soldats et leurs familles «en cas de coup dur», afin de continuer à mériter leur confiance et favoriser leur engagement. Le secret et le silence sont donc parfois essentiels sans qu'il soit possible d'y opposer un déni de démocratie.

JEAN-MARC DEGOULANGE **VERDUN SUR ÉCOUTE**

En mai 1915, le sous-lieutenant Delavie, chef de section des téléphonistes du 210^e régiment d'infanterie basé dans le secteur de Saint-Mihiel, découvre le moyen d'écouter les conversations téléphoniques allemandes. Durant toute la bataille de Verdun, plus d'une vingtaine de postes d'écoute téléphonique vont ainsi renseigner le 2^e bureau de la 2^e armée, en particulier sur l'ordre de bataille, les intentions, les difficultés logistiques et le moral de l'ennemi.

CYRIL RIVAL **LE POIDS DU SECRET**

Il est dans la nature humaine de posséder des secrets et de vouloir accéder à ceux d'autrui. L'expression du fait qu'il possède un secret procure à son détenteur une dignité particulière, elle le met au-dessus des ignorants et des curieux, elle le valorise comme étant celui qui a été digne de recevoir une confidence ou de détenir des informations confidentielles. L'intelligence relationnelle est d'être capable d'arbitrer entre nos secrets positifs, qui nous aident, et ceux qui sont des poisons lents qu'il faut à un moment libérer. Au risque que la douleur psychique s'installe.

RONAN DOARÉ **DU SECRET DE LA DÉFENSE NATIONALE**

À la suite du décret n° 2019-1271 du 2 décembre 2019 relatif aux modalités de classification et de protection du secret de la défense nationale, l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (approuvée par un arrêté du 13 novembre 2020) s'emploie à rénover les niveaux d'informations classifiées et à prendre en considération tout à la fois l'importance des acteurs privés et le processus de dématérialisation des informations.

OLIVIER ABEL **PROTÉGÉR LA LIBERTÉ**

La liberté suppose la possibilité de se retirer de l'espace public, de ne pas voir son intimité dévoilée, et la démocratie suppose ce voile d'ignorance derrière lequel chacun garde en réserve ce que personne (et pas même lui-même) ne sait de lui. Ces discrétions dans l'universelle communication, nous chercherons à les comprendre jusque dans les anciennes leçons du langage des anges.

PATRICK CLEROVY **LES SAVEURS EMPOISONNÉES DU COMPLÔT**

Les théories du complot exercent une étrange fascination. Elles montrent comment des individus peuvent être séduits en masse par l'idée qu'un secret serait caché par une puissance occulte avec la conviction qu'eux seuls seraient en mesure de le dénoncer. Cela resterait une farce s'il n'y avait pas parfois, en arrière-plan, l'intention d'une manipulation. Le monde est entraîné dans un vertige entre la réalité et les mensonges, dans une ambiance de défiance et de secrets, sans pouvoir repérer le vrai du faux.

CAROLINE MULLER **IMAGINAIRES ET PRATIQUES D'UN SECRET PROFESSIONNEL : LA CONFÉSSION AU XIX^e SIÈCLE**

Dans un xixe siècle souvent présenté comme celui de la « sécularisation » de la société, comment s'articulent les lois civiles et pénales avec les prérogatives du clergé, et en particulier le secret de la confession, secret sacramental ? S'il est rapidement défini par la jurisprudence française comme inviolable, celui-ci alimente les rubriques de fait divers, mais aussi toute une série de productions journalistiques et fictionnelles, qui mobilisent le secret de la confession comme un ressort narratif destiné à retenir l'attention du lectorat, qu'il s'agisse de défendre ou d'attaquer ceux qui le protègent.

PASCAL NÈGRE SECRET D'ÉGLISE

Souvent associée au secret, l'Église est pourtant depuis l'origine au service de la révélation d'un mystère destiné à être dévoilé. Elle ne cache pas de formules magiques, mais annonce une bonne nouvelle destinée à tous. Le rapport à la vérité, toutefois, qui se joue en chacun, exige délicatesse et discernement, car l'intime du cœur et le secret des consciences, avant d'être le lieu possible d'une dissimulation, est le domaine sacré d'une rencontre. Celle de Dieu. Le secret de la confession constitue ainsi pour l'Église un sanctuaire : le domaine inviolable où la confiance des hommes peut se livrer à Dieu.

DANIEL SOULEZ-LARIVIÈRE LA TRANSPARENCE, LA VERTU, LE SECRET ET L'AVOCAT

La transparence n'est pas plus une vertu que le secret. Ce sont des techniques opérationnelles. La confusion actuelle a des conséquences toxiques même dans le fonctionnement judiciaire où le secret professionnel est de moins en moins accepté.

CYRIL DE JAURIAS DANS LE SECRET DU PACHA

Passer soixante-dix jours sous l'eau en complète autonomie, disparaître totalement de la surface du globe et ne plus communiquer avec la terre, se tenir paré à lancer les missiles si le président de la République en donne l'ordre, c'est ce que vivent les cent dix marins de l'équipage d'un sous-marin nucléaire lanceur d'engins. Comment préparer, se préparer et conduire une telle mission ? C'est la responsabilité du commandant, mais c'est aussi un peu son secret.

OLIVIER SCHMITT LA BOMBE : LES PARADOXES DE L'ARME ABSOLUE

Le secret n'est jamais absolu en matière nucléaire, du fait de la nature fondamentale de la manœuvre de dissuasion, mais aussi des besoins de coopération dans le cadre de la lutte contre la prolifération. L'alternance maîtrisée entre la lumière et l'ombre constitue ainsi le cœur des enjeux recouvrant le fait nucléaire. On peut alors distinguer deux dimensions à ce secret : une qui recouvre les intentions et les capacités, et une qui relève de la diffusion et du partage des informations sur ses capacités et sur celles des autres.

EMMANUEL MIGNOT EN DIPLOMATIE

Le recours au secret est un avantage pour un diplomate dans plusieurs dimensions de sa mission. En négociation, il lui permet de ne pas dévoiler son jeu et le met à l'abri des pressions. Mais aujourd'hui, après la publication de milliers de télex diplomatiques par WikiLeaks, sous la pression des médias, de la société civile et des responsables politiques favorables à la transparence, le contexte est différent. Face à la floraison des théories complotistes sur les réseaux sociaux, une transparence complète ne serait-elle pas un progrès ? Il est donc opportun de se demander si le secret est toujours possible, s'il est encore souhaitable voire même nécessaire dans la diplomatie moderne.

ALYA AGLAN RÉSISTANCE ET SECRET, OU LE CLAIR-OBSCUR DE LA GUERRE

Élément essentiel des activités des résistances à l'occupation nazie en Europe pendant la Seconde Guerre mondiale, le secret protège les clandestins autant qu'il révèle, par des coups d'éclat, l'existence des organisations. Le secret, retourné contre les Résistants, devient l'arme la plus redoutable de la répression, notamment à travers la catégorie *Nacht und Nebel* de déportation vers le Reich.

PAULINE BLISTÈNE

FICTIONS DU SECRET, SECRETS DE LA FICTION

Dans un contexte où la demande d'informations concernant les activités des services de renseignement ne cesse de croître, et où la ligne de démarcation entre réalité et fiction semble constamment brouillée, les fictions d'espionnage répondent à une double exigence : la prétendue mise en visibilité de ces acteurs de l'ombre, dont l'opacité structurelle met au défi le principe démocratique de publicité ; leur dissimulation plus efficace, sous couvert de mise en transparence. Plus que de simples miroirs, qui reflèteraient de façon plus ou moins réaliste un monde autrement inaccessible, elles sont une condition du secret en démocratie.

GÉRARD DE BOISBOISSEL

PLAIDOYER POUR LES SALSA

Il est illusoire de croire que des systèmes ayant une certaine autonomie dans la décision de tir ne verront pas le jour prochainement. Déjà certains systèmes fortement automatisés existent et les progrès technologiques feront que leur autonomie va croître pour une meilleure efficacité, le tout porté par une compétition internationale sur les technologies de souveraineté. Les SALSA, même s'ils sont encore technologiquement peu matures, sont une réponse opérationnelle aux défis que posent à nos armées la robotisation du champ de bataille et les impératifs d'hyperméritivité en temps réel face aux menaces. Ils sont aussi une réponse aux enjeux juridiques et éthiques que pose l'autonomie dans la décision de tir.

VINCENT GUÉRIN

MODIFIER L'HUMAIN POUR LA GUERRE

L'objectif de cet article est d'explorer au filtre de l'histoire récente, de l'actualité et des futurs possibles, la portée d'une augmentation psycho-cognitive du soldat américain et son incidence sur le sujet militaire et la société civile.

TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH



ÉRIC LETONTURIER SECRECY 2.0

The article starts from the simple premise that secrecy presupposes trust as a condition for its existence, its preservation and the limits on the number of people "in the know". However, society today is transforming the rituals of secrecy in various ways, if only because of the new relationship to social space that it creates and the way in which it determines how individual identity is now constructed. The dawn of the communication era also transforms the parameters of secrecy by limiting its scope in two ways: on the one hand, by the media-political imperative to say and show everything and, on the other, by the social-digital networks, which give the illusion of an "us" without a third party and expose us to the risk of an "I" being unveiled with no guaranteed restoration of anonymity.

SÉBASTIEN SCHEHR PRESERVING SECRECY, PROTECTING INFORMATION. A LOYALTY IN THE MILITARY

Throughout history, military organisations have constantly relied on legal, technical and social measures as well as moral values and psychosocial provisions to protect their secrets and minimise the risks of them being revealed. This article looks at the case of loyalty and shows how this moral sense contributes to both the preservation of secrets and the control of the information that circulates within these organisations.

INTERVIEW WITH BENOÎT PUGA “SECRECY IS NECESSARY AND LEGITIMATE”

Secrecy concerns information that is hidden from all or part of the general public or from a particular group of people and shared only with those who need to know for the sake of efficiency and security. The decision as to what may be confidential or secret must take into account the consequences of revealing the information for the individual interest, the security of people and property, for the collective interest, for the general and national interest. The existence of secrecy is therefore necessary and legitimate.

DIDIER SICARD MEDICAL CONFIDENTIALITY: A VALUE TO BE DEVELOPED

The basis of medical confidentiality is ethical rather than deontological. In response to the vulnerability represented by illness, it is designed to offer protection against the police, the health system and even the moral order. It is not an article of the code; it is respect for the person being treated. It is a value that is increasingly fragile today, and one that needs to be restored, and even developed.

FRÉDÉRIC BARBRY OPERATIONAL COMMUNICATION. “THEY DON’T TELL US EVERYTHING!” QUITE RIGHTLY...

Those responsible for operational communication cannot tell everyone everything, on any subject and at any time. Because it is necessary to preserve the continuity of action, to ensure the coordination of actors, to be faithful to institutions and the law, and to protect soldiers and their families

"in case things go wrong", in order to continue to earn their trust and encourage their commitment. Secrecy and silence are therefore sometimes essential, and they cannot be contested as a denial of democracy.

JEAN-MARC DEGOULANGE TELEPHONE TAPPING AT VERDUN

In May 1915, Second Lieutenant Delavie, head of the telephone operators section of the 210th Infantry Regiment based in the Saint-Mihiel sector, discovered a way to listen in on German telephone conversations. Throughout the Battle of Verdun, more than 20 telephone listening posts would provide intelligence to the 2nd Army's 2nd bureau, including the enemy's order of battle, intentions, logistical difficulties and morale.

CYRIL RIVAL THE BURDEN OF SECRECY

It is human nature to keep secrets and to want to discover those of others. A person who says that he possesses a secret acquires a special dignity, rising above the ignorant and the curious, considered as one who has been worthy to receive a confidence or to hold confidential information. Relational intelligence is the ability to arbitrate between our positive secrets, which help us, and those which are slow poisons that need to be released at some point. At the risk of psychic pain.

RONAN DOARÉ SECRECY RELATING TO NATIONAL DEFENCE

Following decree no. 2019-1271 dated 2nd December 2019 on the procedures for classifying and protecting national defence secrecy, Interministerial General Instruction no. 1300 on the protection of national defence secrecy (approved by an order of 13th November 2020) seeks to update the levels of classified information and to take into account both the importance of private players and the process of information digitisation.

OLIVIER ABEL PROTECTS FREEDOM

Freedom presupposes the possibility of withdrawing from the public space, of not seeing one's private details revealed, and democracy presupposes that veil of ignorance behind which everyone holds back what nobody (not even himself) knows about him. We will seek to understand these dispositions in universal communication, even in the ancient lessons of the language of angels.

PATRICK CLERVOY THE POISONOUS FLAVOURS OF CONSPIRACY

Conspiracy theories exert a strange fascination. They show how large numbers of individuals can be seduced by the idea that a secret is being concealed by a mysterious power with the conviction that only they would be able to reveal it. It would remain a source of amusement if the intent to manipulate were not sometimes lurking in the background. The world is swept into a dizzying jumble of reality and deceit, in an atmosphere of mistrust and secrets, with no way to tell true from false.

CAROLINE MULLER IMAGINARIES AND PRACTICES OF A PROFESSIONAL SECRET: CONFESSORIAL CONFIDENTIALITY IN THE 19th CENTURY

In the 19th century—often presented as a period of "secularisation" of society—how were civil and criminal laws reconciled with the prerogatives of the clergy, and in particular confessional confidentiality, the sacramental seal? Although the latter was quickly defined by French jurisprudence as inviolable, it provided material for minor news reports, but also for a whole series of journalistic and

fictional works, which used confessional confidentiality as a narrative device designed to capture the attention of the reader, whether defending or attacking those who protected it.

PASCAL NÈGRE SECRET IN THE CHURCH

Often associated with secrecy, the Church has, nonetheless, been charged from the outset with revealing a mystery destined to be unveiled. She does not hide magical formulas, but announces good news destined for all. The relationship to the truth, however, within each one of us, requires delicacy and discernment, because the privacy of the heart and the secret of conscience, before being a possible place of concealment, is the sacred realm of an encounter. That of God. Confessional confidentiality thus constitutes a sanctuary for the Church: the inviolable domain where man's trust can be surrendered to God.

DANIEL SOULEZ-LARIVIÈRE TRANSPARENCY, VIRTUE, SECRET AND THE LAWYER

Transparency is no more a virtue than secrecy. They are operational techniques. The current confusion has pernicious consequences even in the judicial system, where professional secrecy is less and less accepted.

CYRIL DE JAURIAS THE COMMANDER'S SECRET

Spending 70 days beneath the waves in complete autonomy, disappearing completely from the surface of the globe and no longer communicating with land, standing ready to launch missiles if the President of the Republic gives the order, this is the experience of the 110 sailors manning a nuclear-powered ballistic missile submarine. How do you plan, prepare for and conduct such a mission? This is the commander's responsibility, but it is also in some ways his secret.

OLIVIER SCHMITT THE BOMB: THE PARADOXES OF THE ABSOLUTE WEAPON

Secrecy is never absolute in nuclear matters, due to the fundamental nature of deterrence, but also to the need for cooperation in the fight against proliferation. Thus the controlled interchange between light and shadow constitutes the essence of the issues in play in the nuclear realm. There are two dimensions to this secrecy: one covering intentions and capabilities, and the other relating to the dissemination and sharing of information about one's own capabilities and those of others.

EMMANUEL MIGNOT IN DIPLOMACY

The use of secrecy is an advantage for diplomats in several aspects of their mission. In negotiations, it allows them to keep their cards close to their chest and protects them from pressure. But today, after the publication of thousands of diplomatic telegrams by WikiLeaks, under pressure from the media, civil society and politicians pushing for transparency, the context is different. Faced with the deluge of conspiracy theories on social networks, wouldn't full transparency be a step forward? It is therefore timely to ask whether secrecy is still possible, whether it is still desirable or even necessary in modern diplomacy.

ALYA AGLAN RESISTANCE AND SECRET, OR THE CHIAROSCURO OF WAR

Secrecy was an essential element of the activities of the resistance to Nazi occupation in Europe during World War II. It protected the underground as much as it revealed, through exploits, the existence of the organisations. Secrecy, turned against the Resistance fighters, became the most

formidable instrument of repression, particularly through the *Nacht und Nebel* programme of deportation to the Reich.

PAULINE BLISTÈNE

FICTIONS OF SECRECY, FICTIONAL SECRECY

At a time when the demand for information about the activities of the intelligence services is constantly growing, and when the line between reality and fiction seems to be constantly blurred, fictional works about espionage meet a twofold requirement: on the one hand, the alleged revelation of these shadowy actors, whose structural opacity poses a challenge to the democratic principle of openness; on the other, their more effective concealment, under the guise of transparency. More than mere mirrors, which more or less realistically reflect an otherwise inaccessible world, they are a prerequisite for secrecy in a democracy.

GÉRARD DE BOISBOISSEL

IN DEFENCE OF LETHAL SEMI-AUTONOMOUS WEAPON SYSTEMS

It is an illusion to believe that systems with a certain autonomy in the decision to fire will not see the light of day in the near future. Some highly automated systems already exist and technological progress will mean that their autonomy will increase to achieve greater efficiency, driven by international competition in sovereignty technologies. Lethal semi-autonomous weapon systems, even if they are not yet technologically mature, are an operational response to the challenges posed to our armed forces by the deployment of robots on the battlefield and the need for hyper-reactivity in real time to react to threats. They are also a response to the legal and ethical issues raised by autonomy in the decision to fire.

VINCENT GUÉRIN

ALTERING HUMANS FOR WAR

The objective of this article is to explore, on the basis of recent history, current events and possible future scenarios, the implications of psycho-cognitive enhancements of the American soldier; the impact on the military subject and on civil society.

L BIOGRAPHIES

LES AUTEURS

■ Olivier ABEL

Professeur de philosophie éthique à l’Institut protestant de théologie de Montpellier, ancien membre du Comité national consultatif d’éthique, Olivier Abel a enseigné au Tchad et à Istanbul, puis à Paris de 1984 à 2014, où il a créé le Fonds Ricœur. Il a récemment publié *Pierre Bayle, les paradoxes politiques* (Michalon, 2017) et *Le Vertige de l’Europe* (Genève, Labor et Fides, 2019).

■ Alya AGLAN

Spécialiste du XX^e siècle, et plus particulièrement de la Seconde Guerre mondiale, Alya Aglan est professeur des universités à Paris-1-Panthéon-Sorbonne où elle dirige le master « Histoire des relations internationales et des mondes étrangers : Amériques, Asies, Europes ». Elle a notamment publié *Le Temps de la Résistance* (Actes Sud, 2008), *1937-1947. La Guerre monde* (en codirection avec Robert Frank, Gallimard, 2015, 2 volumes) et dernièrement *La France à l’envers. La guerre de Vichy, 1940-1945* (Gallimard, 2020).

■ Yann ANDRUÉTAN

Voir rubrique « comité de rédaction »

■ Frédéric BARBRY

Saint-cyrien (promotion « Général Guillaume », 1990-1993), le colonel Frédéric Barbuy a connu une carrière tournée principalement vers les opérations. Il a commandé le 1^{er} régiment d’hélicoptères de combat (RHC), avec pour dernier engagement en OPEX l’opération Serval. Membre de la 66^e promotion du Centre des hautes études militaires (CHEM) et auditeur de la 69^e session de l’Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN), il est depuis 2019 porte-parole de l’état-major des armées (EMA).

■ Pauline BLISTÈNE

Pauline Blistène est docteure en philosophie de l’université Paris-I-Panthéon-Sorbonne et chercheuse postdoctorante au sein du projet DEMOSERIES (ERC/Paris-I-Panthéon-Sorbonne). Ses travaux, à l’intersection de la philosophie, de la science politique et des relations internationales, portent sur l’importance politique, morale et philosophique des fictions d’espionnage contemporaines. Elle a été étudiante invitée à l’université de Cambridge au Royaume-Uni (projet « Conspiracy and Democracy »), ainsi qu’à l’université Columbia de New York dans le cadre du programme d’échange Alliance. Elle a reçu en 2019 le Best Student Paper Award de la section des études de renseignement de l’International Studies Association. Elle a enseigné la sécurité internationale, la science politique et la pensée politique à Sciences-Po Paris, ainsi que la philosophie morale à l’université Paris-I-Panthéon-Sorbonne. Elle a publié dans *A Contrario, TV Series, Inflexions et Intelligence and National Security* et est aujourd’hui coresponsable du groupe de travail « Renseignement » au sein de l’Association pour les études sur la guerre et la stratégie (AEGES).

■ Patrick CLERVOY

Voir rubrique « comité de rédaction »

■ Gérard de BOISBOISSEL

Gérard de Boisboissel est ingénieur de recherche au Centre de recherche des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (CREC) et directeur de l’observatoire Enjeux des nouvelles technologies pour les forces armées.

■ Jean-Marc DEGOULANGE

Le général (2S) Jean-Marc Degoulange a exercé de hautes responsabilités dans le domaine du renseignement et plus précisément dans le renseignement d’origine électromagnétique. Il a publié *Les Écoutes de la victoire. L’histoire secrète des services d’écoute français, 1914-1919* (Éditions Pierre de Taillac, 2019).

■ Ronan DOARÉ

Maître de conférences de droit public, habilité à diriger des recherches (HDR), Ronan Doaré est directeur général de l’enseignement et de la recherche de l’Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC). Ses travaux portent, pour l’essentiel, sur les mutations des organisations publiques et les questions de responsabilités. Il a notamment publié *L’Essentiel du droit de la défense* (Gualino, 2016) et *Droit de la sécurité intérieure* (avec Mathieu Frustié, Gualino, 2019).

■ Cyril de JAURIAS

Officier de Marine entré à Navale en 1993, Cyril de Jaurias a passé l’essentiel de sa carrière militaire dans les forces sous-marines. Il a embarqué pendant quinze ans sur tous les types de sous-marins en service et a effectué de nombreuses missions, dont quatre patrouilles opérationnelles de dissuasion. Il a commandé les sous-marins nucléaires d’attaque (SNA) *Casabianca* et *Perle*, et les sous-marins nucléaires lanceurs d’engins (SNLE) *Le Vigilant* et *Le Triomphant*. Plus récemment, il a commandé l’escadrille de sous-marins d’attaque à Toulon et a contribué à préparer l’arrivée des SNA de type *Suffren*. Ancien auditeur du Centre de hautes études militaires (CHEM), il est actuellement conseiller défense au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).

■ Vincent GUÉRIN

Vincent Guérin est docteur en histoire contemporaine. Spécialisé dans les mutations technoscientifiques contemporaines et les régulations sociales, il est chargé de cours à l’université catholique de l’Ouest, à l’université d’Angers et à l’ESSCA. Chercheur associé au laboratoire de psychologie clinique de l’UCO et au Gérontopôle des Pays de la Loire, il est également membre du programme sur le « soldat augmenté » du Centre de recherche des Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (CREC).

■ Éric LETONTURIER

Voir rubrique « comité de rédaction »

Emmanuel MIGNOT

Diplômé en sciences politiques à la Sorbonne et en turc à l'université d'Ankara, Emmanuel Mignot est diplomate de carrière. Depuis son entrée au Quai d'Orsay en 2000, il s'est spécialisé dans les affaires stratégiques. Il a été en poste en Allemagne et au Mexique. Conseiller technique au cabinet du Premier ministre, détaché auprès du groupe Areva, il a également été représentant permanent adjoint de la France auprès de l'OTAN avant de devenir conseiller diplomatique du chef d'état-major des armées. Dans sa carrière, il a négocié de nombreux documents, notamment les communiqués des sommets de l'OTAN de Varsovie en 2016 et de Bruxelles en 2018.

Caroline MULLER

Maitre de conférences en histoire contemporaine à l'université Rennes-2, Caroline Muller est spécialiste du XIX^e siècle français, en particulier d'histoire du fait religieux ainsi que d'histoire des femmes et du genre.

Pascal NÈGRE

Normalien, docteur en théologie, ordonné prêtre en 2004, Pascal Nègre est aussi aumônier militaire de réserve, auditeur de l'IHEDN (72^e Poldef), enseignant à la Faculté Notre-Dame du Collège des Bernardins et, depuis septembre 2020, curé de la paroisse Saint-Ambroise de Paris.

Hervé PIERRE

Voir rubrique « comité de rédaction »

Benoît PUGA

À l'issue de sa scolarité à Saint-Cyr Coëtquidan (promotion « Maréchal de Turenne », 1973-1975), le général Benoît Puga rejoint l'École de l'infanterie à Montpellier. Il prendra part à de nombreuses opérations extérieures : le sauvetage de Kolwezi opération Bonite, en mai 1978, au Gabon en 1979, à Djibouti en 1980 et 1981, au Liban en 1982, en République centrafricaine en 1983, et enfin au Tchad (opération Manta) en 1984. Breveté de l'École de guerre, il prend en septembre 1989 le commandement d'un bataillon de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (promotion « Capitaine Hamacek ») puis travaille à la réorganisation du commandement opérationnel et à la rédaction du Livre blanc sur la défense à l'état-major de l'armée de terre. En 1994, il est détaché en ex-Yougoslavie comme assistant militaire du général Bertrand de La Presle, puis comme conseiller militaire de Carl Bildt. En août 1996, il est désigné pour commander le 2^e régiment étranger de parachutistes, avec lequel il participe aux opérations Almandin, en République centrafricaine et Pélican au Congo. À partir de 1998, il est professeur au Collège interarmées de défense, auditeur de l'IHEDN et du CHEM, adjoint de l'amiral chef du Centre opérationnel interarmées (COIA), puis chef du Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO). En 2004, il est nommé général commandant les opérations spéciales (GCOS). En 2007, il est sous-chef d'état-major opérations au sein de l'état-major des armées. Au Conseil des ministres du 2 juillet 2008, il est nommé directeur du renseignement militaire. Le 5 mars 2010, il est nommé chef de l'état-major particulier du président de la République. Ses fonctions prennent fin le 6 juillet 2016. Par décret du 23 août 2016, il est grand chancelier de la Légion d'honneur. Le général d'armée Benoît Puga est titulaire de huit citations au combat.

Cyril RIVAL

Diplômé en psychologie clinique et psychopathologie de l'adulte, Cyril Rival est spécialisé en psychologie comportementale et cognitive. Il a servi plus de quinze ans dans les services de psychologie de la Marine avant de rejoindre, en 2011, l'interarmées et plus particulièrement les opérations militaires d'influence. Après un passage au Commandement des opérations spéciales (COS) et un séjour en Afghanistan, il a été affecté au Centre interarmées des actions sur l'environnement à Lyon en 2012. En 2015, il a rejoint l'état-major des armées en qualité de conseiller facteur humain et expert en communication stratégique, où il a terminé sa carrière.

Sébastien SCHEHR

Sébastien Schehr est professeur de sociologie à l'université Savoie-Mont-Blanc. Ses recherches portent sur la conflictualité, la sociologie du milieu militaire, les lanceurs d'alerte, la loyauté et la trahison.

Olivier SCHMITT

Professeur de relations internationales au Center for War Studies (SDU), Olivier Schmitt est actuellement directeur des études et de la recherche à l'Institut des hautes études de la défense (IHEDN). Ses travaux portent sur les alliances, l'innovation militaire, les politiques de défense en Europe et la pensée de Raymond Aron. Il a publié *La Guerre et la Paix* (avec Charles-Philippe David, Presses de Sciences Po, 2020), *Allies that Count. Junior Partners in Coalition Warfare* (Georgetown University Press, 2018) et a codirigé *Guerre et Stratégie. Approches, concepts* (PUF, 2015).

Didier SICARD

Voir rubrique « comité de rédaction »

Daniel SOULEZ-LARIVIÈRE

Avocat pénaliste, ancien secrétaire de la conférence, ancien membre du Conseil de l'ordre, Daniel Soulez-Larivière a représenté l'État à plusieurs reprises, et a notamment défendu ses deux officiers dans l'affaire du *Rainbow Warrior*. Il fut membre de la commission Vedel sur la réforme de la Constitution (1992-1993) et de la commission Avril sur le statut pénal du président de la République (2002). Il est l'auteur de nombreux essais, notamment *La Transparence et la Vertu* (Albin Michel, 2014).

LE COMITÉ DE RÉDACTION

■ Yann ANDRUÉTAN

Issu de l'École du service de santé des armées (ESSA) Lyon-Bron, le médecin en chef Yann Andruétan a servi trois ans au 1^{er} régiment de tirailleurs d'Épinal, avec lequel il a effectué deux missions au Kosovo en 2000 et 2002. Il a ensuite rejoint l'HIA Desgenettes afin d'effectuer l'assistanat de psychiatrie. En 2008, il est affecté à l'HIA Sainte-Anne de Toulon comme médecin-chef adjoint du service de psychiatrie. En 2009, il a effectué un séjour en Afghanistan. Il est aujourd'hui chef du service psychologique de la Marine. Il est aussi titulaire d'un master 2 en anthropologie.

■ Jean ASSIER-ANDRIEU

Né en 1982, le commissaire principal Jean Assier-Andrieu entre à l'École militaire supérieure d'administration et de management (EMSAM) de l'armée de terre en 2006 (promotion « Intendant général Baily »), après des études de droit à la faculté de Montpellier. Il a principalement servi au sein d'unités parachutistes, en tant que directeur administratif et financier du 2^e régiment étranger de parachutistes, puis au sein de l'état-major tactique du 2^e régiment de parachutistes d'infanterie de Marine. Avec ces unités, il a participé à des engagements opérationnels (Afghanistan) et à des missions de coopération internationale. Il occupe de 2013 à 2016 le poste de chef du bureau finances de la direction du commissariat d'outre-mer de La Réunion-Mayotte, avant de rejoindre la direction des affaires financières du ministère des Armées en tant que chef de section synthèse. Il intègre la 26^e promotion de l'École de guerre en 2018. Il sert aujourd'hui à l'EMA. Il vient de publier *La Trace du soldat. Recherche d'une narration* (Éditions de l'École de guerre, 2021).

■ John Christopher BARRY

Né à New York, diplômé d'histoire et de sciences politiques aux États-Unis (UCLA et NYU), de philosophie et de sociologie de la défense et d'études stratégiques en France (Paris-X et EHESS), John Christopher Barry a co animé durant plusieurs années un séminaire de recherche intitulé « La globalisation sécuritaire » à l'EHESS. Il est aujourd'hui chargé de cours à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan. Il publie régulièrement dans *Les Temps modernes*, *Inflexions*, les *Études de l'IRSEM* et *Global Society*.

■ Marc-Antoine BRILLANT

Diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et de l'École de guerre, titulaire du mastère spécialisé « Business performance management » de l'ESCP, le lieutenant-colonel Marc-Antoine Brillant est actuellement sous-directeur adjoint stratégie au sein de l'ANSSI, l'agence nationale de cyberdéfense. Dans ses affectations précédentes, il a notamment commandé des unités de combat en Afghanistan et au Liban, avant de servir comme analyste performance opérationnelle pour l'armée de terre puis, plus récemment, comme chef des opérations d'un groupement tactique de sept cents hommes au Sahel. Il a coécrit avec Michel Goya *Israël contre le Hezbollah. Chronique d'une défaite annoncée* (Éditions du Rocher) ainsi que de nombreux articles pour la *Revue des deux mondes*, la *Revue Défense nationale* et *Stratégique*.

■ Bénédicte CHÉRON

Bénédicte Chéron est historienne. Elle a fait sa thèse sur le cinéma de Pierre Schoendoerffer, soutenue à la Sorbonne (Paris IV) en 2012, et a publié *Pierre Schoendoerffer* (CNRS Éditions) en 2012, réédité en collection de poche (Biblio) en 2015. Chercheur partenaire au SIRICE (UMR 8139), maître de conférences à l'Institut catholique de Paris, elle mène ses recherches sur le traitement médiatique du fait militaire français (médias d'information, reportage, documentaire et fiction) et sur les relations armées-société. Elle fait régulièrement bénéficier de son expertise des organismes dépendant du ministère des Armées. Elle a aussi publié « L'Image des militaires français à la télévision, 2001-2011 » (IRSEM, 2012), ainsi que de nombreux articles et chapitres d'ouvrages collectifs sur ses sujets de recherche. *Le Soldat méconnu. Les Français et leurs armées : état des lieux* est paru à l'automne 2018, chez Armand Colin.

■ Patrick CLERVOY

Élève au collège militaire de Saint-Cyr-l'École puis à l'École du service de santé des armées de Bordeaux, le docteur Patrick Clervoy a été médecin d'unité pendant quatre années au profit de régiments de la 9^e division d'infanterie de marine. Il a participé à plusieurs opérations qui l'ont amené à intervenir sur des théâtres extérieurs en Afrique centrale, en Guyane, en ex-Yougoslavie, en Afghanistan, au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Il est professeur de médecine à l'École du Val-de-Grâce et fut, de 2010 à 2015, titulaire de la chaire de psychiatrie et de psychologie clinique appliquée aux armées. Il est l'auteur de publications sur les thèmes du soutien psychologique des forces – *Les Psy en intervention* (Doin, 2009) – et de la prise en charge des vétérans – *Le Syndrome de Lazare. Traumatisme psychique et destinée* (Albin Michel, 2007), *Dix semaines à Kaboul. Chroniques d'un médecin militaire* (Steinkis, 2012). Il a récemment fait paraître *L'Effet Lucifer. Des bourreaux ordinaires* (CNRS éditions, 2013), *Traumatismes et blessures psychiques* (Lavoisier Médecine, 2016) et *Les Pouvoirs de l'esprit sur le corps* (Odile Jacob, 2018).

■ Jean-Luc COTARD

Saint-cyrien ayant servi dans l'arme du génie, le colonel Jean-Luc Cotard a choisi de se spécialiser dans la communication après avoir servi en unité opérationnelle et participé à la formation directe de saints-cyriens et d'officiers en général. Il est titulaire d'une maîtrise d'histoire contemporaine, d'un DESS de techniques de l'information et du journalisme, et a réfléchi, dans le cadre d'un diplôme universitaire à l'Institut français de la presse, aux relations entre les hommes politiques et les militaires de 1989 à 1999. Il a publié des articles qui ont trait à son expérience dans les revues *Histoire et défense*, *Vauban et Agir*. Il a servi en Bosnie en 1992-1993, au Kosovo en 2001 (Mitrovica) et 2008 (Pristina), ainsi qu'en Côte d'Ivoire en 2005-2006. Après avoir eu des responsabilités au SIRPA-Terre, il a conseillé le général commandant la région terre Nord-Est. Il a choisi de quitter l'uniforme en 2010, pour créer son entreprise de communication spécialisée dans la communication de crise.

■ Catherine DURANDIN

Catherine Durandin est historienne et écrivain. Après de nombreux ouvrages consacrés à la France, aux relations euro-atlantiques et à la Roumanie, elle s'oriente vers une recherche portant sur la mémoire des Français et leur

relation à la guerre, avec un roman, *Douce France* (Le Fantascope, 2012), puis *Le Déclin de l'armée française* (François Bourin, 2013). Elle a récemment publié *Ismène. Point* (Dacres Éditions, 2015) et *La Guerre froide* (PUF, « Que sais-je ? », 2016).

■ Benoît DURIEUX

Né en 1965, Benoît Durieux est officier d'active dans l'armée de terre. Saint-cyrien, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'université de Georgetown (États-Unis), il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la Légion étrangère, avec laquelle il a participé à plusieurs opérations dans les Balkans (1995 et 1996) et en Afrique (Somalie 1993). Après un passage à l'état-major des armées, il a été chef de corps du 2^e régiment étranger d'infanterie jusqu'à l'été 2010. Ancien auditeur au Centre des hautes études militaires (CHEM), puis adjoint « terre » au cabinet militaire du ministre de la Défense, puis directeur du CHEM, le général Durieux a commandé la 6^e brigade légère blindée basée à Nîmes avant d'être nommé chef du cabinet militaire du Premier ministre en juillet 2017. Docteur en histoire, il est l'auteur de *Relire De la guerre de Clausewitz* (Economica, 2005), une étude sur l'actualité de la pensée du penseur militaire allemand. Pour cet ouvrage, il a reçu le prix L'Épée et La Plume. Récemment paru sous sa direction : *La Guerre par ceux qui la font. Stratégie et incertitude* (Éditions du Rocher, 2016) et le *Dictionnaire de la guerre et de la paix* (PUF, 2017).

■ Brice ERBLAND

Né en 1980, le lieutenant-colonel Brice Erblard est un officier saint-cyrien qui a effectué son début de carrière au sein de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT). Chef de patrouille et commandant d'unité d'hélicoptères de combat *Tigre* et *Gazelle*, il a été engagé plusieurs fois dans la corne de l'Afrique, en Afghanistan et en Libye. Il a ensuite servi au cabinet du ministre de la Défense, avant de rejoindre l'École militaire pour sa scolarité de l'École de guerre. Après une formation d'ingénieur d'essais en vol à l'École du personnel navigant d'essais et de réception (EPNER) à Istres, il a été affecté au cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre en mobilité extérieure à l'audit de la SNCF. Il est aujourd'hui chef BOI au 1^{er} RHC. Il a publié en 2013 un livre de témoignages et de réflexions sur ses opérations, intitulé *Dans les griffes du Tigre* (Les Belles Lettres), qui a reçu le prix L'Épée et la Plume, le prix spécial de la Saint-Cyrienne et la mention spéciale du prix Erwan Bergot, et « *Robots tueurs* ». *Que seront les soldats de demain ?* (Armand Colin, 2018).

■ Hugues ESQUERRE

Saint-Cyrien, breveté de l'École de guerre, Hugues Esquerre a servi vingt ans dans les troupes de marine jusqu'au grade de lieutenant-colonel. Ancien auditeur de la 10^e promotion du Cycle des hautes études pour le développement économique (CHEDE), il est aujourd'hui inspecteur des finances. Sociétaire de l'association des écrivains combattants, il est l'auteur de *La Société créole au travers de sa littérature* (SdÉ éditions, 2005), *Replacer l'armée dans la nation* (Economica, 2012), *Dans la tête des insurgés* (éditions du Rocher, 2013), ouvrage pour lequel il a reçu en 2015 le prix L'Épée et la Plume, et *Quand les finances désarment la France* (Economica, 2015).

■ Isabelle GOUGENHEIM

Diplômée de Sciences Po Paris, ancienne élève de l'ENA (promotion Solidarité), Isabelle Gougenheim a travaillé durant plus de vingt ans dans l'audiovisuel public, au CSA puis à France 3, puis a dirigé l'ECPAD, centre des archives et de production audiovisuelle du ministère de la Défense pendant six ans. Auditrice de l'IHEDN, présidente de la 53^e session nationale, membre du bureau de l'AAIHEDN, elle a également travaillé dans la coopération internationale et la gestion des crises (SGDN et ministère des Affaires étrangères). Après avoir été en charge pendant trois ans de la promotion des femmes dans l'activité économique et les nouvelles technologies au ministère du Droit des femmes, elle a travaillé dans les structures en charge des politiques publiques de l'économie sociale et solidaire (ESS), au sein de la direction générale du Trésor du ministère des Finances et au ministère de la Transition écologique et solidaire. Elle est aujourd'hui administratrice générale au secrétariat général du ministère des Finances. Possédant de longue date un fort engagement associatif bénévole, elle a été élue en 2013 à la présidence d'IDEAS.

■ Frédéric GOUT

Entré à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1988, breveté de l'enseignement militaire supérieur, le général Gout a passé la majeure partie de sa carrière au sein de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT). À l'issue d'une mobilité externe au ministère des Affaires étrangères et d'un poste au sein du cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre, il prend le commandement du 5^e régiment d'hélicoptères de combat de 2011 à 2013. Il est ensuite auditeur de la 63^e session du Centre des hautes études militaires (CHEM) et de la 66^e session de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHDN), puis assistant spécial du président du Comité militaire de l'OTAN à Bruxelles. Après avoir servi à l'état-major des armées, il commande aujourd'hui la 4^e brigade aérocombat. Il a publié *Libérez Tombouctou ! Journal de guerre au Mali* (Tallandier, 2015).

■ Michel GOYA

Issu du corps des sous-officiers, Michel Goya a été officier dans l'infanterie de marine de 1990 à 2014. Après dix ans d'expérience opérationnelle, il suit, en 2001, une scolarité au sein de l'Enseignement militaire supérieure scientifique et technique puis, il intègre, en 2003, le Collège interarmées de défense. Officier au Centre de doctrine d'emploi des forces terrestres (CDEF), il est assistant militaire du chef d'état-major des armées de 2007 à 2009. Il a dirigé ensuite le domaine « Nouveaux Conflits » au sein de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRESEM) puis le bureau recherche du CDEF, avant de quitter l'institution pour se consacrer à l'enseignement et à l'écriture. Titulaire d'un doctorat d'histoire, le colonel Goya est l'auteur de *Res Militaris. De l'emploi des forces armées au XX^e siècle* (Economica, 2010), d'*Irak. Les armées du chaos* (Economica, 2008), de *La Chair et l'Acier. L'invention de la guerre moderne, 1914-1918* (Tallandier, 2004, rééd., 2014), sur la transformation tactique de l'armée française de 1871 à 1918, de *Sous le feu. La mort comme hypothèse de travail* (Tallandier, 2014), d'*Israël contre Hezbollah. Chronique d'une défaite annoncée 12 juillet-14 août 2006* (avec Marc-Antoine Brilliant, Éditions du Rocher, 2014) et de *Les Vainqueurs. Comment la France a gagné la Grande Guerre* (Tallandier, 2018). Il a obtenu trois fois le prix de l'Épaulette, le prix Sabatier de l'Enseignement militaire supérieur

scientifique et technique, le prix d'histoire militaire du Centre d'études d'histoire de la Défense et le prix Edmond Fréville de l'Académie des sciences morales et politiques. Son dernier ouvrage *S'adapter pour vaincre. Comment les armées évoluent* est paru aux éditions Perrin en 2019.

■ Rémy HÉMEZ

Né en 1980, le lieutenant-colonel Rémy Hémez est officier de carrière dans l'armée de terre. Saint-cyrien, il appartient à l'arme du génie où il a servi comme lieutenant et capitaine au 3^e régiment du génie. Il a été engagé en opérations extérieures en Côte d'Ivoire et au Liban. Il a ensuite servi à l'état-major de force n° 1 et a suivi la scolarité de l'École de guerre (2013-2014). De 2015 à 2017, il a été détaché en tant que chercheur au sein du Laboratoire de recherche sur la défense (LRD) de l'Institut français des relations internationales (Ifri). Il a servi, de nouveau au 3^e régiment du génie, en tant que chef du bureau opération et instruction de 2018 à 2020. Il sert aujourd'hui à l'Inspection de l'armée de terre. Il est l'auteur de nombreux articles et études portant sur la stratégie, la tactique, l'histoire militaire et la Corée du Sud.

■ Armel HUET

Professeur émérite de l'université Rennes-II, Armel Huet a fondé le Laboratoire de recherches et d'études sociologiques (LARES) et le Laboratoire d'anthropologie et de sociologie (LAS) qu'il a dirigé respectivement pendant quarante ans et quinze ans. Il est aujourd'hui le directeur honoraire. Outre un master de recherche sociologique, il a également créé des formations professionnelles, dont un master de maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière ; il a dirigé le comité professionnel de sociologie de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF). Armel Huet a développé dans son laboratoire plusieurs champs de recherche sur la ville, les politiques publiques, le travail social, les nouvelles technologies, le sport, les loisirs et les questions militaires. Il a créé des coopérations avec des institutions concernées par ces différents champs, notamment avec les Écoles militaires de Coëtquidan. Ces dernières années, il a concentré ses travaux sur le lien social. Il a réalisé à la demande de l'État-major de l'armée de terre, une recherche sur la spécificité du lien social dans l'armée de terre.

■ Haïm KORSIA

À sa sortie du séminaire israélite de France et après avoir obtenu son diplôme rabbinique en mars 1986, Haïm Korsia termine son parcours universitaire par un DEA à l'École pratique des hautes études en 2003. Jusqu'en 2004, il a été directeur de cabinet du grand rabbin de France. Le grand rabbin Haïm Korsia est aumônier en chef des armées, aumônier en chef de l'Armée de l'air, membre du comité consultatif national d'éthique, membre du comité du patrimoine culturel au ministère de la Culture, administrateur national du Souvenir français et secrétaire général de l'Association du rabbinat français. En juin 2014, il est élu grand rabbin de France et le 15 décembre de la même année à l'Académie des sciences morales et politiques. Derniers ouvrages parus : *Gardien de mes frères, Jacob Kaplan* (Édition Pro-Arte, 2006), *À corps et à Toi* (Actes Sud, 2006), *Être juif et français : Jacob Kaplan, le rabbin de la République* (Éditions Privé, 2005), *Les Enfants d'Abraham. Un chrétien, un juif et un musulman dialoguent* (avec Alain Maillard de La Morandais et Malek Chebel, Presses de la Renaissance, 2011). Il vient de publier *Réinventer les aurores* (Fayard, 2020).

■ François LECOINTRE

Né en 1962, François Lecointre est officier de carrière dans l'armée de terre. Saint-cyrien, il appartient à l'arme des Troupes de marines où il a servi comme lieutenant et capitaine au 3^e régiment d'infanterie de marine et au 5^e régiment inter-armes d'Outre-mer. Il a été engagé en Irak lors de la première guerre du Golfe (1991), en Somalie (1992), en République de Djibouti dans le cadre de l'opération Izkoutir (1991-1993), au Rwanda dans le cadre de l'opération Turquoise (1994) ainsi qu'à Sarajevo (1995), et a ensuite servi à l'état-major de l'armée de terre, au sein du bureau de conception des systèmes de forces. Il a commandé le 3^e régiment d'infanterie de marine stationné à Vannes et à ce titre le groupe tactique interarmes 2 (GTIA2) en République de Côte d'Ivoire d'octobre 2006 à février 2007. Ancien auditeur puis directeur de la formation au Centre des hautes études militaires (CHEM), il a été jusqu'à l'été 2011 adjoint « terre » au cabinet militaire du ministre de la Défense, puis a commandé la 9^e brigade d'infanterie de marine jusqu'à l'été 2013. Officier général synthèse à l'État-major de l'armée de terre jusqu'au 31 juillet 2014 puis sous-chef d'état-major « performance et synthèse » à l'EMAT et chef du cabinet militaire du Premier ministre, le général d'armée Lecointre est actuellement chef d'état-major des armées (CEMA).

■ Éric LETONTURIER

Après des études en histoire, en sociologie et en philosophie, Éric Letonturier est actuellement maître de conférences en sociologie à l'université Paris-Descartes-Sorbonne et chercheur au Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS/UMR 8070). Il a été responsable du RT8 (sociologie du milieu militaire) à l'Association française de sociologie (AFS) et chargé de mission auprès du chef d'état-major de l'armée de terre (2001-2003). Il est par ailleurs responsable chez CNRS Éditions des collections « Les Essentiels d'Hermès » et « CNRS communication ». Ses travaux portent sur les articulations existant entre les dimensions culturelles et organisationnelles au sein de l'institution militaire, mais également, de façon pluridisciplinaire, sur la communication, notamment sur le concept de réseau. Dernier ouvrage paru : *Guerre, armées et communication* (CNRS Éditions, 2017).

■ Thierry MARCHAND

Diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1987 (promotion « Général Monclar »), Thierry Marchand choisit de servir dans l'infanterie. À l'issue de sa scolarité, il rejoint la Légion étrangère au 2^e régiment étranger d'infanterie (REI) de Nîmes. Il est engagé en République centrafricaine (EPAO) en 1989 et en Guyane en 1990. Il participe à l'opération Daguet en Arabie saoudite et en Irak (septembre 1990-avril 1991) à l'opération Izkoutir en République de Djibouti puis est engagé par deux fois en Somalie (Opération *Restore Hope* en 1992 puis ONUSOM II en 1993). Il est engagé en opération à quatre reprises au cours de son temps de commandement (opération Épervier en 1994, de la Force de réaction rapide en Bosnie en 1995, Gabon et République centrafricaine – opération Almandin II – en 1996). Il sera engagé avec son régiment au Kosovo (KFOR) en 2003. Affecté au cabinet du ministre de la Défense entre 2003 et 2006 (cellule terre du cabinet militaire) et est promu au grade de colonel en 2005. Entre 2006 et 2008 il commande la 13^e DBLE à Djibouti. De 2008 à 2009, il est auditeur du Centre des hautes études militaires (CHEM) et de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN). Il est ensuite affecté pour une

année au Centre interarmées de concepts et de doctrines (CICDE) et rejoint en 2010 la Délégation aux affaires stratégiques en qualité de sous-directeur aux questions régionales. En 2012, il est chef de la cellule relations internationales du cabinet militaire du ministre de la Défense. Nommé général de brigade le 1^{er} août 2014, puis général de division le 1^{er} avril 2018 il a été en charge du recrutement au sein de la Direction des ressources humaines de l'armée de terre puis il a pris le commandement des forces armées en Nouvelle-Calédonie jusqu'à l'été 2018. Puis, il a été chargé de mission auprès du chef d'état-major de l'armée de terre. Actuellement, il sert au sein de la direction de la coopération de sécurité et de défense.

■ Jean-Philippe MARGUERON

À sa sortie de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1978, le général Margueron choisit l'artillerie antiaérienne. Il y occupe tous les grades et sert tout à tour en métropole, à l'outre-mer et en opérations extérieures. Promu colonel en 1997, il commande le 54^e régiment d'artillerie stationné à Hyères, avant d'être responsable du recrutement pour la région parisienne et l'outre-mer au tout début de la professionnalisation des armées. Auditeur de l'Institut des hautes études de la Défense nationale en 2001, il est ensuite conseiller militaire au cabinet du ministre de la Défense durant trois ans avant de commander, comme officier général, la 7^e brigade blindée de Besançon, tant en métropole qu'en opérations extérieures. Chef du cabinet du chef d'état-major de l'armée de Terre jusqu'en 2008, il est promu général inspecteur de la fonction personnelle, avant d'être nommé major général de l'armée de Terre, en charge notamment de la conduite des restructurations de 2010 à 2014. Général d'armée, inspecteur général des armées auprès du ministre de la Défense en 2015, il a ensuite rejoint la Cour des comptes comme conseiller maître en service extraordinaire. Il a été directeur de la revue de 2008 à 2015.

■ Jean MICHELIN

Né en 1981, le lieutenant-colonel Jean Michelin est saint-cyrien et officier d'infanterie. Chef de section au 1^{er} régiment de tirailleurs puis commandant de compagnie au 16^e bataillon de chasseurs, il a servi en opérations au Kosovo, au Liban, en Guyane et en Afghanistan avant de rejoindre le Corps de réaction rapide-France. Après avoir effectué sa scolarité de l'École de guerre au sein de l'*US Army Command and general Staff College*, à Fort Leavenworth (Kansas), il a servi deux ans comme plume du général d'armée aérienne Denis Mercier, commandeur affilié de la transformation de l'OTAN, à Norfolk (Virginie). Il a rejoint en 2018 le pôle rayonnement de l'armée de terre, à Paris. Actuellement il sert au sein de 92^{ème} régiment d'infanterie. En 2017, il a publié *Jonquille* aux éditions Gallimard, récit en forme de galerie de portraits de son expérience de commandant de compagnie en Afghanistan, ouvrage qui a reçu le Prix des cadets en juillet 2018.

■ Hervé PIERRE

Né en 1972, Hervé Pierre est officier d'active dans l'armée de terre. Saint-cyrien, breveté de l'enseignement militaire supérieur, il a suivi aux États-Unis la scolarité de l'*US Marines Command and Staff College* en 2008-2009. Titulaire de diplômes d'études supérieures en histoire (Sorbonne), en philosophie (Nanterre) et en science politique (IEP de Paris), il est l'auteur de trois ouvrages, *L'Intervention militaire française au Moyen-Orient 1916-1919* (Éditions des Écrivains, 2001), *Le Hezbollah, un acteur incontournable de la*

scène internationale ? (L'Harmattan, 2009), et il vient de publier, avec Roland Beaufre, *Le Général Beaufre. Portraits croisés* (Pierre de Taillac, 2020). Ayant effectué l'essentiel de sa carrière dans l'infanterie de marine, il a servi sur de nombreux théâtres d'opérations, notamment en Afghanistan (Kapisa en 2009, Helmand en 2011), et a été officier rédacteur des interventions du général major général de l'armée de terre. De 2013 à 2015, il a commandé le 3^e régiment d'infanterie de marine (Vannes), avec lequel il a été engagé, à la tête du groupement tactique interarmes « Korrigan », au Mali (2013) puis en République de Centrafrique (2014). Après avoir dirigé la cellule stratégique politique du cabinet du chef d'état-major de l'armée de terre de 2015 à 2017, le colonel Hervé Pierre était auditeur du Centre des hautes études militaires (CHEM) et de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) avant d'être affecté en administration centrale en juillet 2018.

■ Emmanuelle RIOUX

Historienne, auteur de différentes publications sur les zalous pendant la Seconde Guerre mondiale, Emmanuelle Rioux travaille dans l'édition depuis 1990. Elle a été secrétaire de rédaction à la revue *L'Histoire*, directrice de collection « *Curriculum* » chez Liana Levi et responsable éditoriale à l'*Encyclopædia Universalis*. Elle a également mis son savoir faire au service de la Mission pour le bicentenaire de la Révolution française, du Festival international du film d'histoire de Pessac, de l'Association pour la célébration du deuxième centenaire du Conseil d'État et des Rendez-vous de l'histoire de Blois. Elle est aujourd'hui chargée de mission auprès du général chef d'état-major de l'armée de terre, directrice de la rédaction et rédactrice en chef de la revue *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*.

■ François SCHEER

Né en 1934 à Strasbourg, François Scheer est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit, titulaire de trois DESS (droit public, économie politique et science politique) et ancien élève de l'École nationale d'administration (1960-1962). De 1962 à 1999, il alterne les postes en administration centrale et à l'étranger. Premier ambassadeur de France au Mozambique en 1976, il sera successivement directeur de cabinet du président du Parlement Européen (Simone Veil) et du ministre des Relations extérieures (Claude Cheysson), ambassadeur en Algérie, ambassadeur représentant permanent auprès des communautés européennes, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et ambassadeur en Allemagne. Ambassadeur de France, il a été de 1999 à 2011 conseiller international du président directeur général de Cogema, puis du président du directoire d'Areva.

■ Didier SICARD

Après des études de médecine, Didier Sicard entre dans la filière des hôpitaux de Paris : externat, internat, clinicat, nomination comme praticien hospitalier. Professeur agrégé, il devient le chef de l'un des deux services de médecine interne de l'hôpital Cochin de Paris. Il créera (avec Emmanuel Hirsch) l'Espace éthique de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris. Par décret du président Jacques Chirac, il succède en 1999 à Jean-Pierre Changeux (qui avait lui-même succédé à Jean Bernard) à la tête du Comité consultatif national d'éthique, institution qu'il présida jusqu'en février 2008 et dont il est aujourd'hui président d'honneur. Il a notamment publié

La Médecine sans le corps (Plon, 2002), *L'Alibi éthique* (Plon, 2006) et, avec Georges Vigarello, *Aux origines de la médecine* (Fayard, 2011). Depuis 2008, Didier Sicard préside le comité d'experts de l'Institut des données de santé.

■ André THIÉBLEMONT

André Thiéblemont (colonel en retraite), saint-cyrien, breveté de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, titulaire des diplômes d'études approfondies de sociologie et de l'Institut d'études politiques de Paris, a servi dans la Légion étrangère, dans des régiments motorisés et dans des cabinets ministériels. Il a quitté l'armée en 1985 pour fonder une agence de communication. Depuis 1994, il se consacre entièrement à une ethnologie du militaire, axée sur les cultures militaires, leurs rapports au combat, aux mythes politiques et aux idéologies, études qu'il a engagées dès les années 1970, parallèlement à ses activités professionnelles militaires ou civiles. Chercheur sans affiliation, il a fondé Rencontres démocrates, une association qui tente de vulgariser auprès du grand public les avancées de la pensée et de la connaissance issues de la recherche. Sur le sujet militaire, il a contribué à de nombreuses revues françaises ou étrangères (*Ethnologie française*, *Armed Forces and Society*, *Le Débat*...), à des ouvrages collectifs et a notamment publié *Cultures et logiques militaires* (Paris, PUF, 1999).

■ Philippe VIAL

Philippe Vial est agrégé et docteur en histoire de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne. À la charnière de l'histoire des relations internationales, de l'histoire militaire et de l'histoire politique, sa thèse s'intitulait « La mesure d'une influence. Les chefs militaires et la politique extérieure de la France à l'époque républicaine ». Après avoir été chef de la division recherche, études et enseignement du Service historique de la Défense, il est désormais maître de conférences en histoire contemporaine à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, détaché auprès de la direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS). Il intervient à l'École de guerre comme au Centre des hautes études militaires, dont il est le référent académique, mais aussi à Sciences-Po Paris et Rennes.

■ Julien VIANT

Après des études à l'École du service de santé des armées de Lyon-Bron et à l'université Lyon-I, le médecin en chef Julien Viant a servi comme médecin d'unité dans différentes formations militaires de la région sud-ouest entre 2004 et 2012. Il a notamment été projeté en Afghanistan en 2009 en tant que médecin chef de l'état-major de la Task Force Korrigan et du poste médical de Nijrab. Titulaire de la capacité de médecine d'urgence depuis 2006 et praticien attaché au service d'accueil des urgences du centre hospitalier de Tarbes jusqu'en 2012, il détient également une maîtrise de sciences biologiques et médicales (2002), les capacités de médecine de catastrophe (2004) et de médecine tropicale (2006), ainsi que le diplôme interuniversitaire de médecine d'urgence en montagne (2010). En 2012, nommé praticien confirmé en médecine d'armée dans la spécialité des « techniques d'état-major » (TEM), il a commencé un cursus de formation dans cette orientation professionnelle. Il a depuis validé le master 2 en gestion publique coréalisé par l'École nationale d'administration et l'université Paris-Dauphine en 2014 et réussi le concours de praticien certifié TEM. Après avoir suivi le cursus de l'École de guerre pour

l'année universitaire 2015-2016, il a été responsable de l'organisation, de la gestion prévisionnelle des ressources humaines et de la manœuvre RH à la direction centrale du Service de santé des armées (SSA) pendant quatre ans. Actuellement, il sert au sein de l'état-major interallié pour la transformation de l'OTAN, aux États-Unis, sur la base militaire de Norfolk, comme expert médical et « project coordinator (Healthcare & MEDEVAC) ».

INFLEXIONS

civils et militaires : pouvoir dire

NUMÉROS DÉJÀ PARUS

- L'action militaire a-t-elle un sens aujourd'hui ? n° 1, 2005
- Mutations et invariants, «soldats de la paix», soldats en guerre n° 2, 2006
- Agir et décider en situation d'exception n° 3, 2006
- Mutations et invariants, partie II n° 4, 2006
- Mutations et invariants, partie III n° 5, 2007
- Le moral et la dynamique de l'action, partie I n° 6, 2007
- Le moral et la dynamique de l'action, partie II n° 7, 2007
- Docteurs et centurions, actes de la rencontre du 10 décembre 2007 n° 8, 2008
- Les dieux et les armes n° 9, 2008
- Fait religieux et métier des armes, actes de la journée d'étude du 15 octobre 2008 n° 10, 2008
- Cultures militaires, culture du militaire n° 11, 2009
- Le corps guerrier n° 12, 2009
- Transmettre n° 13, 2010
- Guerre et opinion publique n° 14, 2010
- La judiciarisation des conflits n° 15, 2010
- Que sont les héros devenus ? n° 16, 2011
- Hommes et femmes, frères d'armes ?
- L'épreuve de la mixité n° 17, 2011
- Partir n° 18, 2011
- Le sport et la guerre n° 19, 2012
- L'armée dans l'espace public n° 20, 2012
- La réforme perpétuelle n° 21, 2012
- Courage ! n° 22, 2013
- En revenir ? n° 23, 2013
- L'autorité en question. Obéir/désobéir n° 24, 2013
- Commémorer n° 25, 2014
- Le patriotisme n° 26, 2014
- L'honneur n° 27, 2014
- L'ennemi n° 28, 2015
- Résister n° 29, 2015
- Territoire n° 30, 2015
- Violence totale n° 31, 2016
- Le soldat augmenté ? n° 32, 2016
- L'Europe contre la guerre n° 33, 2016
- Étrange étranger n° 34, 2017
- Le soldat et la mort n° 35, 2017
- L'action militaire, quel sens aujourd'hui ? n° 36, 2017
- Les enfants et la guerre n° 37, 2018
- Et le sexe ? n° 38, 2018
- Dire n° 39, 2018
- Patrimoine et identité n° 40, 2019
- L'allié n° 41, 2019
- Guerre et cinéma n° 42, 2019
- Espaces n° 43, 2020
- Héroïsme en démocratie. Hommage à Monique Castillo n° hors série, 2020
- La beauté n° 44, 2020
- L'échec n° 45, 2020
- S'engager n° 46, 2021

INFLEXIONS

civils et militaires : pouvoir dire

À retourner à Pollen / Difpop

81, rue Romain-Rolland 93260 LES LILAS

Bulletin d'abonnement et bon de commande

Je m'abonne à **Inflexions**

un an / 3 numéros

- France métropolitaine (TTC) **32,00 €**
- Europe* (TTC) **35,00 €**
- DOM-TOM-CTOM et RP** (HT) **33,40 €**
- Autres pays **34,20 €**
- Supplément avion **6,25 €**

* La TVA est à retrancher pour les pays n'appartenant pas à l'Union européenne et aux pays du Maghreb.

** RP (Régime particulier) : pays de la zone francophone de l'Afrique (hors Maghreb) et de l'océan Indien.

Je commande les numéros suivants d'**Inflexions**

Au prix unitaire de **13,00 €** livraison sous 48 heures

..... pour un montant de €
participation aux frais d'envoi + 4,95 €
Soit un total de €

Voici mes coordonnées

M. Mme M^{lle}

Nom : Prénom :

Profession :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mél :

Ci-joint mon règlement de €

Par chèque bancaire ou postal
à l'ordre de : POLLLEN

Par mandat administratif (réservé aux administrations)

Par carte bancaire N° N° de contrôle

Date d'expiration : (indiquez les trois derniers chiffres situés au dos de votre carte bancaire, près de votre signature)

Date

Signature



Informatique et libertés : conformément à la loi du 6.1.1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et les rectifier en écrivant au Service Promotion et Action commerciale de La Documentation française. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre commande et peuvent être transmises à des tiers sauf si vous cochez ici

Impression
Ministère des Armées
Secrétariat général pour l'administration / SPAC Impressions
Pôle graphique de Tulle
2, rue Louis Druiolle – CS 10290 – 19007 Tulle cedex

